2025

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PLAN DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

2025 – 2030

NORD | NORD-EST | NORD-OUEST



Un Grand Nord plus fort, plus résilient et plus prospère



Rapport préparé par le Gouvernement haïtien avec le soutien du Groupe de la Banque interaméricaine de développement, du Groupe de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du Système des Nations unies.

BID Banque interaméricaine de développement | BANQUE MONDIALE | UNION EUROPÉENNE | SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Table des matières

Acronymes et abréviations 4

INTRODUCTION 5

I. Objectif 5

II. Facteurs de fragilité et contexte socio-économique et politique actuel 8

III. Le Grand Nord 14

IV. Conception du cadre de relance territoriale 18

V. Lien avec le RCIA 20

VI. Liens avec le PSDH, le PREPOC et les plans de développement territorial 21

VII. Leçons apprises et implications pour la feuille de route 25

VIII. Cartographie des interventions des partenaires au développement 28

IX. Dispositifs de coordination, de suivi et de mise à jour des données 29

X. Bibliographie 30

1. Pilier 1: Soutenir le développement économique et renforcer le secteur privé pour une croissance rapide, inclusive et durable 31

1.1 Introduction 31

1.2. Promouvoir les efforts de diversification économique pour accéder à de nouveaux marchés 34

1.2.1. Industrie **34**

1.2.2 Agriculture **42**

1.2.3. Tourisme **58**

1.3. Développer les infrastructures pour améliorer la connectivité 68

1.3.1 Transport et logistique **68**

1.3.2. Énergie **84**

1.4. Renforcer le secteur privé et développer les opportunités d'emploi 93

1.4.2 Favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé **100**

1.5 Bibliographie 105

2. Pilier 2: Améliorer la prestation des services de base et le développement du capital humain 107

2.1 Introduction 107

2.2 Soutien au revenu et protection sociale (transferts monétaires, inclusion des jeunes) 110

2.3 Développement des compétences pour l'inclusion sur le marché du travail en élargissant les possibilités de formation professionnelle 120

2.4 Apporter un soutien aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux rapatriés forcés 125

2.5 Éducation 133

2.6 Santé 141

2.7 Accès à l'eau et à l'assainissement 150

2.8 Intégration de la dimension de genre 160

2.9 Bibliographie 164

3. Pilier 3: Améliorer les capacités institutionnelles, l'état de droit, la justice et la sécurité 166

3.1 Introduction 166

3.2 Priorités en matière de gestion du secteur public et d'administration numérique 169

3.2.1 Renforcer le centre du gouvernement pour rétablir les fondements de la capacité de l'État 170

3.2.2 Promouvoir la réforme de la fonction publique 172

3.2.3. Accélérer la transformation numérique de la gestion publique 175

3.2.3.b Faire progresser la transformation numérique dans le Grand Nord 178

3.3 Politique budgétaire et gestion des finances publiques 181

3.3.1 Mobilisation des ressources 181

3.3.2 Efficacité des dépenses 187

3.3.3 Gestion budgétaire et financière 191

3.3.4 Renforcer les capacités locales en matière de planification, de finances et d'institutions dans le Grand Nord 195

3.4 État de droit, sécurité et justice 208

3.4.1. Priorités en matière de sécurité des citoyens 208

3.4.2 Sécurité des citoyens dans le Grand Nord 217

3.4.3 Transparence et intégrité 224

3.4.4 Supervision, conformité et application : transparence et responsabilité pour le Grand Nord 231

3.5. Cadre réglementaire pour le Grand Nord 233

3.5.1 La nécessité d'une gouvernance régionale 235

3.6 Bibliographie 236

4. Mécanisme de mise en œuvre 238

4.1 Contexte et justification 238

4.2 Rôle et valeur ajoutée du CNDB 240

4.3 Objectifs et principes fondamentaux 242

***4.3.1 Structure institutionnelle* 243**

***4.3.2 Mandat légal et autorité du CNDB* 245**

4.4 Phases de mise en œuvre 245

Phase de consolidation et de transition (2025-2027) 246

Études structurantes et préparation des investissements futurs (2025-2027) 246

4.5 Liens entre les investissements prioritaires et les réformes politiques 247

4.6 Mécanisme de financement et alignement budgétaire 248

4.7 Suivi, évaluation et gouvernance des résultats 250

4.8 Perspective finale 251

Acronymes et abréviations

ACRONYME	SIGNIFICATION
BID	Banque interaméricaine de développement
BINUH	Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti
BM	Banque mondiale
CCICN	Chambre de commerce et d'industrie du Cap-Nord
CNDB	Conseil de développement du corridor nord (*Corridor Nord Development Board*)
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
FMI	Fonds monétaire international
GBM	Groupe de la Banque mondiale
HDM-4	Modèle de développement et de gestion routière (*Highway Development and Management Model, version 4*)
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (*Integrated Food Security Phase Classification*)
LAC	Amérique latine et Caraïbes
LAPOP	Baromètre des Amériques (*Latin American Public Opinion Project*)
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
NCDF	Fonds de développement du corridor nord (*Northern Corridor Development Fund*)
OHCHR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ONU	Organisation des Nations Unies
PDI	Personne déplacée à l'intérieur du pays
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PPP	Partenariat public-privé
PREPOC	Programme de Relance Économique Post-COVID
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
RCIA	Évaluation rapide de l'impact de la crise (*Rapid Crisis Impact Assessment*)
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
SIMAST	Système d'Information du Ministère des Affaires Sociales et du Travail
SMP	Programme suivi par les services du FMI (*Staff-Monitored Program*)
UE	Union européenne
VBG	Violences basées sur le genre

PLAN DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME 2025-2030 POUR LE GRAND NORD

INTRODUCTION

I. Objectif

1. **Le Plan de relance et de développement à moyen terme (2025-2030) fournit un cadre territorial pour orienter et hiérarchiser les investissements en faveur d'une relance durable et inclusif en Haïti**. Il constitue la première phase territoriale d'un cadre de relance et de développement multirégional plus large, dirigé par le gouvernement, conçu pour être reproduit et adapté progressivement dans tout le pays. Il traduit les priorités nationales de développement en actions différenciées selon les régions, qui répondent à la fragilité inégale du territoire haïtien, dans le but d'accélérer la reprise économique, de renforcer les capacités de l'État et d'améliorer les conditions de vie. Le plan sert de feuille de route coordonnée pour les investissements, grâce à laquelle le gouvernement haïtien, en collaboration avec le secteur privé, la diaspora et les partenaires de développement, peut mobiliser des ressources de manière plus stratégique, améliorer la coordination et obtenir des résultats visibles pour les communautés. Conçu comme un plan d'investissement public ancré dans le budget national, le Plan considère l'investissement public comme un instrument catalyseur permettant de transformer le potentiel territorial du Grand Nord en opportunités économiques durables. Il vise à préserver la capacité de production existante, à réduire les risques économiques et opérationnels et à créer les conditions propices à des investissements privés productifs et créateurs de valeur. Ce faisant, le Plan établit un lien explicite entre le potentiel territorial et la structuration des investissements publics, les opportunités économiques privées et la création de valeur pour les territoires et les entrepreneurs.
2. **Le plan est dirigé par le ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un effort délibéré visant à renforcer l'appropriation nationale tout en approfondissant la collaboration internationale**. Le ministère a invité ses partenaires techniques et financiers à élaborer conjointement un plan de développement territorial pour le Grand Nord, en chargeant la Banque interaméricaine de développement de coordonner étroitement ses efforts avec ceux de la Banque mondiale, des Nations unies, de l'Union européenne et d'autres partenaires. Conformément à l'approche territoriale séquentielle convenue, le Grand Nord est la priorité initiale compte tenu des contraintes de faisabilité actuelles, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, tandis que le cadre est destiné à s'étendre ensuite au Grand Sud, puis à d'autres régions lorsque les conditions le permettront. Cette approche collaborative vise à dépasser le

cadre des interventions fragmentées en identifiant les investissements réalisables et à fort impact, en ancrant les décisions dans les réalités régionales, en s'appuyant sur les stratégies existantes et les enseignements tirés, et en mobilisant une large coalition d'acteurs publics et privés, y compris la diaspora (voir l'annexe VIII pour le mandat du plan).

3. **Cinq objectifs stratégiques guident le Plan**. Premièrement, il donne la priorité aux investissements ayant de forts effets multiplicateurs susceptibles de catalyser l'activité économique et la création d'emplois. Deuxièmement, il tire parti des avantages comparatifs distincts des régions pour stimuler la reprise et réduire les disparités spatiales. Troisièmement, il renforce la coordination entre les partenaires techniques et financiers afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité. Quatrièmement, il place le secteur privé au centre du développement et de la croissance régionaux tout en renforçant la déconcentration gouvernementale. Cinquièmement, il établit un cadre de planification intégré aligné sur le budget national afin d'améliorer la mise en œuvre et la responsabilité.
4. **Le plan s'articule autour de trois piliers qui se renforcent mutuellement et qui, ensemble, créent les conditions propices à la reprise et à la résilience**. Le premier pilier vise à stimuler le développement économique et à renforcer le secteur privé afin de soutenir une croissance rapide, inclusive et durable. Le deuxième pilier vise à améliorer la prestation des services de base et le développement du capital humain. Le troisième pilier se concentre sur l'amélioration des capacités institutionnelles, de l'état de droit, de la justice et de la sécurité. Ces piliers sont complétés par des priorités transversales, notamment la réduction des risques, la durabilité environnementale, l'égalité des sexes, l'inclusion des jeunes et la protection des populations déplacées, afin de garantir que les efforts de relèvement soient à la fois inclusifs et résilients.
5. **Le financement du plan repose sur un cadre consolidé combinant les ressources budgétaires nationales, le financement des partenaires et des instruments diversifiés afin de mobiliser des sources alternatives et d'assurer la viabilité à long terme.** Le programme d'investissement sera ancré dans le budget national et mis en œuvre en étroite coordination avec les partenaires techniques et financiers (PTF), grâce à une combinaison de portefeuilles reprogrammés, de prêts concessionnels, de subventions et d'assistance technique alignés sur les priorités et le calendrier du gouvernement. Afin de renforcer la viabilité au-delà de l'État et des flux d'aide traditionnels, le plan mobilise également un ensemble structuré d'instruments, notamment des partenariats public-privé, des financements mixtes, des garanties et des mécanismes de partage des risques, des instruments liés à la diaspora et, lorsque cela est possible, des redevances d'utilisation ou des recettes de concessions pour soutenir

l'exploitation et la maintenance. Un élément central de cette architecture de financement est le Fonds de développement du corridor nord (NCDF), créé en tant que branche de financement territorial commun du Conseil de développement du corridor nord (CNDB), qui mettra en commun les ressources pour les investissements (y compris les recettes municipales, les frais de service, les redevances du corridor et les recettes liées aux frontières, les allocations budgétaires, les contributions des partenaires, financement PPP et instruments structurés liés à la diaspora) et les allouera en fonction des priorités territoriales, notamment par le biais d'un guichet de péréquation pour les communes défavorisées. Cette approche vise à rendre les flux financiers plus prévisibles, à réduire la fragmentation et à garantir la viabilité budgétaire, en particulier pour les programmes sociaux et les investissements dans les infrastructures qui entraînent des coûts d'exploitation et de maintenance récurrents, en clarifiant les sources, les instruments, les hypothèses et les déficits de financement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan.

6. **Les enseignements tirés des plans territoriaux en Haïti montrent que les investissements ne sont durables que lorsque des systèmes d'évaluation des risques et de maintenance sont intégrés dès le départ** (annexe III). Le Plan appliquera donc une évaluation systématique des risques naturels et climatiques et exigera des normes de conception résilientes pour les travaux publics, tout en mettant en place des mécanismes de maintenance préventive et de gestion des actifs afin de préserver la continuité des infrastructures et des services dans le temps, y compris dans les communes isolées où les capacités de mise en œuvre sont plus faibles.
7. **Le Plan de relance et de développement à moyen terme (2025-2030) contribue directement aux engagements internationaux pris par Haïti dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'aligne sur les principes qui sous-tendent le Pacte pour l'avenir.** À travers ses trois piliers, le Plan fait progresser la réalisation des principaux objectifs de développement durable, notamment les ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim « zéro »), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Travail décent), 9 (Industrie et infrastructures), 10 (Inégalités réduites) et 16 (Paix, justice et institutions), tout en appliquant le principe « Ne laisser personne de côté » en donnant la priorité aux populations vulnérables, aux personnes déplacées, aux femmes, aux jeunes et aux territoires en retard. L'égalité des sexes et l'inclusion sociale sont intégrées dans toutes les interventions, conformément aux engagements pris par Haïti en matière de droits des femmes. La durabilité environnementale et la résilience climatique sont également intégrées, en s'appuyant sur les efforts politiques nationaux en cours, notamment le Plan pour la prospérité climatique, afin de garantir que les investissements dans la reprise renforcent la résilience aux chocs et soutiennent une croissance inclusive et durable.

II. Facteurs de fragilité et contexte socio-économique et politique actuel

8. **La crise actuelle en Haïti reflète une fragilité profondément enracinée, façonnée par des décennies d'instabilité politique, de faible gouvernance et de contraintes économiques structurelles**. Le pays figure parmi les États les plus fragiles au monde, avec des scores constamment faibles dans tous les domaines clés de la gouvernance. Les indicateurs de la Banque mondiale font état de performances extrêmement faibles en matière de stabilité politique et d'absence de violence, ainsi que de scores très bas en matière d'efficacité du gouvernement, de qualité de la réglementation, d'état de droit et de lutte contre la corruption.[1] Ces lacunes reflètent des déficiences institutionnelles chroniques et une capacité étatique limitée. La faible coordination entre les institutions publiques, la mauvaise application des réglementations existantes et la corruption endémique ont compromis la mise en œuvre des politiques, érodé la crédibilité des institutions et affaibli la confiance du public. Les crises récurrentes qui ont secoué le pays pendant plusieurs décennies ont encore réduit la capacité de l'État à fournir des services de base, mis à rude épreuve les finances publiques, découragé les investissements et renforcé le cycle de fragilité.

9. **Cette instabilité prolongée, combinée à de profondes inégalités sociales et économiques, a créé des conditions propices à l'expansion des groupes armés**. La violence est depuis longtemps une caractéristique du paysage politique haïtien, mais ces dernières années, elle est devenue plus organisée, plus meurtrière et plus omniprésente, alimentée par la faiblesse de la gouvernance, l'urbanisation rapide et le taux de chômage élevé chez les jeunes. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, plus de 5 600 personnes ont été tuées en 2024, ce qui marque une forte escalade depuis 2018. On estime que les groupes armés contrôlent près de 90% de Port-au-Prince et se sont étendus aux départements voisins, notamment l'Artibonite et le Centre. Leur contrôle sur les routes, les ports et les voies d'approvisionnement clés a perturbé le commerce, l'accès humanitaire et le fonctionnement des institutions publiques. Les violations des droits humains restent très répandues, avec un nombre élevé d'enlèvements et une recrudescence des violences sexuelles contre les femmes et les filles.

10. **Les efforts internationaux visant à stabiliser la situation sécuritaire ont jusqu'à présent eu un impact limité**. La Mission multinationale de soutien à la sécurité dirigée par le Kenya a été confrontée à de graves contraintes opérationnelles liées aux ressources, à l'équipement et à l'ampleur de la tâche. En réponse, le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé la création d'une nouvelle force de répression des gangs

[1] Indicateurs mondiaux de gouvernance, mise à jour 2024, Banque mondiale (www.govindicators.org).

pouvant compter jusqu'à 5 500 membres, dotée d'un mandat plus fort pour arrêter les chefs de gangs et rétablir l'autorité de l'État. Bien que cette mesure vise à apporter une réponse internationale plus ferme, la montée de l'insécurité continue de provoquer des déplacements de population, de perturber les services publics et d'aggraver la crise humanitaire, reflétant les effets cumulés d'une fragmentation politique de longue date, de l'exclusion sociale et de la faiblesse des institutions.

11. **L'instabilité politique reste une caractéristique déterminante de la trajectoire d'Haïti**. L'assassinat du président Jovenel Moïse en 2021 a marqué un tournant décisif, accélérant l'érosion institutionnelle et aggravant la fragmentation politique. L'absence prolongée d'autorités élues, les retards répétés dans l'organisation des élections et la désillusion généralisée de la population ont enraciné une crise de représentation. En réponse, la médiation régionale menée par la CARICOM, avec le soutien de partenaires internationaux, a abouti à la création d'un Conseil présidentiel de transition en 2024. Ce conseil a pour mandat de rétablir l'ordre constitutionnel, de reconstruire l'autorité de l'État, de faire progresser les réformes institutionnelles et constitutionnelles et d'organiser des élections crédibles d'ici 2026. Les progrès restent toutefois limités par les divisions politiques persistantes, les capacités administratives restreintes et la portée territoriale réduite des institutions étatiques.

12. **Les vulnérabilités structurelles aggravent encore la fragilité d'Haïti**. L'économie est très exposée aux catastrophes naturelles, aux chocs liés aux prix des matières premières et aux fluctuations de l'aide extérieure. Les ouragans, les inondations et les tremblements de terre ont détruit à plusieurs reprises les infrastructures et les moyens de subsistance, aggravant la pauvreté, les déplacements de population et l'insécurité alimentaire. La forte dépendance à l'égard des envois de fonds et de l'aide extérieure accroît l'exposition aux chocs externes et souligne l'urgence de renforcer les capacités nationales, les réserves budgétaires et la résilience. Ces vulnérabilités sont amplifiées par l'interaction entre l'instabilité politique, l'insécurité et la faiblesse économique, qui, ensemble, sapent la confiance et ralentissent la reprise. L'incertitude croissante entourant les migrations, les relations commerciales et les flux d'aide ajoute aux risques externes et accentue les pressions sur la stabilité macroéconomique.

13. **La situation économique reste très tendue**. Avec un PIB par habitant estimé à environ 1 806 dollars américains en 2023, Haïti a le niveau de revenu le plus bas de l'hémisphère occidental.[2] L'activité économique est concentrée dans les services et l'agriculture, ce qui rend l'économie très vulnérable aux chocs et aux perturbations de l'offre. Depuis 2019, Haïti connaît une contraction économique ininterrompue, la plus longue récession

[2] FMI, Première revue dans le cadre du programme suivi par les services du FMI - Communiqué de presse et rapport des services du FMI (2025).

depuis des décennies, avec une nouvelle baisse d'environ 2,7% prévue pour 2025. Les pertes cumulées de production depuis 2018 sont estimées à près de 39% du PIB de 2024, soit environ 9,7 milliards de dollars américains, reflétant les effets combinés de la pandémie de COVID-19, de l'insécurité croissante et de l'effondrement des institutions. Les données satellitaires sur l'éclairage nocturne révèlent de fortes disparités spatiales, avec un déclin marqué de l'activité économique à Port-au-Prince par rapport aux régions nord et sud, relativement plus stables. Les enquêtes menées auprès des entreprises confirment des pertes généralisées, près de la moitié des entreprises interrogées dans la capitale faisant état d'impacts liés à la violence sur leurs ventes, leurs investissements et leur emploi, et beaucoup d'entre elles devant supporter des coûts de sécurité élevés simplement pour continuer à fonctionner.

14. **La dynamique de croissance au cours de la dernière décennie met en évidence de profondes contraintes structurelles**. Entre 2010 et 2024, la croissance a été largement tirée par l'accumulation de capital liée à la reconstruction après le tremblement de terre et aux investissements financés par les bailleurs de fonds. Cette dynamique s'est affaiblie avec l'intensification de l'insécurité et a été encore perturbée par le tremblement de terre de 2021, qui a réorienté la croissance vers la main-d'œuvre plutôt que vers le capital productif. Les performances globales sont restées modérées, freinées par une productivité toujours faible, une allocation inefficace des capitaux et une instabilité croissante.

15. **Malgré ces difficultés, les autorités ont continué à faire progresser les réformes macroéconomiques et de gouvernance en collaboration avec le Fonds monétaire international**. À l'issue du programme suivi par les services du FMI en 2023, un nouveau programme a été lancé pour la période allant de décembre 2024 à décembre 2025. Bien qu'il ne prévoie aucun financement direct, ce programme sert de point d'ancrage pour les politiques, en mettant l'accent sur le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de l'administration des recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques et le renforcement de l'indépendance et de la transparence de la banque centrale. Les examens du programme en 2025 ont confirmé des résultats globalement satisfaisants, les objectifs quantitatifs ayant été atteints et la plupart des critères structurels remplis malgré un contexte difficile.

16. **La situation budgétaire reste fragile**. La mobilisation des recettes intérieures est parmi les plus faibles au monde, estimée à environ 5,2% du PIB en 2024, ce qui limite considérablement la capacité de l'État à financer les infrastructures et les services de base. L'exécution du budget reste faible, reflétant les perturbations économiques et les contraintes de capacité. Bien que l'accord d'allègement de la dette Petrocaribe de 2024 ait considérablement réduit la dette publique, le FMI continue de considérer qu'Haïti est

confronté à un risque élevé de surendettement en raison de son extrême fragilité, de sa capacité limitée à générer des recettes, de sa dépendance à l'égard des financements concessionnels et de sa vulnérabilité aux chocs.

17. **La position extérieure reste vulnérable, mais a connu une légère amélioration, soutenue par des flux constants de transferts de fonds et des réserves plus importantes**. Le compte courant continue d'enregistrer d'importants déficits, dus aux importations de carburant et de denrées alimentaires et à une base d'exportation étroite dominée par les textiles. Les transferts de fonds restent la principale source de devises étrangères, soutenant la consommation des ménages et atténuant les déséquilibres commerciaux. Néanmoins, l'exposition à la volatilité des prix mondiaux, à l'évolution des flux d'aide et aux contraintes structurelles en matière de compétitivité continue de présenter des risques importants.
18. **L'inflation, bien qu'en baisse par rapport à son pic de 2023, reste élevée**. La persistance d'une inflation à deux chiffres depuis 2016 reflète les chocs répétés, la dépréciation de la monnaie et les pressions budgétaires. L'inflation a atteint 44,1% en 2023 dans un contexte de hausse mondiale des prix des matières premières et de perturbations des opérations portuaires. À la mi-2025, l'inflation globale restait proche de 30%, les prix des denrées alimentaires continuant de peser lourdement sur les ménages à faibles revenus. Le respect par la banque centrale d'une règle de financement monétaire zéro a contribué à contenir les pressions monétaires, mais l'inflation reste très sensible aux conditions de sécurité et aux contraintes d'approvisionnement.
19. **L'environnement des affaires s'est fortement détérioré depuis 2018**. L'instabilité politique et l'escalade de la violence ont perturbé la mobilité, le commerce et les chaînes d'approvisionnement, affectant aussi bien l'agriculture que l'industrie manufacturière et les services. Les entreprises sont confrontées à une augmentation des coûts de sécurité, à une baisse de la demande et à de fréquentes perturbations logistiques, ce qui conduit nombre d'entre elles à réduire leurs effectifs ou à cesser leurs activités. L'émigration de la main-d'œuvre qualifiée et les pillages généralisés ont encore érodé la capacité de production. L'insécurité et la faiblesse des institutions constituent désormais les principaux obstacles à la reprise du secteur privé et à la création d'emplois.
20. **Les conditions sociales reflètent ces pressions économiques**. Le niveau de vie n'a cessé de baisser, le PIB réel par habitant en 2024 étant estimé à plus de 44% en dessous de son niveau de 1980. Environ 36% des Haïtiens vivent dans l'extrême pauvreté et plus de 64% survivent avec moins de 3,65 dollars par jour. Les inégalités restent parmi les plus élevées au monde, reflétant une concentration persistante des revenus et des opportunités.

21. **L'accès aux services de base reste très limité**. Même parmi les ménages interrogés lors de récentes enquêtes téléphoniques, seul un tiers environ déclare avoir accès à l'électricité. Le recours à l'eau en bouteille et aux camions-citernes privés reste très répandu, tandis que la couverture sanitaire est insuffisante, seuls 65% des ménages ayant accès à des installations améliorées. La couverture sociale est minimale, seuls 7% de la population ayant bénéficié d'une forme d'aide au cours de l'année précédente. Bien que le taux de scolarisation dépasse 80%, l'insécurité, le sous-financement et la pénurie d'enseignants continuent de nuire aux résultats scolaires.
22. **Le marché du travail se caractérise par une informalité généralisée et la pauvreté au travail**. Environ 88% des travailleurs non agricoles sont employés de manière informelle, dont environ 94% de femmes. Le travail indépendant représente environ six emplois sur dix, la plupart des travailleurs gagnant moins que le salaire minimum. Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes restent importants et le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes. Les envois de fonds soutiennent désormais plus de 65% des ménages, compensant la faiblesse des revenus du travail et la création limitée d'emplois. L'emploi s'est de plus en plus orienté vers des activités à faible productivité, en particulier le commerce de détail à petite échelle, tandis que l'emploi dans le secteur manufacturier et le secteur public s'est contracté.
23. **L'insécurité alimentaire et les déplacements de population illustrent encore davantage la gravité de la crise**. On estime qu'environ un tiers de la population épuise ses moyens de subsistance essentiels pour satisfaire ses besoins alimentaires de base. Des enquêtes nationales confirment le recours croissant à des stratégies d'adaptation négatives à mesure que les conditions économiques se détériorent. L'escalade de la violence a également entraîné des déplacements massifs de population, plus de 1,4 million de personnes ayant été contraintes de quitter leur foyer, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les communautés d'accueil, les services et les économies locales.
24. **Les retours forcés et les dynamiques migratoires intensifient encore les pressions sociales et économiques dans les régions d'accueil, notamment dans le Grand Nord.** Des évaluations récentes indiquent que de nombreux migrants expulsés avaient quitté Haïti à la recherche d'un emploi, en particulier dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et du commerce, et qu'ils retournent désormais dans des régions où les possibilités d'emploi sont limitées et où les services publics sont déjà sous pression. Les expulsions à grande échelle, combinées aux déplacements internes continus depuis la zone métropolitaine, augmentent la demande de logements, de services de base et de moyens de subsistance dans les départements d'accueil. Cette dynamique accroît les risques de tensions sociales et souligne l'importance de l'accent

mis par le Plan sur la création d'emplois, la prestation de services et la reprise économique locale dans le cadre des efforts de stabilisation et de réintégration.

25. **Le Plan s'inscrit dans le contexte macro-budgétaire actuel, notamment la prolongation du programme suivi par le personnel du FMI jusqu'en 2025-2026.** Les réformes en cours au niveau national, notamment en matière de mobilisation des recettes intérieures, d'efficacité des dépenses et de gestion des finances publiques, sont donc essentielles pour permettre à l'État de cofinancer les investissements prioritaires dans le Grand Nord et d'absorber efficacement les ressources extérieures. Si le Plan identifie un ensemble complet de besoins d'investissement dans tous les secteurs, il établit également des priorités claires en fonction de la faisabilité, de l'impact et de la capacité de mise en œuvre dans le contexte des contraintes budgétaires actuelles. Dans ce contexte, la trajectoire d'investissement proposée repose sur des hypothèses réalistes concernant les marges budgétaires et les flux d'aide, en reconnaissant que les progrès réalisés en matière de réformes budgétaires et de stabilisation macroéconomique conditionneront directement non seulement le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre, mais aussi l'ordre des investissements, les interventions les plus prioritaires étant menées en premier afin de garantir la crédibilité, la capacité d'absorption et la durabilité.

26. **Perspectives macroéconomiques indicatives et scénario de planification (2025-2030).** Afin de renforcer la cohérence interne du plan et de clarifier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent la hiérarchisation des priorités et les impacts attendus, le plan utilise un scénario macroéconomique indicatif à moyen terme. Ce scénario fournit une trajectoire de référence pour la croissance, l'inflation, les soldes budgétaires et les comptes extérieurs pour la période 2025-2030, en cohérence avec le contexte macro-budgétaire actuel et les réformes en cours dans le cadre du programme suivi par les services du FMI. Il est conçu comme un cadre de planification (et non comme un engagement) et sera mis à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Tableau 1. Haïti : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-2030

[Exercice clos le 30 septembre]
PIB nominal (estimation pour 2025) : 23,3 milliards de dollars américains
Population (estimation pour 2025) : 11,9 millions
PIB par habitant (2025) : 2 936 dollars américains
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté (2025) : 52,3

Indicateur	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028	Exercice 2029	Exercice 2030
Croissance réelle du PIB (%)	-3,1	-1,2	0	1	1,3	1,5

Indicateur	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028	Exercice 2029	Exercice 2030
Inflation (IPC, moyenne, %)	28,3	28,2	18,8	14,5	9,4	8,0
Inflation (fin de période, %)	31,9	24,1	17,5	12,2	7,1	7,1
Solde budgétaire global (% PIB)	0	-0,2	-0,8	-0,9	-1,2	-1,5
Solde primaire du secteur public non financier (% PIB)	0,2	0	-0,6	-0,7	-0,9	-1,2
Recettes intérieures (% PIB)	4,7	4,7	5	5,3	5,7	6,0
Investissements publics (% PIB)	1,6	1,4	2,2	2,3	2,7	3,3
Dette publique totale (% PIB)	11,7	9,4	8,9	8,9	9,7	10,9
Dette publique extérieure (% PIB)	1,5	1,1	1,7	2,5	3,6	5,1
Solde courant (% PIB)	0,7	-0,4	-0,8	-1,4	-1,9	-2,4
Réserves brutes (mois d'importations)	7,2	7,4	7,6	7,8	7,9	8,0

***Source** : FMI (2025). Haïti : deuxième examen dans le cadre du programme suivi par le personnel et demande de prolongation — Rapport du personnel, 16 décembre 2025.*

III. Le Grand Nord

27. **Au-delà de la réponse aux besoins immédiats de relèvement, le Plan positionne explicitement le Grand Nord comme un instrument permettant de réduire les inégalités territoriales qui existent depuis longtemps en Haïti.** L'analyse des tendances dans les allocations du Programme d'investissement public (PIP) sur la période 2010-2025 met en évidence des asymétries spatiales persistantes dans les investissements publics, y compris au sein des départements du nord, qui ont historiquement connu des niveaux de dépenses d'investissement plus faibles et plus volatils par rapport à leur potentiel de développement. Cette priorisation territoriale s'appuie sur la répartition des allocations départementales dans le budget national révisé pour 2024-2025, ce qui permet d'identifier les écarts entre les besoins d'investissement et les enveloppes budgétaires réelles dans les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest. Dans ce contexte, le Plan donne délibérément la priorité aux investissements dans la connectivité, les infrastructures énergétiques, le

développement agro-industriel et les services sociaux de base dans les territoires en retard, dans le but de réduire les écarts structurels en matière d'accès, de productivité et d'opportunités économiques.

28. **Le Grand Nord, qui comprend les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest, forme un corridor économique stratégique doté d'un fort potentiel pour soutenir la reprise nationale et une croissance durable**. Sa situation géographique, le long de la côte nord d'Haïti, lui permet d'accéder aux routes maritimes internationales et d'être étroitement intégré à la République dominicaine, ce qui positionne la région comme une porte d'entrée naturelle pour le commerce, l'investissement et l'intégration régionale. Dans le cadre de ce programme d'intégration, le Grand Nord sert d'interface immédiate entre Haïti et les marchés régionaux et sous-régionaux, grâce à sa frontière terrestre avec la République dominicaine, ses ports nordiques et ses corridors logistiques, qui, ensemble, peuvent favoriser l'expansion du commerce, les opportunités de délocalisation et la participation aux chaînes de valeur régionales. Sa sécurité relative par rapport à la capitale renforce encore son attractivité pour les investissements privés, le tourisme et la délocalisation ou l'expansion des activités économiques. Ces avantages sont renforcés par des plaines agricoles fertiles, des zones côtières productives et des corridors de transport clés qui, ensemble, soutiennent la logistique, la production et l'accès au marché.

29. **Les infrastructures et la connectivité constituent des atouts essentiels pour la compétitivité de la région**. L'autoroute RN6 assure une liaison fiable entre Cap-Haïtien, Ouanaminthe et la frontière dominicaine, facilitant ainsi le commerce transfrontalier. La capacité de production d'électricité répond à la demande industrielle et résidentielle, tandis que les infrastructures portuaires permettent les activités commerciales et touristiques. Les réseaux d'approvisionnement en eau urbains desservent les principaux centres de population. La région abrite également le deuxième aéroport international du pays, actuellement le seul pleinement opérationnel, avec une piste capable d'accueillir des vols long-courriers et des liaisons directes vers des destinations telles que Miami, les îles Turques-et-Caïques et les Bahamas. Ces atouts ont favorisé l'émergence de secteurs stratégiques, notamment le tourisme grâce au port de Labadie, l'industrie manufacturière grâce au parc industriel de Caracol et à la zone franche de Ouanaminthe, et l'agro-industrie grâce à une agriculture orientée vers l'exportation, renforçant ainsi le rôle de la région en tant que pôle économique.

30. **Parallèlement à ces atouts en matière d'infrastructures, plusieurs grands centres urbains du Grand Nord connaissent une expansion urbaine rapide et largement imprévue, avec le développement croissant de quartiers informels dans des zones inondables et écologiquement sensibles et une pression croissante sur les services**

urbains et les terres agricoles. Les plans de développement local et les évaluations urbaines identifient l'expansion des bidonvilles et l'occupation de zones à haut risque comme des contraintes importantes dans des villes telles que Cap-Haïtien, Ouanaminthe, Limonade, Acul-du-Nord et Plaine-du-Nord. La couverture limitée des plans d'urbanisme actualisés, du zonage juridiquement contraignant et des instruments de prévention des risques limite encore davantage la capacité des autorités locales à orienter la croissance urbaine et à réduire la vulnérabilité aux risques climatiques et sismiques, soulignant l'importance d'intégrer l'urbanisme dans la stratégie de développement régional.

31. **Au-delà des infrastructures, le Grand Nord bénéficie d'avantages comparatifs importants qui favorisent la diversification**. La proximité des marchés internationaux, la disponibilité des terres et l'amélioration de la connectivité créent des conditions favorables à l'agriculture, à l'industrie manufacturière, aux services et au tourisme. La région concentre certains des atouts historiques et naturels les plus importants d'Haïti, notamment les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Citadelle et de Sans-Souci, la ville historique de Cap-Haïtien, Môle-Saint-Nicolas et l'île de la Tortue. Les taux d'alphabétisation relativement élevés constituent une base solide pour le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration des compétences.

32. **La démographie renforce encore le potentiel de développement de la région**. Une population jeune et en expansion représente un atout majeur pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, à condition qu'elle soit soutenue par des investissements ciblés dans l'éducation, la formation professionnelle et les compétences techniques adaptées à la demande du marché. Le renforcement du capital humain est essentiel pour soutenir la croissance de l'agro-industrie, de l'industrie manufacturière, de la construction, du tourisme et des services, tout en élargissant les possibilités d'emploi et en augmentant les revenus.

33. **Au sein du corridor, le département du Nord est le moteur de l'activité économique régionale**. Couvrant 2 115 km^2, il est centré sur Cap-Haïtien, principal pôle urbain et économique de la région et ancienne capitale de Saint-Domingue. Son littoral atlantique et ses plaines fertiles lui confèrent des avantages tant agricoles que logistiques, tandis que son riche patrimoine culturel, notamment les sites associés aux grandes étapes de la libération d'Haïti, la Citadelle Laferrière et l'architecture coloniale, en font l'une des destinations touristiques les plus importantes du pays. Le tissu urbain historique, la vie culturelle et le cadre côtier de Cap-Haïtien attirent depuis longtemps les visiteurs, avec des sites emblématiques tels que le boulevard du front de mer qui sert de point d'entrée principal. La combinaison des atouts patrimoniaux, du potentiel touristique, de l'accès

à la côte et de la proximité de zones agricoles productives confère au département du Nord un avantage distinctif pour le développement intégré.

34. **Le département du Nord-Est joue un rôle fonctionnel en tant que principale porte d'entrée terrestre d'Haïti vers la République dominicaine, ancrant le commerce transfrontalier, la logistique et les activités productives le long du corridor nord.** Couvrant 1 623 km^2 et ancré par Fort-Liberté, il bénéficie de la proximité immédiate de la République dominicaine et d'une forte connectivité logistique. La baie de Fort-Liberté, l'un des ports les plus naturellement protégés des Caraïbes, offre des conditions favorables au développement portuaire, aux plateformes logistiques et aux services maritimes. La régularité des vents crée également un potentiel important pour la production d'énergie renouvelable. Le département joue un rôle central dans le commerce transfrontalier, avec Ouanaminthe et Cap-Haïtien comme principales portes d'entrée, et offre des terrains disponibles et des sites stratégiques dans des villes secondaires telles que Trou-du-Nord, Terrier-Rouge et Ferrier pour l'agro-industrie, la logistique et l'expansion industrielle.

35. **Le département du Nord-Ouest apporte au corridor des atouts maritimes et touristiques distincts**. Couvrant 2 103 km^2 et ancré par Port-de-Paix, c'est le seul département d'Haïti à disposer de trois fronts maritimes, ce qui lui confère un potentiel unique pour le développement portuaire, la pêche et le tourisme côtier. Sa situation le long du passage du Vent, une route maritime majeure entre Haïti et Cuba, renforce son importance géostratégique. Môle-Saint-Nicolas et ses environs offrent un potentiel touristique exceptionnel grâce à leurs forts historiques, leurs grottes et leurs paysages côtiers, tandis que les plages de l'île de la Tortue et le patrimoine naturel plus large du département positionnent le Nord-Ouest comme une destination touristique de grande valeur, capable d'attirer des visiteurs internationaux, notamment des croisiéristes à la recherche de nouvelles routes dans les Caraïbes.

36. **À ce titre, le Plan conçoit le Grand Nord comme un système économique régional intégré, structuré autour de territoires aux fonctions distinctes et complémentaires.** Le département du Nord ancra le corridor en tant que principal pôle urbain, de services, de tourisme et de logistique ; le Nord-Est sert de plateforme industrielle, énergétique et logistique transfrontalière ; et le Nord-Ouest contribue au tourisme côtier, à la pêche et aux activités économiques maritimes. Les investissements publics prévus dans le cadre du Plan visent à renforcer cette complémentarité fonctionnelle et à éviter une concurrence territoriale interne improductive. Les choix d'investissement sont donc évalués en fonction de leur contribution aux chaînes de valeur régionales intégrées, de leur cohérence avec le développement global du Grand Nord et de leur capacité à renforcer les synergies entre les départements.

IV. Conception du cadre de relance territoriale

37. **Le Plan a été élaboré dans le cadre d'un processus analytique et participatif intégré visant à garantir que les actions proposées soient fondées sur des données probantes, réalisables et axées sur les résultats**. L'approche s'appuie sur les enseignements tirés des efforts de planification passés et des évaluations sectorielles, combinant une analyse quantitative - comprenant des données démographiques, socio-économiques et spatiales - avec des informations qualitatives issues de consultations et d'entretiens institutionnels. Cette intégration a permis d'identifier des priorités d'investissement techniquement solides, ancrées dans le territoire et réalistes sur le plan opérationnel compte tenu des contraintes actuelles d'Haïti.

38. **Le fondement analytique du plan s'appuie sur plusieurs contributions complémentaires**. Il s'agit notamment des enseignements tirés des interventions précédentes dans différents secteurs et régions, d'un examen des stratégies et des plans de développement existants et de leurs principales conclusions, d'une cartographie des interventions en cours et prévues par le gouvernement et les partenaires de développement, de l'identification des projets déjà en cours de mise en œuvre qui pourraient être étendus, d'un inventaire des investissements privés et des partenariats présentant un potentiel de synergie, et de l'alignement des investissements proposés sur le budget national afin de garantir à la fois le réalisme financier et la cohérence stratégique.

39. **Les contraintes en matière de données restent un obstacle important à la planification, à la hiérarchisation des priorités et au suivi.** Bien que le plan s'appuie sur les meilleures données administratives, d'enquête et spatiales disponibles, les lacunes en matière de disponibilité, d'actualité et d'interopérabilité des données entre les institutions limitent la prise de décision fondée sur des preuves et l'analyse de scénarios. Le renforcement des systèmes nationaux de production, de partage et d'utilisation des données est donc essentiel pour soutenir la mise en œuvre, le suivi des résultats et la gestion adaptative. À cet égard, la réalisation d'un nouveau recensement national de la population et du logement, dès que les conditions de sécurité le permettront, reste essentielle pour améliorer le ciblage, l'allocation des ressources et la planification territoriale à long terme.

40. **Le Plan adopte un principe explicite de hiérarchisation et de séquençage des investissements publics afin de garantir une mise en œuvre réaliste et efficace dans un contexte de ressources publiques limitées.** Les interventions sont classées par ordre de priorité en fonction de leur capacité à préserver les actifs productifs existants, à prévenir les pertes irréversibles de valeur économique et à préparer le terrain pour de futurs investissements structurants. Cette approche garantit que chaque dépense

publique, en particulier pendant les premières années de mise en œuvre, contribue directement à la consolidation du système productif régional et à la création d'un environnement crédible et attractif pour les investissements privés.

41. **La hiérarchisation des priorités s'applique avant tout aux investissements publics afin de garantir leur réalisme, leur faisabilité et leur séquentialité dans un contexte de contraintes budgétaires et institutionnelles sévères.** Compte tenu de l'ambition des portefeuilles d'investissement, le Plan adopte un cadre séquentiel clair qui distingue (i) les interventions immédiates (0 à 2 ans) axées sur la sauvegarde des actifs productifs et le maintien de la continuité de l'activité économique ; (ii) les mesures de consolidation (2 à 4 ans) visant à renforcer les systèmes, à réduire les risques et à accroître les investissements viables ; et (iii) les investissements structurants (4 à 5 ans) correspondant à des projets plus importants et plus complexes, avec des besoins plus élevés en matière de financement, d'institutions ou de secteur privé. Cette hiérarchisation des investissements est complétée par une matrice dédiée aux études prioritaires — couvrant la préparation, la faisabilité, les évaluations environnementales et sociales, et la structuration institutionnelle ou PPP — présentée à l'annexe IX, afin de garantir que les investissements futurs soient techniquement prêts, financièrement crédibles et bancables lorsqu'ils seront mis en œuvre.

42. **La hiérarchisation des priorités a suivi un ensemble clair de principes directeurs**. L'analyse part du principe que les conditions de sécurité resteront globalement au niveau actuel pendant la période de planification. La priorité a été donnée aux domaines et aux secteurs qui ont démontré leur capacité de mise en œuvre et leur succès passé. La faisabilité des interventions a été évaluée sur une période de cinq ans, en mettant particulièrement l'accent sur les contextes où des facteurs favorables, tels que les services de base, la connectivité et la présence institutionnelle, soutiennent une action efficace de l'État. La sélection s'est concentrée sur les investissements ayant le plus grand impact potentiel et les effets multiplicateurs les plus importants, plutôt que sur une large couverture ou des objectifs ambitieux.

43. **Outre les critères de faisabilité et d'impact, la hiérarchisation des priorités a intégré des principes transversaux d'égalité des sexes et d'inclusion sociale.** Ces principes ont été appliqués de manière systématique à tous les piliers afin d'évaluer les contraintes et les avantages différentiels pour les femmes, les jeunes et les populations déplacées, en veillant à ce que l'inclusion soit traitée comme une exigence fondamentale de la planification plutôt que comme un thème isolé.

44. **La préparation du plan s'est appuyée sur une structure organisationnelle à deux niveaux afin de garantir la cohérence, la coordination et le contrôle de la qualité**. Un groupe de coordination central, composé des responsables et co-responsables des

composantes ainsi que du principal point focal du gouvernement au ministère de l'Économie et des Finances, a supervisé l'ensemble du processus, veillé à la cohérence méthodologique et appliqué des normes de qualité communes. Les équipes chargées des piliers, composées d'experts techniques sectoriels, étaient chargées de préparer les contributions analytiques et de rédiger les composantes thématiques sous la direction de leurs responsables respectifs. Des points focaux gouvernementaux ont été désignés pour chaque secteur et chaque région afin de renforcer l'alignement sur les priorités nationales et de faciliter la coordination entre les institutions.

45. **De vastes consultations ont été menées avec les ministères concernés aux niveaux national et régional, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les représentants des jeunes et des femmes, ainsi que les acteurs du secteur privé**. Ces échanges ont permis de valider les priorités, d'intégrer les perspectives locales et de renforcer l'appropriation. Ils ont également contribué à affiner le calendrier et les modalités de mise en œuvre, augmentant ainsi la faisabilité opérationnelle des interventions proposées. Un compte rendu détaillé des consultations et des réunions figure à l'annexe V.

V. Lien avec le RCIA

46. **L'évaluation rapide de l'impact de la crise (RCIA) et le plan de relance et de développement à moyen terme sont conçus comme des instruments complémentaires**, traitant des dimensions distinctes mais interdépendantes de la crise en Haïti. Le RCIA se concentre sur le relèvement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, tandis que le présent plan fournit un cadre de développement territorial pour le Grand Nord. Ensemble, ils reflètent une réponse différenciée sur le plan spatial qui reconnaît à la fois l'urgence de stabiliser la capitale et la possibilité de faire progresser le développement là où les conditions le permettent.

47. **Le RCIA a été élaboré pour répondre aux dommages considérables causés par les troubles récurrents depuis 2018 et la destruction à grande échelle des infrastructures au début de 2024**. Son objectif principal est de rétablir les infrastructures et les services essentiels à leur niveau d'avant la crise, en offrant une plateforme flexible pour des investissements rapides et ciblés dans les domaines prioritaires. Un plan d'investissement actualisé, approuvé en octobre 2025, a identifié 107 projets réalisables pour 2026-2027, dont les priorités ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution des conditions de sécurité.

48. **Alors que le RCIA se concentre sur la reconstruction et le rétablissement des services à court terme, le Plan de relance et de développement à moyen terme**

adopte une perspective à plus long terme et axée sur le territoire. Il est conçu pour harmoniser les investissements publics et privés, stimuler l'activité productive et renforcer les fondements institutionnels et économiques dans les départements du nord. En combinant les efforts de relèvement urgents dans la capitale et le développement stratégique dans le Grand Nord, ces deux instruments forment une approche territoriale intégrée qui relie la stabilisation immédiate aux voies vers une croissance durable.

VI. Liens avec le PSDH, le PREPOC et les plans de développement territorial

49. **Le Plan de relance et de développement à moyen terme s'appuie sur les cadres de planification nationaux et territoriaux existants afin d'assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des priorités d'investissement**. Il ne remplace pas les stratégies antérieures, mais les adapte et les rend opérationnelles à la lumière de la fragilité actuelle d'Haïti, des contraintes en matière de sécurité et des capacités territoriales inégales. Il s'aligne également sur les principaux cadres politiques sectoriels et intersectoriels du gouvernement, notamment les stratégies nationales en matière de protection sociale (PNPPS), d'éducation, de santé, d'agriculture, de transport et d'énergie, afin d'assurer la cohérence entre les priorités territoriales, la programmation sectorielle et les modalités de mise en œuvre.
50. **Depuis 2012, le Plan stratégique de développement d'Haïti articule la vision de développement à long terme du pays**, structurée autour de la transformation territoriale, économique, sociale et institutionnelle. Son objectif est de mettre Haïti sur la voie de l'émergence d'ici 2030 grâce à un développement régional intégré, à la modernisation de l'administration publique et à la réduction de la pauvreté. Le PSDH définit 32 grands programmes et plus de 150 sous-programmes et projets, qui ont servi de points de référence pour les investissements publics et l'aide extérieure.
51. **En réponse au choc de la COVID-19, le Plan de relance économique post-COVID-19 a été introduit en 2021 comme instrument de relance à court terme**. Le PREPOC s'est concentré sur la stabilisation de l'économie, la protection des populations vulnérables et le soutien à la création rapide d'emplois, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises. Ses objectifs comprenaient la restauration de la croissance, la réduction de l'inflation, la création d'emplois et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Cependant, les hypothèses qui sous-tendent le PSDH et le PREPOC, notamment en matière de sécurité, de capacité institutionnelle et de stabilité macroéconomique, ont été dépassées par les crises qui ont suivi.

Figure 1. Cartographie du PSDH, du PREPOC et du Plan de relance à moyen terme

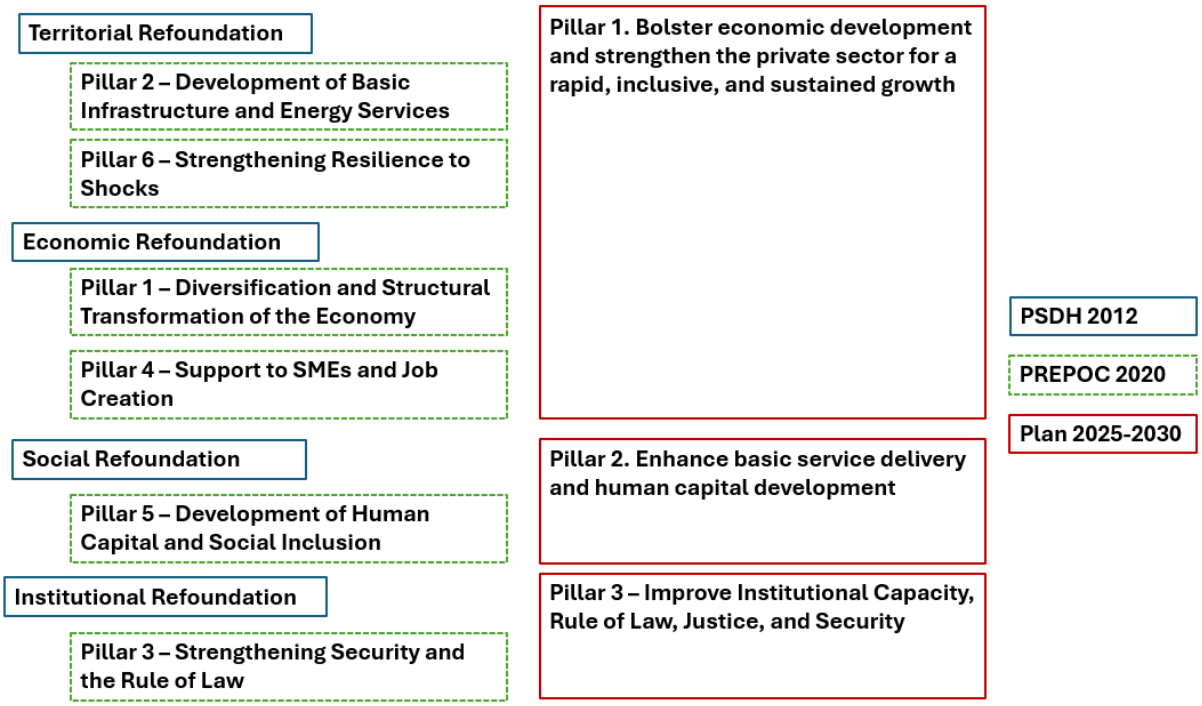


Tableau 2. Alignement du PSDH, des priorités du gouvernement de transition et du Plan de relance à moyen terme

Axe stratégique du PSDH (2012)	Piliers du PSDH	Priorités du gouvernement de transition	Piliers du plan à moyen terme 2025-2030
Refondation territoriale	Pilier 2 – Développement des infrastructures de base et des services énergétiques	Reprise économique	**Pilier 1** – Soutenir le développement économique et renforcer le secteur privé pour une croissance rapide, inclusive et durable
	Pilier 6 – Renforcement de la résilience face aux chocs		
Refondation économique	Pilier 1 – Diversification et transformation structurelle de l'économie		

Axe stratégique du PSDH (2012)	Piliers du PSDH	Priorités du gouvernement de transition	Piliers du plan à moyen terme 2025-2030
	Pilier 4 – Soutien aux PME et création d'emplois		
Refondation sociale	Pilier 5 – Développement du capital humain et inclusion sociale	Services de base	**Pilier 2** – Développement du capital humain, inclusion sociale et prestation de services
Refondation institutionnelle	Pilier 3 – Renforcement de la sécurité et de l'État de droit	Sécurité Restauration des institutions	**Pilier 3** – Améliorer les capacités institutionnelles, l'état de droit, la justice et la sécurité

Tableau 3. Comparaison entre le PSDH, le PREPOC et le Plan de relance à moyen terme

	PSDH	PREPOC	Plan de relance à moyen terme
Période	2012-2030	2020-2023	2025-2030
Origine	Séisme de 2010	Covid-19	Crise sécuritaire
Vision	Haïti, un pays émergent en 2030	Stabiliser l'économie et encourager la croissance économique à court et moyen terme	Encourager la croissance à court et moyen terme dans la région nord
Objectifs	Refondation territoriale, sociale, économique et institutionnelle pour un développement régional intégré, modernisation de l'administration publique et réduction de la pauvreté	Croissance économique inclusive ; soutien aux populations vulnérables ; création d'emplois ; soutien aux secteurs productifs	Déterminer quel type d'infrastructures et de services économiques et sociaux soutenir, et où les implanter, avec l'appui de la gouvernance pour la croissance régionale ?
Structure du plan	4 grands domaines, 32 programmes et plus de 150 sous-programmes	Interventions à court terme dans 6 domaines prioritaires : création d'emplois, santé, agriculture, infrastructures et PME	3 piliers : développement économique, développement du capital humain et prestation de services et capacité institutionnelle

	PSDH	PREPOC	Plan de relance à moyen terme
Domaines prioritaires	Pôles de développement régional	Zones à forte incidence de COVID-19	Région nord d'Haïti
Champions	MPCE	MEF et MPCE	MEF, MPCE, gouvernements locaux et secteur privé local
Type de plan	Plan stratégique à long terme – au niveau national	Plan de relance en réponse à une crise spécifique	Plan territorial à court et moyen terme

52. **Ce plan adopte une approche plus agile et différenciée selon les territoires**. Plutôt que de poursuivre des objectifs nationaux généraux sur la base d'hypothèses uniformes, il place les infrastructures, la fourniture de services de base et les capacités de l'État au centre de la relance, en se concentrant sur les régions où la mise en œuvre reste possible. Ce faisant, il traduit la vision à long terme du PSDH et l'intention de relance du PREPOC en un cadre pragmatique, adapté aux réalités actuelles et axé sur les territoires.

53. **Les instruments de développement territorial existants fournissent des orientations importantes pour la hiérarchisation spatiale dans le Grand Nord**. Le Schéma national d'aménagement du territoire propose d'organiser les infrastructures et les services autour d'un réseau de pôles économiques, notamment Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Fort-Liberté-Caracol, Saint-Raphaël-Dondon-Saint-Michel, Maribaroux-Ouanaminthe et Môle-Saint-Nicolas. Ces pôles déterminent l'orientation géographique des investissements et l'ordre de mise en place des infrastructures et des services.

54. **Des outils complémentaires affinent encore les priorités territoriales**. Le Programme d'information territoriale pour le développement durable met en évidence les zones prioritaires dans le Nord-Ouest, en mettant l'accent sur l'amélioration de la connectivité entre les zones côtières et montagneuses et le renforcement du transport maritime. Le Plan du pôle de développement de Cap-Haïtien se concentre sur l'atténuation des risques d'inondation, la connectivité routière et l'expansion urbaine contrôlée afin de préserver les atouts touristiques et agricoles. Le Plan du Corridor Cap-Haïtien-Ouanaminthe s'articule autour de l'axe RN6, favorisant la protection des bassins versants, la préservation du patrimoine culturel, l'expansion urbaine et l'amélioration de l'accessibilité entre les zones intérieures et côtières.

55. **Les acteurs du secteur privé ont également formulé une vision de développement pour le Grand Nord qui complète les instruments de planification publique**. La Fondation haïtienne pour le développement intégré de la région Nord met l'accent sur la création de parcs agricoles

et forestiers, le développement de centres urbains résilients, la promotion des énergies renouvelables et l'investissement dans l'éducation afin de renforcer le commerce international et les opportunités professionnelles.

56. **Au niveau local, les Plans communaux de développement (PCD) fournissent un niveau supplémentaire de détails opérationnels**. Dix-huit communes du Grand Nord ont adopté des PCD qui identifient les investissements prioritaires alignés sur les objectifs nationaux et territoriaux. Ces plans guident la sélection et l'ordre des interventions au niveau communal, renforçant ainsi l'appropriation locale et garantissant que les stratégies de développement régional se traduisent par des améliorations tangibles au niveau communautaire.

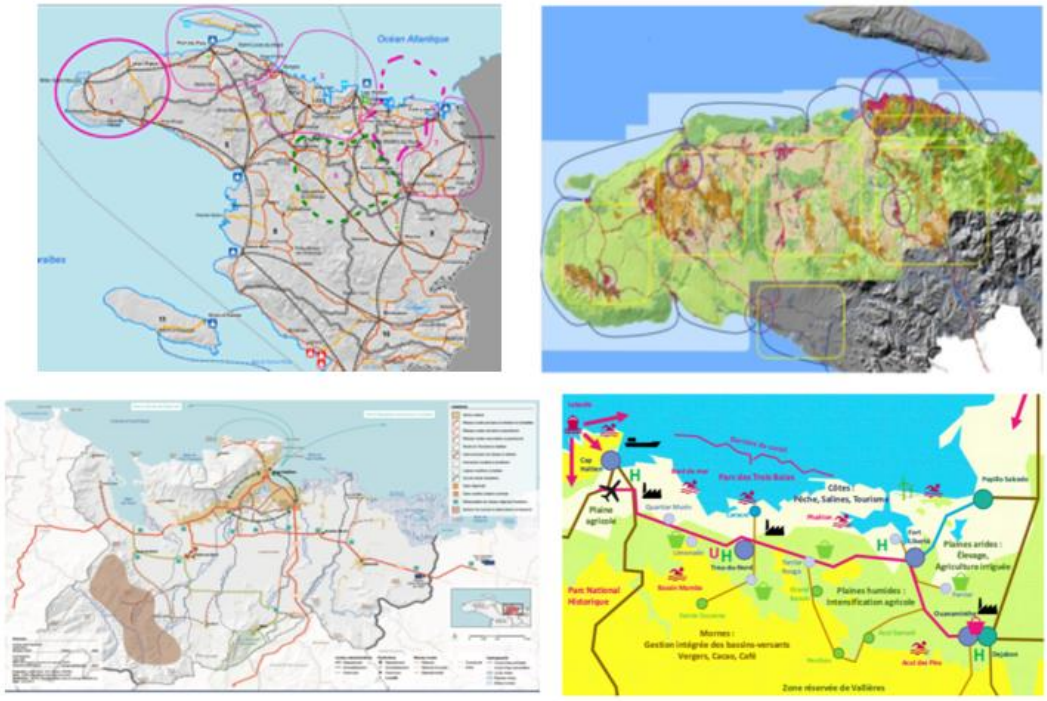


Figure 2. Cadres de développement territorial pour le nord d'Haïti : pôles stratégiques et corridors

***Remarque** : en haut à gauche : pôles de développement du SNAT ; en haut à droite : PITDD du nord-ouest ; en bas à gauche : pôle de développement de Cap-Haïtien ; en bas à droite : corridor de Cap-Ouanaminthe.*

VII. Leçons apprises et implications pour la feuille de route

57. **Un examen des plans et programmes de développement passés en Haïti met en évidence des facteurs récurrents qui ont influencé les résultats du développement, tant positivement que négativement**. Ces expériences mettent en évidence des enseignements transversaux liés à l'intégration territoriale, à la gouvernance et aux arrangements

institutionnels, au financement et à la capacité de mise en œuvre, à la participation et à l'appropriation locale. Une leçon essentielle est que les visions stratégiques ne se traduisent en résultats tangibles que lorsqu'elles sont soutenues par des outils opérationnels, des données fiables, un financement prévisible et une responsabilité claire. Ces leçons éclairent la feuille de route en clarifiant ce qui a fonctionné, où des lacunes persistent et quelles contraintes doivent être traitées pour améliorer l'efficacité et la durabilité.

58. **L'expérience montre que l'intégration intersectorielle peut renforcer considérablement la résilience des ménages, en particulier dans les contextes d'insécurité alimentaire et de déplacement**. Les programmes qui relient la protection sociale à la santé, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'éducation, ont permis d'obtenir des gains mesurables, en particulier dans les zones mal desservies et reculées. Les approches intégrées « santé-éducation-WASH » ont élargi l'accès aux services essentiels dans les territoires négligés, démontrant ainsi la valeur des interventions multisectorielles coordonnées pour maximiser l'impact.

59. **L'innovation numérique s'est également révélée efficace lorsqu'elle est associée à des mécanismes de prestation communautaires**. Les transferts d'argent numériques ont réduit les fuites et les retards de transaction en acheminant les ressources directement aux bénéficiaires, améliorant ainsi la transparence et l'efficacité. Cependant, leur adoption dans les zones rurales reste limitée par le manque de connaissances numériques, la méfiance et l'insuffisance des services fournis. L'expérience de Grande-Anse suggère que la combinaison des transferts numériques et des associations villageoises d'épargne et de crédit peut renforcer la confiance de la communauté et améliorer la rapidité et l'efficacité de l'aide.

60. **L'appropriation locale apparaît comme un facteur déterminant pour la réussite de la mise en œuvre**. Des programmes tels que le Programme d'appui à la gouvernance et au développement économique local et les Équipes municipales d'appui technique démontrent que lorsque les municipalités gèrent directement les projets, avec le soutien d'une formation ciblée et d'une assistance technique, l'exécution s'améliore, les capacités locales sont renforcées et les résultats ont plus de chances d'être durables.

61. **Les approches de financement axées sur les lieux ont été particulièrement efficaces pour faire passer les stratégies de développement régional de la conception à la mise en œuvre**. Des initiatives telles que les programmes Boucle Centre-Artibonite et Cap-Haïtien-Ouanaminthe Corridor ont bénéficié d'un financement coordonné, d'un ciblage spatial et d'un alignement multi-donateurs. La concentration des ressources autour de priorités territoriales communes a renforcé la dynamique de mise en œuvre et réduit la fragmentation.

62. **Dans le même temps, la complexité institutionnelle et la fragmentation de la gouvernance ont souvent nui aux performances**. Les structures de coordination à plusieurs niveaux, telles que les grands comités de pilotage, ont ralenti la prise de décision et dilué la responsabilité. Le faible alignement entre les processus de planification nationaux, régionaux et communaux, ainsi qu'entre les secteurs, a entraîné des interventions qui se chevauchent ou se contredisent. L'absence d'une maîtrise d'ouvrage clairement définie a encore affaibli l'appropriation, car les unités de mise en œuvre des projets se substituent souvent aux institutions publiques au lieu de les renforcer.

63. **Les contraintes financières au niveau local restent un défi majeur**. Les municipalités ont un accès limité au financement et les mécanismes existants sont souvent mal adaptés aux besoins locaux. Le Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales n'a financé qu'une petite partie des priorités identifiées par les communes, tandis que les instruments nationaux tels que le Programme d'investissement public et le Fonds d'investissement pour les organismes publics n'ont pas toujours permis des transferts vers les collectivités locales. La faiblesse des recettes municipales, en particulier celles provenant de la fiscalité foncière, limite encore davantage les investissements locaux et renforce la dépendance à l'égard des financements extérieurs.

64. **Le manque de données et de connaissances continue de limiter l'efficacité de la planification et du ciblage**. L'absence de données récentes issues du recensement empêche de bien comprendre la dynamique démographique, notamment les déplacements, les retours et la mobilité. Le commerce transfrontalier et les activités illicites ne font pas l'objet d'une surveillance suffisante dans les communes clés, tandis que plusieurs territoires restent largement dépourvus de données, ce qui coïncide souvent avec une mauvaise connectivité et une insécurité alimentaire accrue.

65. **Les informations sur l'environnement et les risques sont tout aussi incomplètes**. Seul un petit nombre de communes ont mis à jour leurs réglementations en matière de risques, et les cartes de zonage tenant compte des risques n'existent que dans très peu d'endroits. Cela limite la capacité à concevoir des investissements résilients aux risques naturels et aux chocs climatiques.

66. **Les systèmes de suivi et d'évaluation sont également déficients**. Au cours des quinze dernières années, les investissements se sont fortement concentrés le long du corridor côtier oriental, avec une portée limitée dans les zones occidentales telles que Môle-Saint-Nicolas. L'absence de données de référence cohérentes, d'indicateurs clairs et d'outils de suivi régionaux a rendu difficile l'évaluation de l'impact ou l'ajustement des stratégies. Aucun tableau de bord régional consolidé n'a suivi les investissements publics et privés depuis 2012, ce qui limite la supervision stratégique et la responsabilité.

67. **Les lacunes opérationnelles expliquent également le décalage entre les plans et les résultats**. De nombreuses stratégies de développement restent très conceptuelles et ne sont pas soutenues par des instruments pratiques tels que des cadres de maintenance, des systèmes d'information géographique ou des données cadastrales. Des contraintes structurelles, notamment la faiblesse de l'administration foncière et de l'application de la réglementation, aggravent ces difficultés. Les municipalités sont également confrontées à une pénurie aiguë de personnel technique, notamment d'ingénieurs, de planificateurs et de chefs de projet, ce qui limite leur capacité d'exécution.

68. **Le cloisonnement sectoriel et la faiblesse de la séquence ont exacerbé les défis de coordination**. Le manque de clarté du leadership et la fragmentation des approches sectorielles rendent l'alignement difficile, tandis que les projets sont souvent conçus sans séquence réaliste ni prise en compte adéquate des capacités locales. Cela a contribué à des retards, à des performances insuffisantes et à une couverture territoriale inégale.

69. **Enfin, la faiblesse des mécanismes de communication et de participation a réduit l'appropriation et la durabilité**. De nombreux plans ont été perçus comme étant dictés par l'extérieur, ce qui a limité l'adhésion locale et affaibli la responsabilité et le maintien à long terme.

70. **Cinq implications clés se dégagent pour la feuille de route**. Premièrement, un financement prévisible et accessible est essentiel, en particulier au niveau communal. Deuxièmement, la gouvernance territoriale doit être renforcée par une définition claire des rôles et des responsabilités des municipalités et des ministères sectoriels. Troisièmement, les outils opérationnels doivent être intégrés dès la phase de conception plutôt que d'être ajoutés ultérieurement. Quatrièmement, les systèmes de suivi territorial devraient suivre systématiquement les tendances démographiques, les investissements et les risques. Cinquièmement, la communication, la transparence et la responsabilité doivent être généralisées afin de rétablir la confiance des citoyens et de renforcer l'appropriation.

VIII. Cartographie des interventions des partenaires au développement

71. **La cartographie des interventions des partenaires au développement est un effort continu visant à renforcer la coordination et l'alignement stratégique entre le gouvernement haïtien et ses partenaires extérieurs**. Dirigée par le Secrétariat technique du Cadre de coordination de l'aide extérieure au développement, cette initiative vise à consolider et à normaliser les informations sur les programmes financés par les institutions multilatérales et bilatérales. Pour chaque projet, des données sont collectées sur les objectifs, la classification sectorielle, les volumes de financement, les entités chargées de la mise en œuvre et la localisation géographique, ce qui permet d'avoir une image plus claire de la répartition spatiale

des investissements et d'identifier les lacunes, les chevauchements et les possibilités de complémentarité. Cet exercice est mené en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales et est conçu pour être mis à jour chaque année afin de rester opérationnel et pertinent.

72. **Un cadre de classification commun sous-tend la cartographie afin de garantir la comparabilité et de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes**. Les projets sont classés à l'aide des codes du Comité d'aide au développement de l'OCDE adaptés au contexte haïtien et regroupés sous six axes stratégiques : infrastructures, économie, systèmes financiers, développement humain, justice et sécurité, et gouvernance. Chaque intervention se voit attribuer à la fois un code CAD et un code SNPC national, ce qui permet d'assurer la cohérence entre les institutions et facilite l'analyse intersectorielle. L'outil de cartographie facilite l'élaboration des politiques, améliore la transparence et renforce le suivi des efforts de développement. Des informations détaillées, notamment une ventilation sectorielle et régionale des interventions, sont fournies à l'annexe IV.

73. **Afin de garantir la durabilité des investissements publics, le Plan encourage l'intégration systématique de mécanismes de base de recettes et de recouvrement des coûts pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures.** Le cas échéant, les investissements dans les marchés, les installations touristiques, les zones productives, les ports, les routes et les réseaux d'approvisionnement en eau s'accompagneront de systèmes de redevances d'utilisation simples et transparents, d'accords de concession ou de tarifs de service destinés à couvrir l'entretien courant et les réparations mineures. Les recettes générées seront affectées en priorité à l'entretien des infrastructures concernées, avec des responsabilités institutionnelles claires en matière de collecte, de gestion financière et de reporting au niveau municipal ou sectoriel.

IX. Dispositifs de coordination, de suivi et de mise à jour des données

74. **La mise en œuvre du plan repose sur une architecture de coordination nationale et territoriale complémentaire.** Au niveau central, la coordination globale de la reprise, l'alignement des politiques et l'engagement des partenaires s'appuient sur les mécanismes mis en place dans le cadre de l'évaluation rapide de l'impact de la crise, qui continuent de servir de plate-forme principale au gouvernement pour orienter la reprise et harmoniser le financement. Au niveau territorial, la mise en œuvre dans le Grand Nord s'appuie sur le Conseil de développement du Corridor Nord, une plateforme régionale dédiée à la gouvernance et à la mise en œuvre, chargée de la planification, de la hiérarchisation des priorités et du soutien à la mise en œuvre. Ces deux mécanismes fonctionnent en parallèle avec des mandats clairement différenciés et sont reliés par des interfaces formelles de coordination et de suivi afin d'assurer

la cohérence, d'éviter les doubles emplois et d'aligner les actions de relèvement à court terme sur les objectifs de développement territorial à moyen terme.

X. Bibliographie

Giles Álvarez, L., Vargas-Moreno, J. C., Mejía, A., Patel, A., & Jean-Baptiste, N. (2022). *Une approche spatiale pour analyser l'insécurité alimentaire dans le département du Nord-Ouest d'Haïti.*

FMI (2025). *Haïti : deuxième examen dans le cadre du programme suivi par le personnel et demande de prolongation — Rapport du personnel*, 16 décembre 2025.

Haven, B., et al. (2025). Haïti : les voies de la croissance face à des risques croissants (projet). Washington, DC : Banque mondiale.

Lotti, G., & Arteaga Garavito, M. (2024). *BIDEconomics Haïti : un paysage d'opportunités*. Gómez Osorio, A. (Ed.).

Banque mondiale (2021-2025). *Enquête téléphonique à haute fréquence en Haïti (HFPS)*.

1. Pilier 1: Soutenir le développement économique et renforcer le secteur privé pour une croissance rapide, inclusive et durable

1.1 Introduction

1. **Le pilier 1 stimule la reprise économique en Haïti en relançant les investissements privés, en rétablissant la production et en créant des emplois dans le Grand Nord**. En tant que région la plus dynamique et la plus stable du pays, le Grand Nord offre les bases les plus solides pour relancer la croissance et diversifier l'économie. Le pilier 1 traduit en actions l'évaluation rapide de l'impact de la crise (RCIA), en canalisant les investissements vers les secteurs productifs et les corridors commerciaux susceptibles d'accélérer la reprise, de réduire les disparités régionales et de renforcer la résilience nationale.
2. **Le marché du travail haïtien reste largement dominé par le travail indépendant, ce qui reflète un déficit structurel dans la création d'emplois formels, productifs et stables.** Les données de *l'enquête téléphonique à haute fréquence (HFPS) en Haïti* indiquent que près de 60% des Haïtiens ayant un emploi travaillent à leur compte, une tendance qui est restée largement inchangée entre 2021 et 2025 et qui s'observe dans toutes les régions, y compris le Grand Nord. Les emplois salariés ne représentent qu'environ un tiers du total des emplois, tandis que les entreprises familiales et les apprentissages ne représentent qu'une part marginale. Cette structure de l'emploi souligne la prévalence d'activités économiques informelles à faible productivité et met en évidence l'urgence de passer à des emplois salariés à plus forte productivité. Le pilier 1 répond directement à ce défi en donnant la priorité à l'investissement privé, à la croissance des entreprises et à la diversification de la chaîne de valeur comme principaux moyens de créer des emplois formels, d'augmenter les revenus et de renforcer la résilience économique.
3. **Le Grand Nord est également un pôle de croissance naturel et une porte d'entrée vers les marchés régionaux**. Avec son port et son aéroport internationaux à Cap-Haïtien, ses plaines agricoles fertiles, ses deux grands centres commerciaux transfrontaliers avec la République dominicaine et sa population jeune et entreprenante, la région dispose des atouts nécessaires pour stimuler la reprise nationale. Cependant, malgré sa proximité géographique avec les principaux marchés des Caraïbes et d'Amérique centrale, les flux commerciaux réels avec la sous-région restent très limités et le Grand Nord est encore faiblement intégré dans les chaînes de production et d'approvisionnement régionales. Il est donc essentiel de renforcer la connectivité, la logistique et la facilitation du commerce transfrontalier afin de traduire les avantages géographiques en opportunités économiques concrètes, notamment en réduisant les coûts de transaction et en améliorant la prévisibilité des mouvements transfrontaliers de marchandises. Pourtant, ce potentiel reste sous-exploité en raison de la dégradation des infrastructures, des contraintes énergétiques et de la fragmentation des chaînes de valeur.

Le pilier 1 vise à exploiter ces avantages en restaurant la capacité de production, en renforçant les liens avec les marchés et en connectant le Grand Nord aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

4. **Le diagnostic du RCIA confirme à la fois l'urgence et la faisabilité d'investir au-delà de Port-au-Prince**. L'évaluation a révélé comment des crises qui se chevauchent - instabilité politique, insécurité, inflation et chocs climatiques - ont paralysé l'activité économique dans la capitale tout en déplaçant la population et les flux commerciaux vers le nord. Malgré ces chocs, le Grand Nord a maintenu des marchés fonctionnels et une relative stabilité, ce qui en fait la plateforme la plus viable pour la reprise. Le pilier 1 s'appuie sur cette résilience pour catalyser la croissance, en complément des investissements dans le capital humain du pilier 2 et des réformes institutionnelles du pilier 3.
5. **La structure du pilier s'articule autour de la diversification économique comme levier central pour stimuler la croissance et la résilience.** En donnant la priorité à la diversification, la stratégie vise à ouvrir de nouveaux marchés, à élargir la base productive et à réduire les vulnérabilités structurelles. Les transports et l'énergie sont considérés comme des catalyseurs essentiels, créant les bases pour les investissements privés, l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des chaînes de valeur. L'industrie, l'agriculture et le tourisme illustrent comment la diversification peut se traduire par des opportunités économiques concrètes, stimulant les exportations, la création d'emplois et la génération de revenus locaux. Pour le tourisme, la reprise devrait être principalement tirée par la stimulation de la demande interne et par la diaspora haïtienne, dont les habitudes de voyage, les liens familiaux et les intérêts d'investissement constituent une base de demande plus résiliente et plus prévisible que le tourisme international de masse dans les conditions actuelles.
6. **Le pilier 1 positionne le Grand Nord comme le terrain d'essai du nouveau modèle de développement d'Haïti : compétitif, inclusif et résilient**. Il combine des mesures de relance rapide - telles que la réhabilitation des systèmes énergétiques et le rétablissement de la connectivité - avec des réformes à moyen terme visant à renforcer les systèmes de marché, l'accès au financement et la coordination entre les acteurs publics et privés. Cette approche intégrée vise à transformer la région en un pôle de croissance dynamique qui génère des emplois, favorise l'innovation et renforce la cohésion sociale.
7. **Le pilier 1 repose sur la reconnaissance du fait que la création de valeur économique durable dépend d'investissements privés productifs.** En conséquence, chaque investissement public envisagé dans le cadre de ce pilier est conçu pour réduire les coûts, les risques et les barrières à l'entrée pour les entrepreneurs, et pour ouvrir de nouvelles opportunités économiques dans des secteurs clés, notamment le tourisme, l'agriculture, l'agro-industrie, l'industrie légère, la logistique et les services. Cette approche vise à maximiser la valeur ajoutée économique et financière des investissements publics, tant pour

les communautés locales que pour les opérateurs privés, tout en renforçant l'attractivité du Grand Nord en tant que destination prioritaire pour les investissements privés.

8. **Si le Grand Nord bénéficie d'une stabilité relativement plus grande, le pilier 1 reste dépendant des principaux corridors logistiques et de l'évolution du contexte général de sécurité nationale, qui peut affecter les chaînes d'approvisionnement, les flux de transport et la continuité des activités.** Les perturbations le long des routes stratégiques ou aux points d'entrée nationaux peuvent rapidement compromettre la production, les exportations et l'accès aux intrants. La stratégie met donc l'accent sur une connectivité résiliente, combinant la réhabilitation des routes avec la modernisation des ports, des transports côtiers et des plateformes logistiques, et donnant la priorité à la redondance des liaisons critiques afin de réduire la dépendance à l'égard de corridors uniques et d'améliorer la continuité des opérations pour les entreprises.
9. **De même, les besoins énergétiques de la base productive (zones franches, agro-industrie, tourisme et logistique) nécessitent une synchronisation étroite entre les investissements prévus et les capacités réalistes de production et de distribution.** L'expansion industrielle, les chaînes du froid, les services numériques et la transformation à valeur ajoutée ne sont viables que si une énergie fiable et abordable est disponible à grande échelle. La planification énergétique est donc intégrée dans le séquençage des investissements productifs et logistiques, notamment par le biais de programmes de développement coordonnés qui alignent les projets industriels, agricoles et touristiques sur la production d'énergie renouvelable, le renforcement du réseau et les solutions décentralisées, le cas échéant.
10. **Les mesures proposées s'alignent étroitement sur les programmes budgétaires nationaux qui soutiennent une croissance inclusive et équilibrée.** Elles sont conçues pour s'aligner directement sur les programmes budgétaires nationaux existants qui soutiennent les infrastructures de transport, l'expansion énergétique, les chaînes de valeur agricoles, le développement du tourisme et la promotion du secteur privé, ce qui permet de programmer les investissements au titre du pilier 1 par le biais du Programme d'investissement public (PIP) et des lignes budgétaires sectorielles pertinentes, plutôt que par des canaux de financement parallèles. Elles renforcent les priorités du gouvernement dans le cadre du Programme pour un gouvernement actif visant à accélérer et à équilibrer la croissance économique et de son sous-programme de soutien à l'investissement privé et au développement industriel, et renforcent le cadre juridique. Les interventions sont cohérentes avec les programmes relatifs à l'agriculture, à la pêche, à la gestion de l'environnement et des bassins versants, au développement de la chaîne de valeur agroalimentaire, ainsi qu'avec les programmes de soutien au développement touristique et d'aménagement et de développement du territoire. Enfin, les composantes liées aux infrastructures s'alignent sur les programmes nationaux de

développement du réseau de transport, de rénovation urbaine et d'expansion du réseau électrique.

1.2. Promouvoir les efforts de diversification économique pour accéder à de nouveaux marchés

1.2.1. Industrie

Défis et opportunités

11. **Le secteur manufacturier haïtien joue un rôle central dans l'économie nationale, stimulant les exportations, générant des emplois formels et ancrant les investissements dans les corridors stratégiques du nord.** Le secteur est fortement concentré dans la production de vêtements et a bénéficié d'accords commerciaux préférentiels et de zones de libre-échange. Cependant, les goulets d'étranglement structurels, les pressions concurrentielles et les chocs externes érodent les gains passés. Dans le même temps, l'évolution de la dynamique commerciale régionale et les tendances au nearshoring offrent des opportunités de repositionner le secteur, de diversifier les exportations et de renforcer la résilience.
12. **Les zones franches (ZF) et le parc industriel de Caracol restent au cœur de la base manufacturière orientée vers l'exportation d'Haïti, mais sont confrontées à des pressions croissantes en matière d'infrastructures et de compétitivité.** Les ZF de Ouanaminthe (CODEVI), Lafito et Cap-Haïtien, ainsi que le parc industriel de Caracol (PIC), ont joué un rôle clé dans l'attraction des investissements étrangers, la création d'emplois et la stimulation des exportations de vêtements grâce à des exonérations fiscales et douanières. Cependant, le vieillissement des infrastructures, la congestion du port de Cap-Haïtien, la dépendance à l'égard du diesel, dont le coût est élevé, et les frais de transport élevés nuisent à la compétitivité. La dépendance continue à l'égard des installations portuaires dominicaines expose les entreprises à des risques et à des coûts supplémentaires, tandis que les services publics obsolètes limitent les possibilités de diversification vers des activités à plus forte valeur ajoutée (Département d'État américain, 2025). Pour remédier à ces contraintes, des investissements en cours d'un montant total de 48 millions de dollars (BID, 2025-2027) permettent de réhabiliter les infrastructures du PIC, de renforcer les systèmes de gestion, d'améliorer la résilience aux inondations et de développer des solutions d'énergie renouvelable. Ces actions constituent la base du rétablissement de la compétitivité et de la préparation du parc à la diversification industrielle.
13. **Le secteur manufacturier haïtien reste fortement concentré dans l'habillement, ce qui expose l'économie à des vulnérabilités structurelles**. Les parcs industriels du nord, en particulier Codevi et Caracol, sont le pilier du secteur textile, qui représentait plus de 90% des

exportations nationales et employait environ 60 000 travailleurs en 2021. À Caracol, l'emploi a fortement chuté, passant d'environ 15 000 emplois en 2021 à 2 000-3 000 en 2025, en raison de l'insécurité, des pénuries d'énergie et de l'expiration des préférences commerciales américaines. Cette contraction a été aggravée par la baisse des exportations de vêtements vers les États-Unis et la réduction des commandes des acheteurs multinationaux confrontés à l'incertitude de la politique commerciale (Vyas, WSJ, 2025) (Rapport trimestriel PIC, UTE).

14. **Au-delà de la fabrication de vêtements, la diversification des activités productives est essentielle pour réduire la vulnérabilité aux chocs sectoriels et élargir les possibilités d'emploi dans tous les territoires.** Le Grand Nord dispose d'avantages comparatifs importants dans des secteurs tels que la transformation agricole, la pêche, l'industrie légère, les matériaux de construction et les industries liées aux énergies renouvelables. Le renforcement de certaines de ces chaînes de valeur permettra à la région de dépasser le stade d'une industrialisation de type enclave et de promouvoir une intégration économique locale plus large, avec des liens en amont et en aval plus solides avec l'agriculture, les services et la logistique.

15. **La dépendance à l'égard des préférences commerciales accordées par les États-Unis dans le cadre des lois HOPE/HELP a été essentielle à la croissance du secteur, mais elle représente désormais une vulnérabilité majeure**. Depuis leur introduction en 2006, ces accords ont stimulé l'expansion des exportations de vêtements, les investissements étrangers et la création d'emplois (BM 2020). Leur expiration en septembre 2025 a affaibli la confiance des investisseurs et perturbé le comportement des acheteurs, les entreprises transférant leurs commandes vers d'autres sources d'approvisionnement. Cet épisode souligne les risques liés à la dépendance à l'égard d'un seul régime préférentiel et l'urgence de diversifier les marchés et de renforcer la compétitivité. Si ces vulnérabilités ont mis en évidence la fragilité du modèle actuel, elles soulignent également le potentiel de changements stratégiques dans l'orientation commerciale et la diversification des marchés.

16. **Haïti conserve l'accès à plusieurs régimes commerciaux préférentiels qui offrent de vastes débouchés commerciaux, mais ceux-ci restent sous-utilisés en raison de contraintes structurelles et liées à l'offre.** La loi sur le partenariat commercial du bassin des Caraïbes (CBTPA), renouvelée en 2020 pour dix ans, accorde un accès en franchise de droits au marché américain pour les vêtements assemblés en Haïti à partir de matériaux provenant des États-Unis ou de pays signataires de la CBTPA. L'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) accorde un accès en franchise de droits à l'Union européenne (UE), mais des règles d'origine restrictives empêchent les producteurs haïtiens d'utiliser des intrants importés moins chers ou plus accessibles tout en continuant à bénéficier d'un traitement préférentiel. Combinées à des coûts de fret élevés et à des délais d'expédition longs, ces conditions réduisent la compétitivité d'Haïti sur les marchés de l'UE. En outre, l'accord de partenariat économique

(APE) avec l'UE et l'accès préférentiel aux marchés de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), tous deux signés mais non encore ratifiés, représentent des opportunités inexploitées de diversification des exportations. La CARICOM, en particulier, pourrait ouvrir un accès en franchise de droits à un marché régional de 20 membres pour les produits textiles et d'habillement éligibles. Malgré ces opportunités, leur utilisation reste faible, ce qui reflète une diversification limitée des produits, des goulets d'étranglement logistiques et des écarts de compétitivité (BM 2020)**.**

17. **La chaîne de valeur de l'habillement capture une valeur ajoutée limitée et reste fortement dépendante des importations**. La production suit le modèle « couper-coudre-tondre » (CMT), ce qui génère une capture de valeur nationale minimale. Les intrants sont principalement importés d'Asie et de la République dominicaine, et les exportations se concentrent sur les vêtements tricotés de faible valeur tels que les t-shirts et les pulls. Cette structure expose les producteurs à la concurrence mondiale sur les prix et aux perturbations de l'approvisionnement (BM 2020).
18. **Les pénuries d'énergie et le coût élevé du diesel sont des contraintes majeures pour la compétitivité**. Les parcs industriels dépendent de la production de diesel, l'énergie représentant une part importante des coûts d'exploitation. La hausse des prix du carburant et l'approvisionnement peu fiable perturbent les calendriers de production et endommagent les équipements. Le développement de la production d'énergie renouvelable et l'amélioration de la fiabilité du réseau permettraient de réduire les coûts, de renforcer la compétitivité et de soutenir la modernisation industrielle (IADB 2021). L'accès à une énergie fiable et abordable est une contrainte contraignante pour tous les secteurs productifs du Grand Nord et un facteur déterminant pour la viabilité de la diversification industrielle. L'expansion de la production et de la distribution d'énergie renouvelable réduirait directement les coûts de production, améliorerait la compétitivité des entreprises et permettrait le fonctionnement des chaînes du froid, des services numériques et de la transformation agricole mécanisée. Les investissements énergétiques sont donc considérés comme un intrant fondamental pour la fabrication, la logistique et les services, plutôt que comme une intervention infrastructurelle autonome.
19. **Les coûts de transport élevés et la faiblesse de la logistique aggravent ces difficultés**. Les coûts de fret en Haïti sont près de trois fois plus élevés qu'en République dominicaine, tandis que les frais portuaires dépassent les moyennes régionales. La médiocrité des infrastructures routières, la fragmentation des systèmes de transport routier informels et le coût élevé du carburant augmentent les dépenses logistiques tout au long de la chaîne de valeur, ce qui nuit encore davantage à la compétitivité des exportations et décourage les investissements.
20. **La fragilité de la gouvernance et des institutions exacerbe ces obstacles structurels**. L'instabilité politique, l'insécurité et la faiblesse des capacités réglementaires augmentent les

risques opérationnels, obligeant les entreprises à consacrer des ressources importantes à la sécurité. Les gouvernements locaux ne disposent pas de mandats clairs ni de moyens financiers pour soutenir le développement industriel ou l'aménagement du territoire. Le manque de coordination entre les acteurs publics et privés entrave la mise en place de solutions collectives, tandis que les capacités financières et opérationnelles limitées des entreprises ralentissent la modernisation. La faiblesse des liens entre les autorités locales, les chambres de commerce et les universités limite également l'intégration entre les parcs industriels et les systèmes de production locaux.

21. **La productivité du travail reste faible, tandis que les écarts entre les sexes et en matière de protection sociale persistent**. La productivité des usines de confection est inférieure aux normes internationales en raison du manque de formation et de l'émigration des travailleurs qualifiés. Les femmes représentent près de 70% de la main-d'œuvre, mais restent concentrées dans des emplois peu rémunérés offrant peu de perspectives d'évolution. La faible application des cotisations d'assurance maladie et des protections sociales aggrave la vulnérabilité (BM 2023).

22. **Les conditions de travail et les cadres de conformité sont de plus en plus essentiels pour maintenir l'accès au marché et la compétitivité dans le secteur de l'habillement.** L'habillement reste la principale source d'emploi formel du pays, mais la faible application des salaires, l'application inégale du droit du travail et l'accès limité à la protection sociale nuisent à la productivité et à la stabilité. Ces disparités sont aggravées par l'incertitude qui règne depuis la suspension du financement américain du programme Better Work en 2025, ce qui soulève des questions quant à la durabilité du contrôle du travail requis pour bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés américains.

23. **Le renforcement de la coordination institutionnelle est essentiel pour intégrer le Grand Nord dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.** La position géographique d'Haïti, combinée à son statut de pays moins avancé et de petit État insulaire en développement, offre la possibilité de repositionner le Nord comme une plaque tournante pour l'industrie légère, l'agroalimentaire et les services numériques. Le Centre de facilitation des investissements (CFI) joue un rôle catalyseur en rationalisant les procédures administratives et en promouvant de nouveaux secteurs d'investissement. En outre, le projet de Conseil de développement du Corridor Nord (CNDB), en tant que plateforme de coordination régionale reliant les autorités locales, les chambres de commerce, les universités, les associations professionnelles et les réseaux de la diaspora, pourrait renforcer la gouvernance et orienter la diversification industrielle (voir le pilier 3 pour plus d'informations sur le CNDB).

24. **La numérisation des procédures administratives liées à l'investissement est un facteur essentiel de la diversification des exportations et de l'investissement privé.** Au-delà des contraintes liées aux infrastructures physiques, la longueur, l'opacité et la fragmentation des

processus administratifs augmentent considérablement les coûts de transaction pour les entreprises et découragent les investisseurs nationaux et étrangers. Pour remédier à ce goulot d'étranglement, le Plan soutient la mise en place d'un cadre réglementaire et d'enregistrement électronique qui fournit aux investisseurs des orientations claires et détaillées ainsi que des services en ligne intégrés pour les formalités commerciales et d'investissement. Cela comprend le développement d'une plateforme de référence réglementaire en ligne centralisée et d'un système d'enregistrement électronique intégré permettant l'enregistrement simultané auprès des autorités chargées des investissements, des registres commerciaux, de l'administration fiscale, de la sécurité sociale et des agences chargées de délivrer les licences. Ces réformes soutiendront directement les MPME, les exportateurs et les investisseurs de la diaspora qui cherchent à formaliser et à développer des activités productives dans le Grand Nord.

25. **Les investissements dans les capacités institutionnelles sont essentiels pour renforcer la gouvernance et la gestion du développement industriel.** Les besoins prioritaires comprennent le soutien à la gestion du Parc Industriel de Caracol (PIC), le renforcement des fonctions de promotion des investissements et l'expansion progressive de la participation du secteur privé dans les opérations du parc. Le renforcement des capacités techniques et managériales permettra une meilleure supervision, des cadres de gouvernance plus clairs et une collaboration plus efficace avec les opérateurs privés. Ces efforts devraient également être associés à des systèmes de formation professionnelle et entrepreneuriale élargis qui soutiennent les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes, renforcent les compétences de la main-d'œuvre et favorisent **les pôles d'innovation** dans le Grand Nord, afin de garantir que le développement du capital humain progresse parallèlement à la modernisation industrielle et à une gestion plus efficace du parc.

26. **La diversification des chaînes de valeur au-delà de l'habillement peut contribuer à renforcer la résilience et à libérer le potentiel économique de la région.** Exploiter les opportunités dans l'agro-industrie, les pôles logistiques et l'industrie légère au sein des zones de libre-échange telles que Savane Diane et Agritrans peut permettre de tirer parti du potentiel agricole, des régimes commerciaux préférentiels et de la proximité géographique des marchés clés.

27. **La diversification des chaînes de valeur au-delà du secteur de l'habillement est essentielle pour renforcer la résilience et libérer le potentiel économique de la région.** Le renforcement des zones de libre-échange existantes telles que PIC, Savane Diane et Agritrans en tant que plateformes multisectorielles peut contribuer à attirer de nouvelles industries dans les domaines de la transformation agricole, de l'industrie légère et des services logistiques. En reliant la production au potentiel agricole de la région, qui comprend le cacao, le café, les fruits de mer, le riz et le sel, ces zones peuvent créer de puissantes synergies entre

les économies rurales et industrielles. Cette approche intégrée encouragerait la création de valeur ajoutée, stimulerait les exportations dans le cadre de régimes commerciaux préférentiels et positionnerait le Nord comme un pôle compétitif pour les industries durables et à forte intensité de main-d'œuvre. À terme, une telle diversification réduirait la dépendance à l'égard des exportations textiles à faible valeur ajoutée, stimulerait l'innovation et favoriserait une croissance inclusive et respectueuse de l'environnement.

28. **Des investissements stratégiques sont nécessaires pour moderniser les infrastructures énergétiques et logistiques desservant les zones industrielles.** Un approvisionnement énergétique fiable et abordable est une condition essentielle pour soutenir et développer les activités manufacturières dans le Grand Nord. Les investissements devraient se concentrer sur l'expansion de la production d'énergie renouvelable, l'amélioration du transport et de la distribution, et le renforcement de la fiabilité de l'approvisionnement électrique. La modernisation des plateformes logistiques, notamment les ports, les routes et les réseaux d'approvisionnement en eau, permettra de réduire les coûts de production et de transport, de renforcer la connectivité régionale et de soutenir la diversification vers de nouvelles chaînes de valeur.

Priorités en matière d'investissement et de politique

29. Les objectifs stratégiques suivants guideront les priorités d'investissement dans les secteurs industriels et d'exportation d'Haïti :

    Objectifs

    - **Explorer d'autres accords commerciaux et approfondir l'accès aux marchés.** Rechercher des accords commerciaux complémentaires adaptés à l'évolution de la dynamique régionale et mondiale, utiliser pleinement les cadres préférentiels existants et élargir l'engagement grâce à de nouveaux accords bilatéraux et régionaux.
    - **Tirer parti des opportunités de délocalisation à proximité dans la région des Caraïbes.** Tirer parti des changements dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour attirer les industries délocalisées grâce à une promotion ciblée des investissements, des infrastructures fiables et des solutions énergétiques compétitives.
    - **Renforcer la résilience du secteur de l'habillement tout en se diversifiant dans de nouvelles chaînes de valeur.** Préserver l'accès préférentiel aux marchés clés tout en se développant dans les textiles à plus forte valeur ajoutée, la transformation agricole, l'industrie légère, la logistique et les services numériques.
    - **Transformer les zones de libre-échange en plateformes multisectorielles pour une croissance durable.** Encourager les investissements dans l'agro-industrie, l'industrie

légère et la logistique en reliant la production au potentiel agricole régional et aux énergies renouvelables.

- **Améliorer la gouvernance et la promotion des investissements.** Renforcer la gestion institutionnelle des zones industrielles et de libre-échange, élargir la participation du secteur privé et moderniser les cadres réglementaires et de facilitation.
- **Promouvoir la croissance des entreprises et la compétitivité régionale.** Renforcer le rôle du Centre de facilitation des investissements (CFI) et des plateformes régionales afin d'attirer de nouveaux investisseurs et de relier les entreprises aux chaînes de valeur régionales et mondiales.
- **Développer et étendre la formation professionnelle et technique.** Aligner le développement de la main-d'œuvre sur les priorités de diversification grâce à des programmes de formation ciblés et à des partenariats avec l'industrie et les universités.
- **Moderniser les infrastructures afin de réduire les coûts de production et d'améliorer la connectivité.** Donner la priorité aux investissements dans les énergies renouvelables, la logistique, les routes, les ports, l'eau, l'assainissement et les systèmes de gestion des déchets afin de soutenir la diversification des exportations et la compétitivité.

Conditions préalables/Mesures politiques recommandées

Sujet	Politiques prioritaires
INDUSTRIE	
Gouvernance et coordination	Mettre en place un mécanisme de coordination structuré et inclusif dans le nord, tel que le Conseil de développement du corridor nord (CRDB) proposé, afin d'orienter la diversification industrielle. Cette plateforme devrait réunir les autorités locales, les chambres de commerce, les universités, les coopératives, les réseaux de la diaspora, les organisations de femmes et de jeunes, ainsi que les institutions du gouvernement central afin de renforcer la coordination interinstitutionnelle, d'harmoniser les investissements publics et privés, et d'orienter les stratégies de diversification à long terme au-delà du secteur de l'habillement.
Développement de la main-d'œuvre et productivité	Définir un cadre politique national reliant la formation technique et professionnelle à la diversification industrielle et aux priorités de délocalisation, en garantissant des approches sensibles au genre et une collaboration plus étroite entre les secteurs public et privé.
Commerce et accès aux marchés	Développer et diversifier les débouchés à l'exportation grâce à des mesures de politique commerciale, notamment en explorant d'autres accords commerciaux et en renforçant l'utilisation des cadres préférentiels existants tels que le CBTPA et la CARICOM.

Priorités d'investissement

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (en dollars américains)
Promotion des exportations et facilitation des échanges	***8-12 millions***
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Renforcement de la promotion des investissements par le biais de la CFI et mise en place de cadres réglementaires et opérationnels clairs afin d'attirer la participation du secteur privé et de nouveaux investisseurs. Veiller à ce que le bureau de la CFI récemment inauguré à Cap-Haïtien dispose des ressources, du personnel et des systèmes numériques (y compris un guichet unique virtuel pleinement opérationnel) nécessaires pour fournir des services de haute qualité aux investisseurs et aux MPME. Développer le catalogue des exportations haïtiennes, organiser des salons professionnels ciblant les marchés américain et canadien, et investir dans des plateformes numériques (telles que ConnectAmericas) pour la participation des MPME. Renforcer la gouvernance et la gestion des parcs industriels, la promotion des investissements et le transfert vers des opérateurs professionnels. Renforcer la coordination entre les organismes publics, les opérateurs privés et les chaînes de valeur locales. Plateformes numériques de facilitation des investissements : (i) développement d'un portail réglementaire en ligne proposant des conseils étape par étape aux investisseurs ; (ii) déploiement d'un système intégré d'enregistrement électronique permettant l'enregistrement simultané des entreprises, des impôts, de la sécurité sociale et des licences ; (iii) intégration de systèmes de vérification d'identité numérique et de paiement en ligne ; et (iv) interopérabilité avec les bases de données gouvernementales et les API existantes.	
Programme de diversification et de transformation agricole du parc industriel de Caracol	35-50 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* Cette initiative vise à repositionner le parc industriel de Caracol (PIC) en tant que moteur régional d'une croissance inclusive et durable en diversifiant sa base industrielle au-delà du textile d'entrée de gamme. Le programme encourage le développement de nouvelles chaînes de valeur dans l'agro-industrie, la pêche et la production de sel marin, tout en consolidant les synergies entre l'industrie manufacturière, l'agriculture locale et les moyens de subsistance côtiers. Les principaux éléments comprennent la création d'un complexe moderne de transformation des produits de la mer et de chaîne du froid au sein du parc, comprenant des installations certifiées HACCP, des gammes de produits à valeur ajoutée (poissons et crustacés fumés, séchés ou en conserve) et des laboratoires de contrôle de la qualité pour répondre aux normes d'exportation. Des mesures d'accompagnement permettront de moderniser les infrastructures énergétiques, hydrauliques et logistiques, d'intégrer des systèmes d'énergie renouvelable et de renforcer les partenariats de formation avec les	

universités et les centres de formation professionnelle locaux afin de garantir la disponibilité de la main-d'œuvre. La collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, notamment des investisseurs asiatiques potentiels inspirés par l'expérience du Vietnam dans le domaine des produits de la mer et de l'industrie légère, contribuera à attirer des entreprises phares, à favoriser le transfert de technologies et à renforcer les capacités d'exportation durables.

À terme, le programme vise à faire du PIC un modèle d'industrialisation circulaire et à faible émission de carbone, reliant l'industrie, l'agriculture et les chaînes de valeur côtières tout en stimulant l'emploi local et la compétitivité régionale.

Conformité en matière de travail et meilleur travail en Haïti	40 M

Niveau de priorité 2-4 ans.

Description

Financement de systèmes de surveillance et de conformité aux normes du travail afin de maintenir l'accès au marché, y compris des outils numériques, des formations en usine et la promotion des investissements.

1.2.2 Agriculture

Opportunités et défis

30. **L'agriculture reste le premier employeur d'Haïti et un pilier de son économie**. Ce secteur contribue à hauteur d'environ 21% au PIB et employait près de la moitié de la population en 2023. Dans les départements du nord, qui comptent parmi les zones les moins développées et les plus touchées par l'insécurité alimentaire du pays, l'agriculture représente près de 63% de la main-d'œuvre, ce qui en fait la principale source de revenus des ménages ruraux (Deyal, IDB, 2024).

31. **Cependant, le secteur est confronté à de profonds défis structurels qui limitent sa productivité, sa compétitivité et sa résilience**.

- **Les pressions environnementales** comprennent la dégradation accélérée des terres arables, la déforestation systématique, les sécheresses, les inondations et les cyclones récurrents, ainsi que la détérioration généralisée des bassins versants et des systèmes d'irrigation. Les cultures restent très vulnérables en raison de l'insuffisance des programmes de fertilisation des sols et de l'accès limité à des énergies alternatives durables, ce qui continue d'alimenter la déforestation.
- **Les obstacles économiques et financiers** limitent la capacité des producteurs à investir et à se moderniser. Les risques élevés liés à la production maintiennent les taux d'intérêt des crédits à un niveau extrêmement élevé et le financement rare, tandis que la libéralisation du commerce a ouvert le marché à des importations qui concurrencent les produits nationaux. Le mauvais état des routes rurales, la mécanisation insuffisante et la

pénurie de main-d'œuvre nuisent encore davantage à la compétitivité. Les infrastructures limitées en matière de transformation, de stockage et de chaîne du froid réduisent la valeur ajoutée, et l'insécurité foncière, combinée à la faible adoption des technologies modernes et numériques, limite la productivité et l'accès au marché.

- **Des facteurs sociaux** exacerbent ce déclin. L'exode rural vers la République dominicaine, où les salaires sont deux à trois fois plus élevés, et l'abandon de l'agriculture par les jeunes au profit d'emplois urbains peu productifs ont affaibli la main-d'œuvre du secteur. L'insécurité dans l'Artibonite, le Centre et le Nord-Ouest ajoute une pression supplémentaire. La faiblesse de la gouvernance, la mauvaise coordination entre les parties prenantes et l'exclusion des groupes vulnérables entravent la mise en œuvre efficace des politiques. Par ailleurs, des opportunités telles que la pêche en haute mer restent sous-exploitées en raison de la surpêche, d'une organisation insuffisante et d'infrastructures inadéquates.

32. **Le changement climatique et la dégradation de l'environnement amplifient la fragilité et menacent les moyens de subsistance dans le nord**. Le nord et le nord-ouest sont confrontés à des sécheresses alternant avec des précipitations intenses qui provoquent des inondations, des glissements de terrain et des pertes de récoltes. En 2023, une sécheresse prolongée suivie de fortes pluies a touché des dizaines de milliers de ménages dans le nord-ouest, où les cycles de récolte sont déjà irréguliers et ne se produisent parfois qu'une fois tous les quatre ans. Les zones côtières telles que Bord-de-Mer de Limonade, Caracol et Phaéton sont particulièrement exposées aux ondes de tempête et aux inondations côtières, ce qui affaiblit encore la résilience des ménages (Deyal, IDB, 2024).

33. **Dans le nord-ouest, la vulnérabilité climatique est aggravée par des lacunes structurelles en matière de production et de services qui freinent la reprise et la diversification.** La couverture limitée de l'irrigation, l'accès limité aux services de vulgarisation agricole, la rareté des centres de services décentralisés et la capacité minimale de transformation et de stockage au niveau local réduisent la capacité des agriculteurs à se tourner vers des cultures à plus forte valeur ajoutée et à accéder aux marchés et au financement. Ces contraintes renforcent la pauvreté structurelle, l'insécurité alimentaire et l'exode rural dans les communes rurales, malgré le potentiel agricole et halieutique de la région.

34. **La déforestation et la dégradation des sols amplifient ces risques climatiques**. Le couvert forestier, estimé à seulement 29-32% de la superficie totale, est de plus en plus fragmenté, de nombreux agriculteurs cultivant de petites parcelles sujettes à l'érosion sur des pentes raides, en particulier dans les bassins du Massacre et de Marion. La production de charbon de bois reste un facteur majeur de déforestation, étroitement lié à la pauvreté rurale, à l'insécurité foncière et à la faiblesse de la gouvernance environnementale. L'utilisation

généralisée du bois comme combustible pour la cuisine accélère l'érosion des sols et compromet la résilience des écosystèmes (Church, 2018).

35. **La dégradation des bassins versants intensifie encore les risques d'inondation et d'érosion**. Environ 85% des bassins versants d'Haïti sont dégradés, ce qui réduit la rétention naturelle de l'eau et augmente la fréquence et l'intensité des inondations. Les précipitations irrégulières, associées à des infrastructures d'irrigation et de drainage inadéquates, entraînent une perte importante de la couche arable et perturbent les saisons de plantation et de récolte, réduisant les rendements et augmentant la vulnérabilité (USAID, 2021).

36. **La faiblesse des infrastructures reste un obstacle fondamental à la productivité agricole dans le Grand Nord**.

- **Irrigation et fertilité des sols**. Seuls 7% des terres basses d'Haïti sont irriguées, et les systèmes du nord et du nord-est sont fortement envasés. La mauvaise gestion de l'eau et la déforestation exacerbent l'érosion, les inondations et les perturbations des récoltes. L'absence d'analyses et de cartographies fiables des sols empêche la conception de programmes de fertilisation ciblés pour les cultures clés (USAID, 2021). En outre, la BID soutient actuellement, par le biais du programme PAPAIR (HA-J0002) mis en œuvre par le MARNDR, la réhabilitation de 74,5 km de routes rurales dans les départements du nord et du nord-est, avec une allocation de 23 millions de dollars (BID, 2025).

- **Transport et logistique**. Le Nord-Est reste isolé, relié au reste du pays par seulement trois routes principales et un réseau rural détérioré. La route nationale 6 (RN6), qui relie Cap-Haïtien à la République dominicaine, est un corridor commercial vital, mais la plupart des routes secondaires restent en mauvais état. Dans des régions telles que Limonade et les zones montagneuses du nord-ouest, les routes non goudronnées entravent l'accès aux marchés, augmentent les coûts de transport et limitent l'intégration des agriculteurs dans les chaînes de valeur.

- **Transformation et stockage**. Les pertes après récolte dépassent 40% à l'échelle nationale. Dans le nord-ouest, environ 428 usines de manioc sont en activité, mais seulement 13% d'entre elles sont raccordées à des mini-réseaux électriques, ce qui les oblige à recourir à la transformation manuelle. La capacité de transformation des fruits est minime, avec seulement deux centres et deux entrepôts à Bassin Bleu. L'absence de traitement à l'eau chaude pour les exportations de mangues a paralysé une industrie autrefois florissante. La transformation des arachides est confrontée à des contraintes similaires : plus de 500 petites usines sont en activité à Bombardopolis, Port-de-Paix et Jean-Rabel, mais le manque d'électricité et de tests de détection des aflatoxines les rend non compétitives par rapport aux importations (Deyal, 2024).

37. **L'accès limité au financement, aux intrants et à la technologie freine encore davantage la productivité**. Les agriculteurs ont des revenus très faibles, souvent compris entre 100 et 200 dollars US par hectare, et seuls 17% des habitants des zones rurales ont un compte bancaire, dont seulement 3% ont accès à des prêts. Les risques élevés et l'absence d'assurance agricole découragent les investissements, tandis que l'utilisation d'engrais n'est en moyenne que de 3,8 kg par hectare, contre plus de 100 kg ailleurs dans la région. Les agriculteurs sont également confrontés à une pénurie de semences de qualité et de variétés végétales améliorées. L'insécurité foncière touche environ 60% des propriétaires ruraux, les empêchant d'utiliser leurs terres comme garantie. La faiblesse des infrastructures numériques entrave les services de vulgarisation, l'information sur les marchés et l'inclusion financière, autant de facteurs qui pourraient autrement améliorer la productivité et la résilience (Banque mondiale, 2019).

38. **L'insécurité foncière est un frein majeur à la modernisation agricole et à l'investissement agricole dans le Grand Nord.** Plusieurs investissements productifs, notamment la réhabilitation des systèmes d'irrigation, les installations de transformation agricole et la consolidation des chaînes de valeur, nécessitent une clarification préalable du régime foncier, tant en termes de disponibilité effective des terres que de cadre juridique, afin d'éviter les retards de mise en œuvre et les conflits. La gouvernance foncière en Haïti reste complexe et fragmentée, avec un cadre juridique obsolète, des services d'arpentage et d'enregistrement limités et un recours généralisé à des contrats informels, ce qui alimente les litiges et sape la confiance des investisseurs. La sécurité foncière et la gestion durable des terres sont donc essentielles pour soutenir le développement agricole et débloquer les investissements privés dans le Grand Nord.

39. **Le secteur de la pêche offre un potentiel inexploité en matière de sécurité alimentaire et d'emploi**. Les 1 700 km de côtes, les 112 000 km^2 de zone économique exclusive et les ressources en eau intérieures d'Haïti constituent une base solide pour la pêche et l'aquaculture. Ce secteur emploie plus de 60 000 pêcheurs, 20 000 femmes dans la transformation et la commercialisation, et des milliers d'artisans dans la fabrication d'équipements, ce qui profite à plus de 400 000 personnes. Dans l'extrême nord, cependant, les pêcheries du parc national des Trois Baies (Limonade, Caracol, Fort Liberté, Phaéton, Jacquezyl, Dérac et Madras) sont confrontées à la surpêche, à une organisation défaillante et à un soutien institutionnel limité. L'insuffisance des sites de débarquement, des installations de stockage et de la chaîne du froid, associée à des déficits de financement et à un respect limité des normes d'exportation, continue de freiner la croissance. Malgré une faible consommation par habitant (environ 5 kg par an), le renforcement de la pêche pourrait améliorer considérablement la sécurité alimentaire, l'emploi et la résilience des zones côtières (CNUCED, 2022).

40. **Les distorsions du marché et les barrières commerciales nuisent à la compétitivité agricole**. Les marchés locaux sont en grande partie informels, les agriculteurs dépendant de prêts à taux d'intérêt élevés ou d'avances avant la récolte. Le secteur agricole est essentiel à la subsistance, car il constitue la principale source d'alimentation, avec plus de 80% des terres arables consacrées à l'agriculture de subsistance, tandis que seulement 7% de la production est exportée. Les importations alimentaires d'Haïti dépassent la moitié de la consommation nationale. La libéralisation des échanges et la faiblesse de la protection douanière rendent les produits locaux moins compétitifs face aux importations subventionnées, alors même que des droits de douane élevés s'appliquent aux intrants productifs tels que les semences, les machines et les serres, contrairement à la République dominicaine, où ces intrants sont exempts de droits de douane. Les barrières non tarifaires, notamment les interdictions d'exportation liées aux mouches des fruits, à la contamination par l'aflatoxine et au faible respect des normes de qualité, limitent encore davantage le potentiel d'exportation dans des chaînes de valeur clés telles que la mangue, l'arachide, le cacao et le café.

41. **Les femmes jouent un rôle central dans l'économie agricole du Grand Nord, mais** elles **sont confrontées à des obstacles structurels persistants**. Elles sont très impliquées dans l'agriculture, la transformation et la commercialisation, souvent par le biais des réseaux et coopératives Madan Sara, mais leur accès limité aux intrants, au crédit, à l'irrigation et au stockage réduit leur productivité et leurs profits. Le mauvais état des routes et l'insécurité aggravent ces contraintes, rendant plus difficile la participation des femmes aux marchés à plus forte valeur ajoutée. Les programmes récents ciblent de plus en plus les femmes en tant qu'actrices clés de la transformation rurale, en mettant l'accent sur la formation, le transfert de technologies et les incitations basées sur les intrants. La promotion de l'entrepreneuriat féminin dans des domaines tels que les jus de fruits, le miel, les cosmétiques naturels et les huiles essentielles favorise également la création de valeur ajoutée, la génération de revenus et l'emploi rural (Banque mondiale, 2023).

42. **Plusieurs chaînes de valeur essentielles restent sous-développées malgré leur importance stratégique.** Les analyses des systèmes agroalimentaires du Grand Nord mettent en évidence des lacunes importantes dans le traitement du cacao, du riz, du bétail, des cultures de base (maïs, millet, haricots, bananes, manioc, noix de cajou, légumes) et des fruits tropicaux (mangues, agrumes, ananas).

    - **Le cacao** présente un fort potentiel d'exportation en tant que produit biologique au goût raffiné et peut contribuer au reboisement et à l'atténuation du changement climatique, mais sa production reste faible et largement non fermentée, avec des infrastructures de transformation limitées et un contrôle qualité insuffisant.

- **Le riz** est l'aliment de base principal, mais Haïti importe environ 80% de sa consommation. Les plaines de Maribaroux et d'autres bassins irrigables du nord et du nord-est ont un fort potentiel, mais restent limitées par des systèmes d'irrigation dégradés, des chaînes de valeur fragmentées et la concurrence des importations à faible tarif douanier.
- **L'élevage** (bovins, caprins, porcins, volailles) est essentiel pour les revenus ruraux, la nutrition et la gestion des risques, mais il n'est pas encore couvert par des interventions structurées de la chaîne de valeur en termes de services de santé animale, d'amélioration de l'élevage et de transformation à petite échelle de la viande et des produits laitiers.
- **Les cultures vivrières et les fruits tropicaux** sont à la base de la sécurité alimentaire et offrent des possibilités de transformation et d'exportation, mais ils ne sont pas systématiquement intégrés dans les stratégies de la chaîne de valeur.

Priorités en matière d'investissement et de politique, et actions stratégiques

43. Les objectifs suivants guident les priorités sectorielles :

Objectifs :

- Stimuler la productivité résiliente au climat grâce à un modèle hybride d'agriculture familiale et d'entreprise orienté vers le marché et aligné sur la sécurité alimentaire et la création de valeur nationale.
- Développer des chaînes de valeur et des systèmes post-récolte compétitifs en élargissant l'accès au financement, à l'assistance technique, à la technologie et aux marchés formels.
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources naturelles grâce à des approches basées sur les bassins versants, les zones irriguées, les pratiques agroécologiques et l'amélioration des techniques de pêche.
- Catalyser les investissements dans les biens publics et les projets privés économiquement viables et inclusifs ayant des impacts sociaux et environnementaux positifs.

44. **Tous les investissements agricoles et les mesures politiques relevant du pilier 1 sont alignés sur le Plan directeur de vulgarisation agricole 2, 2025-2035 du ministère de l'Agriculture.** Les mesures stratégiques visant à renforcer le secteur agricole peuvent être regroupées en cinq domaines complémentaires : résilience climatique et gestion des ressources naturelles, amélioration des infrastructures et de la productivité, développement de la chaîne de valeur et accès aux marchés, gouvernance inclusive et participation locale, et environnement favorable et politique commerciale. Ensemble, ces domaines constituent un

cadre intégré permettant de remédier aux goulets d'étranglement structurels, de renforcer la résilience et de libérer le potentiel économique du Grand Nord.

(1) Résilience climatique et restauration des écosystèmes

45. **Il est essentiel de renforcer la résilience des systèmes agricoles afin de réduire leur vulnérabilité aux sécheresses, aux inondations, à la dégradation des sols et à l'érosion côtière.** Ce groupe se concentre sur la restauration des écosystèmes et le renforcement des capacités d'adaptation grâce à des mesures qui renforcent les fondements naturels de la production. Les actions prioritaires comprennent la réhabilitation des bassins versants et des ravins dégradés, la stabilisation des sols grâce à l'agroforesterie, le reboisement à grande échelle et l'expansion de systèmes d'irrigation intelligents sur le plan climatique utilisant des lacs de colline, des bassins de rétention et la gestion de l'eau à l'énergie solaire dans les zones fragiles.

    Les initiatives communautaires telles que les programmes d'éco-citoyenneté axés sur l'éducation environnementale et les pratiques résilientes au changement climatique renforcent la gestion responsable et la participation locale. La gestion des déchets organiques urbains et le compostage, en particulier à Cap-Haïtien et dans les communes environnantes, augmentent la fertilité des sols et favorisent les approches d'économie circulaire dans l'agriculture.

    Afin d'aller au-delà des réponses purement infrastructurelles, le Plan soutiendra des stratégies globales d'adaptation au changement climatique, notamment : (i) des systèmes d'information préventifs et des mécanismes d'alerte précoce, (ii) des plans locaux de gestion des crises et d'urgence, et (iii) des mesures visant à réduire la vulnérabilité des ménages (diversification des moyens de subsistance, variétés de cultures résilientes au climat et projets pilotes d'assurance).

    Ces interventions sont également essentielles pour protéger les écosystèmes côtiers et marins. La restauration des récifs coralliens et des mangroves permet de maintenir les stocks de poissons, de stabiliser les côtes et de protéger les communautés vulnérables contre les ondes de tempête et les inondations. Des programmes de compensation temporaire et des paiements pour services environnementaux seront étudiés afin d'aider les agriculteurs à adopter des pratiques de conservation des sols et de reboisement malgré les coûts d'opportunité à court terme.

(2) Amélioration des infrastructures et de la productivité

46. **La modernisation des infrastructures productives et logistiques est essentielle pour améliorer l'efficacité agricole, réduire les pertes après récolte et faciliter l'accès au marché.** Les actions prioritaires comprennent la réhabilitation des canaux d'irrigation, la construction de bassins de rétention d'eau, l'amélioration des systèmes de drainage et l'extension des réseaux routiers ruraux reliant les zones de production aux centres de transformation et de commercialisation. Les systèmes décentralisés d'énergie renouvelable, tels que les pompes solaires pour l'irrigation et le stockage frigorifique, garantissent une production tout au long de l'année et réduisent les coûts énergétiques pour les producteurs.

    Dans le nord et le nord-est, plusieurs périmètres d'irrigation devraient être considérés comme prioritaires, notamment : le périmètre de Kebi, Coronel, le périmètre de Bas Limbé, le périmètre de Bouyaha (Saint-Raphaël), Dumas, Chalopin, Piedor et Minier.

    Dans le nord-ouest, les investissements prioritaires viseront la réhabilitation des petits et moyens systèmes d'irrigation, des systèmes de pompage solaires et des routes d'accès rurales dans les bassins productifs. Les zones clés comprennent Fond Ramandou-Nan Saut-Catron, Passé-Sèche, Vallée des Trois Rivières et La Valtière-La Gorge, associées à des mécanismes communautaires d'exploitation et de maintenance afin d'améliorer la durabilité et la résilience du système.

    Parallèlement, les infrastructures halieutiques doivent être modernisées grâce à la rénovation des sites de débarquement, à la mise en place d'installations de transformation et de conditionnement conformes aux normes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) et à la mise en place de systèmes de chaîne du froid afin de préserver la qualité des produits et de répondre aux exigences internationales en matière de sécurité alimentaire.

(**3) Développement de la chaîne de valeur et accès au marché**

47. **La modernisation des chaînes de valeur stratégiques nécessite non seulement une mise à niveau des capacités de production, mais aussi une amélioration du climat général d'investissement dans la transformation agricole et la pêche, notamment en matière de logistique, de systèmes de certification, de sécurité juridique des installations et d'accès au financement.** Ce groupe thématique se concentre sur l'amélioration de l'organisation, de la transformation et de l'intégration des marchés dans les chaînes de valeur prioritaires, notamment le riz, le cacao, le café, le miel, le manioc, les fruits et légumes, l'élevage et la pêche. Les goulets d'étranglement actuels sont liés à une gouvernance fragmentée, à des capacités de transformation limitées, à des systèmes de certification faibles et à une mauvaise connexion avec les marchés intérieurs et d'exportation.

Les actions prioritaires comprennent la mise en place d'installations communes de transformation et de stockage, telles que des stations modernes de lavage du café, des unités d'extraction et de conditionnement du miel, des rizeries et des entrepôts frigorifiques pour le poisson et les produits horticoles, afin de répondre aux normes du marché et de réduire les pertes après récolte. Le renforcement des coopératives de producteurs, des organisations mutuelles de solidarité (MUSO) et des entreprises dirigées par des jeunes améliore le contrôle de la qualité, la gestion des contrats et le pouvoir de négociation.

Dans le nord-ouest, le développement de la chaîne de valeur donnera la priorité aux produits résistants à la sécheresse et à forte intensité de main-d'œuvre qui présentent un fort potentiel local et à l'exportation. Les chaînes prioritaires comprennent le manioc, le moringa, le soja, les fruits tropicaux, le café, le cacao et l'apiculture, avec des interventions combinant assistance technique, accès aux intrants, unités de transformation décentralisées, contrôle de la qualité, installations de regroupement et de stockage, et amélioration des services logistiques. Ces actions se concentreront sur les zones productives autour de Jean-Rabel, Bombardopolis, Port-de-Paix et les communes rurales environnantes afin de stabiliser les revenus ruraux et de renforcer l'intégration des marchés.

Pour le cacao, les interventions se concentreront sur le renouvellement des plantations vieillissantes, l'amélioration de la fermentation et du séchage, et l'élargissement de l'accès à la certification (biologique, commerce équitable) et aux marchés de niche pour le cacao de qualité supérieure. Pour le riz, le plan soutiendra l'amélioration des semences, la gestion de l'eau, les services de mécanisation et les accords contractuels avec les meuniers afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et de stabiliser les prix locaux. Pour le bétail, les investissements cibleront les services de santé animale, l'amélioration des races et de l'alimentation, et la transformation à petite échelle de la viande et des produits laitiers.

Les investissements dans les systèmes de certification, les outils de traçabilité (codes QR, registres numériques), la stratégie de marque et les services de facilitation des exportations aident les produits haïtiens à obtenir une valeur plus élevée sur les marchés haut de gamme. Pour la pêche, cela comprend la modernisation de la flotte, les mesures de contrôle de la pollution, les systèmes de cogestion avec les associations locales et l'amélioration du suivi et de la surveillance pour lutter contre la pêche illégale. L'amélioration de la logistique, en particulier le transport du premier et du dernier kilomètre, renforce encore la compétitivité et l'efficacité de la chaîne de valeur.

(4) Gouvernance inclusive et participation locale

48. **Il est nécessaire de mettre en place un cadre de gouvernance plus inclusif et plus responsable afin de renforcer l'appropriation locale, de garantir la durabilité et de rendre**

les investissements agricoles plus efficaces. Les agriculteurs, les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans l'économie agricole du Grand Nord, mais leur participation à la prise de décision reste limitée.

Les actions prioritaires comprennent l'institutionnalisation de la participation des agriculteurs, des coopératives, des groupes de femmes et des organisations de jeunes à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes agricoles. Cela inclut des mécanismes visant à impliquer les gouvernements locaux et les réseaux de producteurs dans la gestion des infrastructures, l'aménagement du territoire et le développement de la chaîne de valeur.

Dans le secteur de la pêche, les accords de cogestion avec les associations de pêcheurs améliorent la gestion et l'administration des ressources. Le renforcement des systèmes fonciers et l'amélioration de l'administration foncière contribuent également à sécuriser les investissements et à promouvoir une utilisation durable des terres. Des approches pragmatiques de la propriété foncière, mises en œuvre dans le cadre de projets pilotes dans des bassins prioritaires et des systèmes d'irrigation, combinent l'enregistrement des parcelles, des mécanismes simplifiés de résolution des litiges et des baux ou droits d'utilisation à long terme qui permettent aux agriculteurs, en particulier aux femmes et aux jeunes, d'investir et d'accéder au financement.

(**5) Environnement favorable et politique commerciale**

49. **La création d'un environnement politique favorable est essentielle pour stimuler la compétitivité et attirer les investissements privés dans l'agriculture.** Les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires sont confrontés à des coûts d'intrants élevés, à des chaînes d'approvisionnement fragmentées, à des services financiers insuffisants et à des obstacles réglementaires qui réduisent leur compétitivité sur les marchés nationaux et d'exportation.

Les mesures prioritaires comprennent la réduction des droits de douane et des taxes parafiscales sur les semences, les engrais, les équipements et les technologies afin de réduire les coûts de production, ainsi que la révision des mesures tarifaires et non tarifaires afin de mieux protéger les chaînes de valeur stratégiques (telles que le riz) tout en respectant les engagements commerciaux. La création d'un centre régional d'approvisionnement dans l'une des zones franches pourrait centraliser l'importation, le conditionnement et la distribution, améliorant ainsi l'accès à des intrants de qualité à des prix plus bas. La facilitation douanière et les subventions ciblées soutiendront les petits producteurs.

L'élargissement de l'accès au financement grâce à des programmes de crédit rural (MUSO, AVEC, microfinance), des instruments de garantie et l'introduction de mécanismes d'assurance adaptés réduisent les risques et stimulent les investissements. Le renforcement

des systèmes phytosanitaires et de sécurité alimentaire facilitera le commerce et la conformité aux normes internationales.

Objectif	Politiques prioritaires
AGRICULTURE	
Faciliter les échanges	• Adopter une réforme des droits de douane sur les intrants en réduisant ou en supprimant les droits de douane et les taxes parafiscales sur les intrants agricoles tels que les semences, les engrais et les équipements. • Réviser les structures tarifaires et parafiscales applicables aux importations de riz afin de garantir une concurrence loyale et de réduire les distorsions qui nuisent aux producteurs de riz locaux. • Renforcer les réglementations phytosanitaires et de sécurité alimentaire afin de garantir le respect des normes internationales et de faciliter les exportations.
Gouvernance inclusive et participation locale	• Adopter un cadre de gouvernance inclusive pour le secteur agricole qui institutionnalise la participation des jeunes, des femmes et des organisations d'agriculteurs à la prise de décision, à la planification et au suivi.
Régime foncier et gouvernance de l'utilisation des terres	• Mettre à jour et simplifier le cadre réglementaire régissant le régime foncier ; mettre en place un cadastre national et un système d'enregistrement foncier ; développer une base de données centralisée des terres publiques disponibles ; et définir des procédures transparentes et normalisées pour l'attribution des terres publiques, notamment par le biais de processus automatisés, afin de réduire les litiges, de garantir des investissements productifs et de soutenir le développement agricole durable.

Investissements/besoins prioritaires

50. **En 2025, le programme de développement territorial intégré du nord-est d'Haïti (23 millions d'euros) a été approuvé par l'Union européenne (UE), la composante 2 (12 millions d'euros) constituant l'intervention principale du programme en matière de productivité agricole et de sécurité alimentaire.** Mis en œuvre dans six communes des districts de Ouanaminthe et Fort-Liberté, cet élément vise la transformation durable des plaines de Marion et Maribaroux grâce à la réhabilitation et à la construction d'infrastructures d'irrigation et de drainage, au renforcement de la résilience climatique et à la réduction de la vulnérabilité aux inondations et aux sécheresses. Le programme aide les petits exploitants agricoles à adopter des pratiques agroécologiques, des cultures résistantes au climat et des systèmes de production diversifiés, tout en renforçant les segments en amont et en aval des

chaînes de valeur agricoles. Afin d'assurer la durabilité à long terme, le volet 2 investit également dans la gestion intégrée et la restauration écologique des bassins versants de Marion et Maribaroux, en promouvant l'agroforesterie, la conservation des sols et la protection de la biodiversité. Ces investissements sont complétés par le renforcement des services agricoles et environnementaux, en coordination avec les services départementaux du MARNDR, les comités de bassin versant et d'irrigation et les institutions environnementales, ce qui soutient directement la sécurité alimentaire, les revenus ruraux et l'adaptation au changement climatique dans le Nord-Est.

51. **Les interventions suivantes doivent être menées dans le cadre de programmes intégrés combinant infrastructure, technologie et accès au marché, mis en œuvre à une échelle minimale capable de générer un impact tangible.** La première initiative, « Renforcement de la compétitivité et de la résilience agricoles dans le Nord et le Nord-Est », relie l'irrigation, la gestion des bassins versants et la modernisation de la chaîne de valeur agricole dans un cadre coordonné, tout en restant évolutive pour certains domaines d'investissement spécifiques.

52. **Tous les investissements agricoles adopteront une approche de mise en œuvre tenant compte des questions de genre et de** jeunesse, reconnaissant le rôle central des femmes et des jeunes dans la production agricole, les chaînes de valeur et les moyens de subsistance ruraux dans le Grand Nord. Les interventions soutiendront explicitement le leadership et l'autonomisation économique des femmes dans l'agriculture irriguée, la transformation agricole et les chaînes de valeur orientées vers le marché, notamment par un soutien ciblé aux coopératives et aux organisations de producteurs dirigées par des femmes, l'accès à des technologies intelligentes face au climat et à des compétences commerciales, et des mesures visant à réduire les obstacles structurels à la participation. Il s'agit notamment de faciliter l'accès au financement et au crédit, de renforcer la participation des femmes à la gouvernance des coopératives et à la prise de décision au niveau local, et de mettre à l'essai des solutions communautaires de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées afin de remédier aux contraintes liées aux soins non rémunérés. Cette approche garantit que la productivité, la résilience et la modernisation de la chaîne de valeur se traduisent par des gains de revenus inclusifs et durables.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Renforcement de la compétitivité et de la résilience agricoles dans les départements du Grand Nord (programme intégré/global)	44,5 millions de dollars

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Afin de remédier aux contraintes structurelles persistantes dans le secteur agricole, l'intervention donne la priorité à l'amélioration de la productivité, de l'accès aux marchés et de la résilience climatique grâce à un ensemble intégré d'investissements.

Le programme se concentrera sur trois domaines clés :

1. Promouvoir les technologies agricoles durables afin d'améliorer les rendements et l'efficacité des ressources, en particulier chez les petits exploitants et les producteurs ruraux.
2. Faciliter l'accès aux marchés nationaux et internationaux en soutenant les PME, les entreprises agroalimentaires et les organisations de producteurs engagées dans des chaînes de valeur stratégiques. Cela comprend le renforcement des liens avec le secteur privé et des services orientés vers le marché.
3. L'extension des zones irriguées et l'amélioration de la gestion de l'eau grâce à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures d'irrigation fonctionnelles, associées au renforcement des capacités des irrigants (formation, assistance technique et systèmes de suivi).

Si la mise en œuvre initiale donnera la priorité au nord et au nord-est, certains éléments, en particulier les services de vulgarisation, la modernisation de la chaîne de valeur et la transformation décentralisée, seront étendus aux communes prioritaires du nord-ouest dans le cadre d'une stratégie d'expansion territoriale progressive.

Les résultats attendus comprennent une augmentation de la productivité et des revenus des agriculteurs, une réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à une meilleure gestion de l'eau et des ressources naturelles, et une participation accrue aux marchés rentables. Les bénéficiaires directs seront les agriculteurs, les organisations de producteurs, les coopératives, les PME, les microentreprises, les associations d'irrigants et d'autres acteurs privés dans les chaînes de valeur ciblées.

Cette approche intégrée s'appuie sur des preuves solides démontrant que la combinaison d'infrastructures fonctionnelles, de pratiques durables et d'un accès au marché est un moteur avéré de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ruraux sur une base durable.

Sécurité alimentaire, amélioration des chaînes de valeur et irrigation	100 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Réhabilitation complète des infrastructures hydro-agricoles dans le Grand Nord, y compris la restauration des principaux systèmes d'irrigation tels que Maribaroux, Phaeton-Dayrac, Cadush, Saint-Raphaël, Bas-Limbé, Grison-Garde et Rivière Massacre. Les travaux comprendront le nettoyage des canaux, la réhabilitation des prises d'eau,

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
l'amélioration du drainage et la construction de bassins de rétention et de routes d'accès rurales afin d'améliorer la gestion de l'eau et la connectivité au marché. Dans le nord-ouest, les interventions permettront de restaurer environ 2 000 hectares de terres irrigables dans des zones telles que Fond Ramandou-Nan Saut-Catron, Passé-Sèche, Vallée des Trois Rivières et La Valtière-La Gorge. Des investissements complémentaires dans le nord-ouest renforceront les chaînes de valeur locales au-delà de la production primaire. Il s'agira notamment de centres de services agricoles décentralisés, de petites unités de transformation du manioc, des fruits et du miel, d'installations de stockage et de plateformes d'agrégation reliées aux corridors routiers ruraux, combinés à un soutien aux organisations de producteurs et à l'accès à des instruments de microfinance afin d'améliorer la participation au marché et de réduire les pertes après récolte. Dans le nord et le nord-est, plusieurs périmètres d'irrigation devraient être considérés comme prioritaires, notamment : le périmètre de Kebi, Coronel, le périmètre de Bas Limbé, le périmètre de Bouyaha (Saint-Raphaël), Dumas, Chalopin, Piedor et Minier. Cette intervention permettra de restaurer environ 2 650 hectares de terres irrigables. Des programmes à grande échelle de stabilisation des bassins versants, de conservation des sols et d'agroforesterie permettront de protéger les pentes dégradées et de réduire l'érosion. Le projet intégrera également des systèmes de pompage à énergie solaire, encouragera les pratiques agricoles intelligentes face au climat et formera les irrigateurs à une meilleure maintenance des systèmes. Des activités complémentaires comprennent le compostage des déchets organiques urbains (par exemple, l'unité Mouchinette) afin de restaurer la fertilité des sols et de renforcer la résilience des écosystèmes.	
Transformation des pêches et de l'aquaculture	40 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Modernisation de la pêche artisanale et semi-industrielle grâce à la modernisation de la flotte, à l'acquisition de bateaux pour la pêche en haute mer et à l'installation de dispositifs de concentration des poissons. Construction de sites de débarquement, de systèmes de chaîne du froid et d'installations de transformation conformes aux normes HACCP. Renforcement du contrôle de la qualité, de la certification, du suivi et de la surveillance pour lutter contre la pêche illégale. Cogestion avec les associations de pêcheurs et protection des récifs coralliens et des mangroves afin de préserver les ressources marines.	
Compétitivité de la chaîne de valeur agricole (cacao, riz, bétail, denrées de base, fruits)	65 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Ce programme vise à moderniser les chaînes de valeur agroalimentaires les plus stratégiques du Grand Nord, notamment le cacao, le riz, l'élevage, le café, le miel, les fruits, les légumes, le sel et les cultures vivrières, afin d'accroître la productivité, la qualité et la compétitivité sur les marchés. L'intervention se concentre sur cinq domaines complémentaires :	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)

1. Modernisation des systèmes de transformation et de post-récolte

- Création ou modernisation de centres de fermentation et de séchage du cacao.
- Modernisation des rizeries, des plateformes de séchage et des unités de stockage.
- Centres post-récolte partagés pour le café, le miel, les fruits et les racines comestibles.
- Extension des infrastructures de la chaîne du froid pour l'horticulture et les denrées périssables.

2. Renforcement de l'accès au marché et des normes de qualité

- Introduction de systèmes de certification (biologique, commerce équitable, HACCP) et d'outils de traçabilité (codes QR, registres numériques).
- Modernisation des laboratoires et des installations de contrôle de la qualité.
- Soutien à la stratégie de marque, à l'emballage et à l'accès aux marchés nationaux et d'exportation haut de gamme.
- Soutien à la conformité légale et réglementaire des installations de transformation, y compris les autorisations d'utilisation des sols, les permis environnementaux et la sécurité contractuelle pour les investisseurs et les organisations de producteurs.

3. Professionnalisation des organisations de producteurs et des coopératives

- Renforcement de la gouvernance, de la gestion financière et de la prestation de services par les coopératives, les groupes de producteurs, les associations de jeunes et les entreprises dirigées par des femmes.
- Accords structurés de culture sous contrat entre les producteurs, les transformateurs et les acheteurs.
- Soutien aux centres de regroupement afin d'améliorer le pouvoir de négociation et de réduire les coûts de transaction.

4. Amélioration de l'accès aux intrants, aux technologies et au financement

- Création d'un **centre régional d'intrants** pour centraliser l'importation, le conditionnement et la distribution de semences, d'engrais, d'outils et de matériel végétal.
- Développement des services de vulgarisation numérique et des systèmes d'information sur les marchés.
- Produits financiers sur mesure (garanties de crédit, récépissés d'entrepôt, micro-assurance, programmes de fonds de roulement) adaptés aux cycles agricoles.
- Instruments de financement mixte et de partage des risques pour attirer les investissements privés dans la transformation agricole, la chaîne du froid et la valeur ajoutée de la pêche.

5. Amélioration de la logistique et mise en place d'infrastructures

- Amélioration de la logistique du premier et du dernier kilomètre pour la collecte et l'agrégation des récoltes.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Déploiement de chambres froides locales, de mini-laboratoires de transformation et de capacités de stockage. • Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des procédures douanières afin de faciliter les échanges commerciaux et de réduire les pertes. • Développement de plateformes agro-logistiques et de centres de regroupement à proximité des zones de production et des ports afin de réduire les coûts de transport et de faciliter les investissements privés dans les opérations de transformation et d'exportation.	

Stratégie de mise en œuvre pour le secteur agricole

53. **Ancrage de la mise en œuvre dans des institutions solides**. Le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) dirigera la mise en œuvre, avec le soutien de ses bureaux régionaux, de ses directions techniques et de ses structures décentralisées. L'expérience passée a montré que la faiblesse des capacités institutionnelles a limité la mise en œuvre. La stratégie donne donc la priorité au renforcement des institutions et à une répartition réaliste des rôles, notamment par des investissements dans le personnel, les équipements et les systèmes d'information, ainsi que par des mandats clairs visant à assurer une coordination efficace entre les entités publiques, les coopératives, les associations de producteurs et les acteurs privés. Cela est essentiel pour éviter une dépendance excessive à l'égard des systèmes parallèles des ONG et des entrepreneurs.

54. **Promouvoir une mise en œuvre décentralisée et participative**. La mise en œuvre sera assurée par les bureaux régionaux du MARNDR, l'exécution quotidienne étant déléguée à des opérateurs techniques sous contrat, à des coopératives et à des organisations d'agriculteurs. Les écoles pratiques d'agriculture, les micro-groupes d'épargne locaux (MUSO) et les associations de producteurs serviront de centres de formation, de distribution d'intrants, de gestion de l'irrigation et de manutention après récolte. Ce modèle décentralisé favorise l'appropriation locale, renforce la prestation de services et garantit l'accès aux zones les plus reculées, même dans les régions fragiles et isolées.

55. **Renforcement de la gouvernance et de la responsabilité**. Des systèmes fiduciaires solides soutiendront la mise en œuvre. La stratégie renforce les contrôles des marchés publics, favorise une gestion transparente des subventions et des incitations et établit des règles claires de cofinancement pour les bénéficiaires. La clarification du régime foncier et l'amélioration de la gouvernance coopérative renforceront la responsabilité au niveau communautaire. La coordination continue des donateurs, s'appuyant sur l'expérience acquise, restera essentielle pour éviter les doubles emplois et harmoniser les procédures entre les partenaires.

56. **Intégrer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage**. Les progrès seront suivis à l'aide d'indicateurs mesurables, notamment le nombre d'hectares irrigués, le nombre d'agriculteurs adoptant des pratiques résilientes au climat, la participation des femmes et des jeunes et la réduction des pertes après récolte. Tous les bénéficiaires seront inscrits au registre national des agriculteurs (plateforme SIGI), ce qui permettra de créer une base de données fiable pour le ciblage, le suivi et l'établissement de rapports. Le registre recueillera également des données sur la participation des femmes et des jeunes, renforçant ainsi la base de données factuelles pour l'élaboration de politiques inclusives et adaptatives.
57. **Intégrer l'évaluation d'impact dans la mise en œuvre**. Tous les programmes d'incitation et de soutien feront l'objet d'évaluations d'impact systématiques, à l'aide de méthodologies harmonisées entre les partenaires. Les conclusions guideront les corrections à mi-parcours, renforceront la responsabilité et garantiront que le financement est lié aux résultats. L'institutionnalisation de l'évaluation d'impact fera passer la mise en œuvre d'une gestion axée sur les intrants à une gestion axée sur les résultats, améliorant ainsi la transparence, l'apprentissage et la prise de décision fondée sur des données probantes.
58. **Garantir une mise en œuvre adaptative et inclusive**. Compte tenu du contexte fragile en Haïti, les interventions seront modulaires, évolutives et adaptées à l'évolution des conditions. Les systèmes d'irrigation seront réhabilités par blocs de 100 à 200 hectares, ce qui permettra une expansion ou une suspension progressive selon les besoins. Des centres de stockage décentralisés et des sites de débarquement du poisson seront développés grâce à des programmes échelonnés, ce qui permettra de s'adapter à la dynamique sécuritaire et logistique. Un dialogue communautaire continu et une planification participative garantiront que les groupes de femmes, les associations de jeunes et les organisations d'agriculteurs restent partie intégrante du processus décisionnel, favorisant ainsi l'inclusion et réduisant le risque de conflits locaux.

1.2.3. Tourisme

Opportunités et défis

59. **Le tourisme en Haïti est confronté à de profonds défis structurels, mais le nord du pays offre des avantages distinctifs qui peuvent ancrer le développement durable**. La région combine un littoral pittoresque et la proximité de grands marchés francophones, anglophones et hispanophones. Son riche patrimoine culturel, ses traditions artistiques dynamiques et sa concentration de sites historiques d'importance mondiale constituent une base solide pour une offre touristique différenciée et compétitive.
60. **Le nord abrite des sites emblématiques d'attrait universel, capables de susciter l'intérêt international**. Il s'agit notamment du site du débarquement de Christophe Colomb et des

lieux emblématiques de la lutte pour l'indépendance d'Haïti, première libération réussie d'esclaves au monde et création d'une république noire indépendante. Le parc historique national (Citadelle, Sans Souci, Ramiers), site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, symbolise l'identité et la fierté d'Haïti et offre un potentiel économique considérable s'il est géré de manière durable.

61. **La région offre également une alternative pratique compte tenu des contraintes en matière de sécurité nationale et de transport**. Compte tenu de l'instabilité à Port-au-Prince et des liaisons aériennes intérieures limitées, le nord constitue une destination plus sûre et plus accessible pour la diaspora haïtienne et les visiteurs régionaux. Le positionner comme une plaque tournante du tourisme pourrait diversifier les flux de visiteurs, générer des emplois locaux et renforcer le développement culturel et patrimonial.

62. **La mauvaise image internationale d'Haïti reste un obstacle majeur à la demande**. Des années d'instabilité politique, de fragilité institutionnelle et de crises récurrentes (manifestations, effondrement de la gouvernance et montée de la violence urbaine) ont érodé la confiance des voyageurs et des investisseurs. Le recrutement de jeunes par des gangs dans les zones urbaines aggrave l'insécurité, tandis que les associations persistantes avec les crises de santé publique passées continuent de dissuader les visiteurs.

63. **La vulnérabilité environnementale amplifie encore davantage le risque perçu**. Les catastrophes naturelles fréquentes – notamment les tremblements de terre, les inondations, les ouragans et les sécheresses – ainsi que la déforestation et la dégradation des sols, augmentent l'exposition et endommagent les infrastructures. Les perturbations récurrentes renforcent la perception de fragilité et limitent la compétitivité par rapport aux autres destinations des Caraïbes.

64. **Les infrastructures touristiques restent insuffisantes et de qualité inégale**. Haïti manque d'hôtels, de restaurants, de services aux visiteurs et de gestion professionnelle pour répondre aux attentes internationales. Cap-Haïtien offre certaines capacités, mais les installations doivent être modernisées. Les cadres de planification nationaux soulignent la nécessité de créer ou de moderniser des installations, telles que des centres de congrès et des hébergements de qualité, tout en renforçant les liens entre l'hébergement, les systèmes alimentaires, les industries créatives, la construction et les transports. Les partenariats public-privé, l'amélioration des normes de service, la gestion des destinations et le développement des fournisseurs sont des leviers essentiels pour accroître la compétitivité.

65. **L'accès et la connectivité limités freinent encore davantage le développement du tourisme**. La plupart des routes restent en mauvais état, les infrastructures portuaires de Cap-Haïtien sont obsolètes et coûteuses, et les installations aéroportuaires sont limitées. La congestion et l'insécurité sur les axes routiers principaux augmentent la durée et le coût des

trajets, empêchant le développement de circuits touristiques multi-sites typiques des destinations caribéennes à succès.

66. **Le tourisme de croisière a fortement diminué, reflétant la fragilité du secteur en l'absence d'une gestion crédible des risques**. Labadee, autrefois un port de croisière majeur, a vu ses activités suspendues depuis avril 2025, Royal Caribbean ayant prolongé les annulations jusqu'à la mi-2026. Cet épisode met en évidence la vulnérabilité de la demande liée aux croisières face aux conditions de sécurité et la nécessité de modèles touristiques diversifiés et résilients.

67. **Malgré leur richesse, de nombreux atouts naturels et culturels du nord restent sous-développés et mal promus**. Le complexe Citadelle-Sans Souci-Ramiers, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, les plages de Labadie et les mangroves de Caracol et de la baie de Fort-Liberté souffrent tous d'une protection, d'un accès et d'infrastructures touristiques insuffisants. L'absence de circuits intégrés combinant patrimoine, nature et expériences côtières limite la durée des séjours et les dépenses des visiteurs.

68. **Les infrastructures et les services aux visiteurs restent limités dans tout le nord, ce qui freine à la fois la compétitivité et la conservation.** De nombreux sites patrimoniaux et naturels, tels que le complexe Citadelle-Sans Souci-Ramiers, les plages de Labadie et les mangroves de Caracol et de la baie de Fort-Liberté, manquent de protection, d'entretien et d'équipements adéquats tels que la signalisation, l'assainissement et l'éclairage. La modernisation des infrastructures, le renforcement de la gestion des sites et le développement de circuits intégrés combinant patrimoine, littoral et nature permettraient d'améliorer la sécurité, d'allonger les séjours et d'augmenter les revenus locaux.

69. **Plusieurs atouts touristiques à fort potentiel dans le nord-ouest restent largement déconnectés des circuits régionaux et manquent d'infrastructures de base pour les visiteurs.** Des sites tels que Pointe Ouest et les forts de Môle-Saint-Nicolas, les grottes de Jean-Rabel, Anse-à-Foleur (réputée pour le pèlerinage et le tourisme spirituel), le Fort des Trois Pavillons, ainsi que les plages et les zones écologiques de l'île de la Tortue offrent de belles opportunités pour l'écotourisme, le tourisme culturel et les expériences communautaires. Cependant, l'accès difficile, l'offre d'hébergement limitée, l'absence de guides locaux qualifiés et la gestion insuffisante des sites empêchent actuellement ces atouts de contribuer de manière significative à la reprise économique locale.

70. **L'expansion urbaine rapide et souvent informelle des villes frontalières telles que Ouanaminthe a dépassé les capacités des infrastructures et des services.** L'urbanisme obsolète, le zonage insuffisant et le manque de données entravent la gestion efficace du trafic, des services publics, des déchets et des espaces publics. La mise à jour des plans directeurs, le renforcement des procédures d'autorisation et d'inspection et la protection des quartiers

patrimoniaux permettront de réduire les risques, d'attirer les investissements et de mieux adapter les services aux flux de visiteurs.

71. **Le développement durable du tourisme nécessite une coordination solide entre les institutions nationales et locales.** Un cadre de gouvernance clair, reliant le ministère du Tourisme, le ministère de la Culture, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Environnement et les municipalités à l'UNESCO et aux opérateurs privés, devrait guider la gestion des destinations et l'ordre des investissements. Le renforcement des organismes spécifiques aux sites et régionaux, tels que l'autorité du parc historique national et l'Organisation de gestion de la destination du Nord d'Haïti (OGDNH), garantira une mise en œuvre cohérente et la mobilisation des ressources.

72. **Le Parc historique national a besoin d'une autorité de gestion pleinement opérationnelle pour mettre en œuvre son plan.** L'organisme provisoire chargé du complexe Citadelle-Sans Souci-Ramiers n'est plus opérationnel, laissant un plan solide sans institution pour l'exécuter. La réactivation de la gouvernance, la constitution d'une petite équipe, l'allocation d'un budget de fonctionnement et la sous-traitance de l'entretien courant et de la réduction des risques sont des priorités immédiates. Les premières mesures devraient inclure des travaux de sécurité, l'amélioration de l'accès, l'interprétation de base, la formation des guides et un système de gestion des flux de visiteurs et de billetterie avec une collecte et une affectation transparentes des frais, garantissant qu'une part définie des recettes soit réinvestie dans l'entretien courant, l'amélioration de la sécurité, l'assainissement et la conservation du site, avec des rapports et une supervision clairs en coordination avec les municipalités et les ministères concernés.

73. **La relance de l'Organisation régionale de gestion de la destination (Organisation de Gestion de la Destination du Nord d'Haïti) est essentielle pour coordonner, commercialiser et cofinancer l'offre touristique.** Dotée d'un mandat clair, d'un financement stable, d'une gouvernance transparente et d'objectifs mesurables, elle pourrait favoriser la coordination du marketing, le développement de circuits et de produits, l'adoption de normes de service, la collecte systématique de données et l'octroi de subventions compétitives afin d'attirer les investissements privés et communautaires.

74. **Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle central dans l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la valorisation des atouts locaux.** Les hôtels, les chambres d'hôtes, les restaurants, les voyagistes, les artisans, les groupes culturels et les transformateurs alimentaires locaux traduisent le patrimoine et la nature en services tangibles. Un soutien ciblé en matière de qualité des services, de normes de sécurité, de simplification des licences et d'accès au financement à petite échelle, combiné à des liens entre les fournisseurs des secteurs agricoles, halieutiques et créatifs, renforcera les

multiplicateurs de la chaîne de valeur et permettra de conserver davantage de dépenses au niveau local.

Priorités en matière d'investissement et de politique touristique

75. **Le tourisme dans le corridor nord représente l'opportunité la plus immédiate et la plus évolutive pour Haïti en matière de reprise économique menée par le secteur privé dans le contexte économique et sécuritaire actuel.** Situé au carrefour de quatre grands marchés touristiques des Caraïbes (République dominicaine, Bahamas, Jamaïque et Porto Rico), le corridor nord se trouve au centre d'un marché régional qui accueille plus de 20 millions de visiteurs par an. Les données internationales indiquent que près de 20% de ces voyageurs recherchent des expériences culturelles authentiques, avec des dépenses moyennes d'au moins 1 000 dollars par séjour. Capturer ne serait-ce que 1% de ce segment représenterait environ 200 000 visiteurs supplémentaires et près de 200 millions de dollars de recettes touristiques annuelles, positionnant le tourisme comme un puissant levier pour les devises étrangères, l'emploi et la génération de revenus locaux entre 2025 et 2030.
76. **À court terme, la consolidation de l'activité touristique existante est une priorité stratégique pour préserver les emplois, soutenir les opérateurs et maintenir la capacité de production.** Alors que le tourisme international reste limité, le tourisme intérieur et la demande de la diaspora proche constituent les principales forces stabilisatrices du secteur. La mobilisation ciblée de la clientèle nationale et de la diaspora peut contribuer à maintenir le taux d'occupation des hôtels, à soutenir les prestataires de services et à préserver les chaînes de valeur, tout en protégeant le secteur contre les chocs et en préparant le terrain pour un rebond rapide dès que les conditions s'amélioreront.
77. **Il est essentiel de réduire la saisonnalité structurelle pour renforcer la résilience et la viabilité des opérateurs touristiques dans le nord.** Une forte saisonnalité exacerbe la volatilité des revenus, augmente le risque de faillite des entreprises et sape les incitations à l'investissement. Pour remédier à cette contrainte, il faut prendre des mesures pragmatiques et peu coûteuses qui répartissent les flux de visiteurs tout au long de l'année, stimulent la demande interne et optimisent l'utilisation des infrastructures et des services existants.
78. **En conséquence, la stratégie touristique adopte une approche « d'investissement par opportunité », combinant des actions publiques rapides et une mobilisation ciblée du secteur privé.** Pour mettre en œuvre cette approche, les mesures politiques prioritaires à court terme comprendront des mesures visant à stimuler les voyages intérieurs et à lisser la demande tout au long de l'année, notamment

    - l'ajustement de la réglementation sur les congés payés afin d'encourager les week-ends prolongés et les courts séjours ;

- le développement et la promotion de circuits thématiques et écotouristiques ciblant les voyages en basse saison ;
- l'introduction de mesures incitatives pour le tourisme intérieur, telles que des crédits vacances ou des mesures fiscales ciblées ;
- des partenariats avec des opérateurs privés pour développer des forfaits modulaires liés à des événements culturels et patrimoniaux ; et
- une flexibilité réglementaire pour promouvoir une répartition plus équilibrée de l'activité touristique entre les saisons.

79. **Le développement touristique dans le Grand Nord devrait s'appuyer sur les initiatives existantes afin de créer une offre régionale intégrée et diversifiée.** La revitalisation de Cap-Haïtien en tant que capitale touristique et culturelle constitue également une stratégie majeure de développement urbain, avec un fort potentiel pour générer des emplois, stimuler les services et la construction, et catalyser une reprise économique locale plus large. S'appuyant sur le plan du 350e anniversaire de Cap-Haïtien (Cap 2020), qui a introduit une approche coordonnée reliant les pôles urbains, côtiers et patrimoniaux du corridor nord, la stratégie touristique pour le Grand Nord étend cette vision à une échelle territoriale plus large. Cap-Haïtien sert de plaque tournante au sein d'un réseau plus large qui comprend Fort-Liberté, Ouanaminthe et Port-de-Paix, chacune offrant des atouts complémentaires pour le tourisme culturel, écologique et transfrontalier. L'objectif est de reproduire et de relier ces pôles grâce à l'amélioration des circuits de transport, à une image de marque commune et à une planification coordonnée des investissements afin de renforcer l'attractivité et la résilience globales de la région.

80. **Les objectifs suivants guident les priorités d'investissement :**

Objectifs

- **Mettre à jour et mettre en œuvre des plans directeurs urbains afin d'orienter la croissance ordonnée du Cap-Haïtien et des villes environnantes**. Renforcer la réglementation en matière d'aménagement du territoire et l'application du zonage afin de réduire les risques, de protéger le patrimoine et de permettre un tourisme durable.
- **Réhabiliter et préserver les sites patrimoniaux et l'architecture coloniale afin de sauvegarder les atouts culturels et de renforcer l'attrait de la région**. Donner la priorité au renforcement préventif des structures patrimoniales vulnérables, tout en améliorant l'accès, l'interprétation et les installations de base pour les visiteurs.

- **Développer des services d'hébergement et de tourisme de qualité grâce à des investissements privés et à un soutien ciblé aux PME**. Combiner la facilitation des investissements avec la formation en matière d'hospitalité, le développement des fournisseurs pour les industries alimentaires et créatives, et l'adoption de normes de service et de sécurité alignées sur les marchés cibles.
- **Redynamiser l'Organisation de gestion de la destination du nord d'Haïti (OGDNH) pour le nord afin de coordonner et de cofinancer le développement touristique**. Rétablir un mandat clair pour l'OGDNH, aligner les plans annuels sur les programmes d'investissement public et relancer les mécanismes catalytiques tels que les guichets de petites subventions qui tirent parti du cofinancement communautaire et privé.
- **Améliorer la connectivité des transports entre Cap-Haïtien, la Citadelle, Labadie et d'autres attractions clés afin de permettre le tourisme en circuit**. Donner la priorité à des liaisons routières sûres et fiables, à des services portuaires et aéroportuaires efficaces et à l'accès au dernier kilomètre, complétés par des itinéraires sécurisés et une meilleure information des visiteurs afin de rétablir la confiance et de réduire le temps et le coût des déplacements.

Conditions préalables/mesures politiques recommandées

Sujet	Politiques prioritaires
TOURISME	
Réactiver les mécanismes de gestion et de coordination des destinations	Relancer l'Organisation de gestion de la destination du nord d'Haïti (OGDNH) avec un mandat juridique clair, une gouvernance transparente et un financement stable afin de coordonner la planification des destinations, le développement des produits et le marketing. Établir des programmes de travail annuels conjoints avec les partenaires publics, municipaux et privés afin d'harmoniser les priorités d'investissement. Renforcer les mandats, les effectifs et les capacités techniques du ministère du Tourisme (MT), du ministère de la Culture (MC) et de l'ISPAN afin de planifier, protéger et réglementer le secteur du tourisme. Clarifier les rôles institutionnels, mettre à jour les réglementations en matière de tourisme et de patrimoine, et assurer une coordination efficace entre les autorités centrales et locales, ainsi que les municipalités.
Rétablir une autorité fonctionnelle de gestion des parcs	Rétablir l'autorité de gestion du parc national pour le complexe *Citadelle-Sans Souci-Ramiers* afin de superviser la protection quotidienne, l'entretien, les services aux visiteurs et le réinvestissement des recettes. Veiller à ce que sa gouvernance, son personnel et son budget permettent la prévention des risques, le renforcement

Sujet	Politiques prioritaires
	sismique et la transparence des opérations, en coordination avec le ministère du Tourisme, le ministère de la Culture et l'UNESCO.
Promouvoir une planification territoriale et urbaine intégrée dans les pôles touristiques	Mettre à jour et appliquer les plans directeurs d'urbanisme pour Cap-Haïtien, Dondon, Milot, Ouanaminthe et Fort-Liberté afin de gérer la croissance, de protéger les zones patrimoniales et d'assurer un développement spatial cohérent. Renforcer la réglementation de l'utilisation des sols, le zonage et la planification des infrastructures afin de soutenir l'expansion durable du tourisme.
Stimuler la demande touristique nationale et celle de la diaspora	Introduire des mesures politiques visant à encourager les séjours de courte durée et les voyages hors saison, notamment en modifiant la réglementation sur les congés payés afin de faciliter les longs week-ends, en promouvant des campagnes touristiques nationales ciblant la diaspora et les voyageurs nationaux, et en développant des programmes d'incitation tels que des crédits vacances ou des mesures fiscales ciblées afin de réduire les coûts de déplacement à l'intérieur du pays.
Réduire la saisonnalité et diversifier les produits touristiques	Soutenir le développement de circuits thématiques, culturels et écotouristiques conçus pour les voyages en basse saison, notamment des festivals patrimoniaux, des expériences touristiques communautaires et des circuits côtiers et intérieurs reliant Cap-Haïtien, Milot, Dondon, Fort-Liberté et les zones naturelles protégées. Harmoniser les calendriers des événements, le marketing et les services de transport afin de répartir plus uniformément les flux de visiteurs tout au long de l'année.
Renforcer la participation du secteur privé et la mise en place de forfaits touristiques	Promouvoir les partenariats avec les hôtels, les opérateurs de transport, les agences de voyage et les organisations culturelles afin de développer des forfaits touristiques modulaires combinant hébergement, transport, visites patrimoniales et expériences locales. Simplifier les procédures d'octroi de licences, soutenir les plateformes de réservation en ligne et fournir une assistance technique ciblée aux PME afin d'améliorer les normes de service, la sécurité et l'expérience client.

Priorités d'investissement

81. **Les investissements proposés constituent un programme intégré pour le développement du tourisme et la résilience du patrimoine dans le Grand Nord.** Plutôt que des projets isolés, ils sont conçus comme des éléments complémentaires d'un programme global qui relie la réhabilitation du parc historique national, les infrastructures urbaines et touristiques dans les principales municipalités, les circuits écotouristiques, le marketing des destinations et la revitalisation du tourisme côtier. Mis en œuvre conjointement, ces investissements renforceraient les capacités institutionnelles, diversifieraient l'offre touristique et créeraient un corridor touristique continu entre les montagnes de Dondon et Milot et les centres côtiers

de Cap-Haïtien, Fort-Liberté et Ouanaminthe. Lors de la conception des initiatives touristiques, une attention particulière devrait être accordée aux garanties sociales et à la prévention de l'exploitation sexuelle et du travail forcé, en veillant à ce que la participation communautaire et les mécanismes de partage des bénéfices soient intégrés dès le départ.

82. **L'enveloppe totale du programme pourrait se situer entre 45 et 55 millions de dollars américains, sur la base des coûts de référence des opérations précédentes de la Banque mondiale et de la BID.** Sur la base de coûts comparables par unité de restauration et d'infrastructure, les allocations indicatives pourraient être structurées comme suit :

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Réhabiliter les bâtiments du parc historique national selon des normes sismiques élevées	45 M
Niveau de priorité 4-5 ans. *Description* Restaurer et renforcer sismiquement les monuments de la Citadelle, de Sans Souci et des Ramiers (en visant une résistance pouvant atteindre une magnitude de 8,5). Mettre en place une autorité permanente de gestion du parc, dotée d'un personnel qualifié et d'un budget de fonctionnement stable, chargée de superviser la protection, l'entretien, les services aux visiteurs et la surveillance des risques. Inclure des centres d'interprétation, l'éclairage, la signalisation, les systèmes de billetterie et les mécanismes de réinvestissement des recettes sur place.	
Investir dans les infrastructures urbaines et touristiques, avec Cap-Haïtien comme principal centre de services et de mobilité du système touristique du nord.	40-60 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* Moderniser les infrastructures urbaines et touristiques à Cap-Haïtien, ville phare, et compléter ces travaux par des investissements ciblés à Milot, Dondon, Ouanaminthe et Fort-Liberté, notamment dans les domaines suivants : routes, drainage, éclairage public, systèmes de gestion des déchets solides et de l'eau, infrastructure de base pour l'orientation et l'information des visiteurs, et accès aux sites clés. À Cap-Haïtien, les actions prioritaires porteront sur la mobilité urbaine, les espaces publics, l'aménagement du front de mer, la réhabilitation du quartier historique, la réorganisation du marché et les services aux visiteurs, en s'appuyant sur la vision intégrée du tourisme urbain du cadre Cap-Haïtien 350 / CAP2020. Intégrer la résilience climatique et la protection contre les inondations dans toutes les conceptions, et compléter par la rénovation urbaine et la restauration des façades dans les quartiers historiques.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Promouvoir l'écotourisme et les circuits communautaires dans les zones naturelles protégées.	18-25 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Développer et entretenir les infrastructures d'accueil des visiteurs et les systèmes de gestion dans les sites naturels et culturels protégés et à fort potentiel, notamment le parc national des Trois Baies, le Bassin Mambo, le Saut d'Acul des Pins, l'île de la Tortue, les grottes de Jean-Rabel et les zones côtières autour de Môle-Saint-Nicolas et Anse-à-Foleur. Créer des circuits écologiques reliant les attractions côtières et intérieures. Ces interventions seront précédées par la réhabilitation des voies d'accès côtières prioritaires et des services de base à Port-de-Paix, Môle-Saint-Nicolas et les sites environnants, afin d'assurer la continuité de l'activité touristique et l'accès des communautés. Fournir des petites subventions et une assistance technique aux entreprises communautaires, aux coopératives et aux PME pour l'hébergement certifié, les services de guides, l'artisanat et les services de restauration, en mettant fortement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes.	
Renforcer le marketing des destinations, la gouvernance et le soutien aux PME	10-15 M
Niveau de priorité 4-5 ans. *Description* Construire une marque territoriale forte pour le corridor nord, avec Cap-Haïtien positionné comme la porte d'entrée culturelle et de services vers les circuits côtiers et patrimoniaux. Lancer des campagnes de marketing conjointes ciblant la diaspora, les marchés régionaux et internationaux. Relancer l'OGDNH en tant que centre de coordination pour le marketing, le développement de produits et les subventions aux PME, avec des guichets dédiés aux industries culturelles urbaines, à la gastronomie, à l'hébergement et aux entreprises créatives dans les quartiers historiques et riverains de Cap-Haïtien. Les actions comprendront des mesures peu coûteuses en matière de sécurité, d'information et de gestion des risques dans les destinations prioritaires afin de réduire les risques perçus et de soutenir le retour progressif des opérateurs.	
Une fois rétablie, revitaliser l'offre touristique de croisière	12-20 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Développer des stratégies alternatives pour les visiteurs à Labadie et dans ses environs malgré la suspension actuelle des arrivées de croisières. Repositionner le corridor côtier Labadie-Cap-Haïtien-Fort-Liberté grâce à la modernisation des installations d'accueil des visiteurs, à l'amélioration du transport maritime et à la mise en place d'itinéraires d'excursion	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
alternatifs. Promouvoir les circuits terrestres reliant la côte au parc historique national et à Trois Baies. Intégrer des protocoles de sécurité et de gestion des risques afin de rétablir la confiance des opérateurs et de garantir un futur réengagement avec les croisiéristes ou les prestataires de circuits alternatifs.	

1.3. Développer les infrastructures pour améliorer la connectivité

1.3.1 Transport et logistique

83. **Le réseau national de transport haïtien, qui comprend des composantes terrestres, maritimes et aériennes, est dans un état de détérioration critique**. Des années de sous-investissement, une planification stratégique insuffisante et une fragmentation des responsabilités institutionnelles ont érodé les infrastructures et compromis l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises. Ce déclin a freiné la croissance, limité les échanges commerciaux et entravé le développement territorial équilibré. Les récentes suspensions des vols commerciaux américains et les restrictions à la frontière dominicaine ont encore limité l'accès.

84. **Pour inverser cette tendance, le gouvernement lance une modernisation complète du secteur des transports**. Les efforts de réforme se concentrent sur des investissements ciblés, des cadres de planification plus solides et une meilleure coordination institutionnelle. Les chaînes d'approvisionnement étant historiquement centralisées à Port-au-Prince, aujourd'hui gravement perturbées par l'insécurité, le nord du pays a du mal à attirer et à maintenir des investissements à grande échelle. L'objectif est de mettre en place un réseau de transport fiable, intégré et résilient au changement climatique, qui soutienne la croissance économique, relie plus efficacement les régions et facilite le commerce et la mobilité dans tout le nord du pays.

Défis et opportunités

85. **Le Grand Nord est confronté à de graves lacunes en matière de transport qui limitent la connectivité, les marchés et les services essentiels**. Si la route nationale 6 (RN6) a été modernisée et relie désormais les centres de production dominicains à Cap-Haïtien, la plupart des autres routes de la région restent non revêtues, mal entretenues et en mauvais état. Dans le Nord-Ouest, seules quelques routes revêtues relient les principales zones, et des communautés telles que l'Île de la Tortue dépendent de routes en très mauvais état, voire inexistantes. À Limonade, plus de 80% des routes locales ne sont pas asphaltées et sont en mauvais état. Le Massif du Nord, une importante zone agricole du Nord-Ouest, souffre d'un accès routier très limité, ce qui freine les ventes de récoltes et fait grimper les prix des denrées alimentaires. Ces lacunes réduisent la compétitivité et imposent des coûts et des risques

disproportionnés aux commerçantes et aux ménages ruraux, qui dépendent fortement des transports pour accéder aux marchés et aux services.

86. **La faiblesse des infrastructures de transport se traduit directement par des coûts élevés et une compétitivité réduite**. Les tarifs de fret en Haïti atteignent jusqu'à 0,43 dollar américain par tonne-kilomètre, soit près de trois fois plus qu'en République dominicaine. Dans le Nord-Ouest, le transport d'un régime de bananes de la ferme au marché peut représenter 25% du prix de vente, soit près de la moitié de la marge bénéficiaire. La mauvaise connectivité isole les communautés rurales, augmente les prix des denrées alimentaires et limite l'accès aux services de base tels que l'eau, l'électricité et les soins de santé. Les femmes commerçantes (Madan Sara) et les petits producteurs, qui transportent souvent de petits volumes, sont particulièrement pénalisés par ces coûts élevés, qui compromettent leurs moyens de subsistance et renforcent les inégalités locales.

87. **Les ports du Grand Nord sont obsolètes, coûteux et mal intégrés au commerce international, ce qui pousse les exportateurs à se tourner vers les installations dominicaines**. Le port de Cap-Haïtien est en mauvais état, n'est pas résistant aux tremblements de terre, fonctionne avec des équipements obsolètes et utilise l'espace de manière inefficace. Ses tarifs sont les plus élevés des Caraïbes, presque le double de ceux des ports dominicains voisins, ce qui incite de nombreux exportateurs du nord à délocaliser leurs activités de l'autre côté de la frontière. Le port de Port-de-Paix, dans le nord-ouest, est confronté à des défis similaires, notamment une capacité limitée de la chaîne du froid, des infrastructures de mauvaise qualité et une réputation liée aux expéditions illicites. L'intégration d'Haïti dans les réseaux mondiaux de transport maritime reste faible et, jusqu'en octobre 2020, date à laquelle le port de Cap-Haïtien a obtenu la certification C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism), les entreprises basées à Caracol étaient obligées d'exporter via les ports dominicains, ce qui entraînait des coûts supplémentaires et des retards.

88. **La faiblesse des infrastructures logistiques dans le nord-ouest augmente les pertes et les coûts et empêche les producteurs et les PME d'accéder à des marchés fiables.** Au-delà des routes, l'absence d'infrastructures logistiques de base, telles que des points de regroupement, des entrepôts de stockage et des capacités de chaîne du froid autour de Port-de-Paix et le long du corridor Borgne-Port-de-Paix, augmente les pertes après récolte dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, réduit la viabilité du cabotage et limite la capacité à structurer les chaînes d'approvisionnement touristiques et les marchés urbains.

89. **Les aéroports, en particulier celui de Cap-Haïtien, sont des atouts stratégiques qui présentent un fort potentiel de croissance si les infrastructures sont améliorées.** Haïti compte trois aéroports internationaux : Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, Cap-Haïtien étant le deuxième plus grand aéroport du pays après celui de la capitale. Des travaux

de modernisation sont en cours, notamment la réhabilitation de la tour de contrôle et la préparation d'un plan directeur visant à répondre aux normes internationales. Le terminal passagers offre des opportunités d'investissement privé dans la sécurité, le contrôle et les installations destinées aux passagers. Grâce à sa situation géographique favorable, Cap-Haïtien pourrait devenir une plaque tournante régionale reliant le nord des Caraïbes et stimulant le tourisme, le commerce et l'engagement de la diaspora.

90. **Les investissements dans les transports dans le Grand Nord sont étroitement liés aux modèles de croissance urbaine et d'utilisation des sols, mais les instruments de planification actuels restent faibles et sont appliqués de manière inégale dans les différentes villes.** Les plans d'urbanisme existants dans le corridor nord soulignent la nécessité de construire des routes de contournement, des plateformes logistiques et des systèmes de marchés et de terminaux organisés autour des grands centres urbains tels que Cap-Haïtien et Ouanaminthe afin de gérer les flux de trafic, de réduire les embouteillages et de soutenir la concentration économique. Cependant, la couverture limitée des plans de zonage urbain et de prévention des risques juridiquement contraignants, combinée à une expansion urbaine rapide et largement non planifiée, limite l'efficacité des investissements dans les transports et augmente l'exposition aux risques climatiques et aux catastrophes. Il sera donc essentiel de renforcer l'alignement entre la planification routière, portuaire, aéroportuaire et urbaine, soutenu par une cartographie territoriale et des zones d'expansion urbaine clairement définies, afin de garantir que les investissements dans la connectivité contribuent au développement urbain durable et à une logistique régionale efficace.

Priorités en matière d'investissement et de politique pour les transports et la logistique

91. Les objectifs suivants guident les priorités d'investissement et s'alignent sur les programmes nationaux d'Haïti :

Objectifs

- **Améliorer le réseau routier principal** afin de consolider un système de routes nationales qui assure des liaisons sûres et fiables entre les principales villes d'Haïti.
- **Renforcer la connectivité aérienne du pays** en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des liaisons entre les régions du nord et du sud.
- **Renforcer le MTPTC et les institutions du secteur aérien (OFNAC, ANN)** afin de planifier, d'exécuter et de suivre efficacement les projets d'infrastructure prioritaires.
- **Intégrer la dimension de genre dans** la planification **des transports**, en garantissant la participation des femmes dans l'emploi, les brigades d'entretien féminines et les PME logistiques, et en intégrant des dispositifs de sécurité dans les investissements

dans les transports, tels que des terminaux sécurisés et un éclairage adéquat, entre autres.

Conditions préalables/mesures politiques recommandées

Sujet	Politiques/mesures à définir
TRANSPORTS ET LOGISTIQUE	
Financement et entretien	Mettre en place des mécanismes de financement durables pour les routes et leur entretien (par exemple, fonds routier renforcé, contrats d'entretien basés sur la performance, programmes pluriannuels de dépenses d'entretien et transferts budgétaires prévisibles), complétés, lorsque cela est possible, par des redevances d'utilisation locales ou des frais logistiques aux terminaux et sur les marchés afin de soutenir l'entretien courant des routes d'accès et des installations.
Mandats institutionnels	Définir des mandats clairs et des protocoles de coordination entre le MTPTC (routes principales/secondaires) et le MARNDR (routes rurales/de desserte).
Transport urbain	Créer ou renforcer un organisme de coordination des transports urbains chargé des itinéraires, des terminaux, de la gestion du trafic et du partage des données, en veillant à la participation et au leadership des femmes.
Planification sensible au genre	Collecter des données ventilées par sexe sur les transports, intégrer l'analyse de genre dans la planification du MTPTC et surveiller le temps de trajet, la sécurité et l'accès aux opportunités des femmes.
Participation des femmes à l'emploi	Promouvoir l'emploi des femmes dans les brigades routières, les microentreprises de logistique et la gestion des transports, y compris par des quotas ou des incitations telles que des aides financières pour la formation, lorsque cela est possible.

Priorités d'investissement pour les transports et la logistique

Ports[3]

92. **La modernisation du système portuaire du Grand Nord est essentielle pour améliorer la connectivité, réduire les coûts commerciaux et soutenir la diversification économique.** La reconfiguration mondiale du commerce maritime à la suite de l'expansion du canal de

[3] Ces évaluations sont basées sur des informations accessibles au public et ne remplacent pas les études techniques, environnementales ou financières détaillées. Des analyses hydrographiques, géotechniques, environnementales, commerciales et de structuration PPP supplémentaires sont nécessaires pour finaliser les concepts et confirmer la faisabilité technique et financière.

Panama ouvre de nouvelles opportunités pour Haïti de renforcer son rôle dans les réseaux logistiques régionaux. Le port du Cap-Haïtien, deuxième porte maritime du pays après Port-au-Prince, revêt une importance stratégique et traite un volume croissant d'importations, d'exportations et de logistique humanitaire. Sa capacité de tirant d'eau limitée restreint l'accès aux navires de plus grande taille, soulignant la nécessité d'une réhabilitation et d'une modernisation afin de répondre aux normes internationales, d'améliorer la capacité de manutention des marchandises et de soutenir les secteurs industriels et touristiques de la région.

93. **Le port de Port-de-Paix est un atout complémentaire pour le nord-ouest, avec un fort potentiel pour soutenir le commerce interdépartemental et le transport maritime côtier.** Cependant, il manque actuellement d'infrastructures portuaires et aéroportuaires adéquates pour traiter le trafic de conteneurs. La réhabilitation des corridors Cap-Haïtien-Le Borgne-Port-de-Paix permettrait de reconnecter ce port au réseau national de transport, créant ainsi une chaîne logistique côtière pour faciliter la circulation des produits agricoles, des produits de la pêche et des flux touristiques dans tout le nord-ouest. Parallèlement, le rétablissement de lignes de cabotage régulières entre Port-de-Paix, Borgne, Cap-Haïtien et Fort-Liberté offrira une alternative fiable et rentable au transport terrestre, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des infrastructures dominicaines et renforçant la résilience des opérations maritimes nationales.

94. **La région de Fort-Liberté/Phaëton Bay offre une opportunité stratégique pour développer un nouveau port en eau profonde qui complétera celui de Cap-Haïtien.** Avec sa profondeur naturelle et sa proximité géographique avec la frontière dominicaine et la RN6, le site est idéalement situé pour le commerce régional et international. Un partenariat public-privé (PPP) pourrait être envisagé pour intégrer le développement portuaire aux infrastructures routières, énergétiques et numériques, réduisant ainsi la dépendance d'Haïti vis-à-vis des ports dominicains tels que Manzanillo et Caucedo. Le port proposé pourrait accueillir des navires de classe Panamax et servir d'extension en haute mer pour le commerce conteneurisé. Compte tenu de son emplacement écologiquement sensible, le projet devrait adopter des principes de conception durable tout en permettant un co-développement industriel, logistique et énergétique conforme aux priorités de croissance du Grand Nord.

95. **Le site de Môle-Saint-Nicolas représente une opportunité d'investissement transformatrice à long terme pour l'intégration d'Haïti dans les routes maritimes régionales et mondiales.** Son tirant d'eau naturel en eaux profondes et son emplacement à proximité du passage du Vent en font un candidat de choix pour un centre de transbordement dans les Caraïbes comparable à Tanger-Med. La portée potentielle du projet comprend des terminaux de transbordement à grande échelle, des infrastructures pétrolières et une zone

franche industrielle adjacente, positionnant Haïti comme une porte d'entrée stratégique pour le commerce entre les Amériques, l'Europe et l'Asie.

Cadre de priorisation des infrastructures routières

96. **La hiérarchisation du réseau routier pour le Grand Nord repose sur une méthodologie intégrée et fondée sur des données factuelles.** L'analyse applique le modèle de développement et de gestion des autoroutes (HDM-4), un outil standard d'aide à la décision utilisé par la plupart des banques multilatérales de développement (BMD) pour l'évaluation et la hiérarchisation des investissements routiers. La méthodologie HDM-4 combine des critères techniques, fonctionnels et socio-économiques pour évaluer chaque tronçon routier, garantissant ainsi que les choix d'investissement sont basés sur des indicateurs transparents et fondés sur des données probantes, tels que le volume de trafic, l'état de la chaussée et la classification fonctionnelle (interurbaine, suburbaine ou urbaine). Cette approche, largement corroborée par les meilleures pratiques internationales, permet d'identifier les corridors ayant le plus grand impact économique et territorial (voir l'annexe VI pour plus de détails).
97. **Les principaux corridors interdépartementaux constituent l'épine dorsale de la connectivité régionale et nationale.** L'analyse met en évidence la prédominance des axes RN1, RN3, RN6 (via les RD601 et RD602) et Limbé-Port-de-Paix (RD501), qui concentrent la plupart des flux de véhicules et favorisent les échanges économiques à longue distance. Il s'agit notamment du tronçon de la RN1 entre la frontière de l'Artibonite et Barrière-Bouteille, qui relie Plaisance, Limbé et Plaine-du-Nord-Cap-Haïtien, et du corridor de la RN3 entre Nan Boroc et Cap-Haïtien, qui passe par Grande Rivière du Nord et Dondon. Le corridor RN6, relié par les RD601 et RD602, facilite la mobilité transfrontalière et intérieure entre Ouanaminthe, Mont-Organisé et Fort-Liberté, tandis que la RD501, qui relie Borgne à Port-de-Paix, assure l'accès interdépartemental sur toute la côte nord-ouest.
98. **Des tronçons routiers complémentaires améliorent l'accessibilité locale et l'intégration économique.** Les tronçons RD104 (Simonette-Gros Sable), RD106 (Ravine Trompette-Ballon) et RD105 (Barrière-Bouteille-Labadie) soutiennent la production locale, le commerce et les circuits touristiques. Le corridor SOS (Cap-Haïtien-Quartier-Morin-Haut-du-Cap) contribue à décongestionner le centre urbain de Cap-Haïtien et renforce les liaisons avec l'aéroport et les zones industrielles. Dans le nord-est, le tronçon RD601 (RN6-Fort-Liberté) améliore l'accès au dernier kilomètre vers les installations portuaires et frontalières, consolidant ainsi la chaîne logistique de la région.
99. **Cette structure hiérarchique crée un réseau de transport équilibré et résilient pour le Grand Nord**. En renforçant à la fois les corridors longue distance et la connectivité locale, le

cadre de priorisation favorise la cohésion territoriale, soutient les systèmes productifs et améliore la résilience globale des infrastructures de transport dans toute la région.

100. **Le plan de réhabilitation et de développement des composantes de l'infrastructure routière est le suivant** :

Tableau 4. Plan de développement et infrastructures routières à réhabiliter et à entretenir[4]

Département	Route	Couche granulaire	Béton bitumineux	Béton de ciment	Total (km)
NORD	RD104	15,24	13,67		28,91
	RD105		7,95		7,95
	RD106	19,10		0,90	20,00
	RD110	13,45			13,45
	RD307	21,86			21,86
	SOS		6,17		6,17
	RN1		62,39		62,39
	RN3	29,17	51,51		80,68
	RN6		13,50		13,50
	Sous-total (km)	98,82	155,19	0,90	254,91
NORD - EST	RD601	0,72	3,87		4,59
	RD602	24,78	2,55	3,34	30,67
	RN6		56,41		56,41
	Sous-total (km)	25,50	62,83	3,34	91,67
NORD - OUEST	RD102	52,08			52,08
	RD501	49,92			49,92
	RD502	69,53			69,53
	RN5		26,10		26,10

[4] Les valeurs kilométriques indiquées dans ce tableau sont approximatives et fournies à titre indicatif uniquement. Des divergences peuvent exister.

	Sous-total (km)	171,53	26,10	0,00	197,63
	Total (km)	**295,85**	**244,12**	**4,24**	**544,21**

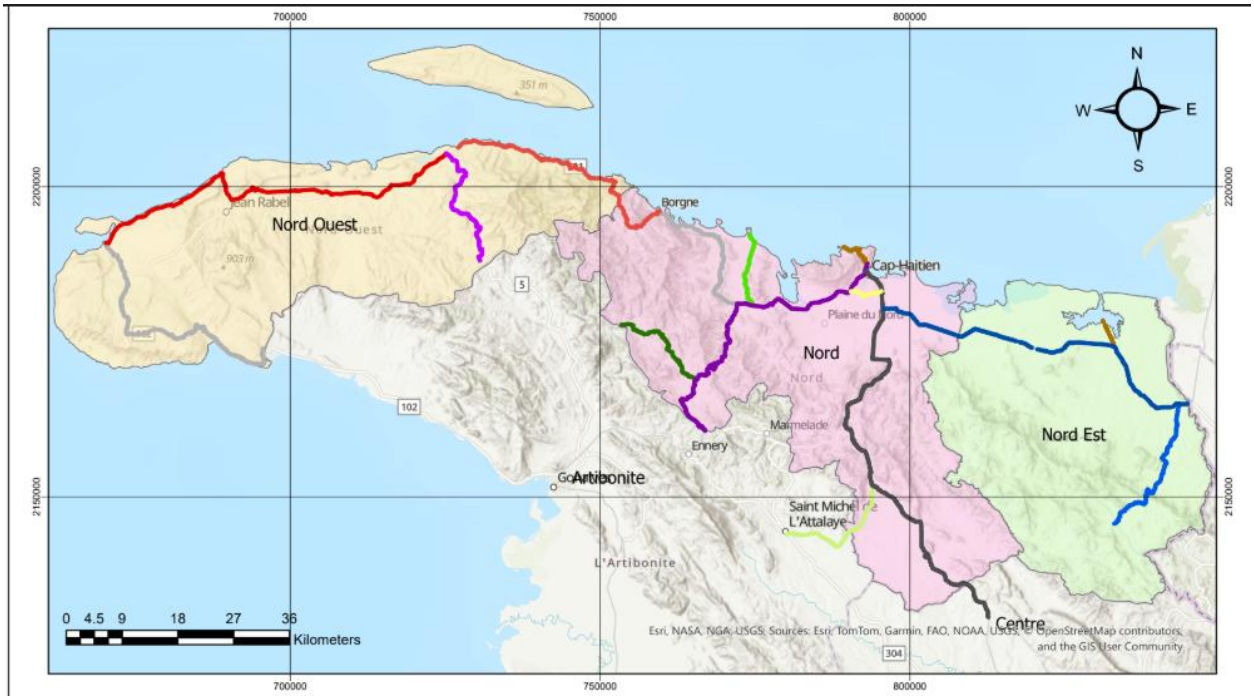


Figure 3. Emplacement des infrastructures routières essentielles



Figure 4. Infrastructures routières urbaines à considérer comme prioritaires à Cap-Haïtien

101. **Ce plan de développement établit un processus structuré pour hiérarchiser 71 tronçons routiers dans les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest d'Haïti**. L'objectif est d'identifier les tronçons nécessitant des interventions à court, moyen et long terme. Cette hiérarchisation fournit une base stratégique pour la planification des investissements dans les infrastructures routières visant à améliorer la connectivité, l'accessibilité et le développement socio-économique régional.

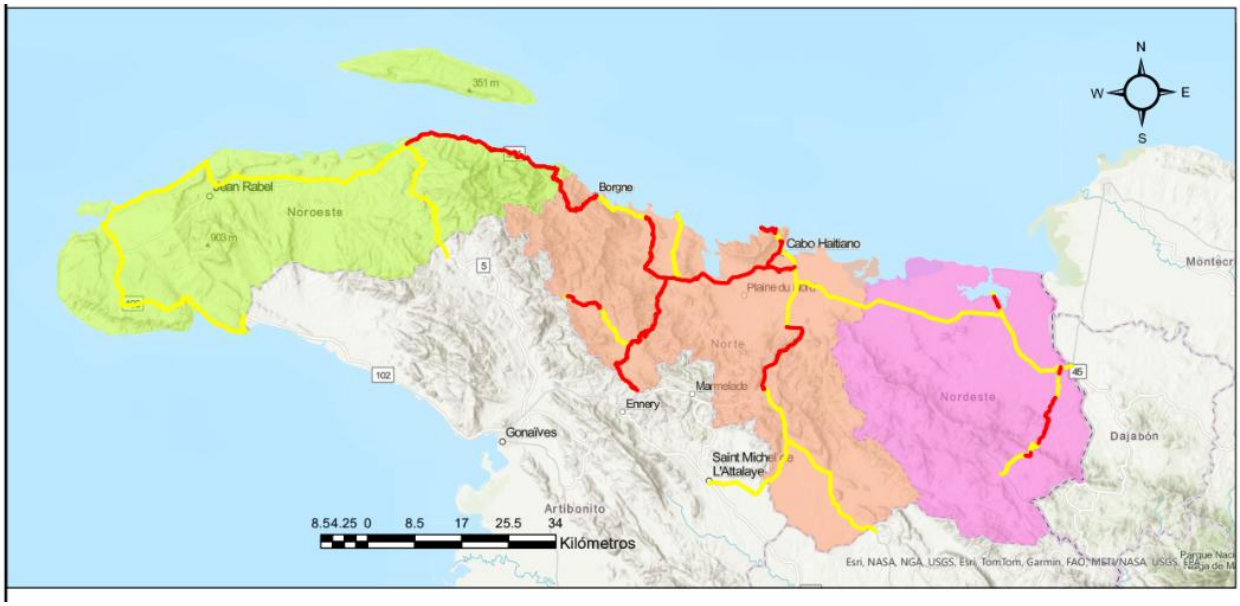


Figure 5. Investissements prioritaires dans les infrastructures routières

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Terminal de l'aéroport international de Cap-Haïtien (AICH)	25 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* Des réparations d'urgence sont en cours. Les études devraient être achevées d'ici la fin septembre 2025, et le processus d'appel d'offres est prévu pour octobre 2025. La construction devrait commencer en mars 2026. Les travaux comprennent la réhabilitation complète de la piste et de la tour de contrôle, le renforcement des systèmes de drainage, la zone de sécurité en bout de piste et la construction de voies de circulation. Un plan directeur du site, incluant le terminal, prévoit des améliorations afin de répondre aux normes internationales de sécurité et de service. La modernisation du terminal passagers de l'aéroport international de Cap-Haïtien offre une opportunité significative de collaboration avec le secteur privé. Les principaux domaines d'investissement potentiel comprennent l'amélioration des infrastructures de sécurité, la mise à jour des systèmes de radiographie et de contrôle, et l'amélioration générale des installations destinées aux passagers. Compte tenu de l'importance stratégique du terminal pour soutenir la connectivité régionale et le tourisme, il existe un potentiel considérable pour améliorer sa capacité et ses services afin de répondre aux normes internationales. Une modernisation modeste et basique du terminal afin de répondre aux normes internationales (architecture, climatisation, systèmes électriques et sanitaires, mobilier et accès), d'une taille également modeste, entre 2 000 et 5 000 m^2, coûterait entre 5 et 25 millions de dollars américains (à confirmer).	
Amélioration du réseau routier principal	144 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Sur la base des résultats du processus de catégorisation des routes, un ensemble d'interventions techniques ciblées a été défini pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe de segments identifié. Cette approche établit un lien direct entre l'état actuel, le type de route et la priorité d'intervention avec le traitement technique approprié. Les principaux facteurs décisionnels sont les suivants : - Priorité d'intervention (élevée ou faible), dérivée du processus de pondération global - Le niveau de trafic, qui détermine la demande prévue en matière de circulation automobile - Le type de revêtement (granulaire, pavé, béton bitumineux ou béton de ciment), qui influence la méthode de traitement - La classification fonctionnelle (interurbaine, suburbaine ou urbaine), qui influe sur les normes de construction et les niveaux de service requis Chaque combinaison de ces facteurs définit un groupe d'intervention spécifique, associé à une typologie de traitement technique telle que :	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
- Revêtements structurels d'épaisseur variable (5, 10, 20 ou 30 cm) - Traitements de surface bitumineux ou améliorations de la praticabilité - Réhabilitation des revêtements en asphalte ou en béton rigide - Travaux complémentaires pour la stabilisation ou l'amélioration de la surface 2.1 Intervention proposée sur le tronçon routier – RN1 : - Tronçon routier : RN1, entre la frontière de l'Artibonite et Barrière Bouteille - Département : Nord - Communes concernées : Plaisance, Limbé, Plaine du Nord–Cap-Haïtien - Trafic : plus de 1 000 véhicules/jour (classification interurbaine) - Type de route : revêtement en béton bitumineux - Classification fonctionnelle : zones urbaines et suburbaines - Longueur totale : 63 kilomètres - Investissement estimé : 82 millions de dollars américains 2.2 Intervention proposée sur le tronçon routier – RN3 : - Tronçon routier : RN3, entre Nan Boroc, Limite Centre et Cap Haïtien - Département : Nord - Communes concernées : Dondon, Grande Rivière Du Nord-Dondon - Trafic : plus de 1 000 véhicules/jour (classification interurbaine et urbaine) - Type de route : Granulaire - Classification fonctionnelle : zones urbaines et suburbaines - Longueur totale : 19 kilomètres - Investissement estimé : 15 millions de dollars américains 2.3 Intervention proposée sur le tronçon routier – SOS : - Tronçon routier : SOS, entre Cap-Haïtien et Quartier Morin et Haut du Cap-Basse Plaine - Département : Nord - Communes couvertes : Cap-Haïtien et Quartier Morin - Trafic : plus de 1 000 véhicules/jour (classification interurbaine et urbaine) - Type de route : Granulaire - Classification fonctionnelle : urbaine - Longueur totale : 6 kilomètres	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
- Investissement estimé : 5 millions de dollars américains 2.4 Intervention proposée sur le tronçon routier – RD104 : - Tronçon routier : RD104, entre la RN1, Simonette et Gros Sable (Borgne) - Département : Nord - Communes concernées : Limbe, Port Magot - Trafic : entre 300 et 1 000 véhicules/jour (urbain et suburbain) - Type de route : revêtement en béton et en béton bitumineux - Classification fonctionnelle : urbaine - Longueur totale : 16 kilomètres - Investissement estimé : 1,5 million de dollars américains 2.5 Intervention proposée sur le tronçon routier RD105 : - Tronçon routier : RD105, entre Barrière bouteille / Labadie - Département : Nord - Communes Cap Haïtien - Trafic : plus de 1 000 véhicules/jour (urbain et suburbain) - Type de route : revêtement en béton bitumineux - Classification fonctionnelle : urbaine - Longueur totale : 5,5 kilomètres - Investissement estimé : 7 millions de dollars US 2.6 5 Intervention proposée sur le tronçon routier – RD106 : - Tronçon routier : RD106, entre Pilate / Ravine Trompette - Ballon - Département : Nord - Communes Pilate - Trafic : plus de 1 000 véhicules/jour (urbain et suburbain) - Longueur totale : 8,2 kilomètres - Investissement estimé : 3 millions de dollars US 2.6 Intervention proposée sur le tronçon routier RD501 : - Tronçon routier : RD501, entre Port-de-Paix et Borgne - Département : Nord-Ouest - Communes : Anse A Foleur-Saint Louis du Nord	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
- Trafic : entre 300 et 1 000 véhicules/jour (interurbain) - Type de route : revêtement granulaire à remplacer par un revêtement structurel d'une épaisseur de 30 cm - Classification fonctionnelle : interurbaine - Longueur totale : 53 kilomètres - Investissement estimé : 18,5 millions de dollars américains 2.7 Intervention proposée sur le tronçon routier – RD601 : - Tronçon routier : RD601, entre RN6 / Fort Liberté - Département : Nord-Est - Commune : Fort-Liberté - Trafic : plus de 1 000 véhicules/jour (IUrban) - Type de route : béton asphalté 10 cm - Classification fonctionnelle : urbaine - Longueur totale : 2,5 kilomètres - Investissement estimé : 3 millions de dollars US 2.8 Intervention proposée sur le tronçon routier RD602 : - Tronçon routier : RD602, entre Ouanaminthe et Bois de Laurence - Département : Nord-Est - Communes : Ouanaminthe et Mont Organise - Trafic : entre 300 et 1 000 et plus de 1 000 véhicules/jour (urbain) - Type de route : granulats et béton à rénover avec un revêtement structurel de 30 cm d'épaisseur - Classification fonctionnelle : urbaine - Longueur totale : 14 kilomètres - Investissement estimé : 6,0 millions de dollars américains 2.9 Intervention proposée sur le tronçon routier – RD106 : - Tronçon routier : RD106, entre RN1/POUDRIERE / RN5/CRESSAC (GROS MORNE) - Département : Nord - Communes : Ravine Trompette-Ballon - Trafic : entre 300 et 1 000 véhicules/jour (banlieue)	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
- Type de route : revêtement granulaire à remplacer par un revêtement structurel d'une épaisseur de 30 cm - Classification fonctionnelle : urbaine - Longueur totale : 8 kilomètres - Investissement estimé : 3 millions de dollars US	
Axes structurels régionaux – Corridors prioritaires nécessitant des études de faisabilité et des analyses économiques détaillées	150 M
Niveau de priorité : 4 à 5 ans. *Description :* Il est essentiel de donner la priorité aux « axes structurants » régionaux du nord d'Haïti pour obtenir des gains réalistes en matière de productivité, de mobilité et de commerce : - Cap-Haïtien → Port-de-Paix (prolongement de la RN1) Essentiel pour relier la région nord-ouest au pôle économique de Cap-Haïtien. - Cap-Haïtien → Ennery Liaison stratégique vers les corridors centraux et les zones agricoles. - Cap-Haïtien → Saint-Raphaël (RN3) Essentiel pour intégrer le plateau nord et améliorer les flux commerciaux. - Priorités détaillées pour le corridor Cap–Port-de-Paix Réaliser des études de faisabilité sur les segments critiques : Limbé-Port-Margot, intersection RN1-Port-Margot et Bogne-Anse-à-Foleur (6-7 km). - Axe Cap–Limbé–Plaine-du-Nord (RN1) Les tronçons proches du Cap sont encore en terre battue. Les réaménager avec des profils variables en fonction de la demande de trafic et de la sécurité, avec une voie séparée pour les motos.	
Renforcement du réseau de transport maritime	12-20 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Rétablir des liaisons régulières de cabotage entre les ports côtiers du nord (Port-de-Paix, Borgne, Cap-Haïtien, Fort Liberté). Objectif : Offrir une alternative plus fiable et plus économique au transport terrestre, réduire la dépendance vis-à-vis des infrastructures dominicaines et soutenir le commerce local. Des études de faisabilité seront nécessaires pour déterminer les coûts et la nécessité de mener à bien ces projets.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Modernisation et expansion du port de Cap-Haïtien	35 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Moderniser et agrandir le port de Cap-Haïtien afin d'augmenter la capacité de manutention des conteneurs et d'améliorer la logistique commerciale. Les travaux prévus comprennent le renforcement des quais, le dragage pour augmenter la capacité de tirant d'eau, l'agrandissement du parc à conteneurs et l'amélioration des infrastructures douanières et de sécurité. Le projet prévoit également des systèmes d'énergie renouvelable, un éclairage moderne et la modernisation des installations administratives de l'autorité portuaire. Ces interventions permettront de réduire les coûts de transport, d'améliorer la compétitivité des exportations et de positionner Cap-Haïtien comme une plaque tournante logistique régionale.	
Réhabilitation du port de Port-de-Paix	30 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Réhabiliter le port de Port-de-Paix afin de renforcer le commerce interdépartemental, le transport maritime côtier et les services logistiques dans le nord-ouest. Les travaux comprendront la reconstruction des quais, la modernisation des routes d'accès et le développement d'une plateforme logistique portuaire de base comprenant des entrepôts polyvalents, des installations de chaîne du froid et des zones de chargement et de déchargement organisées afin de consolider les cargaisons agricoles et halieutiques et de permettre des opérations de cabotage fiables. Les infrastructures de navigation et de sécurité de base seront également modernisées. Combinés à la réhabilitation du réseau national via le corridor Cap-Haïtien-Le Borgne-Port-de-Paix (RD501), ces investissements soutiendront les chaînes de valeur de la pêche, des exportations agricoles et du tourisme et amélioreront l'accès au marché pour les communes côtières et rurales isolées du nord-ouest.	
Améliorer la logistique du poste frontière de Ouanaminthe	8 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Moderniser la logistique, la capacité de traitement et les infrastructures opérationnelles du poste frontière de Ouanaminthe afin de réduire les retards, les coûts de transaction et la congestion le long du principal corridor commercial transfrontalier entre Haïti et la République dominicaine. Les interventions comprennent la réorganisation des zones de circulation et de stationnement des marchandises, l'amélioration des installations d'inspection et de dédouanement douanières, les zones d'entreposage et de transit de base, la connectivité numérique et l'équipement des agences douanières et frontalières, ainsi que l'amélioration de la coordination entre les services de transport, des douanes et de sécurité. L'investissement vise à renforcer la facilitation des échanges, à améliorer la prévisibilité pour les exportateurs et les importateurs, et à renforcer le rôle de Ouanaminthe en tant que porte d'entrée commerciale stratégique pour le Grand Nord.	

Stratégie de mise en œuvre pour le secteur des transports et de la logistique

102. **Ancrer la mise en œuvre dans des institutions solides.** Le ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications (MTPTC) devrait servir d'organisme chef de file pour l'exécution, avec le soutien de ses bureaux régionaux et des entités aéronautiques spécialisées, notamment l'OFNAC et l'ANN. Les efforts de renforcement des capacités devraient se concentrer sur la modernisation des systèmes d'inventaire routier et de gestion des actifs, le déploiement d'outils de planification de la maintenance et le renforcement de la surveillance grâce à des programmes de formation ciblés destinés aux ingénieurs, aux contrôleurs aériens et aux spécialistes de la sécurité routière. En outre, en ce qui concerne la gouvernance et l'exploitation des ports, il convient de renforcer la conformité et de réduire les risques opérationnels, notamment par le biais de formations sur les normes internationales en matière de gestion et de sécurité portuaires (par exemple, ISPS), la manutention du fret et les protocoles de sécurité portuaire. Des mandats clairs devraient être définis entre le MTPTC et le MARNDR afin d'améliorer la coordination entre les réseaux routiers nationaux et ruraux. Une planification sensible au genre devrait être intégrée à toutes les phases de la mise en œuvre, soutenue par la collecte de données ventilées par sexe et la mise en place de points focaux pour les questions de genre au sein du MTPTC et de ses bureaux régionaux.

103. **Impliquer le secteur privé et des partenaires tiers.** La mise en œuvre devrait faire appel à des entrepreneurs privés par le biais d'instruments de partage des risques et de garanties afin d'attirer des investissements à long terme dans les services logistiques et d'infrastructure. Dans les zones où l'insécurité limite l'exécution directe, les ONG, les agences des Nations unies et les entreprises privées devraient assurer la supervision par des tiers et la livraison du dernier kilomètre. Les conditions propices à un investissement efficace du secteur privé devraient être consolidées dans la mesure du possible, notamment grâce à un cadre de PPP renforcé et à une capacité accrue du gouvernement à identifier, structurer et surveiller les projets viables. Dans le contexte haïtien, des modèles d'investissement sur mesure, tels que des contrats de gestion ou la fourniture de services limités, peuvent être nécessaires pour atténuer les risques et tenir compte des longues périodes de remboursement. Le fait de s'assurer que les projets sont techniquement solides et commercialement viables devrait améliorer l'accès au financement international, mais des efforts soutenus pour améliorer l'environnement commercial global, notamment l'état de droit, l'exécution des contrats et l'accès au financement, restent essentiels pour le développement à long terme des infrastructures.

104. **Intégrer une mise en œuvre adaptative dans les contextes fragiles.** Les outils numériques, notamment les drones, la cartographie GPS et les systèmes d'approvisionnement électronique, améliorent la transparence, le suivi et la communication d'informations en temps réel. Les projets routiers devraient également intégrer des mesures de prévention de la violence, telles que

l'éclairage dans les zones urbaines, la sécurité des espaces publics et l'emploi des jeunes dans des brigades d'entretien, afin de renforcer l'appropriation par les communautés et d'atténuer les risques de perturbation.

1.3.2. Énergie

Défis et opportunités



Figure 6. Nœuds énergétiques stratégiques en Haïti

105. **L'accès à l'électricité a fortement diminué dans toutes les régions d'Haïti entre 2022 et 2025, passant de 68% à 30% au niveau national.** Dans le Grand Nord, l'accès est passé de 59% à 28% au cours de la même période (contre une baisse de 62% à 22% dans le Grand Sud, de 80% à 42% dans l'Ouest et de 65% à 21% dans les autres régions). Étant donné que les enquêtes ne couvrent qu'un échantillon sélectionné de ménages possédant un téléphone – qui auraient besoin d'au moins un certain accès à l'électricité pour recharger leurs téléphones –, l'accès réel à l'électricité est probablement encore pire.

106. **L'approvisionnement en électricité dans le Grand Nord reste très limité, en particulier dans le nord-est, où l'accès est faible, les coûts élevés et le modèle de distribution actuel ne permet pas d'assurer un service fiable.** Le réseau régional autrefois exploité par Électricité d'Haïti (EDH) s'est largement effondré sous le poids des pressions financières et de gouvernance, aggravées par

la faible participation du secteur privé. En conséquence, seule une fraction des raccordements d'origine sont encore alimentés en électricité, alors même que la demande continue de croître. Le principal système en état de fonctionnement dans la région est situé dans le parc industriel de Caracol, qui alimente environ 14 000 clients. Au-delà de cela, le seul système électrique est la centrale de Fort Liberté-Chevry, initialement équipée de huit générateurs diesel totalisant près de 13 MW, qui ne fonctionne plus qu'avec une seule unité, tandis que deux autres nécessitent des réparations mineures. Les autres centrales de Fort Liberté (500 kW) et d'Ouanaminthe (2,4 MW) ne sont plus en service.

107. **Le recours aux générateurs diesel est devenu la solution par défaut pour les réseaux régionaux d'EDH, mais ce modèle n'est plus viable.** Bien que la technologie diesel soit bien établie, EDH ne dispose pas des capacités financières et techniques nécessaires pour exploiter et entretenir efficacement ses systèmes. La logistique d'approvisionnement en carburant est fragile : le transport de grands volumes de carburant est risqué, les chauffeurs étant exposés au vol et à l'insécurité. Même lorsque le carburant arrive aux centrales, les livraisons sont irrégulières, ce qui empêche une production régulière. À Chevry, par exemple, un réservoir de 70 000 gallons ne fournit qu'une semaine d'autonomie, mais l'insécurité et les obstacles logistiques empêchent un réapprovisionnement en temps voulu. L'infrastructure de la centrale doit également être réhabilitée, des transformateurs et des systèmes de protection aux poteaux et à l'entretien du site. Sans entretien adéquat**,** de nombreux générateurs ont été cannibalisés, des pièces ayant été retirées des unités hors service pour permettre à d'autres de continuer à fonctionner. Dans le même temps, les systèmes de transport et de distribution se détériorent, ce qui affaiblit encore la fiabilité de l'approvisionnement. De nombreux raccordements n'étant pas équipés de compteurs, il y a peu d'incitations à payer l'électricité, ce qui compromet les sources de revenus alors que la demande continue de croître.

108. **Le coût élevé de l'électricité nuit encore davantage à l'accessibilité financière et à la compétitivité.** Dans les zones rurales, les consommateurs paient entre 0,25 et 0,30 dollar américain par kWh avec des subventions, tandis que dans les systèmes privés isolés, les coûts peuvent dépasser 1 dollar américain par kWh. L'électricité en Haïti est parmi les plus chères de la région, ce qui impose un lourd fardeau aux ménages ruraux. La situation financière de l'EDH reste insoutenable : le service public fonctionne avec un déficit couvert par des transferts gouvernementaux et des subventions pour le carburant, qui devraient coûter ensemble environ 3 milliards de gourdes en 2024. Compte tenu de ces contraintes budgétaires, l'EDH a adopté une approche d'approvisionnement « selon les disponibilités », ce qui se traduit par un service irrégulier pour les clients et des pertes systémiques, en particulier en dehors de Port-au-Prince, où chaque kilowattheure produit génère une perte financière.

109. **Les faiblesses en matière de gouvernance et de finances sont au cœur des problèmes du secteur.** L'EDH n'a pas adopté de technologies de distribution modernes telles que les compteurs

intelligents, et la faiblesse de la planification, la surveillance limitée et les solutions techniques obsolètes continuent de freiner les progrès. L'absence de cadres d'investissement pour attirer les capitaux privés limite encore davantage l'expansion des capacités et l'innovation. Ces contraintes érodent la crédibilité institutionnelle, ralentissent le développement économique et social et aggravent les inégalités, touchant de manière disproportionnée les femmes et les jeunes.

110. **Les mini-réseaux offrent une alternative prometteuse, bien que limitée, pour élargir l'accès à l'électricité.** Au cours de la dernière décennie, des systèmes à petite échelle ont été mis en place dans des zones mal desservies grâce à des initiatives soutenues par la Banque mondiale (Haiti Modern Energy Services for All), Sustainable Energy for All, la Banque interaméricaine de développement (Improving Electricity Access in Haiti) et le Japon/PNUD (Electrification Rurale et Autonomisation des Femmes-ERAF). Dans le cadre du programme PHARE, les mini-réseaux bénéficient de subventions partielles en capital afin de réduire les risques pour les promoteurs privés et de rendre les tarifs moins élevés, à environ 0,50 dollar US par kWh. Cependant, les coûts de construction élevés dans les zones reculées, la faible demande initiale et le pouvoir d'achat limité des populations rurales limitent leur évolutivité. L'impact combiné des crises récentes et de la pandémie de COVID-19 a encore ralenti leur déploiement. Malgré tout, le modèle des mini-réseaux reste l'une des options les plus viables pour étendre l'accès à l'électricité au-delà de Port-au-Prince.

111. **L'utilisation de l'énergie dans les zones rurales d'Haïti reste dominée par le bois et le charbon de bois pour la cuisine, ce qui entraîne la déforestation et la dégradation des sols, y compris dans les zones agricoles du nord.** Cette dépendance renforce le cycle de dégradation de l'environnement, de perte agricole et de fragilité économique. Comme l'électrification rurale prendra au moins une décennie, l'élargissement de l'accès à une énergie de cuisson propre et durable — grâce à des fourneaux améliorés, à la cuisson solaire, aux briquettes de biomasse et à la bioénergie — est devenu une priorité transitoire importante pour la santé rurale et la durabilité environnementale.

Priorités en matière d'investissement et de politique énergétique

112. L'objectif des interventions suivantes est de garantir un accès et une distribution fiables et abordables à l'énergie, conformément aux programmes budgétaires nationaux d'Haïti :

Conditions préalables/mesures politiques recommandées

Programmes	Politiques/mesures à définir
ÉNERGIE	
Réglementations hors réseau	**Formalisant un cadre réglementaire favorable aux réseaux hors réseau.** Certaines procédures établies en vertu du décret de 2016 ne sont pas bien adaptées aux réalités diverses des projets de mini-réseaux et, dans certains cas, peuvent compromettre leur viabilité financière ou opérationnelle. L'ANARSE a déjà élaboré de nouvelles réglementations visant à réduire les charges administratives et à établir des normes techniques claires pour les mini-réseaux, les réseaux maillés, les systèmes solaires domestiques et d'autres solutions d'électrification non traditionnelles, créant ainsi un environnement plus propice à l'investissement et à la durabilité. Toutefois, ces réglementations n'ont pas encore été adoptées en raison des défis politiques et institutionnels actuels. Il est également essentiel de rationaliser et de numériser le processus administratif d'obtention des concessions énergétiques, qui est actuellement trop complexe et opaque, ce qui dissuade les investisseurs potentiels. Un cadre plus clair, plus transparent et plus efficace renforcera la confiance des investisseurs et accélérera le développement des projets.
Plan énergétique national	**Établir un plan énergétique national avec une mise en œuvre progressive.** Haïti ne dispose pas d'un cadre énergétique complet qui définisse les objectifs nationaux en matière d'électrification, d'énergies renouvelables, de sécurité énergétique et d'alignement sur les ODD. Le MTPTC, par l'intermédiaire de l'ANARSE et de la Cellule Énergie, devrait définir des positions politiques et les intégrer dans une politique énergétique nationale. Compte tenu des contraintes actuelles en matière de gouvernance (absence d'organe législatif, gouvernement provisoire), une approche progressive est recommandée : commencer par une stratégie nationale d'électrification afin de fournir des lignes directrices claires, puis passer à des réformes réglementaires plus larges et à la mise en œuvre complète d'un plan énergétique national dès que les conditions le permettront. Cette stratégie renforce la crédibilité tout en offrant une voie réaliste et réalisable vers un développement énergétique durable.

Priorités d'investissement

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Besoins d'investissement dans le réseau électrique du nord-est	110-120 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Ce projet vise à créer un réseau régional moderne, fiable et propre pour le nord-est, qui connecte les ménages, les entreprises et les institutions publiques à une énergie abordable.

L'initiative vise à mobiliser les investissements privés et à donner la priorité à la production hybride d'énergie renouvelable, grâce à l'installation d'un système photovoltaïque solaire, d'un système de stockage d'énergie par batterie (PV/BESS) et d'une centrale thermique comme solution de secours, ainsi qu'à la modernisation des lignes de transport d'électricité afin de réduire la dépendance au diesel coûteux et de renforcer la résilience face aux chocs climatiques.

Pour y parvenir, le modèle de concession issu de l'expérience PHARE sert de référence. Il s'inscrit désormais dans le cadre du partenariat public stratégique (SPP) proposé par la BID et tire parti de la configuration des infrastructures régionales existantes, tout en réduisant l'impact environnemental grâce à l'utilisation de sites déjà développés. Ce modèle vise à **mobiliser et à accélérer les investissements privés** à plus grande échelle en conservant des ressources publiques concessionnelles ou des subventions pour une partie du **CAPEX** (c'est-à-dire les investissements dans les énergies renouvelables), tandis que le concessionnaire privé investit dans la réhabilitation et la modernisation de la production thermique de secours et du réseau électrique, et reste engagé dans l'exploitation et la maintenance pour les années à venir.

L'utilisation de ressources concessionnelles ou de subventions pour une partie des dépenses d'investissement vise à :

(i) Atténuer les risques d'investissement et mobiliser des capitaux privés ; (ii) attirer des entreprises expérimentées disposant des capacités financières et techniques nécessaires pour ce type d'investissements ; (iii) faciliter le soutien de l'État et maintenir son engagement dans le développement du projet ; (iii) parvenir à un tarif d'électricité plus accessible et plus durable pour l'utilisateur final ; (iv) garantir la participation du secteur privé à la fourniture de services au cours des 15 à 20 prochaines années d'exploitation ; et (v) déclencher le développement productif local grâce à l'électrification.

Afin de garantir une utilisation transparente, efficace et efficiente des investissements publics ou des subventions dans le cadre du projet, le gouvernement haïtien fera appel à un bureau de gestion de projet (PMO) privé spécialisé. Le PMO sera chargé de sélectionner le concessionnaire privé dans le cadre d'un processus concurrentiel international. Le concessionnaire supervisera la conception, l'approvisionnement, la construction et l'exploitation et la maintenance (O&M) du projet, en utilisant à la fois des ressources publiques ou des subventions en plus de ses propres investissements.

Sous la supervision du PMO, le concessionnaire garantira des tarifs réglementés reflétant les coûts tout en développant les systèmes de comptage et de facturation afin d'améliorer la collecte des recettes et de réduire les pertes d'électricité.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Au-delà de l'amélioration de l'accès à l'énergie, le projet vise à stimuler les économies locales en alimentant en électricité les petites industries, les écoles, les centres de santé et les activités commerciales. Il permettra également de réduire les importations de combustibles fossiles, de renforcer la situation budgétaire d'Haïti et de soutenir les objectifs du pays en matière de climat et de transition énergétique. Ce modèle est évolutif et, une fois éprouvé dans le nord-est, il pourrait être étendu à la réhabilitation, à l'extension et à la modernisation de neuf autres réseaux électriques régionaux dans d'autres départements/régions.	
Initiative d'électrification rurale décentralisée (PHARES III)	40 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Cette initiative vise un nouveau cycle dans le cadre du programme PHARES, qui est en cours et a déjà surmonté les principaux obstacles à sa mise en œuvre. Elle vise à étendre rapidement l'accès à l'énergie dans les communautés rurales et isolées grâce à un modèle de concession concurrentiel, basé sur la zone, qui permet aux entreprises privées de développer de petits mini-réseaux décentralisés alimentés par des énergies renouvelables. Le modèle PHARES s'articule autour de partenariats public-privé dans le cadre desquels des opérateurs privés obtiennent des concessions à long terme pour construire, exploiter et entretenir ces mini-réseaux, tandis que le gouvernement accorde des subventions basées sur les performances afin de rendre l'électricité abordable pour les ménages. Chaque développeur investit ses propres capitaux, garantit la qualité du service et élargit l'accès de manière durable. Ce modèle combine des subventions publiques et des investissements privés, favorisant la responsabilité et l'entretien à long terme dans des zones qui, sans cela, resteraient hors réseau. Un nouveau cycle PHARES cofinancerait environ 25 à 30 projets d'électrification décentralisée, touchant 30 à 34 000 utilisateurs grâce à de nouvelles subventions et concessions. Le programme met également l'accent sur les utilisations productives de l'énergie, en soutenant l'entrepreneuriat local, l'agriculture et les petites industries, ainsi que sur les initiatives qui favorisent de nouvelles opportunités économiques dans les zones électrifiées. **Localisation :** l'initiative envisage un pipeline de 50 projets présélectionnés situés dans tout le pays, y compris dans les trois départements du Grand Nord. La priorité sera donnée aux équipements publics, notamment les écoles, les centres de santé et les réseaux d'approvisionnement en eau dans les communes non raccordées au réseau, afin d'assurer la continuité des services essentiels et d'améliorer la résilience des communautés. **Partenaires potentiels pour le financement et la mise en œuvre :** Banque mondiale (BM), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque de développement des Caraïbes (CDB), Énergie durable pour tous (SE4All), UNOPS, agences des Nations unies, Alliance mondiale pour l'énergie au service des populations et de la planète (GEAPP) et Union européenne (UE).	
Réhabilitation des centrales thermiques existantes dans le Grand Nord (José Marti, Sainte-Philomène, Fort-Liberté, Port-de-Paix / St-Louis)	15-20 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description*	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Priorité à court terme pour restaurer jusqu'à 25 MW de capacité ferme dans le département du Nord. La réhabilitation comprend les centrales José Marti (13,6 MW installés, produisant 3,6 MW) et Sainte-Philomène (10,8 MW, jamais mise en service) à Cap-Haïtien, ainsi que des réparations à Fort-Liberté (13 MW installés). Les travaux comprennent la révision des moteurs, le remplacement des transformateurs et l'installation d'un système de surveillance à distance et de comptage prépayé. Ces mesures permettent de stabiliser l'approvisionnement dans le Grand Nord pendant que les projets d'énergie renouvelable montent en puissance. L'intervention comprend également la réhabilitation limitée et le redémarrage de petites unités thermiques existantes à Port-de-Paix et Saint-Louis-du-Nord afin d'assurer une continuité minimale du service dans le Nord-Ouest pendant que des solutions à plus long terme pour le réseau et la production sont préparées. Parallèlement, il est nécessaire de garantir les investissements dans le réseau électrique, la remise en état environnementale du site de production, le raccordement des clients à des compteurs intelligents et l'ajustement des tarifs afin de réduire les subventions et d'améliorer la durabilité des investissements.	
Corridor énergétique nord et modernisation du réseau de transport (ligne 115 kV Péligre-Hinche-Cap-Haïtien)	100-200 M
Niveau de priorité 4-5 ans. *Description :* Cet investissement permettra de créer un corridor de transport de 115 kV reliant Péligre (Centre) à Hinche et Cap-Haïtien (Nord), facilitant ainsi l'interconnexion régionale et l'intégration des énergies renouvelables. Ce corridor constitue l'épine dorsale de l'expansion du réseau national, permettant le raccordement futur de systèmes isolés (notamment Ouanaminthe et Port-de-Paix). Il soutient la vision à long terme d'Haïti d'un réseau unifié et résilient au changement climatique.	
Centrale électrique au gaz naturel liquéfié (GNL) – Môle Saint-Nicolas	100-200 M
Niveau de priorité 4-5 ans. *Description :* Développer une centrale électrique au gaz de 60 MW visant à fournir une capacité de base stable pour rééquilibrer la production régionale, réduire la dépendance vis-à-vis du diesel importé et servir de référence technique pour le futur système électrique haïtien. La centrale GNL est directement liée au projet de développement du complexe portuaire de Môle Saint-Nicolas, envisagé comme une plaque tournante du transbordement et de l'énergie dans les Caraïbes. Le port comprendrait des terminaux pétroliers et gaziers, une raffinerie et des infrastructures GNL, ce qui permettrait à Haïti de conclure des contrats d'approvisionnement en gaz à long terme avec des entreprises internationales financièrement solides et d'assurer la stabilité des prix de l'énergie. Ensemble, la centrale électrique au GNL et le complexe portuaire ont pour objectif de stimuler la transformation macroéconomique dans le nord-ouest en garantissant un approvisionnement électrique fiable pour les zones	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
industrielles, les opérations portuaires et les communautés locales, tout en ancrant la transition énergétique régionale à plus grande échelle.	
Transition énergétique durable pour les ménages ruraux	5-10 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* La plupart des ménages ruraux en Haïti continuent d'utiliser le bois et le charbon de bois comme principale source d'énergie. Bien que des efforts soient actuellement déployés pour étendre l'électrification à l'échelle nationale et dans le Grand Nord, la couverture électrique rurale reste légèrement supérieure à 10%. Dans ce contexte, les ménages continueront de dépendre fortement du bois et du charbon de bois à court et moyen terme, avec tous les impacts négatifs que cela implique sur le plan environnemental et social. **Projets pilotes pour les combustibles alternatifs** (par exemple, briquettes de biomasse, cuisson solaire, expansion du GPL). **Programmes de transition vers des modes de cuisson propres**. Diffusion de fourneaux efficaces, souvent par l'intermédiaire de groupes de femmes ou de coopératives.	

Stratégie de mise en œuvre pour le secteur de l'énergie

113. **Les partenariats public-privé sont essentiels pour renforcer les capacités de l'EDH**. La stratégie envisage des partenariats structurés dans lesquels des opérateurs privés expérimentés travaillent aux côtés de l'EDH pendant une période définie. Ces accords permettront de transférer à l'entreprise des compétences techniques, des pratiques modernes de gestion des services publics et une efficacité opérationnelle, tout en lui donnant accès à des capitaux privés. Le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ANARSE et de la Cellule énergie, agira en tant que régulateur et facilitateur, veillant à ce que les partenariats produisent des résultats, renforcent la résilience et consolident l'EDH en tant qu'entreprise publique nationale compétente.

114. **Pour tester le modèle, il est proposé de formaliser l'initiative publique-privée autour de l'exploitation durable de la centrale hydroélectrique de Péligre.** La proposition devrait s'appuyer sur les expériences précédentes (*Assistance à l'exploitation de Peligre*) et envisager un niveau plus approfondi d'assistance technique, financière et de gestion visant à maximiser l'utilisation de la capacité installée et à garantir un approvisionnement durable en électricité**.** Les résultats de cette initiative permettront de mieux comprendre les défis liés à la mise en œuvre d'une assistance accrue à l'EDH, qui tient compte simultanément de la mise en œuvre de réformes profondes identifiées dans des études antérieures.

115. **La participation du secteur privé est essentielle pour faire progresser l'électrification rurale et étendre l'accès au-delà de la portée actuelle de l'EDH**. **Les accords de concession concurrentiels,** dans le cadre desquels l'État accorde des subventions partielles en capital pour les dépenses d'investissement tandis que les promoteurs privés investissent dans les infrastructures, se sont avérés efficaces, permettant de maintenir la qualité du service et d'améliorer l'accessibilité financière. Cette approche permet au secteur public de concentrer ses ressources sur les politiques, la réglementation et la surveillance, tout en tirant parti des capitaux privés et du savoir-faire technique pour accélérer l'électrification.

116. **La promotion des utilisations productives de l'énergie est essentielle pour la viabilité à long terme**. Les investissements seront liés à des activités génératrices de revenus telles que la transformation agricole, la réfrigération, le traitement de l'eau et la fabrication, ce qui augmentera directement la capacité et la volonté de payer des clients. Les promoteurs devraient être encouragés et, dans certains cas, tenus d'intégrer des modèles d'utilisation productive dans leurs plans d'affaires, en ciblant les chaînes de valeur clés telles que l'agriculture, la pêche et le petit commerce. Un mécanisme de financement des appareils électroménagers aidera les ménages et les entreprises à acquérir les équipements nécessaires pour transformer l'accès à l'électricité en opportunité économique. En ancrant la demande dans des utilisations productives, cette initiative stimulera la consommation d'électricité, améliorera la viabilité des projets et transformera les systèmes en écosystèmes commerciaux autonomes attractifs pour les opérateurs privés.

117. **Garantir la responsabilité grâce à des mécanismes basés sur les résultats.** Un cadre de financement basé sur les résultats devrait sous-tendre les investissements futurs, en ne débloquant les paiements que lorsque les promoteurs atteignent des étapes vérifiables, telles que le raccordement des ménages, la qualité du service ou l'accessibilité des tarifs. Cette approche favorise la transparence, réduit les risques de mise en œuvre et garantit que les fonds publics et ceux des bailleurs de fonds sont directement liés à des résultats mesurables.

118. **Renforcer la résilience et la coordination institutionnelle.** Il est proposé de confier la gestion des contrats à un bureau de gestion de projet (PMO) dédié, un modèle qui s'est avéré efficace pour garantir la transparence, la rapidité des achats et la continuité opérationnelle dans des environnements complexes. Compte tenu de la fragilité institutionnelle du secteur, la coordination entre l'EDH, l'ANARSE et le MEF devrait être renforcée par un mécanisme de pilotage conjoint chargé d'orienter la planification des investissements, l'engagement du secteur privé et le renforcement des capacités. Ce mécanisme devrait également contrôler l'alignement sur les objectifs en matière de climat et de résilience aux catastrophes, en veillant à ce que les systèmes raccordés au réseau et hors réseau soient conçus pour résister aux risques environnementaux et sécuritaires en Haïti.

1.4. Renforcer le secteur privé et développer les opportunités d'emploi

Opportunités et défis

119. **Le secteur privé dans le Grand Nord est dominé par de petites entreprises fragmentées dont la capacité de croissance est limitée**. La plupart fonctionnent comme des microentreprises informelles avec un accès limité au financement et des modèles commerciaux fragiles qui les rendent très vulnérables aux chocs. En Haïti, environ 95% du secteur privé formel est composé de microentreprises, et la moitié des entreprises formelles ont moins de six ans, ce qui indique des barrières relativement faibles à la formalisation, mais des obstacles importants à la croissance. Ces entreprises manquent souvent d'expérience en matière d'entrepreneuriat et souffrent d'un faible niveau d'éducation, tandis que des contraintes externes — instabilité politique et accès limité à l'électricité, à l'eau et au financement — réduisent encore davantage leur productivité. L'absence d'économies d'échelle freine la productivité et la création d'emplois, limitant la capacité de la région à tirer parti de ses atouts stratégiques pour le développement. La dépréciation persistante de la monnaie et l'inflation au cours de la période 2024-2025 ont encore érodé le pouvoir d'achat et augmenté les coûts des intrants, en particulier pour les entreprises qui dépendent des matériaux et de l'énergie importés.

120. **Les obstacles réglementaires et la faiblesse des institutions continuent d'augmenter le coût des activités commerciales et de nuire à la compétitivité**. L'enregistrement des entreprises reste long et coûteux, l'enregistrement des biens immobiliers inefficace et l'application de la réglementation incohérente. Les chambres de commerce et les organisations de la société civile du nord manquent souvent de ressources pour fournir un soutien technique ou financier aux entrepreneurs, ce qui réduit leur efficacité en tant que catalyseurs de la croissance. La fragmentation réglementaire entre les ministères et le manque de transparence accroissent l'incertitude pour les entreprises et découragent les investissements. Pour remédier à ces obstacles, il faudra prendre des mesures de simplification assorties de délais (enregistrement numérisé, réduction des étapes/frais et guichet unique) et définir des normes de service plus claires afin de réduire l'incertitude et les coûts de transaction pour les entreprises.

121. **Le cadre juridique régissant le régime foncier est obsolète, fragmenté et mal appliqué, ce qui crée de l'insécurité et entrave les investissements.** Les dispositions relatives aux transactions foncières sont dispersées entre le Code civil (1825), le Code rural (1836) et les décrets sur les notaires et les géomètres ; leur libellé est contradictoire et leur application fait cruellement défaut. Moins de 5% des terres haïtiennes ont été arpentées et plus de 75% des contrats ruraux sont rédigés selon des procédures traditionnelles non enregistrées. Les tribunaux sont engorgés par les litiges fonciers, et le manque de transparence des pratiques d'attribution des terres peut rendre difficile l'obtention de droits fonciers pour les personnes moins bien connectées. Cette incertitude décourage les investissements, alimente les conflits et dissuade même la diaspora d'investir dans l'immobilier.

122. **Le code du travail est flou et appliqué de manière incohérente, ce qui rend difficile la planification pour les entreprises et les travailleurs.** Les employeurs sont confrontés à l'incertitude car les principales réglementations du travail, notamment celles relatives aux horaires de travail et au paiement des heures supplémentaires, ne sont pas assorties de directives claires ou sont appliquées de manière inégale. Les ajustements du salaire minimum dépendent de l'inflation, mais la méthodologie n'est pas précisée, ce qui entraîne des coûts salariaux imprévisibles et des grèves récurrentes. Bien que l'intimidation visant à forcer l'adhésion à un syndicat soit illégale, elle persiste. Parallèlement, le faible niveau d'éducation généralisé et les dépenses limitées en matière d'éducation privent les entreprises de travailleurs qualifiés, ce qui réduit encore la productivité et la compétitivité.

123. **La faiblesse des lois sur la concurrence et la forte concentration des marchés freinent la croissance et l'innovation.** Haïti ne dispose toujours pas d'une loi globale sur la concurrence et il n'existe aucune autorité indépendante chargée de faire respecter la concurrence loyale. Un projet de loi soutenu par la Commission européenne en 2015 proposait la création d'une telle autorité, mais il n'a pas encore été adopté. En l'absence de règles claires, une poignée d'entreprises dominantes, souvent soutenues par des allégements fiscaux et des subventions, ne subissent que peu de pression pour innover ou baisser leurs prix. Cette concentration décourage les nouveaux entrants et limite le choix des consommateurs.

124. **Des règles obsolètes en matière de finance numérique limitent la concurrence et l'innovation.** La seule réglementation haïtienne sur les services financiers numériques remonte à 2010 et autorise uniquement les banques à proposer des services d'argent mobile. Ces règles ne traitent pas de questions telles que l'interopérabilité entre les prestataires ou les rôles et responsabilités des agents. En conséquence, seuls deux opérateurs de services financiers mobiles dominent le marché, et leurs réseaux d'agents sont souvent exclusifs, ce qui limite l'accès aux services financiers, maintient les coûts à un niveau élevé et ralentit la diffusion des nouvelles technologies.

125. **Les contraintes systémiques qui pèsent sur les chaînes de valeur dans le nord d'Haïti empêchent les entreprises de se moderniser**. Le manque de fiabilité des services d'énergie, d'eau et d'assainissement affaiblit la qualité de la production et augmente les coûts d'exploitation, tandis que la médiocrité des infrastructures routières et la fragmentation des systèmes de transport limitent l'accès aux marchés. La pénurie de compétences et la faiblesse des capacités de gestion entravent le respect des normes internationales et limitent l'accès aux marchés à plus forte valeur ajoutée. L'accès limité au financement ralentit la modernisation, et la mauvaise coordination entre les acteurs publics, privés et coopératifs empêche la mise en place de solutions collectives.

126. **Le secteur privé reste très exposé aux chocs externes et dépendant du commerce transfrontalier avec la République dominicaine**. Les fermetures récurrentes des frontières et les restrictions à l'importation en 2024-2025 ont perturbé le commerce, augmenté les coûts

logistiques et soumis les entreprises fragiles à de fortes pressions. De nombreuses entreprises n'ont pas été en mesure d'absorber ces chocs, ce qui souligne les risques d'une dépendance excessive à l'égard du commerce transfrontalier. Ces perturbations ont également amplifié les pressions inflationnistes sur les chaînes de valeur de la construction et de l'agroalimentaire, érodant encore davantage les marges bénéficiaires et le pouvoir d'achat des ménages. En outre, les mouvements de population liés aux déplacements et aux retours forcés — estimés à environ 100 000 personnes lors des dernières vagues — affectent également les marchés du travail, la pression sur les services et la demande locale (voir pilier 2, section 2.4).

127. **La fragilité politique, l'insécurité et la faiblesse de la gouvernance continuent de dissuader les investissements privés**. La violence et l'instabilité restent les obstacles les plus fréquemment cités aux activités commerciales, en particulier dans les transports et la logistique. Dans le nord, l'insécurité perturbe les chaînes d'approvisionnement, augmente les coûts et décourage les investissements nationaux et étrangers. La faiblesse de l'application des contrats, la précarité des droits de propriété et la corruption érodent encore davantage la confiance et limitent les engagements à long terme.

128. **Malgré ces défis, le Grand Nord présente un fort potentiel de croissance tirée par le secteur privé**. Sa situation stratégique, avec un accès à l'océan Atlantique, à la République dominicaine et à un aéroport international à Cap-Haïtien, place la région en bonne position pour développer des pôles compétitifs dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la pêche, du tourisme et de l'industrie légère. L'industrie de l'habillement reste un employeur important, mais elle est confrontée à une nouvelle incertitude suite à l'expiration des lois HOPE/HELP en septembre 2025. Cela souligne la nécessité de renouveler les préférences commerciales et de se diversifier dans d'autres chaînes de valeur.

129. **Il est essentiel de renforcer la résilience économique face aux chocs externes**. Les principales priorités consistent à réduire la dépendance à l'égard d'un seul partenaire commercial, à renforcer les infrastructures de la chaîne de valeur et à développer des systèmes permettant d'anticiper et de gérer les perturbations, conformément aux recommandations mondiales sur la résilience du secteur privé. Le renforcement des chambres de commerce et des institutions régionales améliorera la compétitivité et la promotion des investissements. Dotées de capacités techniques et financières adéquates, ces organisations peuvent dispenser des formations, mener des actions de sensibilisation et apporter un soutien aux entreprises, tout en jouant le rôle d'intermédiaires entre les entreprises locales, les pouvoirs publics et les institutions financières internationales. Ces mesures devraient être complétées par le renforcement des outils de veille commerciale et économique (systèmes d'information sur les marchés, cartographie des opportunités d'exportation et conseils aux acheteurs/normes) afin d'aider les entreprises à anticiper les chocs et à accéder à de nouveaux marchés.

130. **L'intégration régionale et l'engagement de la diaspora offrent de nouveaux points d'entrée pour les investissements et les partenariats**. L'élargissement des relations commerciales et l'engagement des réseaux de la diaspora peuvent mobiliser des capitaux financiers, des compétences et un accès au marché. Une enquête réalisée en 2015 a révélé que 43% de la diaspora haïtienne soutient des projets en Haïti, mais que seulement 15% investit dans l'espoir d'obtenir un rendement, car il manque des canaux fiables pour accéder à des investissements productifs. Des instruments tels que le financement soutenu par la diaspora ou les outils d'investissement liés aux transferts de fonds pourraient contribuer à canaliser les ressources vers les secteurs productifs du nord. « Bien que ces chiffres soient indicatifs, le contexte en matière de sécurité et de gouvernance s'est détérioré depuis 2015, soulignant la nécessité de mettre en place des instruments d'atténuation des risques — véhicules transparents, garanties partielles et couverture des risques politiques — afin d'attirer les capitaux de la diaspora.

131. **L'entrepreneuriat, l'innovation et les secteurs durables offrent des voies claires vers une croissance inclusive**. Le soutien aux start-ups, aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes et à l'innovation numérique peut élargir la base économique. Les opportunités dans les domaines de l'écotourisme, des industries culturelles, des énergies renouvelables et de la croissance verte correspondent aux atouts naturels de la région et aux tendances de la demande mondiale. Les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et les écosystèmes entrepreneuriaux peuvent renforcer la main-d'œuvre et aider les MPME à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés doivent être ciblés par ces initiatives, qui favorisent leur intégration économique.

132. **Les femmes représentent une part importante du secteur privé dans le Grand Nord, mais restent structurellement défavorisées**. Elles possèdent environ 67% des MPME en Haïti (FINSCOPE 2023) et sont fortement représentées dans le commerce, la transformation agricole et la distribution agricole. Pourtant, la plupart d'entre elles opèrent dans le secteur informel, où trois femmes sur quatre exercent des activités à faible salaire et à faible productivité. Beaucoup agissent en tant que Madan Sara, reliant les producteurs ruraux aux marchés urbains, mais se heurtent à des obstacles tels que l'accès limité au crédit et aux services financiers numériques, la médiocrité des infrastructures de transport, les coûts logistiques élevés et l'insécurité. La reconnaissance des conjoints en tant qu'acteurs économiques indépendants par un décret de 2020 a amélioré la propension des femmes à prendre des risques, mais il reste encore beaucoup à faire. L'élargissement de l'inclusion financière, le renforcement des services de développement des entreprises, l'amélioration des systèmes de soins et de transport et le soutien à la formalisation des entreprises dirigées par des femmes peuvent accroître la productivité, élargir l'accès au marché et permettre aux femmes de participer pleinement à la transformation économique d'Haïti. Cette base entrepreneuriale dynamique mais limitée représente un moteur majeur et inexploité de la croissance inclusive.

Priorités en matière d'investissement et de politiques pour renforcer le secteur privé

133. Les objectifs suivants guident les priorités d'investissement et s'alignent sur les programmes nationaux d'Haïti :

Objectifs

- **Améliorer l'environnement des affaires et réduire les coûts de transaction** en simplifiant les procédures administratives, en modernisant les douanes, en clarifiant le régime foncier et en renforçant les cadres réglementaires.
- **Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur** grâce à de meilleurs services d'infrastructure (énergie, eau, transport, logistique), au développement des compétences et au respect des normes internationales de qualité et de sécurité afin de permettre aux entreprises d'accéder à des segments de marché à plus forte valeur ajoutée.
- **Élargir l'accès au financement et promouvoir l'esprit d'entreprise** en augmentant les options de financement pour les MPME, en développant les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes et en créant un écosystème d'innovation qui soutient les start-ups et les entreprises vertes.
- **Intégrer les considérations relatives à l'économie des soins, en reconnaissant que le travail de soins non rémunéré constitue un obstacle majeur à la participation économique et à l'entrepreneuriat des femmes.** Il est essentiel d'investir dans les services communautaires de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées pour permettre aux femmes de s'engager dans des activités productives.
- **Approfondir l'inclusion financière et les mécanismes de partage des risques en tirant parti des réformes en cours dans le domaine de l'intermédiation financière numérique et des technologies financières, et en renforçant les mécanismes de garantie de crédit** en partenariat avec la Banque Nationale de Crédit (BNC), ainsi que le financement mixte et la participation des banques multilatérales de développement, afin de réduire les risques de crédit pour les petites entreprises et les coopératives, dans le but d'élargir l'accès au capital, de réduire les coûts de transaction et d'améliorer la résilience des MPME.
- **Développer les services de conseil et l'assistance technique afin d'aider les institutions financières** à développer des produits et à élargir leurs portefeuilles, améliorant ainsi l'inclusion financière dans le Grand Nord.
- **Tirer parti de l'intégration régionale et de l'engagement de la diaspora** en diversifiant les partenaires commerciaux et en mobilisant les capitaux et les réseaux de la diaspora pour des investissements productifs.

- **Développer des pôles stratégiques et des secteurs durables dans le Grand Nord,** tels que l'habillement, l'agroalimentaire, la pêche, l'écotourisme, les industries culturelles et les énergies renouvelables, en tirant parti de la position géographique et des atouts de la région.

Conditions préalables/Priorités politiques

Sujet	Priorités politiques
RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE	
Droits fonciers et immobiliers	Unifier et actualiser les lois foncières ; établir un cadastre national ; rationaliser les procédures d'enregistrement foncier ; améliorer la sécurité des titres de propriété afin de soutenir l'investissement.
Réglementation du marché du travail	Simplifier et clarifier le droit du travail et les règles de transfert ; créer des mécanismes prévisibles de fixation des salaires ; renforcer l'application de la loi ; développer la formation professionnelle et technique afin de combler les lacunes en matière de compétences.
Politique de concurrence	Adopter la loi sur la concurrence en cours d'élaboration ; créer une autorité indépendante chargée de la concurrence ; réduire les subventions qui faussent le marché ; accroître la transparence dans les marchés publics et l'octroi de licences afin de favoriser une concurrence loyale.
Réglementation de la finance numérique	Adopter une législation complète sur la finance numérique ; autoriser les émetteurs de monnaie électronique non bancaires ; garantir l'interopérabilité et la non-exclusivité des agents ; étendre les cadres de protection des consommateurs et de supervision.
Enregistrement des entreprises et simplification administrative	Mettre en œuvre des mesures de simplification assorties de délais pour l'enregistrement des entreprises (enregistrement numérisé, réduction des étapes/frais et traitement à guichet unique) et adopter des normes de service claires afin de réduire l'incertitude et les coûts de transaction pour les entreprises.

Priorités d'investissement pour le renforcement du secteur privé

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Entrepreneuriat et développement des pôles technologiques	3 à 5 millions
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Créer un pôle dédié à l'entrepreneuriat dans le nord du pays, avec des espaces de coworking et d'incubation ; fournir un mentorat et un financement de démarrage aux start-ups ; organiser des formations aux compétences numériques et des programmes de développement commercial destinés aux jeunes et aux femmes ; favoriser les partenariats avec les universités et le secteur privé afin de soutenir les entreprises en phase de démarrage et l'innovation numérique.	
Mécanismes d'investissement de la diaspora	1-2 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* Concevoir des obligations de la diaspora et des produits de prêt garantis par des transferts de fonds ; créer des véhicules d'investissement et des réseaux transparents pour mobiliser les capitaux de la diaspora ; établir des partenariats avec des banques et des plateformes fintech afin de canaliser les fonds vers des secteurs productifs ; faire appel à des experts de la diaspora pour offrir un mentorat et un accès au marché aux entreprises locales.	
Facilités de financement et de garantie pour les PME	20-30 M
Niveau de priorité : 2 à 4 ans. *Description :* Développer les systèmes de garantie partielle de crédit par le biais des banques nationales et des mécanismes de financement mixte ; combiner les fonds des bailleurs de fonds avec des capitaux privés afin de réduire le risque de crédit ; développer des produits financiers adaptés aux MPME ; renforcer les systèmes d'information sur le crédit et fournir une assistance technique aux institutions financières afin d'élargir leur portefeuille de PME. Les mécanismes intégreront des critères d'inclusion et des programmes d'assistance technique pour les MPME détenues et dirigées par des femmes, notamment en matière d'éducation financière, d'outils numériques et d'aide à la formalisation des entreprises, tout en encourageant les institutions financières participantes à adapter leurs produits et leurs actions de sensibilisation afin de mieux servir les femmes entrepreneurs.	

Stratégie de mise en œuvre pour le renforcement du secteur privé

134. **Mettre en œuvre des réformes réglementaires ciblées afin de créer des conditions de concurrence équitables.** L'une des priorités de la mise en œuvre consiste à harmoniser et à moderniser le cadre juridique régissant le foncier, le travail, la concurrence et la finance numérique. Cela comprend la mise en place d'un cadastre national et d'un système simplifié d'enregistrement foncier ; la promulgation d'une réglementation du travail claire et applicable qui garantisse une fixation prévisible des salaires et protège les droits des travailleurs ; l'adoption de la loi sur la concurrence en cours d'élaboration et la création d'une autorité indépendante chargée de superviser les pratiques commerciales équitables ; et l'adoption d'une loi globale sur la finance numérique qui encourage l'innovation tout en protégeant les consommateurs. Ensemble, ces réformes réduiront les coûts de transaction, renforceront la confiance des investisseurs et permettront aux entreprises de se formaliser et de se développer.

135. **Mobiliser des financements et des partenariats diversifiés, y compris les capitaux de la diaspora et les financements mixtes.** La stratégie devrait tirer parti des fonds publics, du soutien des bailleurs de fonds et des investissements privés pour développer les mécanismes de crédit et de partage des risques pour les micro, petites et moyennes entreprises. Des instruments tels que les garanties de crédit partielles, les mécanismes de financement mixte et les obligations adossées à la diaspora ou les prêts liés aux transferts de fonds peuvent réduire les risques de crédit et attirer les capitaux privés. Une collaboration étroite avec les institutions financières internationales, les banques locales et les plateformes fintech sera essentielle pour canaliser ces ressources vers des investissements productifs et soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat numérique.

136. **La mise en place d'un cadre de suivi des performances et de responsabilisation contribuerait à orienter la mise en œuvre et à garantir les résultats**. Ce cadre devrait favoriser la prise de décision fondée sur des données et l'évaluation transparente des progrès accomplis. Les indicateurs clés de performance (ICP) devraient permettre de suivre le nombre d'entreprises formalisées, d'emplois créés, de nouveaux investissements attirés, de financements mobilisés et de volumes d'exportation réalisés, et inclure des indicateurs ventilés par sexe.

1.4.2 Favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé

Opportunités et défis

137. **La faiblesse des cadres de partenariat public-privé a limité la mobilisation des investissements privés dans le Grand Nord**. Si les PPP ont été mis en œuvre dans les domaines des ports, des routes, de l'eau et de l'énergie, l'absence d'un cadre juridique et institutionnel cohérent nuit à la prévisibilité et à l'efficacité. Les faiblesses en matière de passation des marchés publics, telles que la centralisation excessive, la concurrence limitée dans les appels d'offres et

les retards dans la modernisation des dispositions juridiques, découragent davantage la participation et augmentent les primes de risque. L'insécurité persistante et la faiblesse de l'État de droit aggravent ces risques, décourageant les engagements à long terme et augmentant les coûts de transaction.

138. **Bien qu'une unité PPP ait été créée au sein du ministère des Finances en 2012, il n'existe toujours pas de loi officielle régissant les partenariats public-privé** ; un projet de loi attend depuis des années l'approbation du Parlement. En conséquence, l'unité continue de fonctionner sans orientation politique claire ni mandat officiel. Ce manque de clarté juridique rend plus difficile la conception et la supervision des contrats PPP, augmente les coûts de transaction et réduit la prévisibilité recherchée par les investisseurs privés.

139. **Les importantes lacunes en matière d'infrastructures et de prestation de services soulignent le besoin urgent d'une participation du secteur privé**. Le Grand Nord est confronté à des déficits critiques dans les domaines des transports, de la logistique, de l'énergie et de l'eau, qui augmentent les coûts d'exploitation et affaiblissent la compétitivité. Les ressources publiques ne peuvent à elles seules répondre à ces besoins d'investissement, ce qui souligne l'importance de partenariats structurés avec des opérateurs privés pour développer et maintenir les infrastructures essentielles.

140. **Les contraintes en matière de capacités institutionnelles et les faiblesses de la gouvernance limitent encore davantage l'efficacité des PPP**. L'expertise technique limitée du ministère des Finances et des ministères sectoriels, combinée à des mandats fragmentés, réduit la capacité de l'État à concevoir, négocier et contrôler efficacement les contrats. Ces lacunes ont entraîné des retards, des initiatives bloquées et une faible responsabilité dans les accords existants.

141. **Malgré ces défis, le Grand Nord offre des opportunités évidentes de collaboration public-privé dans des secteurs stratégiques**. Des actifs tels que l'aéroport et le port de Cap-Haïtien, les parcs industriels et les pôles émergents dans l'agroalimentaire, la pêche et l'écotourisme peuvent attirer des partenaires privés. Avec des règles claires, des marchés publics transparents, des mécanismes de partage des risques et une protection renforcée des investisseurs, les PPP pourraient contribuer à moderniser les infrastructures, à renforcer les chaînes de valeur et à créer des emplois.

142. **Un engagement plus fort des chambres de commerce locales et des institutions régionales peut améliorer la qualité et le caractère inclusif des partenariats**. Les chambres de commerce peuvent fournir des informations sur les priorités sectorielles, servir d'intermédiaires entre les entreprises et le gouvernement et aider à adapter les partenariats aux besoins locaux. Le renforcement de leurs capacités techniques et financières et l'amélioration de la participation des femmes leur permettraient de contribuer plus efficacement à la mise en place de PPP qui reflètent les réalités régionales et favorisent une croissance partagée.

Priorités en matière d'investissement et de politiques pour favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé

143. Les objectifs suivants guident les priorités d'investissement et s'alignent sur les programmes nationaux d'Haïti :

Objectifs

- **Établir un cadre juridique et institutionnel clair pour les PPP,** qui définisse les mandats, les responsabilités et les mécanismes de règlement des différends.
- **Promouvoir les PPP dans les secteurs stratégiques du Grand Nord**, notamment les transports, les ports, l'énergie, l'eau, l'agroalimentaire, la pêche et le tourisme.
- **Renforcer les capacités institutionnelles du MEF, du MTPTC et des autorités régionales** pour concevoir, négocier et contrôler les contrats de PPP.
- **Renforcer les instruments de partage des risques et les garanties financières** afin d'attirer des partenaires privés internationaux et locaux dans des conditions fragiles.
- **Veiller à ce que les PPP soient inclusifs** en associant les chambres de commerce, les coopératives et les communautés locales à la planification et à la supervision.
- **Institutionnaliser la participation des** organisations de femmes, des coopératives et des défenseurs de l'égalité des sexes aux mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation des PPP.

Conditions préalables/Priorités politiques

Sujet	Priorités politiques
PARTENARIATS ENTRE SECTEURS PUBLIC ET PRIVE	
Cadre juridique et réglementaire des PPP	Finaliser et adopter la loi nationale sur les PPP actuellement en attente d'approbation parlementaire, en veillant à son alignement sur la loi organique relative à la réforme des finances publiques et des marchés publics. Élaborer des décrets d'application et des contrats types afin de normaliser la répartition des risques et de clarifier les obligations du gouvernement.
Gouvernance institutionnelle	Renforcer l'unité PPP au sein du ministère de l'Économie et des Finances en définissant son mandat officiel, ses ressources et ses mécanismes de coordination avec les ministères sectoriels et les institutions de contrôle (Cour supérieure des comptes, CNMP). Établir des procédures claires pour l'évaluation, l'approbation et le suivi des projets.

Sujet	Priorités politiques
Réforme des marchés publics	Mettre en œuvre une approche sectorielle de la supervision des marchés publics en créant des commissions techniques spécialisées aux niveaux régional et sectoriel. Simplifier les procédures d'appel d'offres, renforcer la concurrence et professionnaliser les agents chargés des marchés publics grâce à une certification continue.
Transparence et responsabilité	Adopter des règles de divulgation obligatoire pour les contrats PPP, les études de faisabilité et les engagements fiscaux. Publier les contrats attribués et mettre en place un mécanisme indépendant de traitement des plaintes et de contrôle pour les réclamations des soumissionnaires. Introduire la divulgation des bénéficiaires effectifs pour tous les participants privés.
Gouvernance et surveillance numériques	Intégrer les marchés publics électroniques, les systèmes de gestion des contrats et les tableaux de bord des risques budgétaires dans les systèmes d'information du ministère des Finances afin de garantir la transparence et la prévisibilité des obligations de paiement.
Participation des parties prenantes et inclusion régionale	Institutionnaliser des mécanismes de dialogue avec les chambres de commerce, les coopératives et les autorités locales pour l'identification et le suivi des projets PPP. Renforcer la représentation régionale dans le pipeline PPP afin de refléter les priorités territoriales et de promouvoir l'inclusion.

Priorités d'investissement pour favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Développement des capacités en matière de PPP	8-15 M

Niveau de priorité 4-5 ans.

Description

• Créer et financer une **unité PPP au sein du ministère des Finances** afin de coordonner les projets dans tous les secteurs, en s'appuyant sur des procédures claires, des contrats standardisés et des règles d'approvisionnement transparentes.
• Élaborer **des lignes directrices sectorielles** pour l'énergie, l'eau et les transports couvrant les tarifs, l'accès aux terres et le règlement des différends afin de renforcer la confiance des investisseurs.
• Mettre en œuvre **des programmes de formation** destinés aux fonctionnaires et aux partenaires privés sur la structuration des PPP, la négociation et la gestion des risques fiscaux, en commençant par des projets pilotes dans le Grand Nord.
• Introduire **des instruments de garantie financière**, tels que des garanties de crédit partielles et des mécanismes de financement mixte, afin de réduire les risques et d'attirer les investissements privés.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Lancer **des projets pilotes de PPP** dans les secteurs prioritaires : mini-réseaux renouvelables, systèmes de distribution d'eau, port et corridors logistiques de Cap-Haïtien, et projets d'écotourisme ou d'agro-industrie reliant les producteurs aux chaînes de valeur locales.	

Stratégie de mise en œuvre pour favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé

144. **La mise en œuvre progressive des réformes et des projets devrait contribuer à gérer les risques et à renforcer la confiance des investisseurs.** La mise en œuvre devrait commencer par des initiatives à faible risque dans des domaines relativement sûrs, tels que les mini-réseaux renouvelables, la distribution d'eau à proximité des zones industrielles ou la modernisation de ports pilotes, afin de démontrer la viabilité et d'établir un historique avant de passer à des concessions plus importantes et plus risquées.

145. **Des boîtes à outils et des contrats types standardisés devraient rationaliser l'exécution.** L'élaboration d'une série de contrats types de PPP, de modèles de passation de marchés et de mécanismes de règlement des différends devrait accélérer la mise en œuvre et réduire les coûts de transaction et de négociation dans l'ensemble des projets.

146. **Des centres régionaux de mise en œuvre pourraient renforcer la capacité d'exécution.** La création d'unités d'assistance technique PPP à Cap-Haïtien et à Port-de-Paix permettrait de rapprocher l'expertise des sites des projets, de réduire la dépendance vis-à-vis de Port-au-Prince pour les autorisations et la supervision, et d'améliorer la réactivité face aux défis locaux.

147. **Des instruments dédiés au partage des risques devraient améliorer la bancabilité.** Une facilité de garantie PPP, ou des partenariats avec des institutions multilatérales telles que IDB Invest, MIGA et IFC, afin de fournir des garanties partielles contre les risques, une assurance contre les risques politiques et un financement du déficit de viabilité, pourraient rendre les projets plus attractifs dans des conditions fragiles.

148. **Les contrats basés sur la performance et les systèmes de surveillance numériques devraient renforcer la responsabilité.** Les accords de PPP devraient inclure des indicateurs de service mesurables, tels que le nombre de kilomètres de routes entretenues, le débit portuaire ou l'énergie renouvelable produite, avec des paiements liés à des résultats vérifiés. Les outils numériques, notamment les systèmes SIG et les tableaux de bord de performance, pourraient permettre une surveillance continue et une détection précoce des risques.

149. **Les plateformes de co-conception réunissant les parties prenantes devraient améliorer l'alignement et l'appropriation.** Les chambres de commerce, les coopératives et les municipalités devraient être associées dès la phase de conception par le biais de plateformes de

consultation structurées qui identifient les priorités locales et co-développent des pipelines de projets PPP.

1.5 Bibliographie

Unité technique d'exécution du ministère de l'Économie et des Finances. (Juin 2024). *Rapport semestriel – T4 2023 et T1 2024*. Ministère de l'Économie et des Finances, Haïti.

Unité technique d'exécution du ministère de l'Économie et des Finances. (Août 2024). *Rapport de situation PIC – août 2024*. Ministère de l'Économie et des Finances, Haïti.

Unité technique d'exécution du ministère de l'Économie et des Finances. (2025). *Diversification Nord et Parc Industriel de Caracol*. [Projet]. Ministère de l'Économie et des Finances, Haïti.

Vyas, K. (1er octobre 2025). *Les États-Unis mettent fin à la dernière grande industrie d'Haïti*. *The Wall Street Journal*.

Deyal, Z., Giles Álvarez, L., Jean-Baptiste, N., Lotti, G., Mejia, A., Proctor, S., & Vargas-Moreno, J. C. (octobre 2024). *Denrées alimentaires destinées à l'exportation : analyse du potentiel d'exportation agricole d'Haïti dans le département du Nord-Ouest* (IDB-TN-3009). Banque interaméricaine de développement.

Agence des États-Unis pour le développement international. (Août 2021). *Profil du pays Haïti : ressources en eau*. Partenariat pour l'eau durable de l'USAID.

Church, P., Lupo, F., Erkenswick, G., & Rappole, J. (2018). *Le couvert forestier d'Haïti : estimations récentes et implications pour la conservation*. *Actes de l'Académie nationale des sciences*, 115(46), 11644-11649.

Département d'État des États-Unis. (2025). *Haïti : Déclaration sur le climat d'investissement 2025*. Bureau des affaires économiques et commerciales. https://www.state.gov/reports/2025-investment-climate-statements/haiti/

Société financière internationale. (2020). *Créer des marchés en Haïti : diagnostic du secteur privé national (CPSD)*. Groupe de la Banque mondiale.

Banque mondiale. (2023). *Le potentiel inexploité d'Haïti : une évaluation des obstacles à l'égalité des sexes*. Washington, DC : Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale

Groupe de la Banque mondiale. (2019). *Financement agricole en Haïti : diagnostic et recommandations*. Washington, DC : Banque mondiale.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2022). Exploiter les ressources halieutiques pour le développement socio-économique : leçons pour l'Angola et Haïti. Genève : Nations Unies.

Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). (2025). Stratégie énergétique du Grand Nord (version provisoire). Port-au-Prince, Haïti : Gouvernement de la République d'Haïti.

Banque mondiale. (31 mars 2025). Connecter Haïti pour améliorer l'accès aux services sociaux et économiques. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2024). Cap-Haïtien en mouvement : utiliser les nouvelles technologies pour analyser les schémas de mobilité. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2023). Cartographier la mobilité à Cap-Haïtien : une approche modulaire couronnée de succès ! Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2021). La mobilité urbaine en Haïti : un diagnostic. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2023). Solutions fondées sur la nature pour protéger les infrastructures de transport en Haïti – Note d'orientation. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2023). Le chemin difficile vers les services et les moyens de subsistance dans les zones rurales d'Haïti et l'impact supplémentaire des catastrophes naturelles. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. (2018). Haïti : soutien à la réalisation d'un diagnostic de la participation du secteur privé dans le secteur des transports urbains (projet P163490). Washington, DC : Banque mondiale, Transport Global Practice.

Banque mondiale (2024). *Haïti – Analyse nationale de l'électrification (NEA) et stratégie d'électrification au moindre coût (LCES)*. Washington, DC : Banque mondiale, Pratique mondiale en matière d'énergie.

Banque mondiale, Programme d'aide à la gestion du secteur énergétique (ESMAP). (2023). *Haïti : Analyse nationale de l'électrification et stratégie d'électrification au moindre coût – Rapport final*. Washington, DC : Banque mondiale.

2. Pilier 2: Améliorer la prestation des services de base et le développement du capital humain

2.1 Introduction

1. **Le pilier 2 du Plan d'investissement à moyen terme se concentre sur la reconstruction du capital humain et des services de base dans le Grand Nord d'Haïti grâce à des investissements multisectoriels ciblés**. Il met en œuvre les conclusions de l'Évaluation rapide de l'impact de la crise (RCIA), qui a identifié le Grand Nord – comprenant les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest – comme une région prioritaire pour la reprise et la stabilisation. Grâce à sa sécurité relative, à ses corridors de transport opérationnels et à la concentration d'institutions et de partenaires de développement, le Grand Nord offre une plateforme viable pour démontrer comment un redressement rapide et un renforcement des systèmes peuvent progresser même dans un contexte d'instabilité nationale. Le pilier 2 concentre donc les investissements là où la faisabilité est la plus grande et où les progrès peuvent créer une dynamique et instaurer la confiance pour un redressement national plus large.
2. **Le RCIA met en évidence les profondes lacunes en matière de services et d'infrastructures qui freinent le relèvement dans le Grand Nord**. L'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement reste limité, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Les écoles endommagées ou sous-équipées, la faiblesse des infrastructures sanitaires et d'approvisionnement en eau, et la couverture insuffisante de la protection sociale ont rendu les communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire, aux épidémies et aux chocs économiques. Ces lacunes compromettent l'accumulation de capital humain et aggravent l'exclusion des femmes, des jeunes, des adolescents, des enfants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). Il est essentiel d'y remédier non seulement pour rétablir les services, mais aussi pour restaurer la confiance du public et la légitimité des institutions.
3. **La région est également confrontée à des pressions sociales croissantes liées aux déplacements et aux retours migratoires**. Le RCIA fait état d'un nombre croissant de rapatriés en provenance de la République dominicaine, en particulier via Ouanaminthe et d'autres postes-frontières nord, parallèlement à l'afflux de familles déplacées à l'intérieur du pays fuyant les violences dans la capitale. Cette dynamique met à rude épreuve les services locaux, accentue la concurrence pour les emplois et les terres et exacerbe les risques en matière de protection, en particulier pour les femmes et les filles. Dans le même temps, elles soulignent l'importance stratégique de la région en tant que zone de stabilisation où le relèvement communautaire peut renforcer la cohésion sociale et empêcher une nouvelle détérioration. Ces pressions démographiques nécessitent des projections explicites de la demande et une planification flexible des services, y compris l'expansion progressive des infrastructures et la

mise en place de capacités supplémentaires dans les établissements d'enseignement et de santé des communes d'accueil, afin d'éviter la saturation des services existants.

4. **Malgré ces défis, le Grand Nord recèle un potentiel important de reprise économique et de création d'emplois**. Le RCIA identifie le corridor nord, ancré par Cap-Haïtien, Ouanaminthe et Port-de-Paix, comme un pôle de production agricole, de commerce et d'industrie légère, relié aux parcs industriels et aux marchés transfrontaliers. La revitalisation de ces chaînes de valeur et le soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes peuvent contribuer à intégrer les populations déplacées et vulnérables dans l'économie tout en stimulant la croissance locale.
5. **Le pilier 2 propose un cadre de relèvement intégré qui combine une aide à court terme et la reconstruction de systèmes de services publics durables**. Il renforce les fondements du capital humain dans le Grand Nord grâce à des investissements coordonnés dans l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et les moyens de subsistance. Chaque intervention relie le relèvement immédiat au renforcement des institutions à long terme, faisant le lien entre l'aide humanitaire et la prestation de services par l'État. L'aide en espèces, la formation professionnelle des jeunes et les programmes d'inclusion productive répondent aux besoins urgents tout en aidant les familles à devenir autonomes et à participer à la vie économique. Ces investissements nécessitent également la disponibilité, le déploiement et la fidélisation de personnel qualifié (enseignants, formateurs, agents de santé et techniciens WASH), en particulier dans les communes mal desservies et isolées, ce qui fait du renforcement des ressources humaines une condition essentielle à la continuité des services.
6. **Les investissements dans l'eau et l'assainissement constituent la pierre angulaire de cette approche systémique**. La modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau, la réhabilitation des systèmes ruraux et l'élargissement de l'accès à l'assainissement amélioreront directement les résultats en matière de santé publique, renforceront la productivité du travail et renforceront la résilience face aux risques climatiques et aux catastrophes. Parallèlement, le renforcement des capacités des opérateurs de services publics et des autorités locales garantira la gestion durable des infrastructures WASH et favorisera la transparence dans la prestation des services. Ensemble, ces mesures visent à fournir un accès fiable à l'eau potable et à l'assainissement aux communautés d'accueil et aux communautés déplacées, tout en renforçant la capacité des institutions locales à maintenir et à développer les services essentiels au fil du temps.
7. **L'éducation et les programmes destinés aux jeunes et aux enfants sont au cœur du programme de capital humain de ce pilier.** Les investissements comprennent l'augmentation de la capacité scolaire, la réhabilitation des infrastructures et le développement de la formation des enseignants, tout en intégrant le soutien psychosocial et les compétences de vie dans les programmes scolaires. Des programmes ciblés d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) permettront aux jeunes, en particulier aux femmes et aux personnes

déplacées, d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail local dans des secteurs tels que la construction, les énergies renouvelables et les services numériques. Des centres complémentaires pour les jeunes favoriseront l'engagement civique, l'inclusion et la protection grâce à des espaces sûrs et polyvalents.

8. **Le pilier 2 met également l'accent sur l'égalité des sexes, la protection et le renforcement des institutions en tant que priorités transversales**. Il traite l'égalité des sexes et la protection comme des priorités transversales, en promouvant le leadership des femmes dans le relèvement des communautés, en intégrant des données et des programmes sensibles au genre et en renforçant la coordination entre les entités gouvernementales responsables de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), des migrations et de la protection sociale. Compte tenu du grand nombre d'acteurs impliqués dans la prestation de services, une coordination efficace entre les programmes de l'État, les partenaires de développement et les ONG est essentielle pour réduire les doubles emplois et assurer la cohérence territoriale. En investissant dans la gouvernance locale et les capacités de l'administration publique, le plan renforce la continuité, la responsabilité et l'appropriation de la prestation de services. Toutefois, l'efficacité de ces efforts dépendra du renforcement des capacités institutionnelles au sein (i) des délégations départementales, (ii) des structures déconcentrées des ministères sectoriels et (iii) des communes, afin d'assurer la supervision régulière, la gestion du personnel et le contrôle opérationnel des services.
9. **La durabilité exige également que les coûts d'exploitation récurrents soient explicitement pris en compte dès le départ.** De nombreux investissements sociaux, en particulier dans les écoles, les centres de santé et les réseaux d'approvisionnement en eau, entraînent des dépenses importantes à long terme pour le personnel, les fournitures, les services publics et l'entretien. Sans une planification adéquate de ces coûts, il existe un risque de créer des infrastructures sous-utilisées ou difficiles à maintenir dans le temps. Pour atténuer ce risque, chaque investissement majeur comprendra une évaluation des besoins en matière d'exploitation et d'entretien et un plan d'intégration progressive dans les budgets nationaux et locaux ou dans des accords de gestion déléguée, soutenu si nécessaire par des mesures de financement transitoire et de renforcement des capacités.
10. **Les mesures proposées s'alignent étroitement sur les programmes budgétaires nationaux qui favorisent l'inclusion sociale, la formation du capital humain et l'accès équitable aux services essentiels.** Elles renforcent les priorités du gouvernement dans le cadre du Programme d'organisation de la solidarité sociale, notamment par des actions visant à développer des mécanismes de soutien aux familles vulnérables, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, et à renforcer les institutions de protection sociale et les mécanismes de solidarité communautaire. Les investissements s'inscrivent également dans le cadre du Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et

technique, ainsi que des initiatives visant à soutenir l'apprentissage et la formation en cours d'emploi et à faciliter l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. En outre, les interventions contribuent au Programme d'aide sociale et de réintégration des personnes déplacées et des rapatriés, ainsi qu'au Programme d'élargissement de l'accès à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Les interventions dans le domaine de la santé sont conformes au programme visant à élargir l'accès aux services de santé, tandis que les priorités en matière d'eau et d'assainissement s'inscrivent dans le cadre du programme visant à élargir l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, notamment les efforts visant à renforcer la DINEPA, l'OREPA et les comités communautaires de l'eau (CAEPA). Enfin, l'approche est conforme au programme visant à garantir l'égalité des sexes, qui intègre l'autonomisation des femmes et des mesures sensibles au genre dans tous les secteurs.

2.2 Soutien au revenu et protection sociale (transferts monétaires, inclusion des jeunes)

Contexte politique et institutionnel

11. **La couverture de l'aide sociale en Haïti reste extrêmement limitée, ne touchant qu'une petite fraction de la population malgré une vulnérabilité généralisée. Selon *l'enquête téléphonique à haute fréquence (HFPS) menée en Haïti*, seuls environ 7% des Haïtiens vivaient dans un ménage ayant bénéficié d'une forme d'aide sociale au cours des 12 mois précédant l'enquête**. Bien qu'il existe certaines variations régionales, avec un accès légèrement plus élevé dans l'ouest, les niveaux globaux d'aide en espèces, en nourriture et en nature restent systématiquement faibles dans toutes les régions, y compris dans le Grand Nord. Ces chiffres soulignent le fossé important entre les besoins en matière de protection sociale et la couverture réelle, en particulier dans un contexte de chocs économiques, sécuritaires et climatiques aggravés.
12. **Haïti est entré dans une nouvelle phase de mise en place d'un système de protection sociale cohérent et inclusif**. Ces dernières années, le gouvernement a intensifié ses efforts pour réduire la pauvreté et les inégalités grâce à des réformes ciblées et des interventions coordonnées menées par le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et le ministère de l'Économie et des Finances (MEF). L'adoption de la Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS)[5] en 2020 a marqué un tournant. Pour la première fois, Haïti a mis en place un cadre unifié pour orienter la protection sociale dans tous les secteurs, réduisant ainsi la fragmentation et favorisant la synergie entre les programmes. Cette politique a défini une vision à long terme de la croissance inclusive grâce à une action coordonnée, une meilleure allocation des ressources et un renforcement du leadership institutionnel.

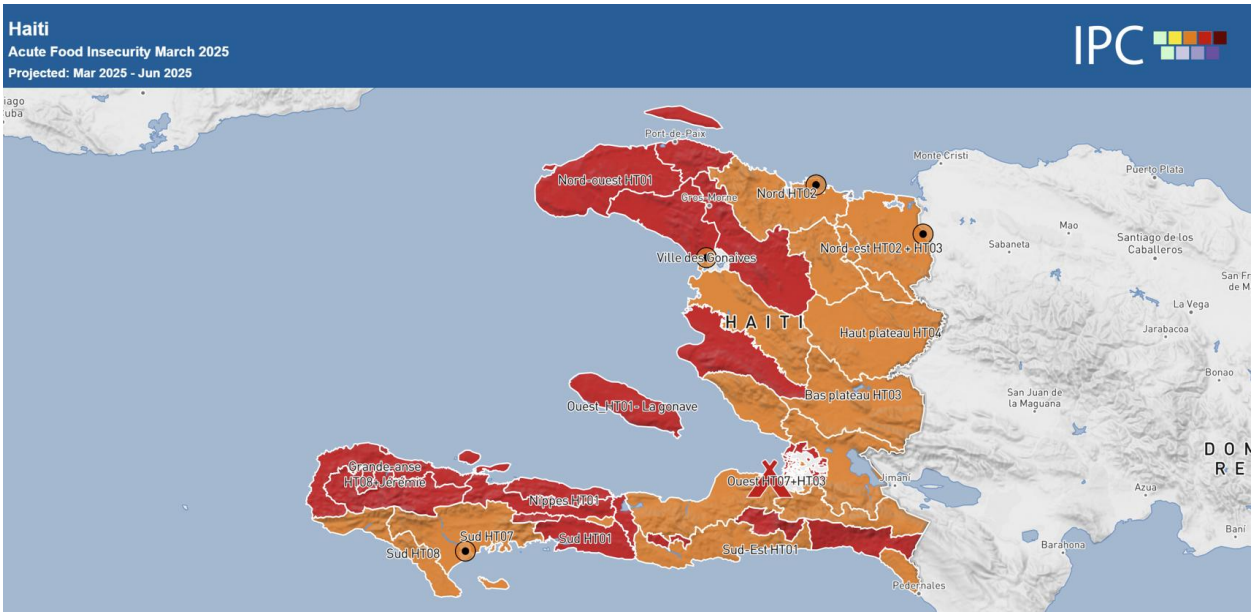
[5] Politique nationale de protection et de promotion sociales - Haïti

13. **Cette dynamique a été renforcée en 2023 avec le lancement d'un plan d'action national triennal visant à mettre en œuvre la PNPPS**. Ce plan a identifié trois régions prioritaires, dont le nord-ouest, pour la mise en place d'un socle de protection sociale de base, en mettant l'accent sur l'élargissement de la couverture et le renforcement des capacités institutionnelles. Depuis lors, les allocations budgétaires consacrées à la protection sociale ont considérablement augmenté, avec un financement accru destiné au MAST et au Fonds d'assistance économique et sociale (FAES) afin d'accélérer la mise en œuvre et d'améliorer la coordination entre le gouvernement et les partenaires locaux.
14. **La présence institutionnelle dans le Grand Nord constitue une base solide pour le renforcement de la protection sociale**. La région accueille des entités gouvernementales clés dotées de structures décentralisées qui permettent la coordination et la mise en œuvre de programmes au niveau local. Le FAES dispose d'un bureau régional à Fort-Liberté (département du Nord-Est), qui sert de centre névralgique pour la supervision sur le terrain, le suivi des programmes et l'assistance technique. Doté du personnel et des équipements nécessaires pour gérer la logistique et l'engagement communautaire, le bureau assure une collaboration étroite avec les autorités locales et améliore la réactivité des interventions.
15. **Les institutions locales restent le pilier de la prestation de services et de la protection des groupes vulnérables**. Le MAST dispose de bureaux dans les trois départements du Grand Nord et travaille par l'intermédiaire de ses agences semi-autonomes - l'Office national de la migration (ONM) et l'Institut du bien-être social et de recherche (IBESR) - pour aider les populations vulnérables, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les femmes et les jeunes à risque. Malgré des ressources limitées, ces agences jouent un rôle essentiel de coordination, notamment en accueillant et en aidant les migrants renvoyés de force aux postes-frontières tels que Ouanaminthe, ainsi que dans les aéroports et les ports maritimes. Ensemble, elles forment un réseau institutionnel modeste mais vital qui relie la politique nationale à la mise en œuvre au niveau communautaire.
16. **L'insécurité alimentaire constitue une menace grave et persistante pour le bien-être humain et la stabilité sociale**. Elle reste l'un des défis les plus urgents en Haïti, touchant de manière disproportionnée les groupes vulnérables tels que les femmes déplacées, les rapatriés et les survivants de violences sexistes. Selon la Coordination nationale pour la sécurité alimentaire (CNSA), environ 5,7 millions de personnes, soit environ 51% de la population, vivent dans des conditions de crise ou d'urgence (phases 3 et 4 de l'IPC), tandis que près de 8 400 personnes déplacées à l'intérieur du pays sont confrontées à des conditions de famine (phase 5 de l'IPC). Ces chiffres soulignent l'ampleur du défi et l'urgence de renforcer les mécanismes de protection sociale et d'aide alimentaire.
17. **Il reste difficile de cibler les ménages les plus touchés en raison de la couverture limitée des données**. Haïti ne dispose pas d'un registre social universel, et le Système d'information

du MAST (SIMAST) – la plateforme de données socio-économiques du gouvernement – couvre actuellement environ 31% de la population. La plupart des données sont obsolètes, seul un tiers d'entre elles ayant été collectées au cours des deux dernières années. Entre 2021 et mai 2024, 161 000 ménages ont été ajoutés grâce au soutien de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque mondiale, ce qui a contribué à renforcer les bases d'un ciblage et d'une coordination fondés sur les données.

18. **La couverture dans le Grand Nord s'améliore, mais reste inégale**. Sur les 42 communes de la région, seules 19 ont été mises à jour depuis 2020. Dans le Nord-Est, toutes les communes disposent de données récentes ; dans le Nord-Ouest, 91% ; et dans le Nord, 58%. Quatre communes supplémentaires du nord devraient être recensées lors des prochaines enquêtes. L'extension et la mise à jour de la couverture SIMAST seront essentielles pour améliorer la précision du ciblage des bénéficiaires, réduire les erreurs d'inclusion et d'exclusion et garantir un accès plus équitable aux programmes de protection sociale.

Figure 7. Classification intégrée de la sécurité alimentaire (IPC) Haïti



Département	Population totale analysée	Phase 1 (%)	Phase 2 (%)	Phase 3 (%)	Phase 4 (%)	Phase 5 (%)	Zone Phase	% en phase 3+
Nord	1 221 535	29	21	30	12	0	3	42
Nord-Est	487 949	26	27	33	14	0	3	48
Nord-Ouest	804 190	20	18	32	30	0	4	62

Source : *https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1159571/*

Tableau 5. Couverture SIMAST par département

NORD		NORD-EST		NORD-OUEST	
58% couverts (7 communes) *		**100% couvert (14 communes)**		**91% couvert (10 communes)**	
Communes	**Année de collecte des données**	**Communes**	**Année de collecte des données**	**Communes**	**Année de collecte des données**
Bahon	2020	Capotille	2020	Anse a Foleur	2019
Dondon	2022	Caracol	2020	Baie de Henne	2017
La Victoire	2022	Carice	2020	Bassin Bleu	2018
Limonade	2020	Fort Liberté	2019	Bombardopolis	2014
Plaisance	2021	Ferrier	2019	Chamsolme	2018
Pignon	2023	Grand Bassin	2021	Jean Rabel	2019
Ranquitte	2022	Monbin crochu	2020	La tortue	2019
		Mont Organise	2020	Mole Saint Nicolas	2014
		Ouanaminthe	2021	Port-de-Paix	2020
		Perches	2020	Saint Louis du Nord	2019
		Sainte Suzanne	2019		
		Terrier Rouge	2021		
		Trou du Nord	2020		
		Vallière	2020		

Source : *élaboration des auteurs à partir des données SIMAST. Également disponible sur https://infopage.simast.info/*

NB *: le MAST prévoit de mener des recensements dans quatre communes supplémentaires du Nord (Grand-Rivière, Quartier-Moring, Pilate, Saint-Raphaël).*

19. **Haïti intensifie ses efforts pour protéger les plus vulnérables grâce à des investissements coordonnés dans la protection sociale, la santé et l'inclusion professionnelle.** Soutenu par ses partenaires internationaux, le gouvernement développe des programmes qui luttent contre

l'insécurité alimentaire et l'exclusion sociale grâce à des transferts monétaires, des programmes conditionnels de travail contre rémunération (C4W) et des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes. Dans le Grand Nord, les municipalités de Terrier Rouge, Vallières, Grande Rivière du Nord, Môle Saint-Nicolas, Bombardopolis, Jean Rabel, Baie-de-Henne et Bassin Bleu en sont les bénéficiaires directs. Les femmes représentent désormais environ 40% des participants au programme C4W, ce qui souligne le rôle de ces programmes dans la promotion de l'inclusion des femmes. Au cours des deux dernières années, la FAES et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ont également mobilisé des ressources pour soutenir la réouverture des écoles, 200 000 ménages devant recevoir des transferts monétaires en 2024 et 2025 afin d'aider les familles.

20. **Les moyens de subsistance en milieu rural apparaissent comme un pilier central de la stratégie haïtienne visant à relier la sécurité alimentaire à l'inclusion productive.** Avec le soutien de la FAO et du PAM, le gouvernement étend les programmes qui combinent une aide d'urgence au revenu et des bons d'achat d'intrants agricoles afin d'aider les petits agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes, à maintenir leur production et leur nutrition malgré les chocs climatiques et économiques. Les programmes d'alimentation scolaire renforcent ces efforts en créant des marchés stables pour les petits exploitants tout en améliorant l'accès des enfants aux cantines scolaires. L'engagement des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et l'entrepreneuriat est également renforcé. Le modèle des Caisses de Résilience de la FAO, qui intègre des transferts en espèces, des intrants agricoles et une formation technique, illustre comment la protection sociale et le développement agricole peuvent conjointement réduire la dépendance, renforcer la résilience et revitaliser les systèmes alimentaires locaux.

21. **Le gouvernement institutionnalise les réformes de la protection sociale afin de dépasser la simple réponse à la crise et de mettre en place un système national cohérent et adaptatif.** Grâce au MAST, Haïti intègre ces réformes dans la Politique nationale de protection et de promotion sociales (PNPPS), marquant ainsi le passage d'une aide fragmentée à un renforcement à long terme du système. Le programme de réforme se concentre sur les priorités suivantes : (i) consolider le SIMAST en tant que registre social national, améliorer le ciblage et opérationnaliser les fonctions clés de prestation telles que le système d'information de gestion (MIS), le mécanisme de traitement des plaintes (GRM) et les modalités de paiement modernisées ; (ii) mettre en place des transferts monétaires réguliers pour les ménages vulnérables grâce au filet de sécurité Klere Chimen, avec des protocoles permettant une mise à l'échelle rapide en cas de chocs ; (iii) tester des mesures d'inclusion productive afin d'élargir les moyens de subsistance et la participation économique, y compris pour les personnes handicapées (voir les mesures de développement des compétences dans la section 2.3).

Stratégie de mise en œuvre

22. **Les partenaires de mise en œuvre sont à l'origine de l'expansion des initiatives de protection sociale et de moyens de subsistance dans le Grand Nord**. Les agences des Nations unies et les ONG, notamment AVSI, VivaRio, CECI, PADF, CARE et Siskè, travaillent directement avec les communautés pour surmonter les obstacles à la connectivité et garantir que les paiements parviennent aux bénéficiaires de manière sûre et transparente. Ces organisations apportent une vaste expérience de terrain et des capacités de gestion, ayant mis en œuvre de multiples opérations financées par le gouvernement ces dernières années. En conséquence, le Grand Nord dispose désormais de l'infrastructure et des capacités institutionnelles nécessaires pour développer des programmes tels que les transferts monétaires inconditionnels et conditionnels (y compris le programme « Cash-for-Work »), l'extension du registre SIMAST, le développement des compétences, la formation professionnelle et l'incubation d'entreprises pour les jeunes, les rapatriés et les ménages vulnérables. Les efforts visent également à favoriser la participation des femmes et à impliquer le secteur privé afin de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

23. **La région bénéficie d'un écosystème en pleine expansion de prestataires de services financiers qui permettent la mise en œuvre de programmes de protection sociale et de transfert d'argent**. La plateforme la plus utilisée est MonCash, le service d'argent mobile de Digicel, qui permet aux bénéficiaires disposant d'une pièce d'identité valide de recevoir des transferts directs sur leur portefeuille mobile. Les institutions de microfinance telles que Fonkoze complètent ces efforts, en particulier dans les zones où la pénétration de la téléphonie mobile est faible, en fournissant des services de décaissement et des produits financiers adaptés aux populations vulnérables. Les entités bancaires traditionnelles, notamment Unibank et Unitransfer, contribuent également à la mise en œuvre des programmes grâce à des paiements au guichet ou à des systèmes de bons, en particulier dans les centres urbains dotés d'infrastructures plus développées.

24. **Cependant, les lacunes en matière de connectivité continuent de limiter l'inclusion financière et la portée des programmes**. Si la couverture Internet est généralement fiable dans les grandes villes telles que Cap-Haïtien et Ouanaminthe, les zones rurales sont confrontées à des défis importants. La faible couverture du réseau, le faible taux de pénétration des téléphones mobiles, les connaissances numériques limitées et la méfiance persistante à l'égard des systèmes de paiement mobile entravent le déploiement efficace des services financiers numériques pour la protection sociale. Il est essentiel de combler ces lacunes pour élargir l'accès équitable et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes.

25. **L'expérience récente en Haïti a permis de tirer des enseignements précieux pour améliorer l'efficacité des interventions de protection sociale**. Le ciblage géographique basé sur les données IPC aide à identifier les communautés les plus touchées par l'insécurité alimentaire,

tandis que l'orientation des transferts vers les femmes chefs de famille améliore la nutrition, les résultats en matière de capital humain et la diversification des revenus. La sélection communautaire de petits travaux dans le cadre de programmes de travail contre rémunération en espèces réduit les griefs, renforce la collaboration et améliore la légitimité perçue de l'État. Les paiements mobiles ont amélioré l'inclusion financière en garantissant des transferts sécurisés et rapides, en réduisant la fraude et en permettant la création de rapports automatisés. Parallèlement, les plateformes numériques telles que SIMAST et CommCare rationalisent l'identification des bénéficiaires, renforcent la gestion des données et permettent une réponse rapide en cas de crise. L'engagement d'ONG spécialisées et d'agences des Nations unies renforce encore la capacité de mise en œuvre en combinant l'expertise technique et la portée opérationnelle. Cependant, l'IPC ne prend pas en compte d'autres dimensions de la vulnérabilité qui influencent fortement la résilience des ménages. Cette lacune souligne la nécessité d'intégrer des indicateurs complémentaires, en particulier l'accès aux services de base, la disponibilité des infrastructures, la couverture de la protection sociale et la dynamique des déplacements, afin d'obtenir une évaluation plus complète des besoins.

26. **Malgré ces progrès, des défis persistants continuent de limiter la performance globale des programmes de protection sociale** :

    - **Les lacunes en matière de coordination continuent d'affaiblir l'efficacité du système**. Le manque d'alignement et d'harmonisation entre les acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement se traduit par des efforts fragmentés et un impact dilué. Les procédures de ciblage varient d'une institution à l'autre, ce qui rend difficile la consolidation des données. Une collaboration plus étroite, s'appuyant sur l'avantage comparatif de chaque acteur, est essentielle pour élargir la couverture, réduire les chevauchements et améliorer le ciblage.
    - **La faiblesse des systèmes d'identification nuit à l'inclusion et à l'accès**. La faible couverture et les lacunes structurelles des systèmes nationaux d'identification et d'enregistrement civil, qui touchent particulièrement les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés, conduisent à l'exclusion financière et empêchent les ménages vulnérables d'accéder aux transferts sociaux en espèces. La reconstruction des services d'enregistrement locaux, le déploiement d'unités mobiles et la création d'espaces municipaux dédiés permettraient aux individus de récupérer leurs papiers d'identité, d'enregistrer les naissances et d'accéder aux programmes sociaux et jeunesse disponibles.
    - **La fragmentation numérique limite la prestation et l'évolutivité**. La numérisation limitée et la mauvaise intégration des bases de données gouvernementales entravent l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de prestation de protection sociale. Le renforcement des programmes gouvernementaux de base, l'amélioration de

l'interopérabilité et le renforcement de la gouvernance sectorielle sont essentiels pour soutenir les progrès et étendre la protection sociale à l'échelle nationale.

- **Faiblesse des mécanismes de responsabilisation communautaire** et manque de canaux accessibles pour les plaintes, les commentaires et la vérification par les citoyens.

27. **Pour soutenir ces efforts, il faudra disposer d'un financement diversifié et prévisible**. Les dépenses publiques et les contributions des bailleurs de fonds continueront à soutenir la protection sociale à court terme, mais une plus grande participation du secteur privé peut renforcer la durabilité et les liens économiques. Aligner les investissements privés dans les infrastructures, l'agriculture et les services numériques sur les résultats de la protection sociale peut multiplier l'impact et favoriser la transition de l'aide vers l'emploi, en particulier pour les jeunes et les groupes vulnérables. Les partenariats avec les producteurs agricoles locaux pour approvisionner les cantines scolaires, l'externalisation de la formation à des prestataires privés et l'organisation de stages structurés au sein d'entreprises privées renforcent tous les liens entre la protection sociale et l'emploi.

Priorités en matière d'investissement et de politique

28. **Des investissements clés visant à promouvoir l'inclusion et la protection des jeunes dans le Grand Nord ont été financés dans le cadre de la première année du Plan.** Le projet « Inclusion socio-économique des jeunes grâce au soutien au revenu, à la protection et à la réinsertion », financé par une subvention de 43,9 millions de dollars américains de la BID, s'attaque aux principales vulnérabilités socio-économiques auxquelles sont confrontés les jeunes et les adolescents (âgés de 15 à 35 ans) à travers quatre volets : (i) le soutien au revenu et la formation en cours d'emploi via des programmes communautaires Cash-for-Work Plus (C4W+) ; (ii) la réhabilitation et la réactivation d'au moins dix espaces inclusifs polyvalents et sécurisés pour les jeunes (MYSS) qui offrent des formations numériques, socio-émotionnelles et entrepreneuriales ; (iii) la fourniture de services essentiels en matière de santé, de santé mentale et de violence sexiste, en collaboration avec GHESKIO et Zanmi Lasante ; et (iv) le renforcement institutionnel pour la réinsertion des migrants de retour, notamment à l'aéroport de Cap-Haïtien et aux postes-frontières de Ouanaminthe et Belladère. Ces interventions ciblent les zones très vulnérables, notamment Port-de-Paix, Gonaïves, Saint-Marc et Cap-Haïtien, afin de générer des revenus, de promouvoir le leadership des jeunes et de réduire les risques de violence et d'exclusion, dans le but ultime de renforcer la cohésion sociale et la résilience dans le nord d'Haïti.

29. **Les besoins d'investissement supplémentaires comprennent :**

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
PROTECTION SOCIALE	
Étendre la couverture du SIMAST et développer des systèmes de cartographie dynamique afin de mieux cibler la protection sociale dans le Grand Nord	15-20 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Moderniser et réformer le système SIMAST afin de créer un registre dynamique, continuellement mis à jour, qui reflète la réalité actuelle des ménages et l'évolution des schémas de vulnérabilité. • Mettre en place des guichets d'enregistrement locaux dans les sections municipales afin de permettre aux familles de signaler directement les changements survenus dans leur foyer, en complément des enquêtes porte-à-porte continues visant à étendre la couverture à 100% des ménages dans les zones IPC3+. • Utiliser la couverture élargie du SIMAST pour intensifier les transferts d'argent et les programmes liés au marché du travail, afin de réduire la pression sur les communautés d'accueil et d'empêcher une nouvelle détérioration des conditions de vie. • Mettre régulièrement à jour les systèmes de cartographie et de données en utilisant plusieurs sources (contributions du gouvernement, des organisations humanitaires, des autorités locales et des communautés) afin de suivre les flux de déplacés, les vulnérabilités émergentes et les lacunes en matière de services. • Aligner les priorités en matière de protection sociale sur les opportunités économiques dans les zones de croissance telles que les parcs industriels afin de renforcer les liens entre l'aide et l'emploi. • Intégrer des données ventilées par sexe, handicap et âge dans les outils de cartographie et de suivi afin de garantir l'équité et la réactivité aux besoins spécifiques des femmes et des filles. • Mettre en place un écosystème de données dynamique et inclusif qui permette au gouvernement et aux partenaires de développement de cibler plus efficacement les ressources, afin d'apporter à la fois une aide immédiate et une résilience socio-économique à long terme.	
Expansion des transferts monétaires, équilibre entre aide immédiate et renforcement de la résilience	48-50 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* • Développer les interventions en espèces qui équilibrent l'aide immédiate et les investissements dans la résilience, les moyens de subsistance et la reprise économique, en veillant à ce que l'aide à court terme contribue à la stabilité à long terme.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Développer les programmes « Cash-for-Work » (C4W) et les paiements incitatifs afin de générer des revenus et de renforcer la résilience des communautés grâce à la réhabilitation des infrastructures essentielles (routes, systèmes d'irrigation, kiosques d'eau, etc.), tout en soutenant la protection de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe. Les programmes d'incitation devraient contribuer à retenir le personnel essentiel, notamment les enseignants, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et le personnel des centres de transit, pendant la transition vers des systèmes de rémunération entièrement financés par l'État. • Renforcer le capital humain grâce à des transferts monétaires ciblés qui soutiennent la formation professionnelle, l'éducation non formelle et les programmes de transition vers l'emploi pour les jeunes, les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), les jeunes femmes, les adolescents et les survivants de violences sexistes. Les transferts conditionnels liés à la fréquentation scolaire et aux services de santé devraient réduire les obstacles économiques et renforcer l'utilisation des services, tandis que les transferts inconditionnels garantissent la protection des ménages les plus pauvres. • Développer les systèmes de prestation numériques et les mesures de protection en encourageant l'utilisation de l'argent mobile et les transferts numériques afin de garantir des paiements sécurisés, rapides et transparents. Tous les programmes devraient intégrer des mesures de protection et de non-discrimination fondées sur le genre afin d'inclure les ménages dirigés par des femmes, les populations déplacées et rapatriées, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables. • Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et la croissance économique locale en ciblant les jeunes entrepreneurs et les petites entreprises - telles que les prestataires de transport, les entreprises de construction et les opérateurs de services - qui fournissent des services essentiels à leurs communautés. Le soutien à ces acteurs crée des emplois, renforce la résilience locale et stimule une reprise économique durable. • Tirer parti d'interventions combinées pour restaurer la dignité et la résilience, réduire les impacts socio-économiques des déplacements et de la violence tout en renforçant les systèmes locaux afin de soutenir les moyens de subsistance, d'améliorer la stabilité et de favoriser une reprise inclusive.	

2.3 Développement des compétences pour l'inclusion sur le marché du travail en élargissant les possibilités de formation professionnelle

Contexte politique et institutionnel

30. **Le faible accès à la formation professionnelle et aux opportunités d'emploi continue d'exclure une grande partie des jeunes et des femmes d'Haïti du marché du travail**. De nombreux jeunes, en particulier ceux qui sont déplacés à l'intérieur du pays ou qui ont été renvoyés de force, ne possèdent pas de compétences recherchées sur le marché du travail en raison d'un accès limité à une formation pratique axée sur l'emploi et à une expérience professionnelle précoce, tandis que le manque d'informations sur le marché du travail et la faiblesse des systèmes de mise en relation entre l'offre et la demande rendent difficile l'accès aux opportunités disponibles. Dans le même temps, le manque d'informations sur le marché du travail et le mauvais fonctionnement des systèmes de mise en relation entre l'offre et la demande réduisent leur capacité à identifier et à saisir les opportunités existantes. Il est donc essentiel de créer des parcours sûrs et structurés vers un emploi rémunéré, grâce à des formations axées sur la demande, des stages et des partenariats avec les employeurs, non seulement pour favoriser l'employabilité, mais aussi pour réduire l'attrait des gangs et renforcer la stabilité des communautés.

31. **La politique nationale met fortement l'accent sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) liés à l'emploi comme voie d'accès à l'emploi et à la résilience**. Le plan de relance économique post-COVID-19 du gouvernement haïtien (PREPOC, 2020-2023) donne la priorité à la création d'un réseau régional de centres de formation professionnelle et technique afin de stimuler l'emploi des jeunes, de renforcer les compétences et de promouvoir des moyens de subsistance durables. Afin de soutenir l'assurance qualité, la certification et la responsabilité dans le système d'EFTP, les établissements de formation devraient être progressivement intégrés au SIGEEE (Système d'information et de gestion de l'éducation et de l'enseignement). Le SIGEEE est un système national d'information sur la gestion de l'éducation qui est en cours de renforcement et d'extension afin de servir de plateforme centrale à l'État pour l'enregistrement des établissements, des apprenants et des qualifications dans l'ensemble du système d'éducation et de formation. L'intégration prévue des établissements d'EFTP garantira que les centres de formation répondent aux exigences d'accréditation et soient autorisés à délivrer des diplômes officiellement reconnus par le gouvernement. Grâce à cette intégration, les étudiants seront enregistrés dans le système et bénéficieront d'un accès sécurisé à leurs dossiers scolaires numériques et à leurs diplômes certifiés. La plateforme permettra également de vérifier les qualifications des formateurs, ce qui contribuera à garantir que ceux-ci possèdent les compétences et les certifications requises pour dispenser une formation de qualité axée sur l'emploi. En outre, le SIGEEE est destiné à servir d'outil opérationnel pour les partenaires de

développement qui mettent en œuvre des programmes d'aide en espèces et de protection sociale liés à la formation. En permettant une vérification fiable des inscriptions, de l'assiduité et des progrès des stagiaires, le système améliorera le ciblage, la transparence et la responsabilité des agences des Nations unies et des ONG qui soutiennent les jeunes et les femmes vulnérables par le biais de la formation professionnelle et des programmes de transfert d'argent correspondants.

32. **Le gouvernement institutionnalise les réformes de la protection sociale afin de dépasser la réponse à la crise pour aller vers un système national cohérent et adaptatif.** Cela comprend : (i) la mise en place de plusieurs mécanismes permettant d'accéder gratuitement à des programmes d'insertion professionnelle grâce à la plateforme d'intermédiation du service public de l'emploi[6] , qui met en relation les demandeurs d'emploi avec les employeurs, les établissements de formation et les centres d'orientation professionnelle ; (ii) le soutien aux centres de formation professionnelle afin qu'ils proposent des cours gratuits aux jeunes âgés de 18 à 34 ans en situation de vulnérabilité sociale et délivrent des certifications de compétences aux jeunes diplômés ; (iii) le renforcement des capacités des centres de formation professionnelle enregistrés auprès de la Direction du travail du MAST, ainsi que des projets visant à créer de nouveaux centres de formation technique et professionnelle dans d'autres régions du pays ; et (iv) la mise en place d'un programme national obligatoire et certifié de stages afin d'offrir aux jeunes diplômés une première expérience professionnelle reconnue. Ensemble, ces réformes visent à élargir la couverture, à améliorer le ciblage et à créer des parcours structurés menant de l'aide à l'emploi.

33. **Le gouvernement prépare un cadre juridique et institutionnel visant à promouvoir l'accès obligatoire à des stages professionnels pour les jeunes diplômés et à institutionnaliser des mécanismes qui font le lien entre la formation et l'emploi.** Le MAST a déjà lancé une initiative pilote offrant des stages aux jeunes au sein de ses agences techniques (IBESR, ONA, OFATMA, EPPLS, etc.), et un programme pilote de cinq ans intitulé « Programme d'accès obligatoire aux stages pour les jeunes diplômés » sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2025-2026. Ce programme permettra à 20 000 jeunes d'effectuer des stages de trois mois dans des institutions publiques et privées, grâce à un décret, des accords standardisés et des mécanismes institutionnels en cours d'élaboration.

34. **Haïti bénéficie également du programme gouvernemental PREJEUNE, qui gère des maisons de jeunes (Maisons de Jeunes) à Port-au-Prince, dans le sud et dans d'autres grandes villes.** Ces centres protègent les enfants et les jeunes de l'influence des groupes armés en leur offrant des espaces sûrs, un soutien communautaire et l'accès à des services essentiels. Le modèle PREJEUNE pourrait servir de référence pour créer des environnements

[6] www.servicepublicdelemploi.ht

sûrs similaires dans le Grand Nord. Une initiative complémentaire vise à créer des centres d'accueil tripolaires modernes (dans le sud, le nord-est et l'ouest) dédiés à la prise en charge, au soutien et à la réinsertion socio-éducative des enfants en conflit avec la loi, des enfants soldats démobilisés, des enfants déplacés et d'autres mineurs touchés par la violence. Un centre similaire pourrait être envisagé pour le Nord. Ces centres pour jeunes contribuent également à protéger les enfants et les adolescents contre le travail illégal, l'exploitation et toutes les formes d'abus en leur offrant des espaces sûrs et surveillés, axés sur des activités éducatives et récréatives.

35. **Le gouvernement a mis à l'essai un modèle intégré dans le nord qui combine la génération rapide de revenus, l'acquisition de compétences professionnelles et le renforcement des capacités institutionnelles**. Soutenue par la BID, cette approche associe trois composantes complémentaires : (i) des travaux publics de courte durée, menés par la communauté, qui fournissent des revenus rapides aux jeunes tout en améliorant les infrastructures locales grâce à des activités de « cash for work » (argent contre travail) ; (ii) une formation axée sur la demande dans des centres agréés, souvent associée à des incubateurs d'entreprises et à des stages obligatoires afin de garantir que les cours se traduisent par une expérience professionnelle ; et (iii) le renforcement institutionnel des FAES et des MAST, y compris le registre social (SIMAST) pour le ciblage, une plateforme de suivi des bénéficiaires et la plateforme d'intermédiation du travail (LITP) pour l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et le suivi des performances. Ensemble, ces éléments ont permis d'assurer des moyens de subsistance immédiats, d'améliorer l'employabilité et de mettre en place des systèmes durables, démontrant ainsi que le modèle est réalisable, adaptable et évolutif.
36. **Le gouvernement élargit également les possibilités d'emploi en milieu rural grâce à une formation professionnelle liée à l'agriculture afin de stimuler une croissance inclusive**. Ces programmes permettent aux agriculteurs, aux jeunes et aux entrepreneurs ruraux d'acquérir des compétences en matière d'agriculture durable, de gestion après récolte et d'adaptation au climat, tout en encourageant la participation des jeunes aux chaînes de valeur agricoles afin de réduire le chômage et les pressions migratoires. Les organisations coopératives sont renforcées dans les domaines de la commercialisation collective, des normes de qualité et de la gestion des contrats, avec le soutien de la planification commerciale et de l'accès au microfinancement afin de permettre leur expansion. Les outils d'apprentissage numériques et mixtes étendent la formation aux communautés isolées, et la coordination avec les acteurs du monde du travail et de la protection sociale garantit une inclusion socio-économique plus large, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables.

Stratégie de mise en œuvre

37. **La mise en œuvre s'appuierait sur un modèle éprouvé et à faible risque**, **avec des rôles institutionnels clairement définis**. La FAES serait l'agence de mise en œuvre, tandis que le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) et le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) établiraient les normes techniques, certifieraient les centres de formation et la plateforme d'intermédiation du travail (LITP). Des opérateurs spécialisés, tels que des ONG et des agences des Nations unies, dispenseraient des formations axées sur la demande, comprenant des modules sur les compétences socio-émotionnelles, et géreraient les apprentissages soutenus par les employeurs. Les autorités départementales et locales faciliteraient la sensibilisation, garantiraient la transparence de la sélection des participants et coordonneraient le calendrier des cohortes.

38. **L'engagement du secteur privé est la pierre angulaire d'une mise en œuvre efficace de l'EFTP**. L'objectif principal de l'EFTP étant de préparer les jeunes au marché du travail, les partenariats avec les entreprises privées, notamment par le biais de stages et d'apprentissage en milieu professionnel, sont essentiels. Une telle collaboration renforce le lien entre la formation et l'emploi, améliore l'aptitude à l'emploi et augmente les chances des diplômés de réussir leur transition vers le marché du travail formel.

39. **La flexibilité est essentielle pour la mise en œuvre dans des contextes d'insécurité et d'instabilité**. L'expérience passée montre que les programmes de formation dans des environnements fragiles sont souvent perturbés, notamment par la fermeture de centres, les contraintes de mobilité pour les bénéficiaires et les défis logistiques pour les formateurs. Pour atténuer ces risques, il convient d'intégrer dès le départ des mécanismes adaptables, tels que la priorité donnée à la mise en œuvre dans des zones relativement sûres, l'intégration d'internats pour accueillir les stagiaires provenant de régions éloignées ou instables, ainsi que la possibilité de réorganiser les stages, de raccourcir les rotations ou d'ajuster les stratégies de recrutement. Parallèlement, l'octroi de bourses ou d'allocations est essentiel pour éviter l'exclusion des jeunes issus des ménages les plus vulnérables, garantir la continuité et maintenir l'accès aux possibilités de formation.

40. **La proximité et le soutien continu sont des facteurs déterminants pour la durabilité et la qualité des résultats.** Dans un contexte de contraintes budgétaires sévères, la proximité ne doit pas nécessairement être comprise comme la multiplication physique des centres de formation sur l'ensemble du territoire, mais plutôt comme un accès efficace et durable à des possibilités de formation de qualité. Encourager les participants à choisir des centres de formation proches de leur lieu de résidence ou, lorsque cela n'est pas possible, faciliter l'accès à des centres d'excellence régionaux stratégiquement situés, anticiper les besoins potentiels en matière de transport et veiller à ce que le personnel chargé des inscriptions soit correctement formé peut minimiser les risques et améliorer les performances du programme.

Le développement de pôles d'excellence régionaux, associé à des mécanismes de soutien à la mobilité des apprenants — y compris, le cas échéant, des internats ou d'autres solutions d'hébergement pour les stagiaires vivant loin des sites de formation — contribuerait à concilier l'équité d'accès et la viabilité financière. Des mesures complémentaires, telles que la distribution de cartes SIM pour sécuriser les paiements numériques ou l'intégration de modules d'entrepreneuriat à la suite d'une formation technique, peuvent renforcer davantage l'impact du programme et mieux préparer les jeunes à naviguer sur un marché du travail incertain.

Priorités en matière d'investissement et de politique

40. **Les deux interventions ci-dessous constituent une approche cohérente et complémentaire de l'inclusion et de l'employabilité des jeunes dans le Grand Nord.** La première vise à renforcer le système national de formation technique et professionnelle, tandis que la seconde élargit les espaces inclusifs pour les jeunes qui favorisent la protection, l'autonomisation et l'accès aux opportunités. Ensemble, elles relient la formation formelle et l'emploi à l'inclusion sociale et à la résilience, garantissant ainsi que les étudiants prêts à entrer sur le marché du travail et les jeunes à risque bénéficient de parcours vers des moyens de subsistance productifs et durables.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
MARCHE DU TRAVAIL	
Opportunités techniques et professionnelles (renforcement du système d'EFTP)	13-18 M
(Voir la section Éducation pour la description et le montant de ce projet)	
Centres pour jeunes sûrs et inclusifs axés sur les compétences, la protection et la résilience communautaire (extension du modèle PREJEUNE)	10 à 15 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Promouvoir l'engagement et le leadership des jeunes en investissant dans des espaces sûrs, inclusifs et polyvalents qui combinent développement des compétences, inclusion sociale et loisirs. • Réhabiliter et réactiver au moins trois centres pour jeunes dans le Grand Nord, desservant environ 100 000 jeunes âgés de 15 à 35 ans et proposant des activités sportives, créatives, récréatives et de formation adaptées à différents groupes d'âge. Chaque centre favorisera l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes handicapés.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• S'appuyer sur le programme gouvernemental PREJEUNE existant en Haïti, qui gère des maisons de jeunes (Maisons de Jeunes) à Port-au-Prince, dans le sud et dans d'autres grandes villes, afin de protéger les enfants et les adolescents de l'influence des groupes armés et de renforcer les systèmes de protection communautaires. • Adapter le modèle PREJEUNE au Grand Nord afin de créer des environnements structurés et protecteurs qui favorisent la résilience, l'autonomisation et le développement positif des jeunes, tout en garantissant l'accès aux services essentiels et aux opportunités pour les jeunes à risque. • S'appuyer sur l'expérience nationale en matière de création de centres d'accueil tripolaires (dans le sud, le nord-est et l'ouest) dédiés à la prise en charge, au soutien et à la réinsertion socio-éducative des enfants en conflit avec la loi, y compris les enfants soldats démobilisés et autres mineurs touchés par la violence. Un centre similaire pourrait être développé dans le nord dans le cadre de cette initiative. • Prévoir des parcours spécifiques pour les jeunes femmes déplacées et rapatriées, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriées, combinant orientation professionnelle, formation aux compétences de la vie courante, accompagnement à l'entrepreneuriat, mentorat et réseaux de soutien par les pairs. Lorsque les responsabilités familiales limitent la participation, les centres mettront à l'essai des services communautaires de garde d'enfants et de soutien afin de faciliter l'accès à la formation et aux opportunités d'emploi. Résultats attendus : création d'espaces sûrs et inclusifs pour les jeunes dans le Grand Nord, participation accrue des jeunes vulnérables, y compris les jeunes femmes déplacées et rapatriées, aux programmes de formation et d'engagement civique, et renforcement de la résilience des communautés face à la violence et à l'exclusion sociale.	

2.4 Apporter un soutien aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux rapatriés forcés

Contexte politique et institutionnel

41. **Le cadre de gestion des migrations et de documentation civile d'Haïti s'appuie sur un réseau d'institutions publiques clés**. La Direction de l'immigration et de l'émigration (DIE), l'Office national des migrations (ONM), l'Office national d'identification (ONI) et la Police des frontières (POLIFRONT) constituent l'épine dorsale de la gouvernance nationale dans les domaines de la migration et de l'identification. L'efficacité de l'aide apportée aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays dépend de leur leadership et de leur capacité institutionnelle. Le renforcement de ces entités nécessite d'étendre leur présence opérationnelle dans les zones de retour massif et les zones frontalières, d'améliorer la coordination interinstitutionnelle, de renforcer les ressources humaines et logistiques et d'investir dans des systèmes fiables de gestion des données et des dossiers.

42. **La faiblesse des systèmes de données et la coordination limitée continuent de freiner la gestion efficace des migrations**. Le profil migratoire de l'OIM souligne le besoin urgent de données fiables et de réponses coordonnées et multisectorielles aux déplacements internes. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne également le décalage entre la dynamique migratoire et les politiques nationales, appelant à des approches adaptées au territoire, en particulier dans le nord du pays. En 2018, l'ONM a introduit un manuel de procédures opérationnelles standardisées afin d'uniformiser l'identification et l'assistance des migrants vulnérables aux postes-frontières. Des études locales, telles que le plan de financement des services publics communaux de Ouanaminthe, ont également mis en évidence la saturation des services liée aux populations déplacées et rapatriées, soulignant la nécessité de services spécialisés pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et répondre aux besoins des femmes et des filles en matière de santé et de protection. Bien qu'une stratégie nationale globale reste limitée, la collaboration entre l'ONM et l'OIM a amélioré la collecte et le suivi des données, fournissant une base plus solide pour des réponses politiques fondées sur des données probantes.

43. **Les institutions nationales et locales intensifient leurs efforts pour soutenir les rapatriés et les populations déplacées tout en renforçant la gouvernance des migrations**. Avec le soutien de partenaires internationaux, les autorités haïtiennes élargissent l'accès aux documents d'identité et stabilisent les communautés touchées grâce à des programmes intégrés. Les partenaires fournissent une assistance technique pour la réhabilitation des espaces publics, la promotion de l'engagement des jeunes et l'élargissement de la formation professionnelle afin de renforcer la résilience et l'inclusion. Avec le soutien de l'OIM, de l'UNICEF et du PAM, la Direction générale de la protection civile (DGPC) a mis en place des systèmes de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce, tandis que l'OIM et le HCR continuent de produire des données et des recherches pour orienter les politiques et les programmes. Le registre national de l'état civil a été renforcé et la collaboration avec l'UNICEF et le PNUD permet de faire progresser la réintégration scolaire et la protection des enfants déplacés et rapatriés.

44. **L'approche vise à suivre une approche humanitaire-développement-paix, en cherchant à aligner l'aide d'urgence, le rétablissement des services de base et la stabilisation des communautés**. Dans les zones touchées par les déplacements, l'aide humanitaire (protection immédiate, santé et services WASH), les investissements dans le développement (éducation, moyens de subsistance, infrastructures locales) et les mesures de consolidation de la paix (engagement communautaire, inclusion des jeunes, prévention de la violence) se renforcent mutuellement et doivent être mis en œuvre de manière coordonnée afin d'éviter des déplacements prolongés et de réduire les risques de fragmentation sociale.

45. **La FAES renforce le lien entre la gestion des migrations et les systèmes de protection sociale**. L'une des principales priorités du gouvernement est de renforcer les capacités institutionnelles de gestion des migrations de retour en améliorant les systèmes de données, en rationalisant les procédures de rapatriement et en fournissant un soutien ciblé aux rapatriés vulnérables. En coordination avec l'ONM dans le cadre de la cellule migration, la FAES mobilise les parties prenantes et collecte des données sur le terrain afin de concevoir des protocoles formalisés pour les interventions futures. Ces efforts comprennent l'équipement des centres d'accueil et la mise en place de modalités claires pour la réintégration socio-économique, en particulier pour les jeunes rapatriés, afin de garantir une approche plus systématique et plus humaine de la gestion des retours. En outre, la création d'une base de données structurée sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays est essentielle ; une fois leur réinstallation terminée, les informations doivent être importées dans le SIMAST afin de garantir leur inclusion dans les programmes sociaux du gouvernement.

46. **Le gouvernement élargit les moyens de subsistance et les services essentiels afin de favoriser le redressement et la résilience des populations déplacées et rapatriées**. Dans les municipalités touchées par les déplacements, des projets de réhabilitation des infrastructures à petite échelle et des installations WASH avancent parallèlement à des programmes fournissant des espèces, des semences, du fourrage et une formation technique aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux personnes expulsées de la République dominicaine et aux communautés d'accueil. Ces interventions rétablissent les moyens de subsistance agricoles, renforcent la sécurité alimentaire et améliorent la résilience climatique, faisant ainsi le lien entre l'aide humanitaire immédiate et le redressement à plus long terme. La collaboration avec l'OIM soutient également la réinstallation volontaire grâce à des programmes de travail contre rémunération dans la construction de routes rurales et la réhabilitation des systèmes d'irrigation, qui renforcent les atouts locaux tout en créant des opportunités d'emploi durables.

Stratégie de mise en œuvre

47. **Un système d'accueil complet et bien coordonné est essentiel pour un retour et une réintégration ordonnée**. Une gestion efficace nécessite l'identification et l'enregistrement des rapatriés, le suivi de l'aide et le soutien à leur réintégration grâce à des programmes structurés. Le succès dépend d'une forte présence institutionnelle et d'infrastructures adéquates aux points d'entrée clés : postes-frontières, aéroports et ports. Des installations telles que le centre d'accueil d'Ouanaminthe, l'aéroport de Cap-Haïtien et les postes de la garde côtière doivent améliorer la prestation de services, garantir un accès fiable aux services de base et moderniser leurs infrastructures afin de répondre aux besoins croissants des rapatriés.

48. **Le Grand Nord présente un fort potentiel pour des initiatives de réintégration et de stabilisation à plus grande échelle**. La relative stabilité de la région, la connectivité routière avec Cap-Haïtien et Ouanaminthe, ainsi que la présence active de partenaires internationaux créent des conditions favorables à l'expansion. Les institutions étatiques opèrent au niveau départemental et municipal, mais manquent de ressources suffisantes, ce qui rend indispensable le soutien logistique, technique et financier des partenaires. Les ONG locales, les conseils d'administration des communes (CASEC), les associations de jeunes et les groupes religieux peuvent jouer un rôle central dans la mobilisation et la coordination. Les projets actuels des autorités locales et des partenaires de développement soutiennent la réintégration économique, mais peu d'entre eux ciblent spécifiquement les migrants et les rapatriés. Le renforcement des systèmes d'orientation pourrait aider à mettre ces groupes en relation avec les opportunités existantes, tandis que les deux parcs industriels de la région offrent un potentiel important pour une réinsertion économique à grande échelle grâce à des partenariats avec des entreprises privées.
49. **L'intégration des réponses à la migration dans des stratégies de stabilisation plus larges est essentielle pour garantir le succès à long terme**. Bien qu'une évaluation complète des interventions en matière de migration dans le Grand Nord fasse encore défaut, il existe clairement une marge de manœuvre pour aligner les efforts de réintégration des rapatriés et des personnes déplacées sur les programmes de stabilisation régionaux. Les données recueillies à Cap-Haïtien, Limonade et Fort Liberté montrent que les interventions inclusives impliquant à la fois les populations déplacées et les populations d'accueil favorisent l'appropriation commune, réduisent les tensions et génèrent des résultats de développement plus durables. Ces approches devraient être complétées par des mesures explicites de cohésion sociale, notamment le dialogue communautaire, les activités économiques conjointes et la planification locale participative, afin d'éviter la concurrence pour les services et de réduire le risque de tensions sociales entre les communautés d'accueil et les nouveaux arrivants.
50. **La réintégration communautaire qui crée des emplois et reconstruit les services offre la voie la plus durable pour l'avenir**. La priorité sera donnée aux projets qui profitent à la fois aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil, tels que la réhabilitation d'infrastructures communes, les services communautaires et les initiatives économiques locales qui favorisent la coopération et la confiance. Les approches inclusives doivent garantir aux femmes et aux jeunes un accès équitable à un travail digne et décent. Des activités complémentaires de cohésion sociale, notamment la médiation communautaire, l'engagement des jeunes et les entreprises collectives dirigées par des femmes, contribueront à renforcer les liens sociaux et à réduire les risques de marginalisation ou de conflit.

51. **Une coordination et des capacités institutionnelles solides sont indispensables pour obtenir des résultats durables**. Une réintégration efficace dépend de l'engagement actif des agences gouvernementales chargées des migrations (ONM, DIE), de l'état civil (ONI), des interventions en cas de catastrophe (DGPC), de la protection sociale (IBESR), de la santé (MSPP) et de la gouvernance locale. Leur coordination garantit la continuité, l'efficacité et l'appropriation nationale. L'élargissement de l'accès à l'état civil et aux documents d'identité nationaux a eu des effets particulièrement positifs, permettant aux rapatriés d'accéder à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Le renforcement continu des institutions, par le biais de la formation, de l'affectation de ressources et de la coordination, est essentiel pour maintenir ces acquis et garantir une mise en œuvre cohérente dans tous les secteurs. La décentralisation de l'impression des documents d'identité est un facteur clé de succès : l'ouverture de bureaux locaux contribuera à réduire les délais de traitement et à améliorer l'accès large, rapide et sécurisé aux documents officiels.
52. **La protection des enfants déplacés et la garantie de leur accès aux services essentiels sont au cœur de la résilience des communautés**. La continuité de l'éducation grâce à des espaces d'apprentissage temporaires, des programmes accélérés et l'intégration dans les écoles d'accueil contribuent à prévenir l'exclusion à long terme. L'accès aux services de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de protection, en particulier pour les adolescentes, doit inclure la santé sexuelle et reproductive (SSR), la santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS) et la lutte contre la violence sexiste (GBV). La création d'espaces sûrs, de mécanismes communautaires et de gestion des cas pour les enfants à risque renforce les systèmes de protection locaux. Les transferts d'argent ciblés aident les ménages à éviter les stratégies d'adaptation négatives et à maintenir les enfants à l'école. Avec le soutien de l'UNICEF, le gouvernement assure une protection essentielle aux points frontaliers officiels tels que Ouanaminthe et Belladère, en aidant les enfants non accompagnés et les victimes de violence sexiste à bénéficier de soins psychosociaux, de services médicaux et de fournitures essentielles. L'enregistrement rapide des naissances et la collecte systématique de données ventilées par sexe, âge et handicap restent essentiels pour garantir l'identité juridique et éclairer la programmation ciblée.

Investissements et priorités politiques

53. Les interventions proposées pourraient être structurées sous la forme d'un programme unique et intégré comprenant des composantes distinctes couvrant l'accueil et la protection efficaces des enfants, la collecte et le suivi des données, les infrastructures et les équipements, l'inclusion socio-économique, ainsi que la préparation aux catastrophes et l'alerte précoce. L'enveloppe totale du programme pourrait se situer entre 45 et 55 millions de dollars américains, sur la base des coûts de référence d'opérations comparables de la Banque

mondiale et de la BID, avec des allocations indicatives entre les différentes composantes reflétant leur portée et leur intensité d'investissement respectives.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
PERSONNES DEPLACEES ET RAPATRIES FORCES	
Accueil efficace et protection des enfants	12-15 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

- Élargir l'accès aux documents d'état civil et à l'identité légale, en accordant la priorité aux rapatriés apatrides et en accélérant l'enregistrement des naissances pour les enfants.
- Renforcer la gouvernance migratoire et la gestion des frontières grâce à un soutien technique ciblé à POLIFRONT et aux garde-côtes.
- Garantir l'accès aux services essentiels, notamment la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et la protection, pour les familles déplacées, en mettant particulièrement l'accent sur les adolescentes (services de santé sexuelle et reproductive, de santé mentale et de soutien psychosocial, et de lutte contre la violence sexiste) et les installations WASH adaptées aux enfants dans les écoles et les centres d'accueil afin de réduire les risques de violence sexiste et de promouvoir la dignité.
- Renforcer les systèmes de protection de l'enfance en créant des espaces sûrs pour les enfants et les adolescents, en soutenant les mécanismes communautaires visant à prévenir la séparation des familles et en développant le soutien psychosocial et la prise en charge des survivants de violences, des victimes de la traite ou des enfants exposés au risque de recrutement.
- Renforcer les capacités des administrations municipales à identifier les enfants non scolarisés et à les inscrire dans un registre d'aide sociale, afin de faciliter leur retour à l'école et leur intégration dans le SIGEEE.
- Assurer la continuité de l'éducation des enfants déplacés grâce à des espaces d'apprentissage temporaires, des programmes accélérés et l'intégration dans les écoles des communautés d'accueil, complétés par des mesures de protection sociale, telles que le programme de transfert monétaire PNPPS pour les familles ayant des enfants de moins de cinq ans, afin de réduire les obstacles économiques à l'accès et de répondre aux besoins fondamentaux.
- Assurer le suivi de la santé des enfants dans les zones rurales et vulnérables en mettant en place des visites régulières d'infirmières dans les écoles, afin de prévenir les maladies et de permettre la détection précoce des problèmes de santé.
- Améliorer l'accès aux soins et à la documentation pour les femmes rapatriées en garantissant la disponibilité de services de santé, de soutien psychosocial et d'enregistrement civil aux postes-frontières et dans les centres d'accueil.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Création de centres de réadaptation pour les enfants et les adolescents associés aux forces et groupes armés et/ou en conflit avec la loi.	
Collecte et suivi des données	3-4 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Assurer l'accueil et le profilage ordonnés des rapatriés, en accordant une attention systématique au genre, au handicap et à la vulnérabilité, et mettre en place des mécanismes de suivi pour soutenir leur future inclusion économique. • Renforcer la planification fondée sur des données probantes grâce à une analyse régulière des schémas migratoires et des dynamiques de réintégration, s'appuyant sur une collecte de données fiables. • Renforcer les systèmes nationaux de données sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés, en veillant à ce que les informations soient ventilées par sexe, âge et handicap afin d'orienter les politiques et les programmes. • Orientation des enfants retirés de situations de vulnérabilité sociale, en fonction de leur profil et de leurs besoins, vers les services de protection sociale et de santé, ainsi que vers des mécanismes de scolarisation gratuite (pour les moins de 14 ans) ou des programmes de formation professionnelle (pour les 14 ans et plus). (SIGEEE /SIMAST)	
Infrastructures et équipements	10-12 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Équiper les points frontaliers et les centres d'accueil avec les infrastructures essentielles pour répondre aux besoins immédiats des rapatriés, notamment les soins médicaux, les espaces sécurisés pour les enfants, les installations sanitaires, les services pour les victimes de violences sexuelles et sexistes, et le soutien aux femmes enceintes et aux femmes en post-partum, tout en garantissant des conditions de travail adéquates pour le personnel d'accueil. • Fournir des solutions d'hébergement à court terme améliorées aux personnes et aux familles les plus vulnérables afin de garantir leur sécurité, leur dignité et leur accès aux services de base à leur arrivée. • Faciliter l'aide au transport sécurisé des rapatriés afin qu'ils puissent rejoindre leur communauté ou leur ville d'origine et soutenir leur processus de réintégration.	
Inclusion socio-économique	15-18 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description*	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Renforcer le soutien aux survivants de violences sexistes et aux victimes de la traite grâce à un système d'orientation efficace garantissant l'accès à des services complets de protection, de santé et de soins psychosociaux. • Améliorer l'accès à des services publics et à des infrastructures de qualité pour les rapatriés et les communautés d'accueil, y compris les possibilités d'éducation formelle et non formelle. • Élargir l'accès à des emplois durables et inclusifs pour les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. • Garantir l'accès aux services de soins et de soutien pour les femmes déplacées à l'intérieur du pays et les femmes rapatriées afin de les aider à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et de promouvoir leur pleine intégration socio-économique. • Faciliter la réinsertion temporaire sur le marché du travail grâce à des initiatives communautaires telles que des programmes de travail contre rémunération et des certifications de formation professionnelle adaptées aux compétences recherchées. • Intégrer des mécanismes de prévention et de réponse à la violence sexiste dans les centres pour personnes déplacées afin de renforcer la protection et de garantir des environnements sûrs. • Fournir des transferts monétaires ciblés et un soutien complémentaire « cash-plus » aux ménages déplacés afin de réduire les stratégies d'adaptation négatives et de permettre aux enfants de continuer à accéder à l'éducation. • Soutenir les initiatives communautaires de cohésion sociale, notamment les plateformes de dialogue, les projets conjoints entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées visant à améliorer les moyens de subsistance, les groupes de jeunes et de femmes, et les mécanismes locaux de prévention des conflits intégrés dans les programmes de réintégration.	
Catastrophes, alerte précoce et préparation	5-6 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Renforcer les systèmes de protection civile par des formations ciblées, le renforcement des capacités institutionnelles et des investissements dans des équipements d'urgence essentiels. • Améliorer les systèmes de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce dans les communautés à haut risque, notamment en créant des entrepôts d'urgence approvisionnés en tentes, en équipements et en fournitures d'intervention rapide. • Élaborer des plans d'urgence pour les scénarios de déplacements massifs et de catastrophes afin de garantir une réponse rapide, coordonnée et efficace aux niveaux national et local.	

2.5 Éducation

Contexte politique et institutionnel

54. **Le secteur de l'éducation en Haïti est guidé par un cadre politique clair qui définit les priorités nationales et régionales**. Le Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF), le Plan de relèvement de l'éducation après la crise (PREPOC) et le Plan stratégique de développement du Grand Nord définissent ensemble l'approche du gouvernement pour améliorer l'accès, la qualité et la résilience dans le domaine de l'éducation. Dans ces cadres, les interventions se concentrent sur l'extension et la réhabilitation des infrastructures scolaires, le développement d'outils de cartographie scolaire, la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire et la promotion de modèles d'enseignement à distance, soutenus par le développement et la mise en œuvre progressifs du Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGEEE), qui intègre la cartographie scolaire et permet la collecte centralisée de données administratives sur les élèves, les enseignants et les écoles afin de renforcer la gouvernance et le pilotage du système. Les priorités transversales, telles que l'égalité des sexes, l'éducation inclusive, y compris l'intégration des enfants handicapés grâce à des stratégies d'inclusion adaptées et durables, et les infrastructures résilientes au changement climatique, restent au cœur de tous les investissements sectoriels.

55. **L'équité reste au cœur du PDEF, mais des disparités importantes persistent**. Malgré les engagements politiques, les inégalités entre les sexes sont particulièrement prononcées dans les communautés rurales et frontalières du nord. Le plan promeut un programme scolaire sensible au genre, un meilleur accès pour les filles et une formation inclusive des enseignants. Cependant, les consultations menées dans les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest, ainsi que les observations du ministère de la Condition féminine et de la Promotion des femmes (MCFDF), révèlent que les engagements nationaux sont souvent insuffisants dans leur mise en œuvre locale. Les mesures préventives contre le décrochage scolaire chez les adolescentes et les programmes promouvant une masculinité positive restent sous-développés, ce qui affaiblit les progrès vers une éducation inclusive.

56. **La coordination sectorielle s'est améliorée grâce au Groupe sectoriel de l'éducation (GSE), qui assure la cohérence et le partage des responsabilités entre les partenaires**. Toutes les interventions sont alignées sur le PDEF, ce qui garantit des synergies et évite les doublons entre les programmes nationaux et régionaux. Une cartographie complète des interventions des partenaires, achevée en février 2025, a permis d'identifier les principaux acteurs techniques et financiers du secteur. Dans le Grand Nord, les partenaires actifs comprennent notamment la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF et Affaires mondiales Canada (AMC). Historiquement, l'aide des bailleurs de fonds s'est concentrée à Port-au-Prince,

dans le Grand Sud et en Artibonite, faisant du Grand Nord une priorité stratégique pour rééquilibrer les investissements et élargir l'accès équitable.

57. **Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) assure le leadership national et veille à la cohérence des politiques dans l'ensemble du système éducatif**. Le MENFP supervise les normes, les programmes d'études et la formation des enseignants, tout en coordonnant la mise en œuvre des réformes avec les structures départementales et locales.

58. **La présence institutionnelle dans le Grand Nord offre une base solide pour étendre les réformes éducatives et reflète la structure décentralisée du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) à l'échelle nationale.** Chaque département est soutenu par une Direction départementale de l'éducation (DDE), qui travaille en collaboration avec les Bureaux de district scolaire (BDS) et les Bureaux d'inspection de zone (BIZ) pour superviser l'administration scolaire, la supervision et l'assurance qualité au niveau local. La région dispose également d'une infrastructure solide pour le développement professionnel, comprenant plus de 63 centres de formation publics et privés, 20 Écoles Fondamentales d'Application - Centres d'Appui Pédagogique (EFACAP) qui servent de centres décentralisés de formation des enseignants et de soutien pédagogique, et plus de 70 établissements d'enseignement supérieur, publics et privés. En outre, plus de 30 ONG axées sur l'éducation contribuent à la prestation de services, à l'assistance technique et à l'engagement communautaire.

59. **Cependant, des lacunes chroniques en matière de capacités nuisent aux performances des institutions clés. Les EFACAP, conçues pour servir de centres de référence pour les écoles environnantes, manquent souvent de ressources financières et matérielles pour remplir leur mission.** De même, les unités d'inspection relevant des DDE sont confrontées à des pénuries de personnel, à des capacités logistiques limitées et à un financement opérationnel insuffisant. Dans la pratique, les investissements et les budgets de fonctionnement alloués aux DDE par le MENFP restent extrêmement limités, ce qui restreint l'accès aux ressources de base telles que les transports, le carburant, les équipements mobiles et les outils nécessaires à la supervision pédagogique, à la formation continue des enseignants et à la vérification des données administratives collectées par le SIGEEE. Si les partenaires techniques et financiers apportent un soutien ponctuel aux DDE et au corps des inspecteurs, ces interventions sont souvent fragmentées et mal coordonnées, ce qui entraîne des inefficacités et des coûts plus élevés en l'absence de normes communes et d'informations claires sur les budgets de fonctionnement de base au niveau départemental. Le renforcement de ces entités, tant sur le plan financier que technique, est essentiel pour améliorer la supervision, la qualité pédagogique et la responsabilité dans tout le Grand Nord.

Stratégie de mise en œuvre

60. **Le Grand Nord a connu des progrès constants en matière de réforme de l'éducation et de prestation de services depuis 2010**. Des initiatives clés ont élargi l'accès à l'éducation et amélioré la qualité de l'apprentissage grâce à des évaluations nationales, à la distribution de manuels scolaires et au soutien à l'enseignement à distance. Les programmes d'alimentation scolaire ont renforcé la fréquentation scolaire et amélioré les résultats nutritionnels, tandis que la modernisation des programmes scolaires a favorisé l'éducation inclusive et intégré les questions de genre et de changement climatique. L'introduction de la cartographie scolaire, des profils scolaires annuels, des plans d'amélioration et des codes d'identification uniques pour les élèves et les établissements a amélioré la gouvernance et la responsabilité. Ces outils de données, associés aux rapports statistiques annuels et aux recensements nationaux, alimentent désormais le Système d'information et de gestion de l'éducation et de l'enseignement (SIGEEE), le système national d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) d'Haïti. Les capacités institutionnelles ont également été renforcées grâce à la formation des enseignants, des directeurs et des inspecteurs, en particulier dans les domaines de la gestion des données et de la planification, afin de soutenir la mise en œuvre du PDEF.

61. **L'expérience récente offre des enseignements clairs pour la mise en place d'un système éducatif plus efficace et plus résilient**. Premièrement, il est urgent de décentraliser les services et de renforcer les capacités institutionnelles en dehors de Port-au-Prince, afin d'accélérer la prise de décision au niveau local et de réduire la vulnérabilité aux perturbations dans la capitale. Deuxièmement, l'inflation et la hausse des coûts des intrants doivent être systématiquement prises en compte dans la planification et la budgétisation afin d'éviter les retards de construction et les déficits de financement. Troisièmement, la participation d'opérateurs techniquement compétents, en particulier ceux qui ont l'expérience de la prestation à distance, est essentielle à la réussite opérationnelle. Enfin, une coordination soutenue entre les partenaires de développement reste essentielle pour harmoniser les réformes de gouvernance, éviter les doublons dans les écoles et maximiser l'impact.

62. **La région dispose désormais des conditions minimales nécessaires à la mise en œuvre d'interventions à plus grande échelle**. Malgré des perturbations intermittentes, en particulier dans l'Artibonite, la plupart des écoles du Grand Nord sont restées ouvertes, assurant ainsi la continuité de l'apprentissage. Des outils de cartographie scolaire actualisés et des exercices de micro-planification (2017, révisés en 2025) fournissent désormais des données granulaires sur les infrastructures, les ressources et les besoins par commune. Cela permet au MENFP et à ses partenaires de cibler efficacement leurs investissements. Les directions départementales de l'éducation (DDE) se renforcent également grâce à une meilleure connectivité Internet et à des outils numériques. La fourniture par l'UNICEF d'une connectivité Starlink à toutes les DDE, par exemple, a amélioré la communication et le fonctionnement du SIGEE. Toutefois, un soutien

supplémentaire est nécessaire pour garantir que ces directions puissent pleinement s'acquitter de leurs missions de suivi et d'appui.

63. **La collaboration entre les secteurs public et privé est indispensable pour maintenir les services éducatifs dans le Grand Nord**. La majorité des écoles étant gérées par des prestataires privés ou non publics, leur participation est essentielle pour maintenir l'accès et la qualité. Les partenariats public-privé (PPP) peuvent accélérer la construction d'écoles tout en garantissant le respect des normes du MENFP en matière de sécurité et de pédagogie. Les établissements privés jouent également un rôle clé dans la mise en œuvre des réformes des programmes scolaires et le respect des critères nationaux d'apprentissage.

64. **L'engagement du secteur privé est tout aussi crucial dans l'enseignement technique et professionnel.** Les partenariats entre les établissements d'EFTP et les entreprises, notamment par le biais de stages et d'apprentissage en milieu professionnel, comblent le fossé entre la formation et l'emploi. Ces collaborations améliorent l'employabilité, élargissent l'accès aux marchés du travail formels et alignent le développement des compétences sur la demande de main-d'œuvre, en mettant l'accent sur les secteurs de croissance prioritaires tels que les énergies renouvelables (y compris l'installation et la maintenance solaire), la gestion des déchets, le textile et l'habillement, le tourisme, les métiers spécialisés, l'entrepreneuriat et les services numériques. Afin d'élargir encore les possibilités d'emploi pour les jeunes, il pourrait être envisagé de développer des centres dédiés à l'externalisation et aux services numériques, permettant l'accès au travail à distance et hors site. Parallèlement, les investissements dans les infrastructures numériques et la connectivité, notamment la création de pôles d'apprentissage équipés d'une connexion Internet fiable, d'appareils numériques et d'énergie dans des endroits stratégiques tels que les environs du parc industriel de Caracol, peuvent renforcer l'éducation à tous les niveaux, améliorer la gestion du système et la qualité de l'apprentissage, renforcer la résilience en cas d'urgence et ouvrir de nouvelles perspectives pour les jeunes et la croissance régionale.

Priorités en matière d'investissement et de politique

65. **Les principaux investissements dans la réforme de l'éducation et la continuité de l'apprentissage dans le Grand Nord ont été financés au cours de la première année du Plan dans le cadre du projet d'appui à la réforme des programmes scolaires.** Cette opération, cofinancée par la BID et le Partenariat mondial pour l'éducation (29,7 millions de dollars américains), soutient la mise en place du nouveau programme scolaire national haïtien, le pilotage de programmes préscolaires et l'élaboration de manuels scolaires en créole et de littérature enfantine reflétant l'identité culturelle d'Haïti. Dans les départements du nord, zones prioritaires pour les investissements de la BID dans l'éducation, le projet renforce la qualité de l'enseignement grâce à la formation des enseignants, à la fourniture de matériel pédagogique adapté et à des

contenus inclusifs adaptés aux enfants handicapés. Il finance également des programmes d'alimentation scolaire, de soutien socio-émotionnel et de tutorat à distance afin de maintenir la fréquentation scolaire et de rattraper le retard pris dans l'apprentissage après les perturbations. En combinant la réforme des programmes scolaires, la nutrition et la résilience psychosociale, le projet s'attaque directement aux inégalités structurelles dans l'accès à une éducation de qualité et améliore les possibilités d'apprentissage pour des milliers d'élèves dans le Grand Nord.

66. **Les interventions supplémentaires proposées s'articulent autour de cinq piliers visant à relever les défis en matière d'accès et de qualité.** Ces interventions visent à élargir l'accès, à améliorer la qualité et à renforcer la résilience du système éducatif dans les départements du nord, afin de garantir qu'il puisse répondre efficacement aux changements démographiques et sociaux. Le coût total estimé sur cinq ans est de **285 à 292 millions de dollars américains.**

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
ÉDUCATION	
Construction, réhabilitation et agrandissement d'écoles	100 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Augmenter l'offre d'espaces éducatifs dans les écoles primaires et secondaires afin de combler les lacunes en matière de capacité, d'accueillir les élèves déplacés à l'intérieur du pays et de répondre aux schémas migratoires de retour, tout en intégrant un volet consacré à la santé scolaire et au bien-être des élèves (services de santé de base, hygiène et soutien psychosocial). • Créer 35 000 nouvelles places dans les écoles fondamentales et 40 000 dans les écoles secondaires sur une période de sept ans, en donnant la priorité aux emplacements identifiés dans le cadre de l'exercice de la carte scolaire. • Veiller à ce que toutes les installations nouvelles et réhabilitées soient inclusives et accessibles, équipées de mobilier, de matériel et d'infrastructures adaptés aux élèves handicapés, et explorer des technologies de construction innovantes et résistantes au climat (par exemple, systèmes modulaires, matériaux recyclés) afin de réduire les coûts, d'accélérer la livraison et d'améliorer le confort thermique dans les environnements à faible consommation d'énergie, avec des possibilités de production locale. Investir environ 100 millions de dollars américains, sur la base d'un coût moyen de 1 200 à 1 500 dollars américains par place scolaire, pour couvrir les travaux de construction, de réhabilitation et d'agrandissement.	
Opportunités techniques et professionnelles (renforcement du système d'EFTP)	13-18 M

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

- Développer et améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) afin de former une main-d'œuvre jeune qualifiée et employable, en particulier au niveau secondaire.
- Mettre en place des ateliers TVET entièrement équipés dans les domaines des STEM et des arts, reflétant les atouts culturels d'Haïti et adaptés aux besoins du marché du travail local. Dans les filières artistiques et culturelles, la formation sera développée en partenariat avec des institutions nationales telles que le Bureau national d'ethnologie (BNE) et en lien avec des galeries d'art privées (par exemple, Nader, Monnin) afin d'offrir des stages et une exposition pratique au marché. Ces centres dispenseront une formation pratique et adaptée au marché tout en encourageant la participation des femmes grâce à des actions de sensibilisation ciblées et à une prestation de services flexible.
- Combler le fossé entre l'éducation de base et la formation professionnelle en intégrant des modules sur les compétences de vie et la citoyenneté dans les programmes d'études, en adaptant les parcours de formation à des secteurs économiques tels que la transformation agricole, les énergies renouvelables, les services numériques et la construction, et en développant des stages et des apprentissages en partenariat avec le secteur privé, éventuellement liés à des programmes de transfert d'argent.
- Intégrer les compétences transférables du XXIe siècle, notamment la négociation, la collaboration, l'empathie et l'autogestion, dans les approches de formation afin de renforcer l'employabilité et l'adaptabilité.
- Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes grâce à des mécanismes tels que les clubs scolaires, les conseils de jeunes et les plateformes numériques afin de garantir que les programmes reflètent les besoins et les aspirations réels des jeunes.
- Donner la priorité aux compétences émergentes pour l'économie future, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et la numérisation, afin de préparer les jeunes Haïtiens à l'évolution des besoins du marché du travail et de favoriser une croissance inclusive et durable.
- Soutenir la mise en œuvre du programme obligatoire d'accès aux stages pour les jeunes diplômés en alignant les centres d'EFTP sur la plateforme d'intermédiation de l'emploi (LITP) et les normes nationales en matière de stages définies par le MAST et le MENFP, afin de garantir que chaque stagiaire acquière une expérience professionnelle certifiée.
- Mettre en place des ateliers d'EFTP entièrement équipés dans les domaines des STEM et des arts, reflétant les atouts culturels d'Haïti et alignés sur les besoins du marché du travail local. Ces centres offriront une formation pratique et adaptée au marché, tout en encourageant la participation des femmes grâce à des actions de sensibilisation ciblées et à une prestation de services flexible.
- Renforcer la coordination entre la FAES, le MAST, le MENFP et les partenaires du secteur privé afin d'harmoniser les programmes d'études, la certification et les services de placement dans toutes les régions.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Donner la priorité aux compétences émergentes pour l'économie future, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, la numérisation et les technologies vertes, afin de préparer les jeunes Haïtiens à l'évolution des demandes du marché du travail, de réduire leur vulnérabilité et de favoriser une croissance inclusive et durable. • Développer des parcours d'accès et de transition adaptés à l'EFTP pour les femmes déplacées, les rapatriées et les autres jeunes vulnérables, en intégrant des compétences de vie, un soutien psychosocial, un accompagnement à l'entrepreneuriat, du mentorat et des modalités de formation flexibles. Une coordination avec les prestataires de services de protection sociale et de soins sera envisagée afin de garantir que les responsabilités familiales n'empêchent pas la participation ou l'achèvement des formations. Résultats attendus : amélioration de l'accès à des formations et à des stages de qualité pour les jeunes et les adolescents âgés de 15 à 34 ans, augmentation de la participation des femmes dans les domaines techniques et augmentation des taux de transition de la formation à l'emploi dans les secteurs économiques prioritaires.	
Programmes socio-émotionnels	4-7 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Développer et mettre en œuvre des programmes d'apprentissage socio-émotionnel (SEL) dans les écoles maternelles, les écoles et les programmes d'EFTP, au bénéfice des élèves et des enseignants et afin de réduire le risque de décrochage scolaire, tout en intégrant un volet de base sur la santé et le bien-être à l'école. • Intégrer des programmes structurés, des conseils de groupe et le renforcement des capacités des enseignants dès le niveau préscolaire, afin de renforcer la résilience, la littératie émotionnelle et la création d'environnements d'apprentissage sûrs et favorables. • Inclure des modules de formation spécialisés pour les enseignants sur la prévention de la violence sexiste et les masculinités positives afin de promouvoir l'inclusion et la protection en classe. • Fournir un soutien psychosocial ciblé aux élèves déplacés et rapatriés, en mettant particulièrement l'accent sur les filles qui ont subi des violences sexuelles et sexistes (VSS). • Allouer environ 4 à 7 millions de dollars américains pour couvrir la conception des programmes scolaires, la formation des enseignants, le déploiement du programme dans les écoles cibles et le suivi sur sept ans.	
Formation et développement professionnel des enseignants	11-15 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description*	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Intensifier la mise en œuvre du nouveau programme national en formant tous les enseignants dans le cadre de programmes de formation continue et en fournissant du matériel pédagogique actualisé et de haute qualité. • Mettre en place des systèmes de développement professionnel continu afin de maintenir la qualité de l'enseignement, de promouvoir l'innovation et d'assurer l'adaptabilité aux besoins évolutifs des classes. • Promouvoir l'égalité des sexes dans le corps enseignant en soutenant le recrutement de femmes dans le secteur et en investissant dans le développement professionnel continu des enseignantes. • Utiliser la technologie et des dispositifs logistiques intelligents pour soutenir la formation professionnelle des enseignants dans les salles de classe. • Intégrer la sensibilisation à l'égalité des sexes dans la formation des enseignants grâce à des modules traitant des stéréotypes et des préjugés sexistes afin de favoriser l'équité, l'inclusion et l'égalité des chances en matière d'apprentissage. • Allouer environ 11 à 15 millions de dollars américains pour couvrir la formation continue des enseignants, le matériel, le déploiement des formateurs et les sessions de suivi, sur la base d'un coût moyen de 400 à 500 dollars américains par enseignant.	
Alimentation scolaire	150 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Mettre en œuvre un programme d'alimentation scolaire afin de maintenir l'accès à l'éducation, d'améliorer la rétention scolaire et d'améliorer les résultats d'apprentissage une fois que les élèves sont inscrits, tout en intégrant des interventions sanitaires scolaires de base (supplémentation en vitamine A, vermifugation périodique et supplémentation en acide folique pour les adolescentes). • Fournir au moins un repas nutritif par jour afin d'améliorer l'assiduité, la concentration et le bien-être général des élèves. • Fournir des suppléments essentiels aux filles et aux jeunes enfants (vermifuges, suppléments en vitamine A, en fer et en acide folique). • Cibler 225 000 élèves par jour dans les départements du nord, en donnant la priorité aux zones où l'insécurité alimentaire est élevée et la fréquentation scolaire faible. • Allouer environ 150 millions de dollars sur cinq ans, sur la base d'un coût moyen de 0,50 à 0,60 dollar par repas pour 200 jours d'école par an.	
Renforcement de la résilience et du système	20 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description*	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Renforcer les capacités institutionnelles des bureaux départementaux (DDE) et régionaux (BDS) de l'éducation afin de planifier, mettre en œuvre et suivre efficacement les activités éducatives régulières. • Mettre en place des plans d'urgence et des mécanismes d'intervention pour l'éducation en situation d'urgence (EiE) afin de permettre une action rapide et coordonnée en cas de catastrophe naturelle ou de crise. • Améliorer la préparation et la résilience au sein du système éducatif grâce à la formation, à des protocoles d'urgence et à l'allocation de ressources pour la réponse aux crises. • Allouer environ 20 millions de dollars US sur cinq ans pour soutenir le renforcement des capacités, la planification d'urgence et la mise en œuvre de mesures éducatives d'urgence.	

2.6 Santé

Contexte politique et institutionnel

67. **Le système de santé haïtien repose sur trois cadres nationaux complémentaires qui définissent son orientation politique et ses priorités en matière de réforme**. La Politique nationale de santé (PNS) définit une approche fondée sur les droits et la solidarité afin de garantir à tous les citoyens un accès équitable à des soins de qualité. Le Plan directeur du secteur de la santé 2021-2031 (PDS) adopte une approche systémique, mettant l'accent sur la couverture sanitaire universelle (CSU) et la résilience à tous les niveaux de la prestation de services. Le Cadre d'action prioritaire (CAP) traduit ces objectifs stratégiques en actions opérationnelles : améliorer l'ensemble des services de base, orienter le financement de la santé vers les populations vulnérables et améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide afin de renforcer les résultats en matière de santé à l'échelle nationale.

68. **La politique nutritionnelle renforce ce programme grâce à un cadre intégré et multisectoriel**. La politique et stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et la nutrition offre une plateforme commune aux ministères de l'Agriculture, de la Santé et du Travail afin de coordonner les actions contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Elle favorise une agriculture sensible à la nutrition, l'amélioration de l'environnement alimentaire et des programmes nutritionnels axés sur la résilience, tout en renforçant les capacités institutionnelles et le financement. La collaboration entre le gouvernement, le PAM et la FAO relie la production alimentaire locale aux programmes d'alimentation scolaire, garantissant ainsi des repas équilibrés pour les élèves et des marchés stables pour les petits exploitants agricoles. Une priorité pour l'avenir est la création d'une agence dédiée à la supervision et à l'application des normes de qualité agricole, afin de soutenir à la fois la protection des consommateurs et la compétitivité du marché. Parallèlement, le secteur de la santé élargira les services spécifiques à la nutrition (tels que

le suivi et la promotion de la croissance, les conseils sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et la prise en charge communautaire et en établissement de la malnutrition aiguë) afin de maximiser l'impact des investissements en matière de sécurité alimentaire sur les résultats nutritionnels.

69. **Les évaluations nationales et régionales révèlent des lacunes persistantes en matière d'infrastructures, de main-d'œuvre et d'équité d'accès**. Le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) préconise la reconstruction des hôpitaux, l'extension des soins de santé primaires (SSP) et le développement des services préventifs afin de parvenir à l'équité territoriale. Le Plan de relance économique post-COVID-19 (PREPOC, 2020-2023) identifie les principales faiblesses en matière de capacité hospitalière, de répartition de la main-d'œuvre et de couverture rurale, tandis que le Plan de développement régional Nord/Nord-Est souligne la nécessité de réduire la concentration urbaine des services et de renforcer la coordination transfrontalière. Les plans de développement communal local (PDCL) du Grand Nord soulignent en outre les besoins critiques : réhabiliter les centres de santé, améliorer la santé maternelle et infantile et lutter contre l'insécurité alimentaire chronique et la malnutrition. Ils mettent également en évidence les lacunes en matière de couverture rurale, la dépendance à l'égard des cliniques mobiles et des ONG, ainsi que la faible capacité de l'État à maintenir les services. L'intégration des actions WASH, agricoles et nutritionnelles reste essentielle pour améliorer la santé et réduire les maladies d'origine hydrique.

70. **La direction nationale est assurée par le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), qui régit le système et guide la coordination des partenaires**. Le MSPP définit les cadres politiques, de planification et de réglementation, tandis que les directions départementales de la santé (DDS) gèrent la prestation quotidienne des services. Compte tenu du personnel et des fonds limités, les partenaires externes jouent un rôle important dans la mise en œuvre. L'Unité d'appui à la décentralisation (UADS) et les unités de planification assurent la supervision technique, tandis que, sous l'égide du ministère de l'Agriculture, la Coordination nationale pour la sécurité alimentaire (CNSA) dirige les analyses de la Classification intégrée de la sécurité alimentaire (IPC) afin d'orienter le ciblage et les politiques.

71. **Au niveau régional et communautaire, la prestation des services repose sur des structures décentralisées et des acteurs de première ligne**. Les bureaux des DDS des départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest sont chargés de superviser tous les établissements de santé, mais fonctionnent avec des ressources limitées. Les autorités municipales (CASEC) soutiennent l'entretien des postes de santé et la mobilisation communautaire avec des budgets minimaux. L'hôpital universitaire Justinien (HUJ) de Cap-Haïtien fait office de principal hôpital tertiaire de référence et d'enseignement, avec le soutien de Konbit Santé et d'autres partenaires. Au niveau communautaire, les agents de santé communautaires (ASCP) formés par le MSPP constituent le premier - et souvent le seul - point de contact pour les populations rurales. Avec le soutien des

partenaires techniques et financiers du MSPP, ils assurent la promotion de la santé, le dépistage précoce, l'orientation vers des spécialistes et la fourniture de médicaments essentiels, jouant ainsi un rôle essentiel dans la vaccination et la lutte contre les épidémies.

72. **Les organisations non gouvernementales et confessionnelles restent des partenaires essentiels dans la prestation des soins de santé dans le Grand Nord**. Les ONG et les groupes missionnaires gèrent des installations, exploitent des cliniques mobiles et fournissent du personnel, des médicaments et des services de proximité. Leur présence est plus forte dans les centres urbains tels que Cap-Haïtien, tandis que les zones reculées et frontalières restent mal desservies. La plupart dépendent de projets à court terme financés par des donateurs, ce qui rend la continuité des services fragile. Parmi les organisations notables, citons Konbit Sante (soutien à HUJ et aux cliniques environnantes), Hands Up for Haiti et Second Mile Haiti (santé maternelle et infantile, nutrition, soins mobiles), Haiti Outreach (santé communautaire et WASH) et Faith in Action International/OPODNE (accès à la santé et sécurité alimentaire dans le nord-est). Dans le nord-ouest, les cliniques missionnaires représentent souvent la seule source de soins disponible pour les communautés isolées.

Stratégie de mise en œuvre

73. **Un modèle d'exécution robuste garantira la transparence, la responsabilité et des mandats institutionnels clairs**. La mise en œuvre s'appuiera sur des mécanismes établis qui protègent les fonds et délimitent les responsabilités. Le Fonds d'aide économique et sociale (FAES) servira de principale agence d'exécution, garantissant une gestion fiduciaire et des achats rigoureuse. Le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) conservera son rôle de chef de file dans la définition des normes techniques, de la réglementation et de la supervision. Le renforcement des capacités institutionnelles du MSPP, en particulier en matière de supervision des services, de gouvernance et de planification, sera essentiel pour maintenir la qualité et la coordination dans l'ensemble du système de santé.

74. **Conformément à la vision du MSPP, qui consiste à passer d'un modèle fragmenté et axé sur les projets à un système de santé intégré, prévisible et axé sur les résultats, le Plan donnera la priorité à la consolidation et à l'intégration progressive des programmes verticaux dans une plateforme de soins de santé primaires renforcée, ancrée dans *le Paquet Essentiel de Services* (PES).** La mise en œuvre territoriale suivra une approche commune-département-national, avec un renforcement de la déconcentration fonctionnelle des directions départementales de la santé et la réactivation des tables de coordination sectorielle au niveau départemental.

75. **L'exploitation des atouts opérationnels des partenaires spécialisés permettra de maximiser la portée et l'efficacité**. Sous la direction stratégique du MSPP et conformément aux plans de

santé départementaux, les agences spécialisées des Nations unies et les ONG joueront un rôle complémentaire dans la mise en œuvre sur le terrain, en tirant parti de leur avantage comparatif (réseaux communautaires établis, portée logistique et expertise technique dans les zones difficiles d'accès) pour renforcer la prestation des services publics. Les interventions sanitaires donneront la priorité à la prestation de services au niveau communautaire par l'intermédiaire de groupes locaux autonomes, d'agents de santé communautaires formés et de processus de planification participatifs. L'ancrage des programmes au niveau communautaire garantira une plus grande appropriation, une meilleure continuité et une confiance accrue entre les prestataires de soins de santé et les populations.

76. **Le ciblage basé sur les données relatives à l'insécurité alimentaire garantira que l'aide parvienne aux populations les plus vulnérables**. La classification intégrée de la sécurité alimentaire (IPC) sera utilisée pour identifier les zones prioritaires, en alignant les investissements dans la santé et la nutrition sur les besoins en matière de sécurité alimentaire. Dans ces zones, les bons de services de santé contribueront à protéger l'accès aux soins en compensant les coûts des ménages et en empêchant les familles de sacrifier leurs dépenses de santé pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

77. **Le maintien des services essentiels grâce à des approches pragmatiques et adaptatives est essentiel dans les contextes fragiles et aux ressources limitées**. À court terme, des interventions ciblées de type « urgence » peuvent être plus efficaces que des réformes systémiques ambitieuses. Ces mesures pragmatiques permettent le déploiement rapide de services de santé essentiels dans les zones où les capacités institutionnelles sont limitées. En comblant les lacunes immédiates, telles que les pannes d'équipement ou les pénuries d'approvisionnement, cette approche empêche la détérioration des résultats en matière de santé, maintient la continuité des services et jette progressivement les bases de systèmes et d'institutions plus durables.

78. **Les enseignements tirés de l'expérience soulignent l'importance de l'appropriation, de la coordination et de la préparation au niveau local**. Pour avoir un impact durable, il est nécessaire d'aligner l'engagement communautaire sur une gouvernance coordonnée et des installations fonctionnelles. La gestion centralisée et les programmes fragmentés ont une portée et une résilience limitées, tandis que les initiatives communautaires, en particulier celles menées par des agents de santé communautaires, se sont avérées efficaces pour améliorer la sensibilisation, le changement de comportement et l'utilisation des services. Les installations sont souvent sous-utilisées en raison d'un manque de personnel, d'équipements et d'un accès physique difficile, ce qui souligne la nécessité d'une planification décentralisée. La forte dépendance à l'égard des ONG a donné des résultats à court terme, mais reste insoutenable sans une transition progressive vers un leadership plus fort du secteur public. Les investissements précoces dans les interventions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et de nutrition ont montré des avantages évidents pour la santé, tandis que les communautés ont réagi positivement aux campagnes de

sensibilisation. Enfin, la faiblesse des systèmes de suivi a entravé les ajustements en temps opportun, soulignant l'importance d'une prise de décision fondée sur des données pour un accès et des résultats équitables.

Priorités en matière d'investissement et de politique

79. **Les lacunes importantes en matière d'infrastructures sanitaires et de prestation de services dans le Grand Nord d'Haïti ont été comblées au cours de la première année du Plan grâce à la BID et aux investissements d'autres partenaires.** L'opération financée par la BID « Reconstruire l'accès aux services de santé essentiels » (avec environ 71 millions de dollars alloués au Grand Nord) se concentre sur la reconstruction, l'équipement et la modernisation d'installations clés, notamment l'Hôpital Universitaire Justinien à Cap-Haïtien, les hôpitaux d'Ouanaminthe et de Fort-Liberté, ainsi que les centres de santé de Saint-Raphaël, Borgne et Grande-Rivière-du-Nord. Elle vise également à renforcer la gestion du système de santé grâce à la mise à jour d'enquêtes clés sur la santé. En outre, l'opération financée par la BID intitulée « Programme communautaire pour favoriser la sécurité humaine en Haïti » (avec environ 10 millions de dollars américains alloués au Grand Nord) vise à améliorer l'accès aux services de santé essentiels (composante 2) et à renforcer les *Unités d'arrondissement de santé* (UAS), les Directions départementales de la santé (DDS) et les directions centrales du MSPP (composante 4). Ces deux opérations renforcent la résilience et la fonctionnalité du système de santé régional en promouvant un ensemble de soins essentiels communautaires, intégrés et progressifs, alignés sur le *Paquet Essentiel de Services* (PES) ; en réduisant les obstacles économiques à l'utilisation des interventions communautaires et en établissement grâce à la fourniture de bons ; en élargissant et en renforçant le réseau de santé intégré, y compris l'équipement, les réparations, les reconstructions et la fourniture d'intrants stratégiques en matière de santé ; en fournissant une assistance technique et une formation. Ces investissements permettent de rétablir les services de santé maternelle et infantile, de renforcer les systèmes WASH et énergétiques, et d'intégrer la santé mentale et la lutte contre la violence sexiste dans la prestation de services.

80. **La Banque mondiale a également financé l'installation complète du système énergétique à l'Hôpital Universitaire Justinien de Cap-Haïtien**, axé sur l'énergie solaire, ce qui a permis d'accroître la disponibilité des services de soins et de réduire les dépenses en carburant pour les générateurs. La surveillance épidémiologique et les fonctions de réponse aux maladies infectieuses dans le Grand Nord continuent d'être financées par la Banque mondiale, le Fonds mondial et le gouvernement des États-Unis.

81. **Les besoins d'investissement supplémentaires comprennent :**

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
SANTE	
Stabilisation et fidélisation des ressources humaines	15-20 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Créer un fonds de réserve temporaire afin d'assurer la continuité des salaires du personnel de santé clé, en particulier des agents de santé communautaires (ASCP), pendant les périodes de déficit de financement. • Élaborer un plan à moyen terme pour le financement transitoire et l'absorption de la main-d'œuvre afin d'assurer la viabilité à long terme de la prestation des services de santé. • Remédier à la pénurie aiguë de main-d'œuvre dans le Grand Nord, où le retrait de certains donateurs a entraîné 6 à 7 mois d'impayés pour le personnel et une réduction considérable de la couverture des services, grâce au recrutement contractuel ciblé d'infirmières et d'agents de santé communautaires dans les zones mal desservies et à leur intégration progressive dans le budget national. • Promouvoir la fidélisation du personnel qualifié grâce à des indemnités de difficulté de vie dans les zones reculées ou très instables, à des possibilités de formation continue et de spécialisation, et à une progression de carrière transparente et fondée sur les performances. • Empêcher l'effondrement des services de santé essentiels, notamment la santé maternelle et infantile, les soins d'urgence et les programmes de lutte contre les maladies infectieuses, en stabilisant les effectifs. • Mobiliser des partenaires potentiels tels que l'OPS/OMS, l'UNICEF et les ONG pour soutenir le déploiement, la supervision et le versement des allocations au personnel de santé de première ligne.	
Renforcer les services de santé primaires prioritaires grâce au nouveau programme de financement basé sur les résultats (RBF) 2.0.	20-25 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description*	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Accroître la couverture des services de santé prioritaires en incluant les établissements de santé mixtes et privés dans le programme national de financement basé sur les résultats dans l'ensemble du Grand Nord. • Améliorer la qualité des services de santé en intégrant la qualité dans les indicateurs de financement basé sur les résultats. • Cofinancer directement les établissements de santé en fonction de leurs résultats et parvenir à la décentralisation en renforçant leur autonomie financière. • Promouvoir la rétention du personnel de santé dans les établissements grâce aux incitations financières fournies par le RBF. • Numériser le système national de santé en automatisant les processus internes impliquant les établissements de santé, les programmes et les directions du ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) et en renforçant le système national unifié d'information sanitaire (SISNU/DHIS2), y compris les modules sur les services, les intrants, les ressources humaines, la facturation, les rapports, la vérification, l'archivage des pièces justificatives et les approbations électroniques à différents niveaux du système. • Introduction progressive d'un identifiant unique pour les patients basé sur le système national d'identification (ONI). Condition préalable : cadre réglementaire pour la santé numérique et l'interopérabilité Partenaires potentiels : Banque mondiale, GFF, Canada et autres.	
Renforcement des infrastructures de santé de base	30-35 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* • Réhabiliter les établissements de santé prioritaires afin de garantir des services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène (WASH) sûrs ; une gestion appropriée des déchets médicaux (y compris des incinérateurs) ; un approvisionnement électrique fiable ; des infrastructures résilientes au changement climatique et accessibles à tous ; et des équipements essentiels adéquats. • Mettre en œuvre un plan de maintenance préventive afin de maintenir la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des services dans l'ensemble des établissements réhabilités. • Combler les lacunes critiques en matière d'infrastructures, telles que les fuites dans les toitures, la ventilation inadéquate et la mauvaise climatisation, qui compromettent la prévention des infections et la qualité des soins.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Résoudre les problèmes de pénurie d'équipements et de produits d'hygiène (par exemple, réfrigérateurs, fournitures de laboratoire, kits d'hygiène et lits d'hôpital) qui limitent actuellement la disponibilité des services et les interventions d'urgence. • Partenaires potentiels : OPS, UNICEF et ONG.	
Développer les services de télésanté dans le Grand Nord	5-7 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Déployer une plateforme de télésanté reliant les hôpitaux aux centres de santé isolés afin d'élargir l'accès à des soins spécialisés et continus. • Équiper les sites sélectionnés avec les technologies essentielles (ordinateurs, caméras et connectivité fiable) et former le personnel de santé aux protocoles standardisés de téléconsultation. • Mener des campagnes de sensibilisation adaptées à la culture locale afin de promouvoir l'utilisation de la télésanté auprès des femmes, des adolescents, des populations rurales et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). • Réduire les obstacles aux soins causés par les longs trajets, les coûts de transport élevés et la pénurie de spécialistes, tout en assurant la continuité des services pendant les crises telles que l'insécurité, les épidémies ou les ouragans. • Partenaires potentiels : MSPP/DDS, opérateurs universitaires et de télémédecine, et OPS.	
Mobiliser et développer les services de proximité	8-10 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Développer et équiper des cliniques mobiles et des équipes de sensibilisation intégrées afin de fournir des services nutritionnels, de santé maternelle et infantile, de nutrition, de planning familial et de dépistage du cancer dans les établissements et les communautés des zones mal desservies. • Fournir des kits de diagnostic et de traitement et établir des liens d'orientation vers les hôpitaux afin d'assurer la continuité des soins et la prise en charge rapide des cas. • Former les équipes de santé mobiles et communautaires à la prestation de services, à la coordination et à la communication de données afin de renforcer les systèmes de santé locaux.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Mettre en œuvre des campagnes de changement de comportement adaptées à la culture locale afin de promouvoir des pratiques saines et l'utilisation des services auprès des femmes, des adolescents et des populations rurales. • Éliminer les obstacles à l'accès causés par la distance, le mauvais état des routes et les coûts de transport élevés, en particulier dans les communautés qui ne disposent pas d'installations permanentes. Les services mobiles constituent le premier point d'accès aux soins et complètent la télésanté pour le diagnostic à distance et le soutien spécialisé. • Partenaires potentiels : UNICEF, PAM, OIM, ONG et MSPP/DDS.	
Développer les soins de santé centrés sur les victimes de violence sexiste	8-10 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* • Renforcer et étendre les services de santé axés sur les survivantes pour les femmes et les filles victimes de violences sexistes, en garantissant un accès équitable dans tout le Grand Nord. • Fournir des soins complets axés sur les victimes, notamment le traitement des blessures, la prévention des infections sexuellement transmissibles, la prophylaxie post-exposition au VIH, la contraception d'urgence, le soutien psychosocial et l'orientation vers des services spécialisés. • Étendre la couverture des services au-delà de Port-au-Prince et de l'Artibonite afin d'atteindre les populations mal desservies du Grand Nord, où l'accès à une aide médicale et psychosociale d'urgence reste extrêmement limité. • Justification : Plus de 6 200 cas de VBG ont été signalés au cours des sept premiers mois de l'année, dont près de la moitié concernaient des violences sexuelles contre des femmes adultes. La concentration des services dans quelques régions laisse les survivantes du nord sans soins. L'extension de la couverture permettra de réduire les risques pour la santé, d'atténuer les traumatismes à long terme et de défendre les droits et la dignité des survivantes.	
Améliorer les services de santé dans les prisons	4-6 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* • Réhabiliter et équiper les infirmeries des prisons afin de garantir la prestation de services de santé sûrs, dignes et fonctionnels dans les établissements pénitentiaires.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
• Garantir l'accès aux services WASH essentiels, notamment à l'eau potable, à l'assainissement et aux installations d'hygiène, ainsi qu'à une alimentation régulière et nutritive afin de prévenir la malnutrition et les maladies. • Mettre en place des mécanismes d'orientation vers les hôpitaux voisins pour les soins urgents et spécialisés, avec le soutien de personnel de santé qualifié dans chaque établissement. • Mettre en œuvre des programmes systématiques de dépistage et de traitement des maladies transmissibles et des troubles mentaux afin de réduire la morbidité et de prévenir les épidémies. • Justification : la surpopulation chronique, les conditions insalubres et le manque de soins de santé de base ont entraîné des décès évitables dus à la malnutrition, à l'anémie et aux infections. Le renforcement des systèmes de santé dans les prisons permettra de réduire la mortalité, de freiner la transmission des maladies et de respecter les droits humains fondamentaux. • Partenaires potentiels : OPS/OMS, MSPP/DDS et ONG spécialisées dans le domaine de la santé pénitentiaire.	

2.7 Accès à l'eau et à l'assainissement

Contexte politique et institutionnel

82. **Le secteur de l'eau et de l'assainissement en Haïti fonctionne selon un cadre stratégique bien défini, établi par la réforme de 2009**. Ce cadre a évolué grâce à des mises à jour régulières et s'appuie désormais sur un ensemble cohérent de plans de référence nationaux et régionaux. Il fournit les bases institutionnelles et politiques nécessaires pour élargir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorer la qualité des services et renforcer la résilience dans tout le pays.

83. **Les stratégies nationales définissent une orientation politique claire et les priorités d'investissement pour la décennie à venir**. Trois documents clés guident l'action du secteur : (i) le plan stratégique sectoriel de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA), révisé en 2022 pour la période 2022-2032 ; (ii) le Plan national pour l'eau et l'assainissement (PHAN, 2020) ; et (iii) la Note de politique sectorielle de la DINEPA pour le secteur rural (2022). Ensemble, ils fournissent une feuille de route unifiée pour la réforme du secteur, combinant la modernisation des politiques avec la planification des investissements, la réglementation des services et le renforcement institutionnel.

84. **Les cadres régionaux du Grand Nord adaptent les priorités nationales aux besoins et aux conditions locales**. Il s'agit notamment du Plan national d'investissement pour le Nord (2022), qui identifie les besoins d'investissement en matière d'eau et d'assainissement urbains dans les

départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest ; du Plan d'opérationnalisation du Programme d'assainissement urbain du Grand Nord 2023-2027 ; et de l'Étude de référence sur l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les zones rurales du Nord (2023). Collectivement, ces références garantissent que les interventions dans le Grand Nord sont fondées sur des données probantes, cohérentes au niveau régional et alignées sur la stratégie nationale d'Haïti en matière d'eau et d'assainissement.

85. **État de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans le Grand Nord.** Dans le Grand Nord, la situation des services d'eau potable et d'assainissement reflète les tendances nationales, avec des disparités marquées entre les zones urbaines et rurales. Les données de 2015 et 2020 montrent une amélioration partielle de l'accès aux services. En ce qui concerne l'eau potable, environ 65% de la population du Nord avait accès à au moins un service de base en 2015, contre environ 68% en 2020. La part de la population dépendant de services limités est restée proche de 10% au cours de cette période, tandis que près de 20% continuaient à utiliser des sources non améliorées ou des eaux de surface, en particulier dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, l'accès aux services d'eau de base a atteint environ 85% en 2015 et a légèrement augmenté en 2020, tandis que dans les zones rurales, il est resté inférieur à 45% au cours de ces deux années. En matière d'assainissement, la situation reste plus critique. En 2015, environ 20% de la population du nord pratiquait encore la défécation en plein air, contre près de 17% en 2020. Les services d'assainissement de base couvraient environ 33% de la population en 2015 et près de 38% en 2020, avec des progrès plus importants dans les zones urbaines, où la couverture de base a atteint environ 45% en 2020. Dans les zones rurales, la défécation en plein air restait répandue, dépassant 30% en 2020. Les services d'assainissement gérés de manière sûre restent marginaux dans le nord et au niveau national, ce qui confirme la persistance de contraintes structurelles pour parvenir à des améliorations durables de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

86. **La direction institutionnelle du secteur incombe à la DINEPA, qui réglemente et supervise la prestation des services à l'échelle nationale**. La Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) joue un rôle central dans la planification, la réglementation et la supervision du secteur. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux (OREPAs), la DINEPA assure la mise en œuvre cohérente des politiques et des programmes. Les services urbains sont assurés par les CTE (centres techniques d'exploitation) et, pour les zones rurales, par les CAEPA (comités d'eau et d'assainissement) et les OP (opérateurs privés). L'Observatoire national de l'eau potable et de l'assainissement (ONEPA) renforce la gestion fondée sur les données grâce au système d'information national, améliorant ainsi le suivi, la transparence et la responsabilité.

87. **Dans le Grand Nord, la responsabilité opérationnelle incombe à l'OREPA Nord, l'organisme déconcentré de la DINEPA**. L'OREPA Nord est propriétaire, en tant que maître d'ouvrage, de tous les systèmes d'eau potable et d'assainissement des départements du Nord, du Nord-Est et du

Nord-Ouest. Elle dirige la planification, la coordination et la mise en œuvre des investissements actuellement en cours de financement. La couverture actuelle des services, les niveaux de collecte et le soutien du Trésor public restent trop faibles pour permettre l'autonomie financière de l'OREPA. Pour l'instant, la capacité financière de la DINEPA et de l'OREPA Nord à développer des infrastructures et des services dépend fortement de l'aide internationale, ce qui souligne la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités, les investissements et le soutien à la transition fiscale.

88. **La prestation des services dépend d'une collaboration étroite entre les institutions régionales et les unités opérationnelles locales**. Dans les zones urbaines, les opérateurs publics appelés Centres techniques d'exploitation (CTE) sont chargés de gérer les réseaux d'eau, tandis que dans les zones rurales, les Unités rurales départementales (URD) supervisent la prestation des services par le biais de structures communautaires (CAEPA) ou d'opérateurs privés (OP) et d'agents municipaux (TEPAC, techniciens municipaux en eau et assainissement). Le renforcement de la coordination entre l'OREPA Nord, les CTE et les URD, parallèlement à un engagement accru des autorités locales, est essentiel pour une prestation de services efficace et durable dans toute la région.

89. **Les partenariats avec les ONG et les agences internationales restent la pierre angulaire de l'expansion des services d'eau et d'assainissement**. Des acteurs non gouvernementaux tels que World Vision, Plan International, Living Water, Haiti Outreach, Caritas, Catholic Relief Services, la Croix-Rouge, Samaritan's Purse, SOIL et Agro Action Allemande apportent un soutien local et ponctuel tant au niveau des infrastructures que de la promotion de l'hygiène. Les agences des Nations unies, en particulier l'UNICEF et l'UNOPS, contribuent également à ces efforts en mobilisant leur assistance technique pour réaliser certains des investissements prévus par l'OREPA Nord dans les systèmes d'eau potable et d'assainissement.

90. **Le développement d'infrastructures durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement est essentiel pour (i) améliorer les conditions sanitaires, changer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales et (ii) promouvoir la croissance économique régionale**. L'afflux de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et de populations déportées a exercé une pression croissante sur les communautés d'accueil qui luttaient déjà pour accéder à l'eau potable et à l'assainissement. L'insuffisance des services augmente les risques de maladies d'origine hydrique et de violence sexiste, en particulier chez les femmes et les enfants vivant dans des quartiers précaires. Des investissements soutenus dans des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilients et inclusifs seront donc essentiels pour préserver la santé publique, soutenir la reprise et renforcer la cohésion sociale dans la région.

Stratégie de mise en œuvre

91. **Une préparation technique solide est la base d'investissements réussis dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le Grand Nord**. Avant le début des travaux, toutes les interventions doivent s'appuyer sur des études techniques détaillées et de haute qualité pouvant être directement appliquées à l'exécution. Ces études doivent intégrer des dispositions d'urgence tenant compte des réalités de l'environnement opérationnel fragile d'Haïti, notamment l'insécurité, l'inflation et les contraintes logistiques, afin d'éviter les retards, les dépassements de coûts et les goulets d'étranglement dans la mise en œuvre.

92. **La durabilité dépend de la présence d'opérateurs locaux compétents et dotés de ressources suffisantes**. Les prestataires de services urbains et ruraux ont besoin d'investissements systématiques dans la formation, le mentorat et le développement institutionnel. Les futurs projets devraient intégrer des incitations basées sur les performances qui récompensent l'efficacité, la fiabilité des services et la responsabilité financière. L'expérience montre que des approches intégrées, associant le développement des infrastructures à un soutien à la gestion et à l'exploitation, sont essentielles pour garantir des résultats durables.

93. **Le renforcement des institutions publiques est essentiel pour une gouvernance et une surveillance efficaces**. L'Office régional de l'eau et de l'assainissement du Nord (OREPA Nord) a encore besoin d'être soutenu par les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour planifier, superviser et soutenir la mise en œuvre dans toute la région. Le renforcement de sa capacité à coordonner ses activités avec la DINEPA et les prestataires de services locaux sera essentiel pour maintenir les normes de qualité, fournir une assistance technique et gérer le développement du secteur de manière structurée et transparente.

94. **Le financement reste principalement public, mais des partenariats innovants peuvent améliorer l'efficacité et la durabilité**. Compte tenu du contexte à haut risque en Haïti, les investissements privés à grande échelle dans les infrastructures hydrauliques restent peu probables à court terme. Néanmoins, la loi-cadre de 2009 autorise les partenariats public-privé (PPP) par le biais de concessions ou de contrats de délégation de service public. Les expériences existantes, telles que la gestion déléguée des services d'eau de Saint-Marc, et les études en cours, comme le PPP de Lascahobas soutenu par la Société financière internationale (SFI), illustrent des modèles et des initiatives réalisables qui pourraient inspirer des arrangements futurs et alternatifs dans le Grand Nord.

95. **La gestion axée sur les résultats offre une voie prometteuse pour les opérations futures**. Les systèmes financés par des fonds publics dans le Grand Nord pourraient également être soutenus dans leur gestion grâce à une assistance technique basée sur les résultats, à condition que des entreprises compétentes soient identifiées et que l'OREPA Nord, soutenue par la DINEPA, dispose de la capacité réglementaire nécessaire pour superviser les performances. Les premiers projets

pilotes à Cap-Haïtien, Ouanaminthe et Port-de-Paix testent ce modèle grâce à une assistance technique axée sur les résultats, en mobilisant des entreprises spécialisées de haut niveau pour renforcer les centres techniques d'exploitation (CTE) locaux. Cette approche déplace l'attention des intrants vers des résultats mesurables, tels que l'amélioration de la couverture des services, la qualité de l'eau et la viabilité financière.

96. **La participation du secteur privé sera également essentielle pour améliorer la gestion des déchets solides**. L'engagement d'entreprises privées dans la collecte, le transport, le traitement et le recyclage améliorera l'efficacité des services et la durabilité environnementale tout en réduisant la charge fiscale pesant sur les autorités publiques.

97. **Les enseignements tirés des interventions précédentes soulignent l'importance d'une estimation réaliste des coûts, d'une préparation opérationnelle et d'une gestion adaptative des risques**.

    - **En ce qui concerne les coûts d'infrastructure** : les délais et les budgets dépassent souvent les prévisions initiales en raison des retards dans l'importation des matériaux, de l'insécurité et des capacités locales limitées pour la construction de réseaux d'adduction d'eau. Le nombre réduit d'entreprises qualifiées et la participation étrangère limitée accentuent la saturation du marché et l'escalade des coûts. Une supervision technique rigoureuse est essentielle pour contrôler la qualité, les délais et les dépenses.
    - **Concernant la durabilité des services** : les infrastructures physiques ne suffisent pas à elles seules ; les capacités des opérateurs sont le facteur décisif pour le fonctionnement à long terme. Tous les projets doivent inclure un renforcement structuré des capacités et des incitations à la performance, afin de garantir que l'OREPA Nord et les CTE disposent des ressources nécessaires pour assurer une supervision et un soutien continus.
    - **Concernant la sécurité et le contexte institutionnel** : la détérioration de la sécurité, en particulier à Port-au-Prince, perturbe les chaînes d'approvisionnement, la mobilité du personnel et la coordination administrative. L'intégration d'une gestion proactive des risques tout au long du cycle du projet, de la planification à l'exécution, est essentielle pour assurer la pérennité de la prestation.
    - **En ce qui concerne la durabilité environnementale** : la pression croissante sur les ressources naturelles, combinée à l'érosion, à la déforestation et à la contamination des eaux souterraines, exige des mesures de protection de l'environnement plus strictes. Des évaluations d'impact rigoureuses et des plans de gestion environnementale adaptés doivent être systématiquement intégrés à tous les projets d'infrastructure afin de garantir la résilience et le respect des normes de durabilité.

Priorités en matière d'investissement et de politique

98. **La hiérarchisation des investissements est guidée par des critères clairs afin de garantir leur pertinence, leur faisabilité et leur impact**. Les interventions sont sélectionnées sur la base de trois paramètres : (i) les activités en cours dont le financement est assuré et qui doivent être achevées entre 2025 et 2030 ; (ii) les besoins identifiés dans le programme national d'investissement 2022 du secteur ; et (iii) la faisabilité globale sur les plans technique, social, institutionnel, financier et environnemental pour une mise en œuvre jusqu'en 2030. Cette approche garantit que les ressources sont affectées à des interventions qui sont à la fois prêtes à être mises en œuvre et alignées sur les priorités nationales et régionales.

99. **Le cadre de hiérarchisation des priorités s'articule autour de trois axes stratégiques qui relient l'accès, la durabilité et la capacité institutionnelle**.

- **Services urbains** : élargir l'accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement fiables et durables dans les villes et les zones périurbaines.
- **Services ruraux** : améliorer la couverture en eau potable, en assainissement et en hygiène dans les zones rurales et les communautés accueillant des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des rapatriés.
- **Renforcement institutionnel** : renforcer les capacités opérationnelles et de gestion des opérateurs de services et de l'OREPA Nord afin d'assurer une prestation et une supervision durables.

100. **Le programme d'investissement combine des projets en cours et de nouvelles initiatives hautement prioritaires**. Le tableau ci-dessous détaille les interventions prévues pour 2025-2030 avec le financement existant, tandis que des projets supplémentaires, jugés techniquement et institutionnellement réalisables, seront mobilisés dès que de nouveaux fonds seront disponibles. Cette approche progressive permet de s'adapter avec souplesse aux besoins émergents, à l'évolution des risques et aux possibilités de cofinancement avec les partenaires de développement.

101. **Le genre, la diversité et l'inclusion font partie intégrante de toutes les interventions**. Chaque activité intégrera des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des personnes handicapées. Une attention particulière sera accordée à la gestion de l'hygiène menstruelle, aux soins et à la charge de travail liés à la collecte de l'eau, ainsi qu'aux inégalités structurelles qui touchent les femmes chargées de l'approvisionnement en eau. La conception des infrastructures et la prestation des services garantiront l'accessibilité et la sécurité pour tous les utilisateurs, tandis que le suivi du projet permettra de suivre les résultats en matière d'égalité des sexes afin de promouvoir un accès équitable et inclusif.

102. **Le plan d'investissement total pour le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Grand Nord s'élève à 167,7 millions de dollars pour la période 2025-2030**. Sur ce montant, 81 millions de dollars, soit 48%, restent à financer. Il sera essentiel d'obtenir ces ressources pour garantir la mise en œuvre complète des priorités stratégiques du secteur, maintenir les progrès réalisés en matière de prestation de services et améliorer la résilience et les conditions sanitaires dans tout le Grand Nord.

103. **Le tableau suivant présente les priorités déjà financées dans le secteur pour la période 2025-2030 :**

Catégorie	Activités financées	Source de financement	Montant (millions USD)
Systèmes d'approvisionnement en eau en milieu urbain	Cap-Haïtien : construction de deux nouveaux forages et d'un réseau complet de distribution d'eau (16 000 raccordements domestiques).	BID – HA-L1135	40
	Port-de-Paix : développement de nouveaux forages et d'une station de traitement de l'eau (5 000 nouveaux raccordements).	BID – HA-L1135	3,5
	Ouanaminthe : installation de deux nouveaux forages et de 5 000 nouveaux raccordements domestiques.	IDB – HA-L1135	3,5
	Fort Liberté : Réhabilitation et extension du système SAEP, y compris une nouvelle station de pompage et un nouveau réservoir.	AECID – FCAS	4,0
	Saint-Louis du Nord : Réhabilitation et extension du réseau d'eau pour améliorer la couverture du service urbain.	Banque mondiale – EPARRDD	6,5
	Môle Saint-Nicolas : Réhabilitation et extension du système SAEP afin d'accroître la fiabilité du service.	Banque mondiale – EPARRDD	4,7
	Sous-total – Systèmes urbains		**62,2**
Gestion et traitement des excréments	Construction d'une station de traitement des excréments (50 m^3/jour).	AECID – FCAS	1,8
	Soutien à l'organisation et au renforcement du système de collecte des excréments.	BID – HA-L1135	0,6

Catégorie	Activités financées	Source de financement	Montant (millions USD)
	Extension des services d'assainissement individuels intégrés (EkoLakay).	BID – HA-L1135	0,7
	Sous-total – Gestion des excréments		**3,1**
Renforcement institutionnel : opérateurs de services urbains (CTE)	Renforcer les CTE à Cap-Haïtien, Ouanaminthe et Port-de-Paix grâce au renforcement des capacités, au soutien opérationnel et à des investissements stratégiques.	BID – HA-L1135	**10**
Eau, assainissement et hygiène en milieu rural	Déploiement de plans d'action communautaires WASH (ACAT) dans six communes et réhabilitation de cinq systèmes SAEP ruraux.	BID – HA-L1135	2.5
	Mise en œuvre des programmes ACAT dans dix communes supplémentaires et construction du système SAEP à Ferrier.	Banque mondiale – EPARRDD	5,9
	Sous-total – WASH en milieu rural		**8,4**
Renforcement institutionnel de l'OREPA Nord	Renforcer les capacités en matière de réglementation, de planification et de supervision grâce à une assistance technique et à la modernisation.	BID – HA-L1135	**1,5**
Renforcement institutionnel : opérateurs ruraux	Soutien opérationnel et technique à 18 systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural (CAEPA).	Banque mondiale – EPARRDD	**1,5**
		Total déjà financé	**86,7**

104. **Le tableau suivant présente les priorités du secteur qui doivent encore être financées pour la période 2025-2030 :**

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
EAU ET ASSAINISSEMENT	
Extension et réhabilitation des réseaux d'approvisionnement en eau dans les trois départements du nord	37,7 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* Investissements à financer : • Zones de La Voute et Charrier : construction de forages et réhabilitation du réseau de distribution (0,5 million USD). • Zone hôtelière de Cap-Haïtien jusqu'à Bande-du-Nord : construction de trois réservoirs à différentes altitudes, alimentés par des pompes à partir d'un puisard – études réalisées par l'ATPR (7 millions USD). • Densification des forages (en dehors des aquifères actuels), y compris le transport vers les réseaux existants : études réalisées par l'ATPR (3 millions de dollars). • Installation de cinq pompes de surpression sur le réseau afin d'améliorer le service d'approvisionnement en eau dans toute la ville (1 million de dollars). • Installation de systèmes photovoltaïques sur tous les forages à Cap-Haïtien (F8, F9, F10 et F11) (5,1 millions de dollars). • Approvisionnement de la zone RIVAL (ménages : 6 000), études non encore réalisées (4 millions de dollars). • Amélioration à Ouanaminthe : travaux de sectorisation du réseau et ajout de 5 000 nouveaux raccordements domestiques (10 500 foyers) (0,6 million USD). • Réhabilitation et extension des réseaux dans les communes de Limonade, Quartier Morin, Trou-du-Nord, Caracol, Terrier Rouge et Grand Bassin, y compris la mise en place d'un nouveau CTE unique. (6,5 millions de dollars) • Réhabilitation et extension des réseaux d'approvisionnement en eau dans les villes de Saint-Raphaël, Port Margot, Bas Limbé, Sainte-Suzanne et Milot (10 millions USD).	
Gestion et traitement des excréments à Cap-Haïtien et Port-de-Paix	1,8 M

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* Investissements à financer : • Station de traitement des excréments : construction d'une station de traitement des excréments à Port-de-Paix (1,8 million de dollars).	
Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène dans les zones rurales	39 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Investissements à financer : • Construction du SAEP : construction du système rural d'approvisionnement en eau de Cacao dans la région de Port-de-Paix, comprenant des forages, une ligne de transport et la construction d'un réservoir. Les études sont en cours et réalisées par l'ATPR. (4 millions de dollars américains). • Construction de SAEP : construction de sept systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural (SAEP) dans les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest, plus précisément à Bassin Bleu, Jean Rabel, Dondon, Ranquitte, La Victoire, Plaisance du Nord et Limbé. Les études sont en cours. (35 millions de dollars).	
Renforcement institutionnel de l'OREPA Nord	1 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Investissements à financer : Renforcement institutionnel de l'OREPA Nord : renforcer les capacités de réglementation, de planification et de supervision de l'OREPA Nord grâce à un soutien institutionnel, une assistance technique et la modernisation des systèmes afin d'améliorer l'efficacité et la gouvernance des services dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour la période 2028-2030 (1 million de dollars).	
Renforcement institutionnel : opérateurs de services ruraux	1,5 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Investissements à financer :	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Soutien aux systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural : fournir une assistance opérationnelle et technique à d'autres SAEP gérés par des opérateurs locaux (CAEPA) afin de renforcer la maintenance, d'améliorer la fiabilité des services et d'assurer une gestion durable de l'eau au niveau communautaire (1,5 million de dollars).	

2.8 Intégration de la dimension de genre

Contexte politique et institutionnel

105. **Les inégalités persistantes entre les sexes continuent de compromettre les progrès en matière de développement du capital humain et de prestation de services dans le nord d'Haïti**. Malgré les engagements fermes pris au niveau national, les femmes et les filles, en particulier dans les communautés rurales et frontalières, restent défavorisées en matière d'éducation, de santé et de protection. Le ministère de la Condition féminine et des Droits des femmes (MCFDF), le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) mènent des politiques visant à intégrer la dimension de genre dans leurs secteurs respectifs. Des cadres tels que le Plan stratégique national pour l'éducation (2022-2026) et la Stratégie nationale pour la santé reproductive favorisent l'équité grâce à des programmes scolaires sensibles au genre, une pédagogie inclusive et un accès élargi à la santé et au planning familial. Ces mesures sont renforcées par le soutien international à la sensibilisation des communautés, à la mise en place d'infrastructures sensibles au genre et à la formation du personnel de santé et d'éducation. Cependant, les consultations menées dans le Grand Nord révèlent un écart persistant dans la mise en œuvre : les efforts visant à prévenir le décrochage scolaire des filles et à promouvoir une masculinité positive restent limités, tandis que les institutions locales peinent à traduire les engagements politiques en résultats concrets.

106. **Les cadres institutionnels et politiques ne parviennent toujours pas à intégrer l'égalité des sexes comme moteur transversal du développement**. Les plans de développement nationaux et régionaux accordent la priorité aux infrastructures et à la reprise économique, mais intègrent rarement des audits sur l'égalité des sexes, des mécanismes participatifs ou des garanties pour la représentation des femmes dans la prise de décision. Dans le Grand Nord, les institutions publiques manquent de mobilité, de capacités logistiques et d'expertise spécialisée pour répondre à la violence sexiste et aux vulnérabilités qui y sont liées. Le sous-financement des systèmes de santé et de justice limite l'accès des survivantes aux soins et aux réparations, tandis que la faible sensibilisation du public perpétue la stigmatisation sociale et l'impunité. Pour combler ce fossé, il faut aligner les stratégies nationales sur les réalités locales et veiller à ce que l'égalité des sexes ne soit pas seulement un principe politique, mais un résultat mesurable dans tous les secteurs. Les

efforts de relèvement et de développement dans le Grand Nord doivent donc inclure activement les femmes et les filles – locales, déplacées et rapatriées – non seulement en tant que bénéficiaires, mais aussi en tant qu'agents du changement, en veillant à ce que leurs besoins, leurs capacités et leur leadership façonnent la planification, la mise en œuvre et le suivi dans tous les secteurs. Le renforcement **des systèmes de données sensibles au genre** est un facteur essentiel de cette approche, car les lacunes persistantes dans les données ventilées par sexe et par âge compromettent la planification éclairée, la conception des politiques et la responsabilité, en particulier dans les zones urbaines et socialement fragiles touchées par les déplacements et la violence.

107. **Les disparités entre les sexes en matière de sécurité alimentaire constituent une vulnérabilité critique qui renforce la pauvreté, les déplacements et la fragilité sociale.** Des évaluations récentes ventilées par sexe montrent une détérioration marquée de la sécurité alimentaire dans plusieurs régions, notamment le Nord-Ouest, le Centre, la Grand'Anse, le Sud, les Nippes, la zone métropolitaine de Port-au-Prince et les sites de déplacement, où près de la moitié des ménages dirigés par des femmes sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë (IPC phase 3 ou plus). Ces ménages sont touchés de manière disproportionnée par des chocs répétés tels que la sécheresse, la hausse des prix des denrées alimentaires, la violence armée et les pertes de revenus. Les obstacles structurels, en particulier l'accès limité à la terre, au crédit, aux intrants agricoles et aux services de base, limitent encore davantage la capacité des femmes à faire face et à se relever.

108. **Des stratégies ciblées sont actuellement mises en œuvre afin de traduire les engagements en matière d'égalité des sexes en actions locales concrètes**. Les partenaires nationaux et internationaux intègrent la perspective de genre dans la planification et la budgétisation municipales, renforcent les capacités des organisations locales de femmes et élargissent les programmes destinés aux filles déplacées, rapatriées et adolescentes. Les initiatives comprennent l'éducation de la deuxième chance, la formation professionnelle, le développement du leadership des femmes et la prévention de la violence sexiste dans les zones à haut risque telles que Cap-Haïtien, Gonaïves, Hinche, Saint-Michel, Ouanaminthe, Savanette et Belladère. Ces interventions combinent des éléments de protection, d'autonomisation et de moyens de subsistance afin de garantir que le relèvement et le développement du Grand Nord soient inclusifs, équitables et adaptés aux besoins des femmes et des filles.

109. **Les partenaires de développement intensifient leurs actions coordonnées afin de renforcer la protection et les services destinés aux femmes et aux filles**. S'appuyant sur leur mandat normatif et leur vaste expérience opérationnelle en Haïti et dans la région ALC, ONU Femmes, la BID et d'autres agences lancent des programmes pour 2025-2026 qui visent à développer les soins centrés sur les survivantes, les capacités institutionnelles et la participation des femmes à la réponse aux crises. Le portefeuille d'ONU Femmes comprend le Fonds pour la paix et l'action

humanitaire des femmes (qui soutient les organisations locales aidant les femmes rapatriées), le projet Femmes, paix et sécurité (qui renforce l'autonomisation des femmes en matière de protection et de cohésion sociale), le programme UBRAF (qui intègre la dimension de genre dans la lutte contre le VIH et la prise en charge des survivantes) et Femmes pour la paix (qui renforce la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en Haïti). Les actions complémentaires menées par le FNUAP, le PNUD et la BID renforcent la prise en charge des violences sexistes dans les établissements de santé, comme les espaces dédiés à l'Hôpital universitaire Justinien à Cap-Haïtien, et favorisent des programmes de protection sociale et de formation sensibles au genre. Dans toutes les initiatives, les partenaires intègrent la prévention, la réponse et le changement de comportement grâce à des espaces sûrs, des systèmes d'orientation et la promotion d'une masculinité positive.

Stratégie de mise en œuvre

110. **Un impact durable nécessite des partenariats à long terme, une appropriation locale et des capacités institutionnelles**. Les données montrent que les projets fragmentés ou à court terme ont un effet limité. Un changement significatif dépend d'une collaboration durable avec les dirigeants communautaires, les réseaux de femmes et les institutions publiques, en particulier le MCFDF, combinée à des ressources financières adéquates et à une formation ciblée pour les prestataires de services. L'intégration des objectifs en matière d'égalité des sexes, des mécanismes de responsabilisation et de la participation des femmes dès la phase de planification garantit une mobilisation plus forte et une appropriation durable des initiatives du plan. Afin de garantir l'intégration de la dimension de genre et de la jeunesse dans les trois piliers, tous les programmes appliqueront des normes minimales en matière de données ventilées par sexe et par âge, d'indicateurs sensibles au genre et de suivi de la participation, du leadership et des résultats économiques des femmes, avec des rapports réguliers pour informer la mise en œuvre adaptative.
111. **Le renforcement des infrastructures et des institutions est un facteur essentiel pour l'égalité des sexes dans le Grand Nord**. La réalisation de progrès durables dépend de bases physiques et institutionnelles fiables : des routes sûres, l'électricité et des réseaux de communication qui relient les communautés rurales et frontalières, ainsi que des systèmes policiers, sanitaires et judiciaires dotés de ressources suffisantes et capables de fournir des services impartiaux et efficaces. Le soutien continu des partenaires internationaux pour former les institutions, construire des installations et mettre en œuvre des protocoles sensibles au genre est essentiel pour combler le fossé entre les ambitions politiques et les capacités de mise en œuvre.
112. **L'engagement du secteur privé et les partenariats public-privé (PPP) sont des leviers puissants pour un développement sensible au genre**. Les entreprises peuvent contribuer à faire progresser l'égalité des sexes en investissant dans la formation professionnelle, en soutenant les

entreprises dirigées par des femmes et en promouvant des lieux de travail sûrs et inclusifs. Les PPP offrent des modèles de financement et de prestation innovants pour la réhabilitation des écoles, des refuges et des centres communautaires, ainsi que pour l'expansion des services de santé mobiles et le développement d'outils numériques pour le signalement et la prévention de la violence sexiste. L'exploitation de ces partenariats peut accélérer à la fois l'autonomisation des femmes et la résilience générale des systèmes sociaux et économiques du Grand Nord.

2.8.3 Priorités en matière d'investissement et de politique

Besoin / Priorité d'investissement	Besoins de financement estimés (USD)
GENRE	
Données et suivi tenant compte de la dimension de genre (*Women Count*)	2 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* • Renforcer les capacités nationales et locales pour collecter, analyser et utiliser des données sensibles au genre qui éclairent le programme de relèvement et de développement dans le Grand Nord d'Haïti. • Former les institutions et les partenaires communautaires à intégrer les priorités des femmes, notamment celles des victimes de violences sexistes, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des personnes expulsées et des rapatriées, dans les initiatives humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. • Réaliser des évaluations des capacités institutionnelles afin d'identifier les lacunes dans les systèmes de données sur le genre et renforcer la coordination entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. • Offrir des programmes de formation ciblés sur la planification, la gestion et l'analyse des données sensibles au genre afin d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. • Produire et diffuser des analyses de genre afin d'éclairer la planification, la responsabilisation et la prise de décision dans les trois piliers du plan de relance, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, l'accès aux services essentiels et le leadership dans les processus de consolidation de la paix et de relèvement. • Améliorer la fiabilité et l'accessibilité des données afin de renforcer les réponses à la violence sexiste, aux disparités en matière de santé et à l'insécurité économique, en garantissant une reprise inclusive et équitable.	
Renforcement des capacités institutionnelles pour une réponse efficace à la violence sexiste	6-10 M

Besoin / Priorité d'investissement	Besoins de financement estimés (USD)

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

- Améliorer la coordination et la qualité des services destinés aux victimes de violence sexiste dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et de la protection sociale grâce à des normes unifiées et à l'amélioration des liens institutionnels.
- Mettre en place des systèmes d'orientation et des protocoles opérationnels normalisés afin de garantir des soins et une protection rapide et centrée sur les victimes.
- Créer des espaces et des refuges sûrs, y compris des zones d'accueil dédiées dans les commissariats de police, afin d'assurer la sécurité, la confidentialité et l'accès aux services essentiels pour les victimes.
- Mettre en œuvre des campagnes nationales de sensibilisation et de prévention afin de faire évoluer les normes sociales, de promouvoir la responsabilisation et de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Renforcer le leadership et la participation des femmes dans la prise de décision communautaire et institutionnelle afin de garantir que les systèmes d'intervention reflètent les perspectives et les priorités des femmes.
- Renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination intersectorielle afin de fournir des services cohérents, accessibles et efficaces de prévention et d'intervention en matière de violence sexiste dans tout le Grand Nord.

2.9 Bibliographie

Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES). (2024). *Programme de filets sociaux adaptatifs et de protection sociale 2020-2025.* Port-au-Prince, Haïti.

Gouvernement de la République d'Haïti, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). (2025). *Plan de relance et de développement à moyen terme 2025-2030 : Grand Nord.* Port-au-Prince, Haïti.

Banque interaméricaine de développement (BID). (2024). *Projet d'appui à la réforme des programmes d'études (PR-5306)*. Washington, DC.

Banque interaméricaine de développement (BID). (2024). *Haïti : Projet de rétablissement de l'accès aux services de santé essentiels (HA-J0012 / PR-5309)*. Washington, DC.

Banque interaméricaine de développement (BID). (2024). *Projet d'inclusion socio-économique des jeunes par le soutien au revenu, la protection et la réinsertion (HA-J0011 / PR-5300)*. Washington, DC.

Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP). (2021). *Plan directeur de santé 2021-2031*. Port-au-Prince, Haïti.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP). (2021). *Plan opérationnel du secteur de l'éducation 2020-2030.* Port-au-Prince, Haïti.

Organisation panaméricaine de la santé (OPS). (2023). *Stratégie de coopération avec Haïti 2023-2028*. Washington, DC.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). (2023). *Éducation et protection de l'enfance dans les contextes fragiles : les enseignements tirés d'Haïti.* Port-au-Prince, Haïti.

Programme alimentaire mondial (PAM). (2022). *Stratégie d'alimentation scolaire en Haïti 2022-2026*. Rome, Italie.

3. Pilier 3: Améliorer les capacités institutionnelles, l'état de droit, la justice et la sécurité

3.1 Introduction

1. **Le pilier 3 vise à renforcer les capacités institutionnelles et à rétablir les fondements de l'autorité de l'État dans le Grand Nord, en veillant à ce que les investissements prévus s'inscrivent dans un cadre de gouvernance stable et prévisible.** En renforçant les institutions, l'état de droit, la justice et la sécurité, le pilier 3 crée l'environnement propice nécessaire à la réussite des investissements économiques et sociaux prévus dans le cadre des piliers 1 et 2. Cet objectif est particulièrement crucial dans un contexte où l'affaiblissement de l'État, la montée en puissance des groupes armés et la détérioration de l'accès aux services ont profondément érodé la confiance des citoyens.

2. **L'évaluation rapide de la crise et de son impact (RCIA) identifie les défaillances de la gouvernance, la fragilité institutionnelle et l'insécurité comme les principaux obstacles à une reprise durable dans les départements du nord**. La fragmentation de la planification, la faiblesse des systèmes fiscaux et l'accès inégal à la justice ont érodé la légitimité de l'État. Parallèlement, le crime organisé, la corruption, y compris la mainmise sur certaines institutions locales, et la présence limitée de l'État continuent de saper la confiance du public et des investisseurs. Le pilier 3 répond à cette situation en rétablissant les capacités de l'État, en améliorant la gouvernance et en renforçant les systèmes judiciaires et sécuritaires afin de créer les fondements institutionnels d'une stabilité durable. L'approche tient également compte du fait que certaines zones du territoire restent difficiles d'accès en raison de l'insécurité et des déplacements de population.

3. **Le premier domaine d'intervention, la gestion du secteur public et l'administration numérique, vise à reconstruire l'épine dorsale administrative de l'État**. Il renforce le centre du gouvernement, professionnalise la fonction publique et fait progresser la transformation numérique des systèmes de gestion sous la houlette du ministère de l'Économie et des Finances (MEF). De nouveaux outils seront étendus aux administrations départementales et communales, garantissant la continuité des services publics même dans des conditions fragiles. L'accent sera mis sur des solutions adaptées aux environnements à faible connectivité et sur la sécurisation des données publiques contre les risques de perturbation liés à l'instabilité.

4. **Le deuxième domaine d'intervention, la politique budgétaire et la gestion des finances publiques (GFP), vise à rendre les finances publiques plus efficaces, transparentes et équitables**. Il encourage une mobilisation plus forte des recettes intérieures grâce à la coordination fiscale et douanière, à l'amélioration de la gestion des frontières — notamment celles confrontées à des flux migratoires irréguliers et à des activités illicites — et à l'élargissement de l'assiette fiscale. Les réformes renforceront les dépenses publiques grâce à

l'évaluation des investissements, à la modernisation des marchés publics, à la discipline en matière de dépenses sociales et à une gestion saine des subventions aux carburants. Des systèmes actualisés (budgétisation par programme, cadres à moyen terme, comptes uniques du Trésor et comptabilité normalisée) moderniseront l'architecture de la GFP. Des mesures complémentaires élargiront l'assiette fiscale locale grâce à une réforme de la fiscalité foncière, à la mise en place de systèmes cadastraux modernes, à des transferts prévisibles et à un partage plus équitable des recettes pour les communes frontalières et portuaires. Ces mesures contribueront à réduire les inégalités territoriales et à renforcer la résilience financière des collectivités locales dans le Grand Nord.

5. **Le troisième domaine d'intervention, la gouvernance et la planification territoriales, assure la cohérence du développement local**. Il actualise et harmonise les principaux instruments de planification — les plans communaux de développement (PCD) et les plans d'aménagement urbain (PAEEV) — et les aligne sur les priorités nationales. Il déploie également des systèmes d'information géographique (SIG) et des plateformes de données interopérables pour des décisions fondées sur des données probantes, en intégrant les déplacements et les migrations dans les investissements territoriaux. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles permettra aux communes de passer de la planification à la mise en œuvre. Une attention particulière sera accordée aux municipalités confrontées à des pressions démographiques liées aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, à la dégradation des infrastructures et aux risques naturels.

6. **Une gouvernance territoriale efficace nécessite un renforcement des capacités administratives locales.** Alors que les communes sont censées jouer un rôle central dans la planification, la supervision des services et la coordination des investissements, beaucoup d'entre elles ne disposent actuellement pas des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour remplir ces fonctions. Le pilier 3 intègre donc des mesures ciblées de renforcement des capacités des administrations municipales et départementales, notamment en matière de gestion des finances publiques, de supervision des services et de coordination interinstitutionnelle, afin de garantir que la territorialisation se traduise par une mise en œuvre efficace sur le terrain.

7. **Le quatrième domaine d'intervention, Sécurité, justice et protection, jette les bases de la sécurité et de la confiance**. Il revitalise les comités de sécurité communaux et les plateformes d'alerte précoce, élargit les programmes de réduction de la violence communautaire (RVC) et renforce les tribunaux et l'aide juridique grâce à la gestion numérique des dossiers et aux audiences hybrides. Il donne la priorité à la protection des femmes, des enfants, des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des rapatriés, en particulier dans un contexte où l'impunité est généralisée et où les groupes armés contrôlent de vastes zones urbaines, afin de garantir que la justice et la sécurité soient accessibles à tous les citoyens. Toutes les initiatives de sécurité

territoriales et communautaires seront alignées sur les mandats nationaux et les cadres opérationnels de la PNH et des institutions judiciaires, afin d'éviter les doublons, la fragmentation et les structures parallèles, et d'assurer la cohérence entre les efforts de prévention locaux et les stratégies nationales de sécurité.

8. **Le cinquième domaine d'intervention, Gouvernance, intégrité et lutte contre la corruption, renforce les systèmes qui garantissent la confiance du public**. Il renforce les audits internes et externes, en particulier grâce à des réformes de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), et modernise les marchés publics à l'aide d'outils numériques transparents. Il favorise également le respect des normes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) et encourage la surveillance citoyenne par le biais de l'Office de la protection du citoyen (OPC), de formations à l'éthique et de mécanismes participatifs de responsabilisation. Ces réformes sont essentielles dans un contexte où la confiance dans les institutions est extrêmement faible et où la corruption sape encore davantage la capacité de l'État à répondre aux besoins fondamentaux.

9. **Le dernier domaine d'intervention, la coordination réglementaire et régionale, transforme les réformes de la gouvernance en pratiques durables**. Il relie la réglementation urbaine et l'aménagement du territoire à des investissements concrets et financés afin de gérer la croissance et d'équilibrer le développement. Il établit également le Conseil de développement du corridor nord (CNDB) en tant que mécanisme de gouvernance permanent visant à aligner les parties prenantes et à assurer la continuité au-delà des cycles politiques dans un pays où les transitions politiques sont incertaines.

10. **Le pilier 3 combine des interventions régionales dans le Grand Nord avec des réformes nationales essentielles qui constituent un environnement propice à l'action locale.** Si de nombreux investissements et efforts de renforcement des capacités visent directement les institutions communales et départementales du Nord, leur efficacité dépend de réformes parallèles au niveau central, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la professionnalisation de la fonction publique, de la justice, de la sécurité et de la surveillance réglementaire. Le renforcement des gouvernements locaux sans renforcer les systèmes nationaux limiterait l'impact et la durabilité. Le pilier 3 est donc conçu comme un cadre de gouvernance intégré, dans lequel les conditions préalables nationales et la mise en œuvre régionale progressent de concert afin de garantir que le renforcement institutionnel dans le Grand Nord soit à la fois opérationnel et durable.

11. **Les mesures et les investissements proposés dans le cadre du pilier 3 sont pleinement alignés sur les principaux programmes budgétaires**. Il s'agit notamment des programmes de modernisation de l'administration centrale, de réorganisation de l'administration publique, de renforcement institutionnel des administrations déconcentrées et nationales, de décentralisation et d'amélioration de la planification du développement local, d'augmentation des ressources

financières locales, de renforcement institutionnel des administrations locales et de renforcement de la justice et de la sécurité.

3.2 Priorités en matière de gestion du secteur public et d'administration numérique

12. **Le pilier 3 place le centre du gouvernement (CdG) [7] et le fonctionnement de base de l'État au cœur du redressement institutionnel**. Dans des contextes fragiles comme celui d'Haïti, le renforcement du CdG — en particulier du bureau du Premier ministre, du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et du ministère de la Planification (MPCE) — est essentiel pour définir les priorités, coordonner les politiques, garantir la responsabilité et guider le redressement national. La préservation des fonctions essentielles de l'État, telles que le paiement des fonctionnaires, la tenue d'un registre civil fiable et la numérisation des processus administratifs, est une condition préalable au maintien de l'autorité de l'État, à la fourniture de services et au maintien de la confiance des citoyens.

13. **Le CdG haïtien est confronté à de graves faiblesses stratégiques, opérationnelles et de coordination qui sapent son leadership**. Les institutions publiques essentielles n'ont souvent pas la capacité de définir et de mettre en œuvre les priorités nationales, d'aligner les ressources sur les résultats et de coordonner la mise en œuvre entre les ministères et les bailleurs de fonds. La fragmentation institutionnelle, le chevauchement des mandats et le clientélisme politique entraînent une utilisation inefficace des ressources et une faible cohérence des politiques. L'absence d'élections depuis plusieurs années et la prolifération d'acteurs de facto affaiblissent encore davantage la légitimité institutionnelle. La substitution des fonctions de l'État par les bailleurs de fonds érode encore davantage la légitimité et affaiblit le contrat social.

14. **La fonction publique reste fragile, politisée et mal équipée pour fournir des services efficaces**. Le clientélisme, les bas salaires, l'absence de promotion au mérite et la faiblesse des systèmes numériques ont rendu l'administration publique fragmentée et opaque. Les systèmes de paie et de recrutement restent largement basés sur le papier, et il manque des données fiables sur les fonctionnaires. La plupart des effectifs sont concentrés à Port-au-Prince, laissant les administrations régionales en manque de ressources. Ces difficultés sont exacerbées par l'insécurité, les déplacements internes, la fermeture des bureaux publics et la fuite des

[7] Dans la tradition administrative haïtienne, la notion de « restauration de l'État » fait principalement référence au renforcement des « ministères régaliens », à savoir les ministères souverains chargés des fonctions essentielles de l'État, notamment l'économie et les finances, la planification, l'intérieur et les collectivités territoriales, la justice et la sécurité publique, les affaires étrangères et les travaux publics. Si plusieurs de ces institutions sont essentielles au redressement institutionnel, le Cabinet du Premier ministre, le MEF et le MPCE sont ici mis en avant comme étant au cœur du centre du gouvernement, compte tenu de leur rôle central dans la gestion des investissements publics, la planification nationale, l'exécution du budget et la coordination du cadre de redressement dans le cadre du pilier 3.

personnels qualifiés. Les disparités entre les sexes, les inégalités salariales, l'absentéisme et les migrations affaiblissent encore davantage les capacités de l'État.

15. **Dans ce contexte, les réformes de la gestion du secteur public relevant du pilier 3 visent à rétablir le fonctionnement et la crédibilité de l'État**. Le premier axe stratégique donne au gouvernement de Guinée-Bissau les moyens de définir les priorités à l'échelle de l'administration, de coordonner la planification et la budgétisation, et de garantir la responsabilité. Le second axe garantit la survie fondamentale de l'État en préservant les fonctions administratives essentielles, en modernisant l'état civil, en renforçant le contrôle des salaires et en accélérant la transformation numérique en tant qu'outil de résilience. Ensemble, ces priorités reconstruisent le socle institutionnel de l'État, garantissant que tous les autres investissements reposent sur un système de gouvernance capable et cohérent.

3.2.1 Renforcer le centre du gouvernement pour rétablir les fondements de la capacité de l'État

16. **Il est essentiel de rétablir les fonctions fondamentales de l'État pour remédier à la fragilité d'Haïti et jeter les bases de la reprise**. Des années de conflit, de violence criminelle et d'effondrement institutionnel ont érodé la capacité du gouvernement à planifier, à gouverner et à fournir des services. Il est essentiel de reconstruire les capacités fondamentales de l'État pour rétablir une orientation stratégique, mettre en œuvre des politiques nationales et faire respecter l'état de droit grâce à des systèmes de sécurité et de justice efficaces.

17. **Un centre du gouvernement compétent et fonctionnel est au cœur de cet effort**. Le renforcement des institutions qui fixent les priorités nationales et garantissent la responsabilité améliorera la coordination et permettra de concentrer les ressources limitées sur les besoins urgents. Un centre du gouvernement plus fort permet également la mise en œuvre au niveau central et infranational, garantissant que les priorités nationales se traduisent par des résultats sur le terrain.

18. **Une gouvernance efficace à plusieurs niveaux est essentielle pour transformer les stratégies nationales en résultats**. Des liens fonctionnels entre les institutions nationales et locales, soutenus par des mécanismes de coordination et des ressources adéquates, sont nécessaires pour une mise en œuvre cohérente. Au niveau départemental, les conseils techniques départementaux (CTD) réunissent les ministères concernés, les agences et les délégués départementaux afin d'harmoniser les priorités entre les secteurs au niveau territorial. Au niveau municipal, les associations de maires coordonnent le développement local, tandis que les conseils administratifs de section communale (CASEC) et les assemblées de section communale (ASEC) représentent les intérêts locaux. Ensemble, ces mécanismes visent à

permettre une coordination verticale et horizontale et à mettre en œuvre l'approche territoriale du plan à moyen terme.

19. **Dans la pratique, ces mécanismes restent faibles et fragmentés**. Les institutions centrales sont trop concentrées à Port-au-Prince et ont une portée limitée dans le nord et dans les autres départements. Les mauvaises conditions de transport et le manque de fiabilité des communications isolent encore davantage les autorités locales. Au niveau municipal, le chevauchement des mandats, la faible légitimité due au retard pris dans la tenue des élections et l'irrégularité des réunions de coordination ont entravé l'efficacité de la gouvernance. La présence limitée de l'État dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes armés rend également la coordination territoriale extrêmement difficile.

20. **La coordination en matière de sécurité est un autre maillon manquant**. Une collaboration plus étroite entre les organismes de sécurité locaux et les autorités nationales est nécessaire pour protéger les civils, sécuriser les routes commerciales et les voies de transport, et faciliter la libre circulation des personnes et des biens. Cette coordination est d'autant plus cruciale que l'accès humanitaire est restreint et que les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont exposés à la violence, aux enlèvements et au recrutement forcé.

21. **Enfin, l'absence de systèmes structurés de suivi et de reporting interinstitutionnels limite la cohérence entre les ministères**. Sans mécanismes institutionnalisés pour harmoniser les politiques, la gouvernance reste fragmentée et réactive. Le renforcement de ces cadres de coordination et de responsabilité est donc une priorité pour la mise en œuvre du Plan de développement à moyen terme dans le Grand Nord.

Priorités en matière d'investissement et de politique

22. **Les objectifs suivants guident les priorités en matière de renforcement des capacités institutionnelles et s'alignent sur les programmes budgétaires nationaux d'Haïti :**

Objectifs

i. Renforcer les fonctions stratégiques du MEF en tant qu'acteur central du gouvernement, notamment en fixant les priorités intergouvernementales, en alignant les plans et les ressources sur les résultats, en coordonnant la mise en œuvre et en assurant une communication cohérente.

ii. Renforcer les mécanismes de coordination et de responsabilisation entre le cabinet du Premier ministre, le MEF et les principaux ministères sectoriels (MENFP, MSPP, MJSP), ainsi qu'entre les niveaux central et infranational.

Résultats attendus

i. Amélioration de l'efficacité du MEF dans la hiérarchisation des politiques et la mise en œuvre des priorités nationales urgentes, en particulier celles liées à la stabilisation, au rétablissement des services essentiels et au renforcement de la résilience institutionnelle dans les zones touchées par la crise.

ii. Renforcement de la coordination et de la responsabilité entre le Cabinet du Premier ministre, le MEF, les principaux ministères et les institutions décentralisées.

Besoins / Investissements prioritaires	Besoins de financement estimés (USD)
CENTRE DU GOUVERNEMENT	
Renforcement du centre du gouvernement pour rétablir les fondements de la capacité de l'État	15M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Cet investissement vise à restaurer les fonctions essentielles de l'État et à améliorer l'efficacité du gouvernement en renforçant le MEF en tant que centre du gouvernement. L'objectif est de renforcer la coordination stratégique, la planification et les mécanismes de mise en œuvre au niveau central et d'assurer une meilleure harmonisation avec l'action territoriale.

Composantes

- **Renforcement des capacités et gestion du changement (4 millions de dollars américains) :** Renforcement des capacités institutionnelles et humaines par la formation, le soutien opérationnel et le développement du leadership pour les entités centrales et déconcentrées clés. Cela contribuera à rétablir les fonctions essentielles de planification, de budgétisation et de mise en œuvre.
- **Mise en œuvre pilote d'une unité de prestation du centre gouvernemental au MEF (8 millions de dollars) :** création d'une unité de prestation chargée de favoriser la coordination interministérielle, de suivre les programmes prioritaires, de résoudre les goulets d'étranglement dans la mise en œuvre et de renforcer la communication et la responsabilité.
- **Dispositifs et outils de coordination à plusieurs niveaux (3 millions de dollars américains) :** création de mécanismes et d'outils structurés pour relier les stratégies nationales aux actions ministérielles et locales, améliorant ainsi la cohérence, la résolution des problèmes et l'obtention de résultats à tous les niveaux du gouvernement.

3.2.2 Promouvoir la réforme de la fonction publique

23. **La promotion de la réforme de la fonction publique est essentielle pour renforcer la capacité de l'État à concevoir et à mettre en œuvre efficacement les politiques publiques et à fournir des services de qualité**. Une fonction publique moderne et compétente est la pierre angulaire de

la résilience institutionnelle, de la viabilité budgétaire et de l'efficacité de la prestation de services aux niveaux central et infranational. La professionnalisation des institutions transversales clés, telles que le Cabinet du Premier ministre, le Bureau de la gestion et des ressources humaines (BGRH) et le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), ainsi que des ministères sectoriels, notamment ceux de l'Éducation (MENFP), la Santé (MSPP) et la Justice (MJSP), est essentielle pour rétablir le fonctionnement de l'ensemble du gouvernement, dans un contexte où les services publics sont confrontés à des contraintes extrêmes dues à l'insécurité, à la fermeture de bureaux, au déplacement du personnel et à l'érosion de l'autorité administrative dans plusieurs domaines.

24. **Le système de la fonction publique haïtienne souffre de profondes faiblesses structurelles qui limitent son efficacité**. Le favoritisme, le clientélisme et l'absence de recrutement fondé sur le mérite ont donné naissance à une bureaucratie politisée et inefficace, dont la capacité de mise en œuvre est limitée. Les bas salaires, les faibles incitations et l'absence de structure de carrière entraînent une faible motivation et un taux de rotation élevé. La plupart des ressources humaines et financières sont concentrées à Port-au-Prince, laissant les administrations locales sous-dotées en ressources. Les disparités entre les sexes persistent, les femmes ne représentant que 33% des effectifs du MEF et 22% des postes de haut niveau (registres de paie du MEF, 2024).

25. **Les lacunes institutionnelles et managériales exacerbent encore davantage ces défis**. L'État ne dispose pas d'un système intégré de gestion des ressources humaines, le recrutement, la paie et d'autres fonctions essentielles étant encore gérés manuellement. L'absence d'une grille salariale normalisée et de parcours professionnels structurés entraîne des inégalités, des inefficacités et un vieillissement de la main-d'œuvre. La faiblesse des données sur les abandons de poste, combinée à une migration élevée et à une surveillance limitée, réduit le contrôle budgétaire. Des régimes de retraite et de pension obsolètes aggravent les risques budgétaires et compromettent la planification de la main-d'œuvre. Ces disparités sont encore exacerbées dans les départements éloignés, où les conditions de travail sont plus précaires et l'accès aux services plus limité.

26. **Ces faiblesses ont une incidence directe sur la viabilité budgétaire, la prestation des services et la confiance du public**. Une fonction publique fragmentée, inefficace et inéquitable limite la capacité du gouvernement à mettre en œuvre ses priorités et affaiblit le contrat social. La réforme de la fonction publique — grâce au recrutement professionnel, à la modernisation des systèmes de ressources humaines et de paie, à la promotion au mérite, à l'égalité des sexes et à une meilleure planification de la main-d'œuvre — est donc essentielle pour bâtir un État plus compétent, plus responsable et plus résilient. Ces réformes sont également fondamentales pour rétablir la présence de l'État sur le territoire, renforcer la confiance des citoyens et améliorer la qualité des services sociaux essentiels.

27. **Les objectifs suivants guident les priorités de modernisation de la fonction publique et s'alignent sur les programmes budgétaires nationaux d'Haïti** :

Objectifs

i. Promouvoir la transformation numérique du système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH) afin de renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des effectifs, y compris dans les zones où l'accès physique aux bureaux reste limité.

ii. Combler les lacunes fonctionnelles intersectorielles en matière de gestion des ressources humaines et des salaires, notamment le contrôle de la main-d'œuvre et de la masse salariale, le diagnostic et la planification de la main-d'œuvre, et l'évaluation des performances.

iii. Mettre en œuvre un système de carrière et de rémunération fondé sur le mérite afin de favoriser une administration publique professionnelle, qualifiée et inclusive.

iv. Renforcer l'OMRH et les unités de gestion des ressources humaines et des salaires (DRH et DAA) au sein du MEF et des ministères sectoriels aux niveaux central et infranational.

v. Promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion en supprimant les obstacles au recrutement, à l'avancement et à la rétention des femmes, en particulier en ce qui concerne l'égalité salariale, la sécurité sur le lieu de travail et les politiques favorables à la famille, tout en tenant compte des risques accrus auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur public dans certaines zones touchées par la violence.

Résultats attendus

i. Une plus grande efficacité et transparence dans la gestion des ressources humaines.

ii. Amélioration de la précision et du contrôle des systèmes de paie.

iii. Amélioration de la productivité et des performances de l'ensemble du personnel du secteur public.

iv. Réduire les disparités territoriales dans l'accès aux services administratifs grâce au renforcement des capacités au niveau départemental et municipal.

v. Renforcement de la présence institutionnelle dans les zones actuellement fragiles ou mal desservies.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE	
Promotion de la réforme de la fonction publique	65 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Les principales activités et les investissements connexes s'articulent autour de trois composantes essentielles visant à moderniser la gestion des ressources humaines, à renforcer les capacités institutionnelles et à mettre en place une fonction publique professionnelle et fondée sur le mérite.

i) Renforcement des capacités et gestion du changement (5 millions de dollars américains). Soutenir le renforcement institutionnel par le biais d'une formation ciblée pour les unités RH de **l'OMRH**, **du MEF** et des ministères sectoriels, y compris aux niveaux décentralisés. Une stratégie structurée de gestion du changement permettra de renforcer l'appropriation, de surmonter les résistances et de promouvoir une culture de méritocratie et de responsabilité.

ii) Solutions numériques HRMIS (10 millions de dollars américains). Déployer un système intégré d'information sur la gestion des ressources humaines dans les entités centrales et infranationales afin d'améliorer le contrôle de la paie, la transparence et la planification des effectifs. Les investissements couvriront l'infrastructure numérique de base, les logiciels et la formation des utilisateurs afin de permettre un suivi en temps réel des effectifs et du budget.

iii) Réforme du système salarial fondé sur le mérite (50 millions de dollars). Mettre en place un système salarial et de carrière normalisé et transparent afin de renforcer les incitations, d'améliorer la fidélisation et d'aligner les coûts de la main-d'œuvre sur la viabilité budgétaire. La réforme permettra de remédier aux inégalités salariales et aux écarts entre les sexes, favorisant ainsi une administration publique plus professionnelle et plus inclusive.

Les investissements devraient inclure **des objectifs ventilés par sexe** pour la formation et l'avancement professionnel.

3.2.3. Accélérer la transformation numérique de la gestion publique

28. **Il est essentiel d'accélérer la transformation numérique de la gestion publique pour améliorer l'efficacité, la résilience et la transparence du gouvernement dans le contexte fragile d'Haïti**. L'administration numérique constitue un outil puissant pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, renforcer la prestation de services aux citoyens et aux entreprises, et renforcer l'intégrité de l'administration publique. Dans la situation actuelle de fragilité, de conflit et de violence criminelle, les outils numériques peuvent soutenir les opérations gouvernementales en cas de perturbations. En permettant des modalités à distance et hybrides, la transformation numérique assure la continuité des fonctions publiques essentielles et soutient la mise en œuvre du présent plan.

29. **Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) joue un rôle central dans cette transformation**. En tant qu'institution centrale du gouvernement, le MEF gère les principaux systèmes administratifs et financiers qui sous-tendent l'État. Le renforcement de ses capacités numériques est donc essentiel pour mener à bien un processus de modernisation durable dans l'ensemble du gouvernement. L'amélioration des systèmes numériques au sein du MEF peut servir de modèle pour d'autres ministères et entités infranationales, contribuant ainsi à mettre en place une administration plus résiliente, plus efficace et plus transparente à l'échelle nationale.

30. **L'administration publique haïtienne repose encore largement sur des systèmes papier et des transactions en personne, ce qui se traduit par une inefficacité, une prestation de services médiocre et un gaspillage des ressources**. Ces contraintes découlent de lacunes systémiques dans les infrastructures numériques, la gouvernance et la réglementation, qui limitent depuis longtemps la capacité de l'État à se moderniser et à réagir efficacement en cas de crise.

31. **La faible coordination en matière de gouvernance numérique aggrave encore ces difficultés**. Plusieurs institutions se partagent des mandats qui se chevauchent, notamment l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), l'unité de gouvernance électronique du cabinet du Premier ministre, le Conseil national des télécommunications (CONATEL) et la Direction des systèmes d'information du MEF (DSI). Toutes sont confrontées à une faible capacité technique et à l'absence de cadres clairs de coordination et de responsabilité.

32. **Une approche stratégique axée sur la transformation numérique menée par le MEF peut catalyser un changement systémique**. La modernisation de l'infrastructure numérique du MEF, le renforcement de la gouvernance et la promotion de la coordination entre les principaux acteurs peuvent jeter les bases d'une administration publique résiliente et transparente. Progressivement, ces réformes devraient s'étendre aux ministères sectoriels et aux niveaux infranationaux, afin de soutenir une meilleure prestation de services et de garantir le bon fonctionnement de l'État, même en situation de crise.

Priorités en matière d'investissement et de politique

33. **Les objectifs suivants guident les priorités en matière de transformation numérique :**

Objectifs

i. Promouvoir la numérisation des systèmes de gestion interne du MEF et étendre ces réformes aux services déconcentrés et aux organismes autonomes.

ii. Accélérer l'optimisation des processus et la numérisation des fonctions essentielles du MEF, notamment la planification et l'exécution du budget, les investissements publics et la planification stratégique.

iii. Renforcer la gouvernance numérique en élaborant une stratégie numérique nationale cohérente, un cadre réglementaire et une main-d'œuvre numérique qualifiée, tout en développant les infrastructures et les outils.

iv. Promouvoir la culture numérique et la connectivité pour les femmes et les filles, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, afin d'améliorer l'accès aux services, la participation à la gouvernance et les opportunités économiques.

Résultats attendus

i. Amélioration de l'efficacité et de la résilience des systèmes de gestion du MEF.

ii. Disponibilité et efficacité accrues des catalyseurs numériques, notamment une meilleure gouvernance, une réglementation plus stricte, de meilleures compétences et des infrastructures développées.

Besoins / Investissements prioritaires	Besoins de financement estimés (USD)
TRANSFORMATION NUMERIQUE	
Poursuite de la transformation numérique des MEF et promotion des facilitateurs de la transformation numérique dans le secteur public	300 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Cet investissement vise à accélérer la transformation numérique d'Haïti en renforçant les capacités numériques du MEF et en permettant la modernisation systémique de la gestion du secteur public. L'investissement prévoit également de soutenir la mise en place d'une dorsale numérique nationale, en commençant par l'installation d'un câble sous-marin dans le nord du pays. Cela permettra de connecter les centres de données et l'infrastructure cloud du gouvernement aux réseaux internationaux, améliorant ainsi considérablement la connectivité de l'administration publique et créant un environnement propice aux investissements privés dans les services numériques. En numérisant les fonctions essentielles du MEF et en soutenant le développement de la gouvernance, des infrastructures et des compétences numériques, cet investissement améliorera l'efficacité, la transparence et la résilience des opérations gouvernementales. Il jettera également les bases d'une extension des solutions numériques à l'ensemble des ministères et des niveaux infranationaux, soutenant ainsi la prestation de services dans un environnement fragile et sujet aux crises.

Composantes :

- **Renforcement des capacités et gestion du changement (5 millions de dollars) :** renforcement des capacités institutionnelles et humaines du MEF pour gérer et soutenir la transformation numérique grâce

Besoins / Investissements prioritaires	Besoins de financement estimés (USD)
à des formations ciblées, une assistance technique et des mesures de changement organisationnel. Cela permettra d'optimiser les processus et de mieux utiliser les outils numériques. • **Renforcement de l'infrastructure numérique en mettant l'accent sur la connectivité numérique (250 millions de dollars) :** cette composante permettra d'étendre et de moderniser l'infrastructure numérique centrale d'Haïti afin de garantir une connectivité sécurisée, rapide et résiliente entre les services gouvernementaux nationaux et régionaux. Elle financera la conception, l'installation et l'exploitation d'un nouveau système de câbles sous-marins et de liaisons terrestres à fibre optique complémentaires reliant les dix régions du pays. Associée au déploiement de centres de données et de réseaux de communication sécurisés, cette infrastructure améliorera la continuité des activités, soutiendra la fourniture de services publics numériques et améliorera la coordination entre les entités centrales et décentralisées. Le système fonctionnera selon un modèle neutre qui permettra la commercialisation des capacités excédentaires à des opérateurs privés, créant ainsi une source de revenus durable pour l'État tout en élargissant l'accès au haut débit à l'échelle nationale. Les études préparatoires et les marchés publics pourraient débuter en 2026, suivis de la construction et du déploiement du réseau entre 2026 et 2028, et de la mise en service complète d'ici 2029-2030. • **Mise en œuvre de solutions numériques transversales partagées (45 millions de dollars) :** Développer et déployer des plateformes numériques clés telles que la signature électronique, le paiement électronique, la gestion des documents et les systèmes d'information intégrés. Ces solutions faciliteront l'interopérabilité, réduiront les goulets d'étranglement administratifs et permettront une coordination plus efficace entre les institutions gouvernementales.	

3.2.3.b Faire progresser la transformation numérique dans le Grand Nord

34. **Les institutions locales restent faibles et manquent d'outils numériques modernes, ce qui limite leur capacité à planifier, à générer des revenus et à contrôler les politiques publiques**. La numérisation est un levier puissant pour moderniser la gouvernance, améliorer la prestation de services et renforcer la transparence pour les citoyens et les investisseurs. En réduisant les coûts administratifs, en renforçant les systèmes de recettes locales et en améliorant l'accès du public à l'information, les outils numériques peuvent favoriser la confiance et attirer les entrepreneurs et les investisseurs de la diaspora.

35. **Les réformes de la gouvernance numérique nécessitent des conditions préalables minimales en matière d'infrastructures au niveau municipal**. Dans plusieurs communes ciblées, l'approvisionnement stable en électricité, la connectivité de base et l'équipement fonctionnel ne sont pas garantis, ce qui limite la faisabilité d'un déploiement immédiat des services numériques. Il est donc essentiel de séquencer les interventions, en combinant des mesures à court terme visant à garantir la connectivité et l'alimentation électrique des bureaux

publics avec des investissements à moyen terme dans les plateformes numériques et le développement des compétences.

36. **Les services publics numériques sont pratiquement inexistants en dehors de la capitale**. Aucune entité infranationale n'offre actuellement d'accès en ligne aux services administratifs, y compris dans les départements du nord. Cette fracture numérique limite l'accès des citoyens aux services essentiels et souligne la nécessité d'une inclusion territoriale plus forte dans les initiatives numériques nationales. (Évaluation de la préparation numérique d'Haïti, CONATEL et PNUD, à paraître).

37. **Un déficit important en matière de compétences numériques ralentit encore davantage la modernisation**. Soixante-quatre pour cent des parties prenantes interrogées ont cité la faiblesse des compétences numériques au sein des institutions publiques, un problème encore plus aigu au niveau infranational où les ressources sont rares. Il est essentiel de combler ce déficit pour tirer pleinement parti des infrastructures numériques et des innovations introduites dans le cadre des piliers 1 et 2. (Évaluation de la préparation numérique d'Haïti, CONATEL et PNUD, à paraître)

38. **Des mesures ciblées peuvent aider les administrations locales à adopter la transformation numérique**. Des stratégies claires, des conseils pratiques et un soutien technique soutenu sont nécessaires pour intégrer les outils numériques dans la gouvernance locale. Le renforcement des capacités au niveau territorial permettra aux gouvernements locaux de participer pleinement au programme national de transformation numérique et d'en tirer pleinement parti. (Évaluation de la maturité numérique en Haïti, CONATEL et PNUD, à paraître).

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
INFRASTRUCTURES NUMERIQUES PUBLIQUES AU NIVEAU INFRANATIONAL	
Modernisation des infrastructures numériques publiques au niveau infranational	12-18 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* L'absence d'outils numériques modernes affaiblit considérablement les capacités institutionnelles locales et limite la capacité à planifier, à collecter les recettes fiscales et à contrôler les politiques publiques. Le renforcement des infrastructures numériques est essentiel pour moderniser la gouvernance, accroître l'efficacité et favoriser la transparence. **Les principales activités comprennent :** (i) l'interconnexion des principales institutions décentralisées et des administrations locales grâce à un réseau régional sécurisé, (ii) la fourniture de serveurs, de logiciels de gestion et d'outils de cybersécurité, et (iii) le déploiement d'outils numériques pour soutenir la gestion budgétaire, le suivi et l'évaluation, et la gestion des ressources humaines.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Acteurs responsables : Office de gestion des ressources humaines (OMRH), ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), ministère de l'Économie et des Finances (MEF), partenaires de développement. **Indicateurs clés :** modernisation des centres de données ; amélioration de l'interopérabilité entre les institutions ; nombre de services administratifs numérisés.	
Mise en œuvre de registres électroniques prioritaires au niveau infranational	10-15 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description* Des registres électroniques fiables sont essentiels pour améliorer la prestation de services, mobiliser les recettes fiscales et renforcer la confiance entre les citoyens, les entreprises et le gouvernement. **Les principales activités comprennent :** (i) la modernisation de l'état civil afin de permettre l'identification des citoyens et leur accès aux services de base, (ii) la création d'un registre commercial régional unifié afin de soutenir la formalisation des MPME et la collecte des impôts locaux, et (iii) la mise en place d'un registre foncier électronique lié à la gestion du CFPB afin d'accroître la mobilisation des recettes et de réduire les conflits fonciers. **Acteurs responsables :** Office national d'identification (ONI), Direction générale des impôts (DGI), MICT, Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), partenaires de développement. **Indicateurs clés :** nombre de registres opérationnels ; pourcentage de couverture nationale ; nombre d'utilisateurs accédant aux services.	
Déploiement d'outils de gestion électroniques au niveau infranational	5-8 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* Les outils numériques peuvent réduire les coûts de transaction, améliorer l'efficacité des processus administratifs et faciliter la prestation de services publics aux citoyens et aux investisseurs. **Les principales activités comprennent :** (i) le déploiement de systèmes de paiement électronique, (ii) l'introduction de solutions de signature électronique et (iii) l'extension des services administratifs en ligne pour soutenir la gestion budgétaire et l'engagement des citoyens. **Acteurs responsables :** MEF, Banque centrale d'Haïti (BRH), partenaires de développement. **Indicateurs clés :** nombre de services publics disponibles en ligne ; taux d'utilisation des services numériques ; délai de traitement des transactions.	
Création d'un portail régional de données ouvertes	2-4 M
Niveau de priorité : 2-4 ans.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Description : Un portail de données ouvertes est un instrument stratégique pour promouvoir la transparence, renforcer la responsabilité et favoriser la confiance des investisseurs. **Les principales activités comprennent :** (i) la création d'une plateforme publique compilant les données budgétaires, fiscales et statistiques des communes et des départements, (ii) la publication régulière d'informations sur les projets financés, l'état d'avancement de leur mise en œuvre et les ressources mobilisées, et (iii) la garantie de l'accès public pour les citoyens, les investisseurs et les partenaires techniques. **Acteurs responsables :** Centre national d'information géospatiale (CNIGS), Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), universités, partenaires de développement. **Indicateurs clés :** portail fonctionnel et accessible ; nombre de consultations mensuelles ; fréquence des mises à jour des données.	

3.3 Politique budgétaire et gestion des finances publiques

3.3.1 Mobilisation des ressources

39. **La faible mobilisation des recettes en Haïti compromet gravement la capacité de l'État à financer les services de base et les priorités nationales**. Les recettes fiscales ne représentaient que 6,3% du PIB en 2023, soit le taux le plus bas d'Amérique latine et des Caraïbes (Banque mondiale, 2024). Cela reflète les profondes faiblesses structurelles du système fiscal, aggravées par l'insécurité et les perturbations économiques. En conséquence, le gouvernement est confronté à de graves contraintes budgétaires qui limitent sa capacité à fournir des services et à soutenir la reprise.

40. **Il est essentiel de créer un espace budgétaire pour traduire les engagements de l'État en actions concrètes, en particulier pour les groupes vulnérables, en garantissant un financement prévisible pour les services de base, la protection sociale et les investissements dans la reprise.** Dans le contexte haïtien, la politique budgétaire doit donc s'ancrer dans une vision sociétale plus claire : un système plus équitable et plus transparent où la fiscalité s'accompagne d'améliorations visibles dans la prestation des services, l'équité territoriale et la protection des ménages les plus exposés aux chocs. Le renforcement de la mobilisation des recettes et de la qualité des dépenses doit être poursuivi conjointement afin de reconstruire le contrat social budgétaire et d'accroître la capacité d'action de l'État.

41. **La structure fiscale est étroite et dépend fortement de la fiscalité indirecte, en particulier des recettes douanières**. En 2023, les droits de douane représentaient 31% des recettes totales, contre 24% pour la taxe sur les ventes TCA et 21% pour les impôts sur le revenu (Banque mondiale, 2024 ; BID, 2024). Ce déséquilibre souligne la capacité limitée d'Haïti à taxer l'activité intérieure et sa vulnérabilité aux chocs commerciaux et sécuritaires.

42. **Les recettes fiscales ont fortement diminué depuis 2018 en raison de l'instabilité, des catastrophes et de l'insécurité**. Les recettes fiscales ont chuté de 73% en glissement annuel en mars 2024, la violence des gangs ayant paralysé l'économie (FMI, 2025a). Une grève prolongée à la Direction générale des impôts (DGI) entre septembre et novembre 2024 a encore perturbé la perception des recettes, en raison de problèmes de corruption et de conflits sociaux (FMI, 2025a). Ces chocs ont érodé la base fiscale et limité la prestation de services.

43. **Les opérations douanières ont également été gravement perturbées**. Le siège principal des douanes à Port-au-Prince a été pris d'assaut par des gangs, ce qui a contraint à le transférer à l'aéroport (Banque mondiale, 2024). Depuis 2022, les enlèvements de douaniers et les restrictions de mobilité ont limité l'accès aux ports et aux entrepôts. L'augmentation des coûts de sécurité - en moyenne 200 dollars par conteneur pour les escortes et jusqu'à 900 dollars pour contourner les routes contrôlées par les gangs - a gonflé les coûts commerciaux et réduit encore les recettes (Banque mondiale, 2024).

44. **La faiblesse et l'insécurité des frontières terrestres avec la République dominicaine aggravent les pertes**. Les incidents violents fréquents, la médiocrité des infrastructures et la présence limitée des douanes favorisent le commerce informel, estimé à 430 millions de dollars en 2017 (Banque mondiale, 2024). L'inégalité de traitement entre les procédures maritimes et terrestres encourage la fraude, tandis que la coopération minimale avec les autorités dominicaines limite l'efficacité de l'application de la loi.

45. **Les faiblesses institutionnelles et de gouvernance au sein des administrations fiscales nuisent à l'efficacité et à l'équité**. La faiblesse de la surveillance et l'absence de systèmes de déclaration automatisés favorisent la discrétion et l'inégalité de traitement entre les opérateurs (Banque mondiale, 2024). Les incohérences opérationnelles entre les bureaux de douane créent des lacunes qui affaiblissent le contrôle et réduisent la confiance.

46. **La mauvaise coordination entre la DGI et l'Administration générale des douanes (AGD) réduit encore l'efficacité fiscale**. Chaque agence utilise des identifiants fiscaux différents et il n'existe aucune plateforme systématique de partage des données. Cette fragmentation limite les audits conjoints, entrave l'application de la loi et réduit la capacité du gouvernement à détecter les lacunes fiscales (IADB, 2024).

47. **Compte tenu de la nécessité d'un partage systématique des données, Haïti pourrait progressivement interconnecter les principaux registres publics (fiscalité, douanes, enregistrement des entreprises, facilitation des investissements et octroi de licences) afin de réduire la fragmentation et de renforcer la gestion de la conformité.** Une approche unifiée des services numériques, comprenant un portail de référence en ligne centralisé pour les procédures administratives (« e-réglementation ») et une voie d'enregistrement électronique intégrée pour les entreprises et les investisseurs, réduirait les interactions discrétionnaires,

améliorerait la traçabilité des transactions et favoriserait une prestation de services plus prévisible pour le secteur privé. Ce programme d'interopérabilité complète le protocole de coopération entre la DGI et l'AGD et renforce l'intégrité de l'administration des recettes et de la facilitation des investissements.

48. **Une assiette fiscale étroite, des exonérations généralisées et des systèmes de conformité faibles limitent encore davantage la mobilisation des recettes**. La fraude fiscale est facilitée par la mauvaise qualité des données et la capacité institutionnelle limitée, tandis que les nombreuses exonérations réduisent la marge de manœuvre budgétaire et compliquent l'administration (IADB, 2024). Les lacunes en matière de transparence et d'intégrité exacerbent les inégalités et réduisent la légitimité perçue du système fiscal.

49. **Plusieurs contraintes contraignantes expliquent la pression fiscale toujours faible en Haïti.** Il s'agit notamment : (i) de l'insécurité et de la fragmentation territoriale qui limitent l'application de la loi et réduisent l'activité économique formelle ; (ii) d'une assiette étroite avec de nombreuses exemptions et une forte informalité ; (iii) des faiblesses administratives — automatisation limitée, pouvoir discrétionnaire, risques de corruption et traitement inégal des contribuables ; (iv) d'une coordination et d'un partage des données insuffisants entre la DGI et l'AGD, qui nuisent à la gestion de la conformité ; et (v) d'une faible moralité fiscale liée à la faiblesse des services fournis et à la confiance limitée dans les institutions publiques **; vii.** Veiller à ce que les gains réalisés en matière de mobilisation des recettes intérieures se traduisent par une amélioration de la qualité et de l'équité des dépenses, notamment par un meilleur équilibre territorial et une meilleure protection des groupes vulnérables (en lien avec les priorités en matière d'équité des dépenses énoncées à la section 3.3.2). Pour remédier à ces contraintes, il faut mettre en œuvre des réformes qui soient à la fois techniquement réalisables dans les conditions actuelles et clairement liées à l'amélioration des services publics.

50. **L'érosion du contrat social fiscal aggrave ces difficultés**. Alors que l'État peine à garantir la sécurité et à fournir des services, les citoyens sont de moins en moins disposés à payer des impôts. Dans certaines régions, les « impôts » prélevés par les groupes armés sont moins élevés et considérés comme plus prévisibles que les prélèvements officiels. Pour rétablir la morale fiscale, il faudra faire preuve de transparence, d'équité et montrer les retombées visibles des dépenses publiques (Luttmer et Singhal, 2014).

Priorités en matière d'investissement et de politique

51. **Les objectifs suivants guident les priorités en matière de mobilisation des recettes intérieures** :

Objectifs

i. Renforcer la mobilisation des recettes intérieures afin de financer les services essentiels et les besoins de développement, tout en rétablissant la confiance grâce à une administration fiscale et douanière transparente et équitable.

ii. Mettre en œuvre des réformes progressives qui concilient la faisabilité dans les conditions de sécurité actuelles et la préparation à une transformation plus large à mesure que les conditions s'améliorent.

iii. Améliorer la coordination entre la DGI et l'AGD grâce à un échange systématique de données et à des mécanismes d'application conjoints.

iv. Moderniser les opérations douanières et la gestion des frontières grâce à la numérisation, à l'amélioration des infrastructures et au renforcement des contrôles.

v. Élargir l'assiette fiscale en rationalisant les exonérations, en améliorant la conformité et en renforçant l'efficacité du recouvrement.

vi. Renforcer la transparence, la responsabilité et la capacité d'analyse des institutions fiscales afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Résultats attendus

- Augmentation des recettes fiscales grâce à une meilleure conformité, à la réduction de la contrebande et à l'élargissement de l'assiette fiscale.
- Accélération du dédouanement grâce à l'automatisation complète et à la connexion au SYDONIA.
- Infrastructures frontalières rénovées et sécurisées réduisant les flux commerciaux informels.
- Une plus grande transparence et une réduction de la corruption, comme en témoignent la publication régulière des données de performance et la diminution du nombre de plaintes du secteur privé.
- Renforcement des capacités d'analyse grâce à des unités d'analyse des données opérationnelles chargées de surveiller les performances en matière de recettes et les résultats des réformes.

- Un système fiscal plus large et plus équitable, avec une réduction des exonérations et des taux de conformité plus élevés.

52. **La voie de la réforme s'appuie sur la résilience existante au sein de l'administration douanière, qui est restée relativement fonctionnelle grâce à la numérisation et à des opérations adaptatives** (Banque mondiale, 2024). La stratégie donne la priorité aux éléments suivants : (i) une coordination renforcée entre les administrations fiscales et douanières ; (ii) une numérisation accélérée pour améliorer l'efficacité et réduire la corruption ; (iii) des contrôles renforcés aux frontières et dans les ports secondaires ; (iv) le renforcement des capacités grâce à une assistance technique ciblée ; et (v) des réformes de la gouvernance pour démontrer l'engagement en faveur d'une perception équitable et transparente des recettes.

Sujet	Politiques/actions à définir
MOBILISATION DES RESSOURCES	
Coordination et intégration institutionnelles	Établir un protocole de coopération administrative et technique entre la DGI et l'AGD afin de permettre un partage systématique des informations et des actions conjointes de mise en application (FMI, 2025a). Ce protocole devrait prévoir : (i) la mise en place d'un système unifié d'identification des contribuables ; (ii) la création d'une plateforme sécurisée d'échange de données ; (iii) des programmes d'audit conjoints ciblant les secteurs à haut risque ; (iv) des programmes de formation coordonnés ; et (v) des réunions régulières de coordination entre les cadres supérieurs. Une assistance technique soutiendra la conception et la mise en œuvre de ce cadre de coopération.
Mise en œuvre progressive de la méthode de la valeur transactionnelle	Soutenir l'introduction progressive de la méthode de la valeur transactionnelle en : (i) limitant l'introduction initiale à certains produits ; (ii) fournissant des valeurs de référence aux inspecteurs des douanes ; (iii) développant des outils de calcul de la valeur acceptable ; et (iv) assurant une formation régulière avec des exemples concrets (Banque mondiale, 2024). Un séquençage minutieux est nécessaire, car une mise en œuvre rapide pourrait désavantager les petits importateurs et potentiellement favoriser la contrebande.
Coopération avec les douanes étrangères	Faciliter l'échange de données sur les marchandises (manifests, quantités, valeurs, données sur les véhicules/conducteurs) avec les administrations douanières dominicaines et celles d'autres pays partenaires, permettre le partage d'informations et de statistiques, et établir des cadres bilatéraux avec des mécanismes de consultation locaux (Banque mondiale, 2024).

Simplification du système fiscal et élargissement de l'assiette fiscale	Mettre l'accent sur la simplification du système fiscal en réduisant le nombre d'exonérations et d'incitations fiscales afin d'élargir l'assiette fiscale et d'augmenter les recettes (BID, 2024). Procéder à un examen complet des exonérations existantes avec une analyse coûts-avantages et élaborer une feuille de route pour l'élimination progressive de celles qui ne sont pas justifiées par des objectifs de développement clairs. Renforcer les systèmes de contrôle afin de réduire la fraude fiscale grâce à l'amélioration des capacités d'audit et à la gestion de la conformité basée sur les risques. Dans les pays à faible revenu dont les capacités d'application sont limitées, des systèmes fiscaux plus simples avec peu d'exceptions peuvent améliorer l'efficacité des recettes. Comme le note Jensen (2022), la faiblesse des traces d'information limite la mise en œuvre de politiques complexes. Les données provenant du Pakistan (Best et al. 2015) et du Costa Rica (Bachas et Soto 2021) montrent que des impôts plus simples et à assiette large peuvent réduire la fraude et les coûts de conformité. Les systèmes rationalisés sont donc plus faciles à administrer et plus efficaces pour mobiliser les recettes.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Numérisation des processus fiscaux et douaniers	10-15 M

Niveau de priorité 2-4 ans.

Description

Mettre en place l'attribution automatique des déclarations douanières aux inspecteurs afin de réduire les possibilités de collusion (Banque mondiale, 2024). Lancer et mettre en œuvre la numérisation des déclarations fiscales et des paiements par l'intermédiaire de toutes les banques commerciales pour les grands contribuables enregistrés auprès de la DGI (FMI, 2025a). Connecter les quatre bureaux de douane restants au système SYDONIA et permettre les paiements en ligne (Banque mondiale, 2024). Simplifier le traitement des documents et installer des terminaux SYDONIA dans les zones métropolitaines de Port-au-Prince où les douanes sont présentes afin de faciliter les opérations de dédouanement malgré les contraintes de sécurité. Développer un portail de référence en ligne centralisé pour les procédures administratives (exigences, étapes, délais, frais) pertinentes pour les investisseurs et les entreprises, relié aux processus de la DGI et des douanes afin d'améliorer la prévisibilité et de réduire le pouvoir discrétionnaire. Soutenir l'interopérabilité progressive entre les autorités chargées de l'enregistrement des entreprises, de la facilitation des investissements (CFI), de l'enregistrement fiscal (DGI), de la sécurité sociale et des licences afin de permettre des flux de travail intégrés d'enregistrement électronique et de réduire les doublons. Renforcer la cybersécurité, l'hébergement et la gestion du changement afin de garantir la sécurité des échanges de données et la continuité des services numériques.

3.3.2 Efficacité des dépenses

53. **Le système de gestion des dépenses publiques d'Haïti souffre d'inefficacités profondes qui limitent la capacité de l'État à fournir des services essentiels et à répondre aux besoins de développement**. Les faiblesses structurelles des systèmes de budgétisation, de dépenses et d'investissement, aggravées par la crise sécuritaire actuelle, ont fortement entravé l'exécution efficace du budget. Le renforcement de la gestion des dépenses est essentiel pour améliorer la prestation de services, garantir une utilisation efficace des ressources publiques et renforcer la résilience budgétaire.

54. **L'exécution des dépenses publiques a été gravement affectée par les contraintes budgétaires et l'insécurité**. Au cours de l'exercice 2023, les dépenses totales ont diminué de 1,9% du PIB, principalement en raison de la réduction des subventions pour les carburants (FMI, 2025a). Les autres dépenses courantes ont été contenues par rapport à l'inflation, les salaires nominaux augmentant de 17% et les biens et services de 20%, tous deux en baisse en pourcentage du PIB. Au cours de l'exercice 2024, les confinements généralisés causés par la violence des gangs ont perturbé la mise en œuvre, les dépenses rebondissant en octobre 2024 dans le cadre des cadres révisés pour les exercices 2024-2025 (FMI, 2025a).

55. **L'exécution des dépenses d'investissement reste volatile, reflétant à la fois l'insécurité et les faiblesses structurelles de la gestion des investissements**. Les dépenses fluctuent fortement en raison de la faiblesse des capacités d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des projets (FMI, 2025a). Il est essentiel de renforcer les systèmes de planification et d'exécution des investissements publics afin d'améliorer l'efficacité et l'impact sur le développement.

56. **Les dépenses sociales ont diminué dans un contexte d'instabilité et d'insécurité**. Au cours de l'exercice 2023, elles ne représentaient que 1,3% du PIB, contre 1,5% au cours de l'exercice 2022, l'insécurité et les déplacements de population ayant entravé la mise en œuvre des programmes (FMI, 2025a). Les enfants et les ménages vulnérables ont été touchés de manière disproportionnée, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des programmes sociaux plus ciblés et plus résilients.

57. **Les faiblesses persistantes dans la gestion des investissements publics continuent de nuire à la qualité des dépenses**. Les projets sont souvent inscrits au budget sans évaluation rigoureuse, et la hiérarchisation des priorités garantit rarement l'achèvement des initiatives en cours avant le lancement de nouvelles (FMI, 2025a). La surveillance exercée par les contrôleurs financiers s'est affaiblie, ce qui a réduit la discipline budgétaire. L'adoption d'un guide standardisé de contrôle budgétaire et d'un manuel actualisé des dépenses contribuerait à renforcer la responsabilité et l'efficacité.

58. **L'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) de 2022 a mis en évidence des lacunes importantes dans le cycle d'investissement d'Haïti**. Il est nécessaire de renforcer les

processus d'évaluation, de sélection et de mise en œuvre des projets afin d'améliorer la qualité et la rentabilité des dépenses d'investissement. La faiblesse de la gestion de la trésorerie complique encore davantage l'exécution, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des systèmes de planification et de contrôle financier plus intégrés (FMI, 2025a).

59. **Les inefficacités en matière de passation des marchés restent un obstacle majeur à l'efficacité des dépenses publiques**. Les procédures sont lourdes, mal coordonnées et largement manuelles, ce qui limite la transparence et l'efficacité opérationnelle (BID, 2024). La faiblesse de la surveillance, le non-respect des règles et l'utilisation minimale des outils numériques exacerbent les risques de corruption et retardent la prestation des services.

60. **Le système de passation des marchés souffre également d'un manque de transparence et de mécanismes de contrôle**. L'absence d'un registre public des acheteurs et des fournisseurs et le nombre limité d'outils de gestion numériques nuisent à l'ouverture et à la responsabilité. La Commission nationale des marchés publics ne dispose pas de capacités suffisantes pour faire respecter les normes ou contrôler la conformité (BID, 2024). Le renforcement des systèmes de passation des marchés numériques et la publication des données relatives aux contrats amélioreraient l'intégrité et l'efficacité.

61. **Il est essentiel d'améliorer la qualité et l'équité des dépenses pour réduire les disparités et renforcer la résilience**. Les dépenses actuelles sont fortement concentrées à Port-au-Prince et dans les zones contrôlées par le gouvernement, ce qui limite leur impact dans les régions les plus touchées par l'insécurité. Des investissements ciblés dans la santé, l'éducation, les infrastructures résilientes et le capital humain, notamment par le biais de transferts monétaires conditionnels et d'allocations familiales, contribueraient à réduire les inégalités structurelles et à soutenir une croissance inclusive (FMI, 2025a).

62. **La réforme des subventions aux carburants est également essentielle pour la viabilité budgétaire.** Les subventions ont longtemps représenté une composante volatile et inefficace des dépenses publiques. Au cours de l'exercice 2023, les dépenses ont diminué en partie en raison des ajustements des prix des carburants intervenus en septembre 2022 (FMI, 2025a). Si les subventions devraient rester à zéro au cours de l'exercice 2025, l'absence d'un mécanisme de tarification automatique lié aux marchés mondiaux présente des risques. Une réforme progressive et transparente, associée à une compensation ciblée pour les groupes vulnérables, renforcerait la viabilité budgétaire et protégerait la stabilité sociale.

Priorités en matière d'investissement et de politique

63. **Les objectifs suivants guident les priorités en matière d'efficacité des dépenses publiques :**

Objectifs

i. Renforcer l'efficacité, l'efficience et l'équité des dépenses publiques afin de maximiser l'impact des ressources budgétaires limitées et d'améliorer la prestation de services aux populations vulnérables.

ii. Améliorer les systèmes de gestion des finances publiques afin d'améliorer les capacités de planification, d'exécution et de suivi budgétaires.

Résultats attendus

- Renforcement de la gestion des investissements publics, tous les nouveaux projets étant évalués avant leur inclusion et leur achèvement étant prioritaires pour les initiatives en cours.
- Un système d'approvisionnement moderne avec un registre public des acheteurs et des fournisseurs, des outils de gestion numériques et une réduction des irrégularités.
- Amélioration de la responsabilité grâce à la publication régulière de données sur les performances liées aux programmes budgétaires.
- Réduction de la volatilité des subventions aux carburants grâce à un mécanisme de tarification automatique, associé à un soutien ciblé aux groupes vulnérables.
- Amélioration de l'équité des dépenses, avec une réduction mesurable des disparités régionales et une extension de la prestation de services dans les zones mal desservies.

64. **La stratégie de réforme fera progresser la gestion des dépenses de manière progressive, en se concentrant d'abord sur les mesures réalisables dans les conditions actuelles, puis en s'étendant à mesure que la stabilité s'améliore**. Les priorités sont les suivantes : (i) renforcer les systèmes de planification et d'exécution budgétaires ; (ii) améliorer la gestion des investissements publics ; (iii) améliorer le ciblage et l'impact des dépenses sociales ; (iv) moderniser les systèmes de passation des marchés ; et (v) renforcer les capacités en matière de budgétisation axée sur les performances.

Sujet	Politiques/mesures à définir
EFFICACITE DES DEPENSES	
Réforme de la gestion des investissements publics	Mettre en œuvre les recommandations du PIMA 2022 du FMI afin d'améliorer la qualité des dépenses publiques et d'optimiser le rapport qualité-prix (FMI, 2025a). Mettre en place des procédures obligatoires d'évaluation des projets avant leur inclusion dans le budget et donner la priorité à l'achèvement des projets en cours plutôt qu'au lancement de nouveaux projets. Rétablir les prérogatives du contrôleur financier en matière de contrôle a priori des dépenses d'investissement public par l'adoption d'un guide de contrôle budgétaire et d'un manuel révisé d'exécution des dépenses. Renforcer les capacités d'évaluation, de sélection et de mise en œuvre des projets par la formation et le développement institutionnel. Améliorer la gestion de la trésorerie afin de garantir une liquidité suffisante pour les dépenses prioritaires (FMI, 2025a).
Systèmes de gestion des performances et de responsabilisation	Élaborer et mettre en œuvre des indicateurs de performance liés aux allocations budgétaires, avec un suivi et une évaluation réguliers des résultats. Établir des cadres de responsabilité clairs qui tiennent les autorités responsables de l'efficacité et de l'efficience des dépenses. Développer les capacités institutionnelles en matière de mesure et de gestion de la performance, y compris la formation des responsables budgétaires et du personnel des ministères concernés. Créer des systèmes de reporting public qui rendent les données sur la performance des dépenses accessibles aux citoyens et aux partenaires de développement, renforçant ainsi la transparence et la responsabilité (IADB, 2024).
Modernisation du cadre juridique et réglementaire	Mettre à jour les cadres législatifs et réglementaires obsolètes qui entravent la gestion financière efficace (IADB, 2024). Les domaines prioritaires sont les suivants : (i) la loi sur la gestion des finances publiques ; (ii) la loi et la réglementation sur les marchés publics ; (iii) la législation en matière d'audit et de contrôle ; et (iv) les lois sur la transparence et l'accès à l'information. Veiller à ce que les nouveaux cadres intègrent les meilleures pratiques internationales tout en restant adaptés au contexte et aux contraintes de capacité d'Haïti.
Cadre de la politique de subventionnement des carburants	Mettre en œuvre une réforme efficace des subventions aux carburants afin d'assurer la viabilité budgétaire à moyen terme, en reconnaissant que les répercussions politiques et sociales nécessitent une mise en œuvre progressive (FMI, 2025a). À la suite de la révision du mécanisme de fixation des prix de détail, introduire un mécanisme simple permettant d'ajuster et de lisser les prix en fonction des variations des cours internationaux du pétrole et du taux de change. Mettre en place un cadre réglementaire pour le secteur des produits pétroliers. Mettre en œuvre des mécanismes de compensation ciblés pour les populations vulnérables touchées par les ajustements de prix, en s'appuyant sur les données du registre social afin de garantir une distribution équitable et efficace.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Renforcement des marchés publics et de l'exécution budgétaire	8-12 M

Niveau de priorité 2-4 ans.

Description

Modernisation du système de passation des marchés. Renforcer les capacités de la Commission nationale des marchés publics en investissant dans le recrutement, la formation et l'élaboration de plans de travail annuels en matière d'audit (IADB, 2024). Améliorer les principes et les règles du système de passation des marchés publics ainsi que les droits et obligations correspondants, notamment : (i) la sélection transparente des fournisseurs ; (ii) la publication, la supervision et le suivi des contrats de passation de marchés ; (iii) la mise en place d'un registre public accessible aux acheteurs et aux fournisseurs ; (iv) l'amélioration des outils numériques soutenant les systèmes intégrés de gestion des marchés publics ; et (v) le renforcement de la prévention des conflits d'intérêts et du respect des cadres d'incompatibilité et d'exclusion.

Renforcer la mise en œuvre des principes clés en matière de passation des marchés, notamment le rapport qualité-prix, la transparence et l'intégrité, la responsabilité et la gestion des risques. Adopter une approche intégrée du système de passation des marchés publics qui couvre toutes les étapes, de la planification à l'exécution et à l'évaluation des contrats (IADB, 2024). Renforcer les mécanismes et les ressources permettant de détecter la corruption et d'améliorer le respect des règles et des lois.

Renforcement des capacités d'exécution budgétaire. Remédier aux contraintes qui limitent l'exécution budgétaire en : (i) améliorant les prévisions de trésorerie et la gestion de la trésorerie ; (ii) rationalisant les procédures d'autorisation des dépenses ; (iii) renforçant la coordination entre le ministère des Finances et les ministères concernés ; (iv) élaborant des procédures d'urgence pour assurer la continuité des opérations en cas de troubles sécuritaires ; et (v) renforçant les capacités d'audit interne. Déployer des comptables publics dans les ministères clés et consolider le compte unique du Trésor afin d'améliorer l'efficacité des dépenses et d'assurer un système de freins et contrepoids (IADB, 2024).

3.3.3 Gestion budgétaire et financière

65. **Le système de gestion des finances publiques (GFP) d'Haïti est confronté à de profondes faiblesses institutionnelles et opérationnelles qui compromettent la discipline budgétaire, l'allocation des ressources et la responsabilité**. Des cadres obsolètes, des capacités techniques limitées et des systèmes défaillants réduisent la capacité du gouvernement à planifier, exécuter et contrôler efficacement les ressources publiques. La fragilité de l'environnement sécuritaire limite encore davantage les opérations, rendant la réforme de la GFP essentielle pour améliorer l'efficacité, la transparence et la viabilité budgétaire.

66. **Les contraintes structurelles continuent d'affaiblir la planification budgétaire et le contrôle des dépenses**. Les systèmes budgétaires ne sont pas suffisamment liés aux stratégies sectorielles ou aux incitations à la discipline budgétaire (IADB, 2024). Malgré les progrès réalisés

dans le cadre de la loi organique de 2016 sur les finances publiques (LEELF), notamment l'introduction de la gestion axée sur les résultats et d'un premier cadre budgétaire à moyen terme (MTBF) parallèlement au budget 2023-2024, la mise en œuvre reste inégale. Les cadres sectoriels de dépenses à moyen terme dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé ont été confrontés à des problèmes de capacité et de coordination (Banque mondiale, 2025).

67. **L'absence d'une structure budgétaire globale fondée sur des programmes limite l'alignement entre les dépenses et les priorités nationales**. La mise en œuvre des dispositions de la LEELF relatives à la budgétisation par programme a été lente (Banque mondiale, 2025). Les indicateurs de performance sont sous-développés et les informations financières sont rarement partagées avec les institutions de contrôle, ce qui limite la transparence et la responsabilité (Département d'État américain, 2025).

68. **La planification budgétaire à moyen terme reste sous-développée**. Bien que le MTBF fixe les paramètres macroéconomiques et les priorités pour les trois prochaines années, il ne constitue pas encore un outil pleinement opérationnel pour la gestion budgétaire à long terme. La mise en place d'un cadre pluriannuel crédible nécessitera des outils de prévision robustes et des capacités techniques accrues (Banque mondiale, 2025).

69. **La fragmentation des systèmes affaiblit encore davantage la coordination et le contrôle budgétaires**. Les liens faibles entre la planification, la budgétisation et l'exécution limitent l'efficacité de l'allocation des ressources. L'absence d'un système d'information de gestion financière unifié réduit la visibilité de l'exécution budgétaire, tandis que la consolidation incomplète du compte unique du Trésor crée des inefficacités et augmente le risque d'arriérés (IADB, 2024).

70. **Les pratiques de classification budgétaire et de reporting restent obsolètes**. Des systèmes de classification mal alignés et un plan comptable obsolète entravent l'analyse budgétaire et la comparabilité avec les normes internationales (GFS). Les retards dans la communication des informations et la prolongation des clôtures d'exercice limitent l'utilité des données financières et retardent les audits externes, ce qui affaiblit la responsabilité.

71. **Le cadre juridique des finances publiques est obsolète et incomplet**. Les principales lacunes comprennent l'absence d'une loi organique complète sur le budget, la faiblesse des dispositions en matière de contrôle interne et d'audit, l'inadéquation du cadre de gestion de la dette et l'obsolescence des réglementations en matière de responsabilité budgétaire et de contrôle (FMI, 2025a). Ces lacunes permettent de contourner les contrôles et entravent l'adoption de pratiques modernes de gestion des finances publiques.

72. **La faiblesse des données budgétaires limite également l'efficacité des politiques**. Malgré des améliorations dans la communication des rapports mensuels, des lacunes et des retards

persistent. Les statistiques des finances publiques restent en deçà des normes internationales, et les données sur le secteur extérieur doivent être davantage alignées sur les recommandations du FMI (FMI, 2025b). L'absence de données budgétaires sectorielles désagrégées limite l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes (BID, 2024).

73. **La capacité de gestion de la dette publique reste limitée**. Bien que les niveaux d'endettement soient relativement faibles (12,4% du PIB à la fin de l'exercice 2025), la faiblesse des capacités d'analyse et la coordination fragmentée entre le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la banque centrale (BRH) augmentent les risques budgétaires. La viabilité de la dette dépend fortement des dons extérieurs, et les niveaux d'endettement devraient augmenter progressivement à partir de 2026 à mesure que les besoins de financement intérieur augmenteront (FMI, 2025b). Cela renforce l'importance des outils modernes d'enregistrement, de divulgation et d'analyse des risques liés à la dette, qui peuvent être utilisés conjointement par le MEF et la BRH.

74. **Compte tenu de l'augmentation prévue des besoins d'emprunt à partir de 2026 et de la fragmentation actuelle des fonctions liées à la dette, Haïti devrait renforcer dès maintenant la gouvernance de la dette afin de prévenir les risques futurs de surendettement, notamment la faiblesse des pratiques de divulgation et l'émergence de passifs non transparents**. Une action prioritaire consiste à moderniser le système d'enregistrement et de reporting de la dette et à renforcer la coordination entre le MEF et la BRH grâce à un cadre intégré pour les statistiques de la dette, l'analyse des risques et la publication. Dans ce contexte, l'adoption du SYGADE 7 (système de gestion de la dette et d'analyse financière) de la CNUCED pourrait fournir une voie structurée, nécessitant généralement un déploiement pluriannuel combinant l'installation du système et une formation progressive avant sa mise en œuvre complète.

Priorités en matière d'investissement et de politique

75. **Les objectifs suivants guident les priorités de la réforme de la gestion des finances publiques :**

Objectifs

- Mettre en place des systèmes de gestion des finances publiques solides qui garantissent la discipline budgétaire, l'allocation efficace des ressources et l'utilisation transparente des fonds publics.
- Moderniser le cadre juridique et institutionnel afin de renforcer la gouvernance budgétaire.
- Améliorer les systèmes et les capacités afin d'accroître l'efficacité opérationnelle.

- Promouvoir une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes dans la gestion budgétaire.
- Mettre en œuvre des réformes progressives adaptées au contexte fragile d'Haïti.

Résultats attendus

- Renforcement de la planification budgétaire à moyen terme grâce à un cadre budgétaire pleinement opérationnel, assorti de projections crédibles sur trois ans et d'une évaluation systématique de la marge de manœuvre budgétaire avant l'adoption de nouvelles initiatives politiques.
- Établissement de budgets basés sur des programmes dans au moins huit secteurs prioritaires, reliant les résultats et les réalisations à l'allocation des ressources.

Sujet	Politiques/mesures à définir
GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	
Cadre budgétaire à moyen terme et budgétisation par programme	Élaborer et mettre en œuvre un cadre macro-budgétaire à moyen terme avec des projections de référence et la détermination de l'espace budgétaire pour de nouvelles initiatives (BID, 2024). Ce cadre permettra une implication progressive des ministères concernés dans l'identification des projets prioritaires et de leurs calendriers de mise en œuvre, en vue de progresser vers un cadre budgétaire pluriannuel. Adopter une budgétisation par programme établissant des liens clairs entre les allocations budgétaires et les plans stratégiques, étayée par des indicateurs de performance qui responsabilisent les autorités en matière de dépenses publiques (FMI, 2025b).
Modernisation du cadre juridique et réglementaire	Mettre à jour le cadre juridique de la gestion des finances publiques afin de fournir une base juridique claire pour les pratiques modernes de GFP. Les réformes prioritaires comprennent : (i) l'adoption d'une loi organique budgétaire complète définissant les processus d'élaboration, d'approbation, d'exécution, de reporting et d'audit du budget (IADB, 2024).
Amélioration de la transparence budgétaire	La mise en œuvre de pratiques budgétaires ouvertes, la réalisation d'audits réguliers et l'amélioration de la transparence des dépenses publiques sont fondamentales pour favoriser la responsabilité (BID, 2024). Cela comprend la collecte de données exhaustives sur l'efficacité du gouvernement, l'état de droit, la prestation de services et les performances budgétaires. La création de plateformes permettant la participation du public à la prise de décision et la promotion de l'implication de la société civile dans le contrôle du gouvernement sont des étapes cruciales (BID, 2024). La publication de rapports trimestriels sur l'exécution du budget, des résultats d'audit

Sujet	Politiques/mesures à définir
	et des évaluations des risques budgétaires renforcera la confiance des parties prenantes et permettra un meilleur contrôle. Adopter le SYGADE 7 et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités et de déploiement échelonné sur trois ans ; créer un comité conjoint MEF-BRH sur la dette ; publier des bulletins périodiques sur la dette et des notes sur les risques budgétaires ; renforcer les contrôles sur la passation de marchés et l'enregistrement de toutes les dettes, y compris les garanties.
Maintenir la discipline budgétaire	Le maintien d'un financement monétaire nul du déficit budgétaire est essentiel pour préserver la stabilité macroéconomique et contrôler l'inflation (FMI, 2025b). Si un budget supplémentaire s'avère nécessaire, il doit être discuté avec les partenaires de développement afin de garantir son alignement sur les objectifs budgétaires (FMI, 2025a). Éviter l'accumulation d'arriérés nationaux et garantir une planification budgétaire réaliste qui fasse correspondre les projections de recettes aux engagements de dépenses permettra de préserver la crédibilité budgétaire. Compte tenu de la capacité de financement interne limitée d'Haïti, il est essentiel de continuer à s'appuyer sur des dons plutôt que sur des prêts non concessionnels afin de préserver la viabilité de la dette (FMI, 2025b).

3.3.4 Renforcer les capacités locales en matière de planification, de finances et d'institutions dans le Grand Nord

76. **Le renforcement de la base financière des collectivités locales est essentiel pour accroître l'autonomie budgétaire et garantir la viabilité des investissements régionaux**. Les municipalités de la région nord dépendent fortement des transferts centraux et de recettes imprévisibles, ce qui limite leur capacité à planifier et à fournir des services de base. Cette dépendance reflète les faiblesses structurelles de la fiscalité locale et l'absence de mécanismes équitables de redistribution des recettes.

77. **Au-delà de la dépendance vis-à-vis des transferts, l'architecture financière intergouvernementale actuelle freine également le développement d'une véritable autonomie fiscale municipale.** Si le Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT) reste le principal mécanisme de transfert vers les communes, sa structure financière est très centralisée : plus de 80% de l'assiette fiscale nationale alimentant le fonds est générée dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. En conséquence, les transferts ne reflètent que faiblement les besoins de développement territorial, les municipalités frontalières et portuaires restent structurellement sous-compensées pour les flux économiques qu'elles accueillent, et l'accès au FGDCT seul est insuffisant pour financer des investissements locaux durables.

78. **La capacité budgétaire locale reste faible et l'autonomie fiscale est minimale**. Les responsabilités en matière de gestion des finances publiques sont encore largement centralisées, ce qui laisse aux départements et aux communes un contrôle limité sur les ressources. Comme le reste du pays, les collectivités locales sont confrontées à un taux d'imposition effectif très faible qui limite leur capacité à financer les priorités de développement. Si les postes douaniers des départements du nord génèrent des recettes importantes, celles-ci sont transférées au Trésor public plutôt que réinvesties localement. Au niveau municipal, les taxes sur les biens immobiliers constituent la principale source de recettes propres. Le renforcement de la mobilisation nécessitera de meilleures données cadastrales grâce à la télédétection, à la géolocalisation et aux bases de données foncières numériques afin d'améliorer la couverture et la perception de l'impôt foncier.

79. **Le système fiscal local est obsolète et génère de très faibles rendements**. La taxe foncière sur les biens immobiliers (CFPB) continue d'être évaluée sur la base de la valeur locative plutôt que de la valeur marchande réelle, ce qui entraîne une sous-évaluation et de mauvais résultats en matière de recettes. De nombreuses municipalités ne publient pas non plus les rôles d'imposition au 1er octobre, comme l'exige la réglementation, ce qui les prive d'une base fiable pour la planification budgétaire et la programmation des investissements.

80. **Le renforcement de la fiscalité locale n'est donc pas seulement un exercice technique, mais un pilier stratégique de l'autonomie territoriale.** La modernisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (CFPB), des licences commerciales, des redevances de marché et des redevances d'utilisation, associée à des registres fonciers numériques et à des systèmes d'évaluation, élargirait considérablement la base de recettes propres des communes. L'amélioration de l'application de la loi, de la conformité et de l'administration numérique des recettes permettrait de réduire davantage les pertes et d'accroître la transparence. L'autonomie fiscale locale constitue la pierre angulaire du développement territorial durable et une condition préalable à une gouvernance locale responsable et résiliente.

81. **L'absence de mécanismes transparents de partage des recettes nuit à l'équité fiscale et affaiblit la prestation de services**. Les municipalités portuaires et frontalières supportent les coûts des flux commerciaux, de l'entretien des infrastructures et de la croissance démographique, mais ne reçoivent qu'une part marginale des recettes douanières et portuaires générées sur leur territoire. La mise en place de mécanismes de redistribution clairs et prévisibles est essentielle pour garantir la justice fiscale et promouvoir un développement territorial équilibré. Cette opacité nuit à l'équité fiscale, affaiblit la responsabilité envers les citoyens et limite la capacité des municipalités à planifier et à cofinancer les services et l'entretien.

82. **Pour corriger ces déséquilibres structurels, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme moderne de péréquation qui relie la génération de revenus locaux à une redistribution territoriale prévisible.** Dans cette perspective, le Fonds de développement du

corridor nord (NCDF) proposé servirait de véhicule institutionnel dédié pour mettre en commun des sources de revenus diversifiées — taxes locales, frais de service, recettes frontalières, redevances sectorielles, prélèvements sur le corridor économique, contributions des donateurs et financement PPP — tout en redistribuant les ressources sur la base de critères objectifs de développement territorial. Ce mécanisme transformerait la décentralisation fiscale en un outil concret pour l'équité territoriale, la responsabilité locale et le développement régional à long terme.

83. **La modernisation de la mobilisation des ressources locales est essentielle pour réduire la dépendance et élargir l'espace budgétaire pour les investissements locaux**. Les actions prioritaires comprennent : (i) la réforme des systèmes fiscaux locaux tels que la CFPB et les droits de licence commerciale ; (ii) la mise en œuvre de la délivrance et de la collecte en temps opportun des rôles d'imposition ; (iii) le développement de sources de revenus innovantes ; et (iv) la mise en place de mécanismes transparents pour le partage des recettes nationales générées au niveau local.

84. **Un système de recettes locales plus solide et plus équitable renforcera l'autonomie budgétaire, améliorera la prestation de services et favorisera la viabilité à long terme**. En renforçant la discipline budgétaire, en diversifiant les sources de recettes et en assurant une redistribution équitable, les municipalités seront mieux armées pour financer les priorités locales, réduire leur dépendance à l'égard des transferts et contribuer plus efficacement aux objectifs du plan à moyen terme.

Sujet	Politiques/mesures à définir
Renforcement de la mobilisation des recettes locales et de l'autonomie budgétaire	
Modernisation des systèmes fiscaux locaux	Réformer la méthode de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (CFPB) en passant de la valeur locative à la valeur marchande afin de mieux refléter la valeur réelle des actifs et d'augmenter les recettes fiscales. Mettre à jour les registres des licences commerciales et des contribuables afin d'élargir l'assiette fiscale locale. Établir un calendrier strict pour la publication des rôles d'imposition avant le 1er octobre afin d'améliorer la prévisibilité et la discipline budgétaire. Coordonner ces réformes avec les politiques nationales de décentralisation fiscale afin que le renforcement de la fiscalité locale soutienne directement la capacité d'investissement des municipalités et les fenêtres de financement du NCDF. Ces mesures permettront d'augmenter les recettes locales, d'améliorer le taux de publication des rôles d'imposition dans les délais impartis et d'augmenter le nombre de contribuables enregistrés et actifs. *Acteurs responsables : MEF/DGI, autorités locales, MICT.*

Sujet	Politiques/mesures à définir
Renforcer la discipline et la transparence dans la gestion des ressources	Mettre en place un mécanisme de suivi de l'exécution du budget local, publier des rapports trimestriels sur les recettes et les dépenses municipales et introduire des audits périodiques simplifiés afin de renforcer la responsabilité et la transparence. Parallèlement, clarifier les critères d'allocation, les procédures de décaissement et les garanties fiduciaires pour les transferts tels que le FGDCT, afin de garantir un accès prévisible et rapide au financement des investissements et de l'entretien municipaux. Ces mesures permettront d'améliorer les taux d'exécution budgétaire, d'augmenter le nombre de rapports publiés et de renforcer la culture d'audit au niveau local. *Acteurs responsables : trésoreries municipales, Cour suprême des comptes, société civile locale.*
Garantir une redistribution équitable des recettes nationales	Développer un mécanisme transparent de partage des recettes douanières et portuaires, y compris une formule d'allocation claire. Impliquer les municipalités portuaires et frontalières dans la gouvernance de ces fonds et créer un fonds dédié aux infrastructures pour soutenir les investissements locaux. Ces mesures permettront d'augmenter le pourcentage des recettes transférées aux autorités locales, d'accroître le nombre de projets financés et d'améliorer la satisfaction des bénéficiaires. *Acteurs responsables : MEF, AGD, APN, MICT, autorités locales.*
Professionnaliser la fonction publique territoriale	Établir le cadre juridique et réglementaire d'une fonction publique territoriale permanente dans les trois départements du nord, comprenant une classification normalisée des emplois municipaux, des exigences en matière de qualifications, des normes éthiques et des règles d'évaluation des performances pour les postes techniques clés (ingénieurs municipaux, urbanistes, responsables des marchés publics, inspecteurs environnementaux et comptables municipaux « comptables payeurs »). Cette réforme permettra de stabiliser les administrations municipales, de protéger les fonctions techniques des changements politiques, de préserver la mémoire institutionnelle au-delà des cycles électoraux et de renforcer la fiabilité fiduciaire et réglementaire au niveau local. *Acteurs responsables : MICT, Office de la fonction publique, MEF.*
Innover et diversifier les sources de revenus locaux	Identifier et valoriser les actifs municipaux tels que les terrains municipaux, les cimetières, les marchés, les gares routières et les abattoirs. Promouvoir les partenariats public-privé pour la gestion des infrastructures dans des secteurs clés et introduire de nouveaux instruments de recettes tels que les taxes touristiques, les redevances sur les carrières, les concessions et des mécanismes innovants, notamment les taxes vertes et la fiscalité numérique. Une partie de ces recettes sera utilisée pour cofinancer des investissements locaux et pour capitaliser des mécanismes tels que le NCDF, renforçant ainsi le lien entre l'activité économique locale et le développement territorial. Ces mesures permettront d'augmenter le montant des recettes générées par de nouvelles sources, d'accroître le nombre de PPP et de concessions créés et de diversifier les recettes locales par rapport aux

Sujet	Politiques/mesures à définir
	instruments fiscaux traditionnels. *Acteurs responsables : autorités locales, MEF/DGI, MPCE, CNDB, MICT, partenaires techniques et investisseurs privés.*

85. **Les investissements publics dans le Grand Nord restent limités, inégaux et faiblement exécutés, ce qui nuit à leur impact sur le développement**. Les plans d'investissement public (PIP 2025-2026) pour les trois départements du nord allouent moins de projets et des budgets plus modestes que pour les autres régions, de nombreux projets s'étalant sur plusieurs années. Depuis 2010, la répartition des investissements publics est très déséquilibrée : le département du Nord reçoit trois à quatre fois plus de fonds que ceux du Nord-Est et du Nord-Ouest. L'investissement annuel moyen dans le Nord est d'environ 4 millions de gourdes, atteignant exceptionnellement 13,3 millions de gourdes en 2023-2024, tandis que le Nord-Ouest n'a pas dépassé 2 millions de gourdes au cours des 15 dernières années (Groupe Croissance, 2025).

86. **Les faibles taux d'exécution budgétaire limitent encore davantage les résultats en matière de développement**. Même lorsque des ressources sont allouées, l'exécution dans les départements du nord reste d'environ 20% à la fin du mois d'août 2025, ce qui correspond aux faibles performances nationales. Cela signifie que la plupart des projets prévus sont retardés ou ne sont pas mis en œuvre, ce qui aggrave les disparités régionales et ralentit les progrès dans le Nord-Est et le Nord-Ouest.

87. **Les plans de développement communal (PCD) sont conçus pour orienter les investissements locaux et aligner les priorités communales sur les objectifs nationaux de développement**. Associés aux plans d'aménagement urbain (PAEEV) et aux plans de prévention des risques (PPRNU), ces instruments fournissent des cadres de diagnostic et de planification qui identifient les priorités locales et favorisent la coordination avec le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH). Dans toute la région nord, 17 PCD, 11 PAEEV et 2 PPRNU existent dans 17 communes, offrant une base pour une planification des investissements plus cohérente et axée sur la communauté.

88. **Malgré leur potentiel, les PCD restent sous-utilisés, obsolètes et faiblement intégrés dans les processus budgétaires et d'investissement**. Seules 17 des 44 communes du Grand Nord utilisent actuellement un PCD, et la plupart ne sont plus à jour. Dans la pratique, les décisions d'investissement sont souvent motivées par des considérations politiques ou clientélistes plutôt que par une planification fondée sur des données probantes. La coordination entre les plans locaux et les stratégies nationales est limitée, et la participation des communautés au suivi et à la mise en œuvre est minime.

89. **Des contraintes structurelles et opérationnelles compromettent encore davantage l'efficacité de la planification locale**. Les principaux défis sont les suivants : (i) faible intégration verticale entre les cadres de planification locaux et nationaux ; (ii) transferts irréguliers et imprévisibles, notamment ceux provenant du Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT) ; (iii) décalage entre les cycles de planification, de budgétisation et électoraux ; (iv) dépendance à l'égard des projets financés par les bailleurs de fonds ; et (v) insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau municipal. Dans de nombreux cas, les plans restent trop stratégiques et ne disposent pas des outils opérationnels nécessaires à leur mise en œuvre.

90. **Les cadres de planification urbaine et de gestion territoriale ne sont pas conçus pour répondre efficacement aux chocs liés aux déplacements rapides et aux migrations.** Les afflux de population dus à l'insécurité, aux expulsions et aux déplacements internes exercent une pression croissante sur les infrastructures, le logement et les services de base dans les communautés d'accueil. S'il est essentiel d'intégrer les considérations relatives à la migration et aux déplacements dans les projets de planification et d'investissement afin de promouvoir l'inclusion, de soutenir les retours volontaires et de réduire les tensions entre les populations déplacées et d'accueil, les outils d'urbanisme fonctionnent sur des délais à long terme et ne peuvent, à eux seuls, se substituer à des mécanismes de réponse rapide. Dans ce contexte, la priorité au niveau municipal est de renforcer les capacités de suivi en temps réel de l'utilisation des sols, de la demande de logements et de la pression sur les services, afin que les autorités locales puissent anticiper et s'adapter rapidement aux changements démographiques soudains.

91. **Les collectivités locales ont une capacité limitée à gérer les déplacements et les migrations**. La plupart des municipalités manquent de personnel qualifié, de ressources et de mécanismes de coordination au-delà de la phase d'intervention d'urgence. Il est essentiel de renforcer les capacités locales en matière de protection, de réintégration et de gestion des déplacements, et de tirer parti des compétences des rapatriés et des expulsés, afin de renforcer la résilience et de soutenir le développement local.

92. **Le renforcement de la gouvernance territoriale est une condition préalable au développement durable du Grand Nord**. La région dispose de nombreux instruments de planification (PCD et PAEEV), mais ceux-ci sont fragmentés, de qualité inégale et mal coordonnés. Cette fragmentation limite leur valeur en tant qu'outils stratégiques et opérationnels, affaiblissant la cohérence entre les priorités locales et nationales.

93. **L'harmonisation des cadres de planification locaux permettra d'améliorer la cohérence et l'efficacité des investissements**. La première priorité consiste à mettre à jour et à harmoniser systématiquement les PCD et les PAEEV dans toutes les communes du Grand Nord, en suivant une méthodologie commune conforme au PSDH et au Plan à moyen terme 2025-2030. Cela

permettra de renforcer la cohérence verticale entre les priorités communales, départementales et nationales.

94. **Si l'harmonisation entre les cadres de planification locaux et nationaux est importante, un défi plus fondamental demeure : l'absence d'instruments de planification de base dans de nombreuses communes.** Actuellement, seule la moitié environ des communes du Grand Nord dispose d'un PCD ou d'un PAEEV opérationnel. Dans le contexte d'une augmentation des investissements publics et privés dans la région, la priorité devrait donc être donnée à la fois à l'extension de la couverture de la planification de base et à l'harmonisation progressive des plans existants avec les cadres nationaux.

95. **La prévention des risques et la cartographie de l'exposition aux catastrophes relèvent clairement des responsabilités municipales et devraient être renforcées en tant que composante essentielle de la gouvernance territoriale.** Des mesures concrètes sont nécessaires pour améliorer la connaissance locale des zones à risque et renforcer les capacités de surveillance municipales, qui constituent des fondements essentiels pour la gestion de l'utilisation des sols et la planification des infrastructures.

96. **Les efforts de gestion des risques doivent également se traduire par des interventions ciblées dans les quartiers urbains vulnérables, en particulier dans les zones touchées par les établissements informels, les inondations, les glissements de terrain et la dégradation de l'environnement.** Les autorités municipales ont besoin d'outils opérationnels et d'un soutien technique pour identifier les quartiers prioritaires, guider la mise à niveau progressive des zones informelles, protéger les zones agricoles et environnementales stratégiques et mettre en œuvre des mesures préventives adaptées aux profils de risque locaux. L'intégration de la réhabilitation des quartiers, de la modernisation des services de base et de la réglementation de l'utilisation des sols dans les programmes d'investissement municipaux sera essentielle pour réduire la vulnérabilité à long terme et empêcher la consolidation de nouveaux quartiers à haut risque.

97. **Le logement doit être intégré comme un élément central de la planification municipale et de la réduction des risques, en combinant (i) des programmes de logement social et économique ciblés, (ii) la réhabilitation progressive et la régularisation des quartiers informels prioritaires, et (iii) le développement de zones d'expansion urbaine équipées et réglementées (lotissements structurés) avec un accès garanti aux services de base.** Parallèlement, les municipalités doivent faciliter l'offre de logements abordables grâce à des partenariats avec des promoteurs privés, à la simplification des procédures d'autorisation et à la mobilisation des terrains municipaux, le cas échéant.

98. **Les efforts d'harmonisation devraient s'appuyer sur les instruments juridiques de planification existants plutôt que d'introduire de nouveaux outils ad hoc.** Cela permettra de

préserver la légitimité institutionnelle et de renforcer la valeur opérationnelle des cadres de planification.

99. **Le déploiement d'outils modernes de gestion de l'information renforcera encore la capacité de planification et la transparence**. Les systèmes d'information géographique (SIG) et les bases de données locales interopérables intégreront les données relatives aux permis, aux cadastres, aux risques naturels, aux infrastructures, aux ressources naturelles, à la démographie et aux activités économiques, ce qui permettra de prendre des décisions fondées sur des données probantes, d'améliorer la coordination entre les parties prenantes et d'accroître la transparence dans l'allocation des investissements.

100. **Les déplacements et les migrations doivent être traités comme des défis transversaux dans le cadre de la gouvernance territoriale**. L'intégration systématique de ces dimensions dans la planification, la budgétisation et le développement des infrastructures, ainsi que le renforcement de la coordination entre les autorités centrales et locales, garantiront une approche cohérente et durable qui soutiendra à la fois les communautés d'accueil et les populations déplacées.

Tableau 6. Aperçu de la gouvernance locale dans les trois départements du Nord

Département de la région Nord	Nombre de communes	Nombre de plans communaux (PCD, PAEEV, PPRNU)	Nombre de fonctionnaires dans les ministères et les agences publiques	Nombre d'employés communaux	Nombre de sections communales
Nord-Ouest	12	7	3382	349	39
Nord	19	17	7390	1 537	82
Nord-Est	13	6	4106	628	36
TOTAL	**44**	**30**	**14878**	**2514**	**157**

101. **L'absence d'outils opérationnels et l'accent excessif mis sur la stratégie limitent l'utilisation pratique des plans de développement local**. Bien que les départements du Nord aient mis au point des instruments de planification, ceux-ci se traduisent rarement en mesures concrètes. En l'absence de cadres opérationnels clairs, les stratégies restent conceptuelles, sans mesures concrètes, sans calendrier ni résultats mesurables. Cette lacune affaiblit leur capacité à orienter les investissements publics ou à coordonner l'action locale.

102. **La fragmentation territoriale et la faiblesse des capacités institutionnelles entravent encore davantage la mise en œuvre**. Le chevauchement des mandats entre les services déconcentrés et les collectivités locales crée une confusion et dilue la responsabilité. Les outils de planification et de suivi sont sous-utilisés et manquent souvent de données fiables. La transparence est limitée, ce qui restreint la participation et le contrôle des citoyens. Tant au niveau central que local, les nominations politisées, le faible recrutement basé sur le mérite et la faiblesse des capacités techniques nuisent à l'efficacité de l'administration.

103. **Les contraintes en matière de ressources humaines constituent une faiblesse structurelle majeure**. Les communes ne disposent pas d'exigences de qualification standardisées et le recrutement tient rarement compte des compétences ou de l'expérience. De nombreux membres clés du personnel ont plus de 45 ans, ce qui rend les administrations locales moins aptes à s'adapter à l'innovation et à l'engagement des jeunes. Le taux de rotation élevé et la courte durée des mandats (la plupart des employés ont moins de dix ans d'ancienneté) érodent encore davantage la mémoire institutionnelle et la continuité.

104. **Pour remédier à ces contraintes, il faut progressivement professionnaliser la fonction publique territoriale permanente.** Les administrations municipales du Grand Nord ont besoin d'un cadre structuré de personnel formé et stabilisé, comprenant des ingénieurs municipaux, des urbanistes et des aménageurs régionaux, des responsables des marchés publics et de la gestion des contrats, des inspecteurs environnementaux et réglementaires, ainsi que des comptables municipaux (« comptables payeurs »). La professionnalisation améliore la continuité, préserve la mémoire institutionnelle au-delà des cycles électoraux, renforce la fiabilité fiduciaire et aligne les pratiques administratives locales sur les normes nationales de gouvernance.

105. **L'érosion des capacités et la centralisation aggravent ces faiblesses**. De nombreux postes restent vacants dans les communes du nord, tandis que le personnel qualifié est concentré à Port-au-Prince. Cela limite la capacité des collectivités locales à planifier et à gérer efficacement les investissements. Des tendances similaires apparaissent dans des secteurs tels que la santé, la banque, la logistique et l'ingénierie, où l'expertise et la prise de décision restent centralisées.

106. **Les possibilités de formation limitées empêchent le renouvellement des capacités techniques locales**. Il n'existe pas de programmes systématiques de développement professionnel continu ou de mise à niveau des compétences pour les fonctionnaires locaux. Sans formation ciblée, les administrations municipales restent mal équipées pour mettre en œuvre des projets ou répondre aux nouveaux défis tels que les déplacements et les migrations. Ce déficit de compétences persistant renforce la dépendance vis-à-vis des acteurs externes et freine le développement local durable.

107. **Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est essentiel pour rendre la gouvernance territoriale efficace**. Même avec des plans harmonisés et des outils numériques,

le manque de compétences et l'autonomie limitée restreignent la mise en œuvre. Le succès de la planification locale dépend en fin de compte de la compétence et de l'autonomisation des personnes chargées de la mettre en œuvre.

108. **Investir dans les ressources humaines améliore la qualité de la gouvernance**. Lorsque les maires, les cadres municipaux et les agents techniques décentralisés sont dotés de compétences en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation, ils peuvent prendre des décisions éclairées, gérer les ressources de manière stratégique et garantir la transparence. Le renforcement des capacités favorise également une culture de la performance, où les actions sont guidées par des données factuelles plutôt que par des incitations politiques à court terme.

109. **Une administration locale compétente renforce la confiance et la stabilité**. Des fondements institutionnels et humains plus solides rendent la gouvernance plus prévisible et plus résiliente, réduisent la dépendance vis-à-vis des acteurs extérieurs et garantissent la continuité des politiques au-delà des cycles politiques. Au fil du temps, cette stabilité renforce la confiance du public et encourage les investissements privés, renforçant ainsi la crédibilité de l'État et la durabilité du développement dans le Grand Nord.

Investissements prioritaires

110. **En 2025, le programme de développement territorial intégré du nord-est d'Haïti (23 millions d'euros) a été approuvé par l'Union européenne (UE).** Mis en œuvre dans six communes des districts de Ouanaminthe et Fort-Liberté, ce programme concrétise le programme national de refondation territoriale dans le cadre du PSDH et du MIP 2021-2027 grâce à une approche pleinement intégrée et axée sur le territoire. La composante 1 (5,5 millions d'euros) renforce la gouvernance locale en tant que pilier du développement territorial, en consolidant la planification municipale, la gestion des finances publiques, la prestation de services et la participation citoyenne, tout en créant un fonds d'investissement local pour financer les initiatives communales et de la société civile prioritaires, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, l'inclusion des jeunes et la coordination institutionnelle aux niveaux communal, départemental et national. La composante 3 (3 millions d'euros) soutient directement l'urbanisme et la réglementation territoriale par la préparation et la mise en œuvre de plans d'aménagement, d'expansion et d'embellissement urbains (PAEEV) pour Ouanaminthe et Fort-Liberté, en s'attaquant à l'étalement urbain incontrôlé, à la protection des plaines agricoles stratégiques, à la gestion des risques environnementaux et à la structuration des liens entre zones urbaines et rurales. Ensemble, ces deux composantes ancrent la gouvernance fiscale, institutionnelle et spatiale au cœur de la résilience territoriale et du développement local inclusif dans le Nord-Est.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Développement et harmonisation des plans de développement local	6-8 millions
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* La multiplicité des instruments de planification locale (économique et territoriale) dans le Grand Nord, tels que les PCD et les PAEEV, reste fragmentée et obsolète, ce qui limite leur rôle dans l'orientation des décisions d'investissement et l'accès à des financements prévisibles. Un effort d'harmonisation est nécessaire pour aligner les priorités locales, départementales et nationales dans le cadre d'une vision territoriale cohérente et pour relier directement les cadres de planification aux programmes d'investissement municipaux et aux fenêtres de financement. **Les principales activités comprennent :** (i) l'élargissement et l'harmonisation des plans locaux de développement, de financement et d'aménagement du territoire dans les 44 communes ; (ii) l'alignement des plans sur le PSDH et le plan à moyen terme 2025-2030 afin d'assurer une cohérence verticale ; (iii) l'adoption d'une méthodologie de planification commune et participative qui renforce la transparence et l'appropriation par les parties prenantes ; (iv) la mise en place de mécanismes de consultation communautaire inclusifs et représentatifs pour accompagner les investissements ; (v) l'intégration d'approches sensibles au genre dans la planification territoriale, le développement urbain et la gestion des migrations ; (vi) lier explicitement les PCD et les PAEEV aux programmes d'investissement municipaux pluriannuels et aux mécanismes d'accès tels que le FGDCT et le NCDF ; (vii) intégrer les priorités en matière de logement et de rénovation des quartiers dans les PAEEV/PCD, y compris l'identification des quartiers informels prioritaires pour une réhabilitation/régularisation progressive et la planification de zones d'expansion urbaine desservies (lotissements) liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), au drainage et aux voies d'accès. **Acteurs responsables :** MICT, CIAT, MPCE, associations de maires, chambres de commerce. **Indicateurs clés :** % de communes ayant harmonisé et aligné leur PCD/PAEEV ; nombre de plans validés et publiés ; % d'investissements municipaux provenant de plans locaux actualisés.	
Déploiement d'outils modernes de gestion territoriale	5-7 M
Niveau de priorité 2-4 ans. *Description :* La modernisation de la gestion territoriale est essentielle pour améliorer la prise de décision, l'application de la réglementation et l'allocation des investissements. Actuellement, la planification repose sur des systèmes de	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
données fragmentés et obsolètes, ce qui limite la capacité à concevoir, suivre et coordonner les efforts de développement et à préparer des projets bancables. **Les principales activités comprennent :** (i) l'installation de systèmes d'information géographique (SIG) aux niveaux communal et départemental ; (ii) la création de bases de données locales interopérables reliées aux ministères concernés et aux services déconcentrés ; (iii) la formation des unités techniques locales à l'utilisation et à la maintenance de ces systèmes ; (iv) utiliser ces outils pour soutenir la réglementation de l'utilisation des sols, l'octroi de permis de construire et d'environnement, la surveillance des risques et le suivi en temps réel de la pression sur les services ; (v) l'utilisation de données spatiales pour soutenir l'identification de projets, l'analyse de faisabilité et la préparation de projets bancables pour le NCDF, le FGDCT et les guichets de financement des bailleurs de fonds. **Acteurs responsables :** MICT, CNIGS, IHSI, UEH Limonade, partenaires techniques et financiers. **Indicateurs clés :** nombre de communes équipées d'un SIG opérationnel ; fréquence des mises à jour des données ; accessibilité publique aux données de base ; nombre de projets préparés à l'aide de diagnostics basés sur le SIG.	
Renforcement des capacités institutionnelles locales	10-15 M
Niveau de priorité 2-4 ans. Description : La faiblesse des capacités institutionnelles locales nuit à l'efficacité de la planification, de la budgétisation, de l'application de la réglementation et de la mise en œuvre des projets. Cet investissement permet de mettre en œuvre le **Programme de renforcement des capacités municipales (MCSP)** dans le cadre du NCDF afin de transformer les administrations municipales, qui passent d'un statut de dépendance à un statut d'autonomie, et de leur permettre de préparer et de gérer des projets bancables. **Les principales activités comprennent :** (i) l'organisation de sessions de formation ciblées pour les élus, les cadres municipaux et les agents décentralisés ; (ii) le renforcement des compétences techniques en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation, de gestion des finances publiques et de passation des marchés ; (iii) promouvoir une culture axée sur les résultats et la responsabilité grâce à des outils simplifiés de suivi des performances ; (iv) le développement des capacités opérationnelles pour délivrer des permis de construire, surveiller l'utilisation des sols (en particulier dans les zones à haut risque), suivre la demande de logements, les changements démographiques et superviser les plans et projets d'aménagement du territoire ; (v) la formation à la gestion quotidienne des marchés, des cimetières, des gares routières, des abattoirs et à la supervision de l'entretien des routes locales ; (vi) former les autorités locales et le personnel municipal à la gestion des déplacements, à la réintégration et à la protection ; (vii) soutenir le déploiement opérationnel de la fonction publique territoriale, y compris les ingénieurs municipaux, les urbanistes, les responsables des marchés publics, les inspecteurs environnementaux et les	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
comptables payeurs ; (viii) fournir une assistance technique pour les études de faisabilité, les plans d'affaires, les analyses coûts-avantages et la préparation de projets municipaux bancables pour le financement par le NCDF, les bailleurs de fonds et les PPP. Cet investissement devrait améliorer les performances de la gouvernance locale, renforcer la transparence, accroître la confiance des citoyens, renforcer l'application de la réglementation et améliorer considérablement la capacité des municipalités à absorber les investissements publics et privés. **Acteurs responsables :** écoles de formation, MICT, Office de la fonction publique, ONU Femmes (approche genre), PNUD, partenaires techniques et financiers. **Indicateurs clés :** nombre de personnes formées (ventilé par sexe et par âge) ; pourcentage de projets suivis et évalués localement ; nombre de projets municipaux bancables préparés ; perception de la qualité de la gouvernance (enquêtes locales).	
Création du Fonds de développement du corridor nord (NCDF) – Mise en place	5-8 M
Niveau de priorité 4-5 ans. *Description :* Le Fonds de développement du corridor nord (NCDF) sera créé en tant que mécanisme de financement dédié au développement territorial afin de remédier aux limites structurelles du FGDCT et de renforcer l'autonomie fiscale municipale dans le Grand Nord. Le NCDF mettra en commun des sources de revenus diversifiées et introduira un système de péréquation prévisible afin de corriger les disparités territoriales structurelles et de soutenir les investissements municipaux durables. **Financement du NCDF :** Le NCDF sera capitalisé grâce à une structure de financement mixte provenant de plusieurs sources, combinant : (i) une part définie des recettes municipales générées localement (taxes foncières, licences commerciales, droits de marché, redevances d'utilisation) ; (ii) des parts réservées des recettes liées aux frontières, aux ports et aux douanes générées dans le corridor nord ; (iii) des taxes sectorielles et des redevances de concession liées au tourisme, aux carrières, aux terminaux de transport, à l'énergie et à d'autres infrastructures liées au corridor ; (iv) des contributions financières obligatoires ou négociées des opérateurs PPP et des grands investisseurs privés bénéficiant des infrastructures du corridor ; et (v) une capitalisation catalytique provenant des partenaires de développement et des institutions financières internationales afin de soutenir la phase initiale de montée en puissance et la période de péréquation. Cette structure de financement diversifiée garantit la viabilité financière, l'équité territoriale et une forte responsabilité locale. **Les principales activités comprennent :** (i) l'établissement du cadre juridique et réglementaire du NCDF, y compris les dispositions en matière de gouvernance, de fiducie et de surveillance ; (ii) la définition des règles de mise en commun des recettes et des mécanismes de contribution provenant de	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
sources locales, nationales et du corridor ; (iii) la conception et la mise en œuvre de la formule de péréquation basée sur la capacité fiscale, la population, les lacunes en matière d'infrastructures et les indicateurs de pauvreté ; (iv) la mise en place de procédures transparentes d'allocation et de décaissement pour les guichets de cofinancement municipal ; (v) l'intégration d'outils d'information des citoyens et de transparence pour la communication publique des allocations et des résultats du NCDF. Le NCDF transformera la décentralisation fiscale en un mécanisme pratique pour l'équité territoriale, la responsabilité locale et l'investissement municipal à long terme. **Acteurs responsables :** MEF, MICT, MPCE, CNDB, autorités locales, partenaires techniques et financiers. **Indicateurs clés :** création légale du NCDF ; volume des ressources mobilisées chaque année ; nombre de communes ayant accès au cofinancement du NCDF ; part des allocations distribuées par le biais de la péréquation ; proportion du financement du NCDF provenant de recettes propres et de recettes basées sur les corridors.	

3.4 État de droit, sécurité et justice

3.4.1. Priorités en matière de sécurité des citoyens

111. **Haïti est confronté à une crise de fragilité multidimensionnelle, caractérisée par des chocs politiques, économiques et sécuritaires qui se chevauchent**. C'est l'un des deux seuls pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec le Venezuela, à être classé en situation de fragilité, de conflit et de violence criminelle (FCCV). La faiblesse des capacités institutionnelles, la contraction économique, la prestation limitée de services et le pouvoir croissant du crime organisé ont érodé l'autorité de l'État et créé des zones de « gouvernance criminelle » de facto. Ces conditions accentuent les risques pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont davantage exposés au recrutement par les gangs, à la traite et à la violence sexiste, y compris le féminicide.[8]

112. **La violence des gangs est devenue le principal facteur d'insécurité et de déclin social en Haïti**. Les groupes armés contrôlent désormais environ 90% de Port-au-Prince, et les enlèvements contre rançon restent monnaie courante. Les homicides ont augmenté de 120% en 2023 par rapport à 2022, atteignant 4 789 décès, soit 40,9 pour 100 000 habitants, ce qui place

[8] Cadre de soutien aux populations en situation de Fragilité, de conflit et de violence criminelle, 2024-2027 (GN-3199-2). BID, 2024.

Haïti au troisième rang de la région après la Jamaïque et l'Équateur (graphique 1, ONU, 2024).[9] Les enlèvements ont augmenté de 83%, passant de 1 359 en 2022 à 2 490 en 2023. L'insécurité est considérée comme le principal problème du pays par 45% des citoyens (LAPOP), et 66% déclarent ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier. Les violences sexuelles et sexistes ont également augmenté, avec une moyenne de 98 victimes enregistrées chaque mois dans les zones de la capitale contrôlées par les gangs (BINUH, HCDH, 2023). Dans le même temps, l'insécurité alimentaire est devenue endémique, touchant 4,43 millions de personnes, soit 45% de la population, tandis que la malnutrition et les déplacements de population continuent d'augmenter (enquête SMART, 2023).[10]

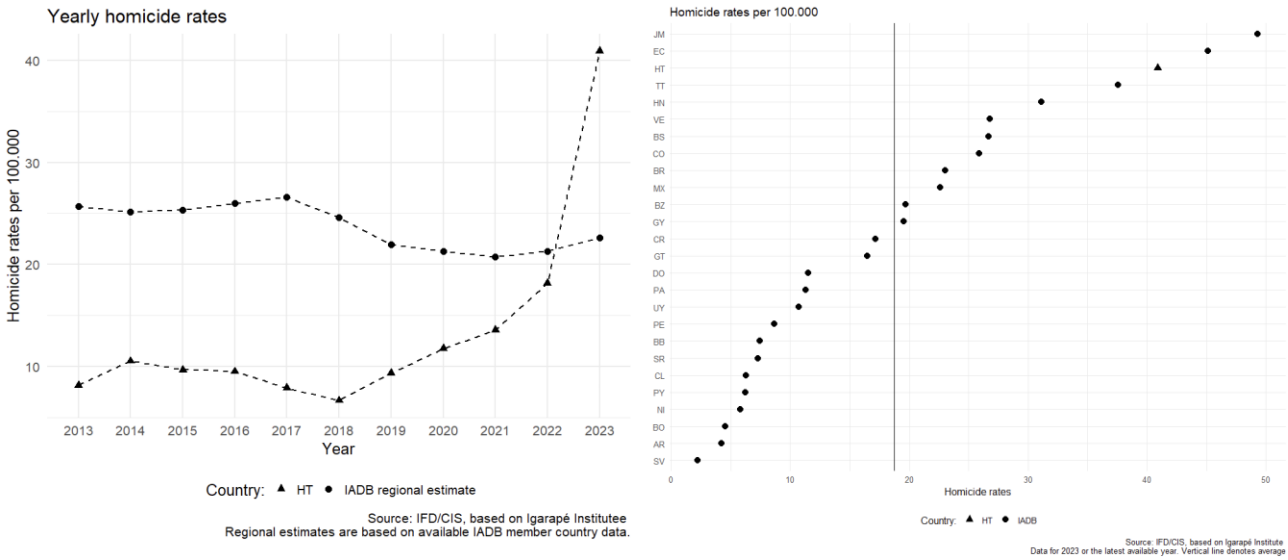


Figure 8. Évolution comparative des taux annuels d'homicides : Haïti par rapport à la moyenne régionale de la région ALC, 2013-2023

113. **Les économies illicites et la gouvernance criminelle renforcent la fragilité au niveau local**. L'absence d'autorité étatique dans les bidonvilles urbains et les zones reculées a permis au crime organisé de combler le vide. Le trafic de drogue, la traite des êtres humains et la criminalité financière sont désormais les marchés illicites les plus influents (graphique 2). Ces activités génèrent des revenus qui soutiennent les groupes armés, aggravent la corruption et affaiblissent des institutions locales déjà fragiles.

[9] Le taux d'homicides pour 100 000 habitants a augmenté de 127% en un an, entre 2022 et 2023. Le taux d'homicides était resté inférieur à la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) pendant au moins la dernière décennie.
[10] CNSA, 2023,2024

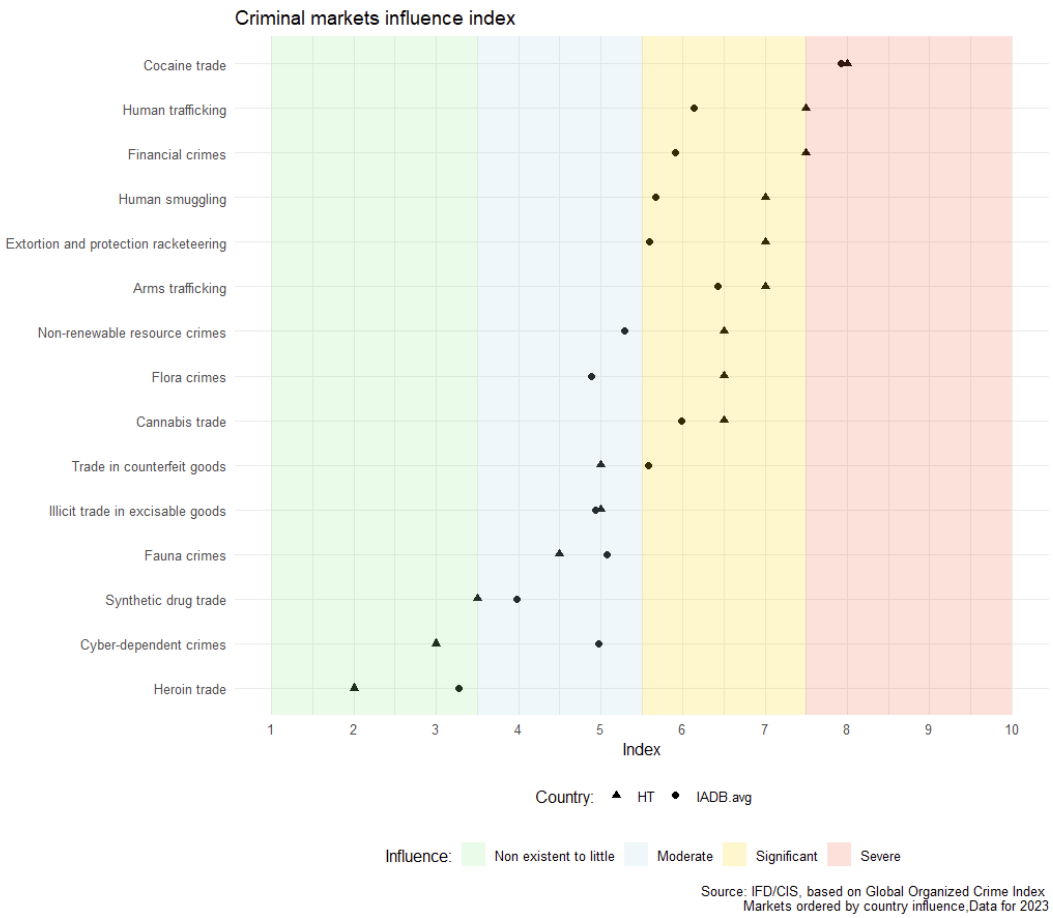


Figure 9. Influence des marchés criminels en Haïti : indice comparatif pour 2023

114. **La violence à l'égard des femmes et des filles a atteint des niveaux alarmants, reflétant une inégalité persistante entre les sexes**. Près de 29% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques, souvent de la part de leur partenaire intime, et 12% ont été victimes d'agressions sexuelles (CSIS, 2024) (UNFPA, 2023). Rien qu'en 2023, 5 587 cas de violence sexuelle et sexiste ont été signalés, dont 98% concernaient des femmes et des filles, soit une augmentation de 50% par rapport à 2022 (UNFPA, 2024). Les groupes armés utilisent fréquemment la violence sexuelle comme arme de terreur, ciblant les femmes et les enfants, y compris pour certains âgés d'à peine dix ans (Human Rights Watch, 2024). Les normes sexistes néfastes persistent : 17% des femmes et 11% des hommes estiment qu'un mari est en droit de battre sa femme dans certaines circonstances (UNFPA, 2023). Plus de 300 000 femmes et filles déplacées vivent dans des conditions précaires, sans protection adéquate (ONU Femmes, 2024).

115. **Les enfants et les adolescents sont de plus en plus exposés à des violences et à une exploitation extrêmes**. Entre 2023 et 2024, les cas de violences sexuelles contre les enfants ont été multipliés par dix, principalement dans les communautés sous l'influence de groupes armés

(UNICEF, 2025). En 2024, le recrutement d'enfants par des gangs a augmenté de 70%, la moitié des membres de gangs étant des mineurs, dont certains âgés de seulement huit ans. Aujourd'hui, environ 1,2 million d'enfants vivent sous la menace constante de la violence armée, les zones urbaines contrôlées par les gangs présentant les risques les plus élevés (UNICEF, 2025). Les enfants vivant dans des quartiers contrôlés par des gangs sont exposés au risque de recrutement. Les jeunes enfants peuvent être utilisés pour porter des armes ou surveiller des prisonniers, tandis que les adolescents, parfois âgés d'à peine 14 ans, sont contraints de participer à des actes violents (UNICEF, 2023).

116. **La traite des êtres humains reste étroitement liée à la pauvreté, aux déplacements de population et à la gouvernance criminelle**. En 2023, environ trois millions d'Haïtiens étaient exposés au risque de traite, en particulier les enfants vivant dans les zones contrôlées par des gangs et les familles proches de la frontière avec la République dominicaine (TIP Report, 2024). La forme la plus répandue est la servitude domestique des enfants, connue sous le nom de « restavèk », qui touche entre 150 000 et 300 000 enfants victimes d'abus et privés d'éducation (Ohio State University, 2024). La traite est de plus en plus liée à la violence sexuelle et aux déplacements de population, sous l'impulsion de réseaux criminels transnationaux (Conseil de sécurité des Nations unies, 2025). La défaillance des institutions alimente l'impunité : près de 3 000 policiers ont quitté la Police nationale haïtienne depuis 2022, et 47% des magistrats ont démissionné entre 2020 et 2023, paralysant les enquêtes et les poursuites judiciaires (Rapport TIP, 2024).

117. **Efforts internationaux visant à rétablir la sécurité et la justice en Haïti**. Dans le contexte des derniers développements, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé une résolution autorisant la mise en place d'une force de répression des gangs (GSF) et la création d'un nouveau bureau d'appui des Nations Unies en Haïti pour soutenir sa mise en œuvre. Cette initiative, co-rédigée par les États-Unis et le Panama, transforme l'actuelle Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en une force plus robuste pouvant compter jusqu'à 5 500 agents de sécurité. Au-delà de cette intervention militaire, la communauté internationale joue un rôle essentiel dans le renforcement des capacités institutionnelles des institutions chargées de la sécurité et de la justice, à savoir :

- **Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** soutient activement la formation de la Police nationale haïtienne aux principes du droit international des droits de l'homme, aux normes des opérations de maintien de l'ordre et aux directives relatives à la protection des civils dans le contexte de la violence armée.
- **L'Organisation des États américains (OEA)** progresse dans l'élaboration d'un programme de sécurité et de stabilisation en Haïti grâce à une feuille de route pour la stabilité et la paix dirigée par Haïti et à son programme décennal SECURE-Haïti. Ces initiatives se concentrent sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière d'application de la loi, de justice et

de gestion des frontières, tout en favorisant la police communautaire et la coordination entre les États membres. La feuille de route sert également de cadre de suivi et de responsabilisation, permettant de suivre les progrès, le soutien des donateurs et les résultats dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et de la justice.

- **Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)** contribue aux efforts en matière de sécurité en élaborant un cadre qui comprend le renforcement des capacités et le soutien institutionnel pour relever les défis de sécurité dans les contextes fragiles, tout en fournissant des données pour éclairer la prise de décision.[11]
- **Le gouvernement du Canada** est l'un des principaux bailleurs de fonds de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MSSM) en Haïti (plus de 86 millions de dollars canadiens) et continue de contribuer financièrement au déploiement. Le Canada offre des services de mentorat, des programmes de « formation des formateurs » et un soutien de police à police à la Police nationale haïtienne (PNH).
- **Le gouvernement des États-Unis** soutient la mission MSS dirigée par le Kenya en s'engageant à fournir un soutien financier, matériel et logistique (par exemple, des véhicules et du matériel de surveillance). Il a également appuyé la résolution du Conseil de sécurité visant à transformer la MSS en une force de sécurité gouvernementale (GSF) plus robuste.
- **Le gouvernement français** fournit une formation, une assistance technique et du matériel à des unités spécialisées de la Police nationale haïtienne, telles que la formation de l'unité tactique (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion - RAID) pour l'unité tactique anti-gang. En outre, la France a entamé une coopération militaire dans le cadre d'un programme appelé « SABRE Haïti », dans le cadre duquel des soldats haïtiens sont formés dans les Antilles françaises à la contre-insurrection et aux opérations urbaines.
- **Le gouvernement mexicain** s'est engagé dans une coopération bilatérale avec Haïti en matière de sécurité afin de renforcer ses institutions sécuritaires et est devenu l'un des premiers pays d'Amérique latine à contribuer au fonds fiduciaire des Nations unies pour les initiatives anti-gang. En outre, environ 150 soldats haïtiens ont reçu une formation tactique au Mexique afin de soutenir les futurs efforts de stabilisation et de sécurité.
- **Le gouvernement colombien** contribue aux efforts de formation de la police haïtienne, dans le cadre d'une coalition plus large d'États qui apportent leur aide au secteur de la sécurité en Haïti.

[11] L'une de ses contributions est l'utilisation de données satellitaires sur l'éclairage nocturne pour surveiller la dynamique urbaine à Port-au-Prince, ce qui permet au programme AVANSE de cartographier les zones présentant différents degrés de stabilité et de planifier des interventions prospectives dans les zones contrôlées par les gangs.

- **La CARICOM** a réuni les parties prenantes haïtiennes et les partenaires internationaux (par exemple, le Brésil, le Canada, la France, le Mexique et les Nations unies) à Kingston en mars 2024 afin de convenir d'un plan de gouvernance transitoire et d'une feuille de route pour le soutien à la sécurité. Les États membres de la CARICOM se sont engagés à fournir du personnel à la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MSS/MSSM) en Haïti, la Jamaïque, les Bahamas, le Guyana, la Barbade et Antigua-et-Barbuda figurant parmi les contributeurs caribéens. La Jamaïque, en partenariat avec le Canada, a organisé une formation spécialisée au Collège national de police de la Jamaïque pour un groupe de 16 membres de la Police nationale haïtienne (PNH), axée sur les techniques d'entretien de contrôle de sécurité.[12]

118. **Malgré ces efforts considérables, la coordination reste un défi majeur**. Il est essentiel de renforcer l'alignement des donateurs et la coordination institutionnelle afin de garantir la complémentarité, l'utilisation efficace des ressources et la responsabilité. Une approche unifiée reliant les réformes en matière de sécurité, de gouvernance et de justice sera essentielle pour restaurer l'autorité de l'État, rétablir la confiance du public et créer les conditions propices au développement durable.

119. **La faible présence de l'État dans la fourniture des services essentiels, en particulier la sécurité, a gravement érodé la confiance du public et la légitimité des institutions judiciaires**. De nombreux citoyens perçoivent l'État comme absent ou inefficace dans la garantie de la sécurité, ce qui conduit à la normalisation de la violence communautaire en tant que substitut à la justice formelle. Cette perception s'accentue lorsque des acteurs non étatiques, tels que des dirigeants locaux ou des groupes communautaires, assument des rôles de protection ou de résolution des conflits, renforçant ainsi les systèmes judiciaires informels et érodant davantage l'autorité de l'État.[13]

120. **La violence implique des coûts économiques, sociaux et de gouvernance élevée qui perpétuent les cycles d'inégalité et d'impunité**. Il est prouvé que l'insécurité affaiblit la cohésion sociale, nuit de manière disproportionnée aux populations vulnérables, alimente les économies parallèles liées au crime organisé et dissuade les investissements privés (FMI, 2024 ; Croci & Chainey, 2022). Ces effets érodent la gouvernance démocratique et aggravent les fragilités

[12] Étude GI-TOC en cours, financée par la BID : **« *Évaluation des lacunes institutionnelles de la Police nationale haïtienne (AHNP)* »**, cartographiant la coopération internationale en matière de sécurité en Haïti. Haïti a besoin de toute urgence d'un diagnostic complet de ses secteurs de la sécurité et de la justice afin d'identifier avec précision les lacunes institutionnelles et d'éclairer des réformes fondées sur des données probantes. L'absence actuelle de données fiables limite la capacité à évaluer les capacités institutionnelles, à établir des priorités claires et à coordonner les actions entre les autorités nationales et les partenaires internationaux. L'élaboration de ce diagnostic constitue une étape fondamentale vers la définition d'une feuille de route cohérente pour le renforcement institutionnel de la Police nationale haïtienne.

[13] Jung, D. F., & Cohen, D. K. (2020). Lynching and Local Justice: Legitimacy and Accountability in Weak States. Cambridge University Press.

structurelles, soulignant l'urgence de reconstruire des institutions de sécurité et de justice efficaces, responsables et centrées sur les citoyens.

121. **Pour relever ces défis, il faut s'attaquer aux conditions structurelles qui déterminent la faisabilité et la durabilité des réformes**. Les priorités consistent notamment à établir des mandats institutionnels et des mécanismes de coordination clairs, à créer des incitations politiques, financières et professionnelles en faveur de la responsabilité, à garantir un financement prévisible pour les opérations de sécurité et de justice, à mettre en place des garde-fous en matière de gouvernance pour prévenir la corruption et à élaborer des plans d'urgence pour maintenir les fonctions essentielles pendant les crises sans compromettre la construction à long terme de l'État.

122. **Le renforcement des institutions chargées de la sécurité et de la justice nécessite une stratégie cohérente qui relie la stabilisation immédiate aux réformes institutionnelles à moyen et long terme**. Cette approche doit couvrir l'ensemble de la chaîne pénale, depuis le maintien de l'ordre et les poursuites judiciaires jusqu'aux tribunaux et aux établissements pénitentiaires, tout en favorisant le professionnalisme, la transparence et la gestion fondée sur des données probantes. La prestation de services centrés sur les citoyens et une surveillance rigoureuse sont essentielles pour rétablir la confiance et renforcer la légitimité des institutions étatiques. À terme, ce modèle intégré jettera les bases d'une sécurité citoyenne durable en Haïti.

Priorités en matière d'investissement et de politique

123. **Sur la base de cette analyse et des enseignements tirés de l'expérience régionale, les réformes en matière de sécurité et de justice doivent être adaptées au contexte unique d'Haïti**. Aucun modèle ne peut être reproduit tel quel, mais les pratiques couronnées de succès dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes fournissent des indications précieuses. L'adaptation de ces approches à la réalité haïtienne permettra de concevoir des stratégies qui renforcent les capacités institutionnelles, améliorent la coordination et garantissent que la recherche de la sécurité renforce, sans la remplacer, l'objectif plus large de la gouvernance démocratique et de la légitimité de l'État.

Sujet	Priorités politiques
SECURITE DES CITOYENS	
Mettre en place un système national de sécurité et de justice pour coordonner les actions nationales et	Dans un premier temps, il est essentiel d'élaborer un cadre de gestion qui définisse des priorités claires dans les domaines de la sécurité et de la justice. Ce cadre devrait permettre une coordination horizontale entre les principales institutions chargées de la sécurité et de la justice dans le pays (police,

Sujet	Priorités politiques
régionales en matière de sécurité	ministère public et système pénitentiaire), ainsi qu'une coordination verticale entre les différents niveaux territoriaux, afin de hiérarchiser les interventions en fonction des régions, des besoins locaux et des profils de risque. Cette approche reconnaît que dans les situations particulièrement critiques de violence, lorsque les mesures axées sur le contrôle ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés, celles-ci doivent être complétées par des stratégies alternatives, intégrant des programmes de prévention sociale, des services sociaux et des composantes institutionnelles afin de garantir des résultats durables[14] .

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Prévention du recrutement des jeunes dans des activités illicites	12-18 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

1. Concentrer les interventions au niveau territorial afin de prévenir le recrutement d'enfants et de jeunes dans des activités illicites en utilisant les écoles et les communautés comme points d'entrée clés. Créer des synergies avec les initiatives en cours, telles que le *Programme d'inclusion socio-économique des jeunes* financé par la BID, afin d'intégrer des composantes solides de prévention de la violence sociale.
2. Les principales activités comprennent : (i) le développement des compétences socio-émotionnelles et la mise en place d'une thérapie cognitivo-comportementale afin de renforcer les capacités de résolution des conflits, de réduire les comportements agressifs et de diminuer la vulnérabilité au recrutement par les gangs ; (ii) la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour identifier les enfants et les jeunes à risque, en particulier ceux qui sont déplacés, non scolarisés ou vivant dans la pauvreté, et leur apporter

[14] L'expérience des interventions menées par les Unités de police pacificatrices (UPP) à Rio de Janeiro — mises en œuvre dans des territoires marqués par des niveaux élevés de violence, la présence de groupes de jeunes armés et l'implication dans des marchés illicites très lucratifs — a montré des effets initiaux de réduction des homicides et de la létalité policière dans les zones ciblées, mais a également révélé des limites claires quant à la durabilité d'une stratégie axée uniquement sur le contrôle territorial. Les effets se sont révélés hétérogènes d'une favela à l'autre et se sont estompés avec le temps, faute de réformes organisationnelles plus profondes et de services sociaux durables. Les évaluations empiriques et les analyses institutionnelles indiquent qu'un enchaînement efficace des interventions nécessite une hiérarchisation territoriale — basée sur des critères tels que les niveaux de violence, la gouvernance locale et l'accessibilité — et l'intégration de programmes complémentaires structurés qui incluent une police communautaire et responsable, un urbanisme social et des services de soutien social (emploi, éducation et prévention) afin de consolider la légitimité et les résultats. Ces politiques d'intégration sociale et urbaine doivent être supervisées dans un cadre de gouvernance qui garantit le suivi d'indicateurs territoriaux comparables et assure un financement cohérent.

une protection et un soutien rapides ; et (iii) la mise en œuvre de stratégies de sortie et de réintégration pour les jeunes déjà impliqués dans des gangs, notamment des programmes de prévention de la violence, des services de soutien psychologique, des services d'éducation, de formation professionnelle et de placement.

3. Le soutien socio-économique à la réinsertion sera également prioritaire grâce à des programmes d'apprentissage, de mentorat et d'entrepreneuriat, ainsi qu'à la participation à des clubs de jeunes afin de créer des alternatives positives à l'adhésion à un gang. Cette approche vise à réduire les risques de recrutement, à soutenir une réintégration en toute sécurité et à renforcer la résilience des communautés.

Renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité et de la justice, en particulier la Police nationale haïtienne	20-30 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Élaborer une stratégie de sécurité publique à long terme qui place les institutions haïtiennes, les fonctionnaires et les acteurs de la société civile au centre des efforts de reconstruction. Compte tenu de la fragilité institutionnelle et de la capacité limitée à réformer simultanément l'ensemble de la chaîne pénale, la priorité devrait être donnée au renforcement de **la Police nationale haïtienne**, qui représente le premier point de contact entre les citoyens et l'État en matière de sécurité. Cette approche ciblée vise à créer des poches d'efficacité au sein d'une seule institution, permettant une modernisation progressive du système de sécurité et de justice. Équiper et financer **la police des frontières** haïtienne, et renforcer les mécanismes de coopération incluant les jeunes et les femmes afin de réduire les abus et d'améliorer la coordination.

Les principales activités comprennent : (i) l'amélioration de la formation universitaire et de la professionnalisation, y compris les protocoles d'intégrité et les processus de recrutement transparents ; (ii) la modernisation des programmes de formation axés sur les compétences et la spécialisation dans les enquêtes criminelles ; (iii) l'amélioration des systèmes de carrière dans la police basés sur la méritocratie, la transparence et l'égalité des sexes ; (iv) la création d'unités spécialisées pour les victimes de violence sexiste et intrafamiliale, de traite des êtres humains et d'exploitation, avec des procédures de signalement, des voies d'orientation et des services de protection clairs ; (v) le soutien aux innovations technologiques visant à faciliter le signalement des plaintes (par exemple, des applications mobiles pour les cas de violence intrafamiliale) ; et (vi) l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur les homicides, la violence sexiste, le recrutement d'enfants et d'autres crimes graves.

L'investissement soutiendrait également l'échange de connaissances avec les institutions policières régionales confrontées à des défis similaires et la mise en œuvre de programmes de prévention territoriaux en collaboration avec des organisations de la société civile. Ces programmes cibleront les enfants et les jeunes à risque dans les quartiers vulnérables et amélioreront la qualité et l'accessibilité des services de sécurité et de justice pour les citoyens au niveau local.

Création d'un centre d'innovation et d'apprentissage pour les institutions chargées de la sécurité	3-5 M

Niveau de priorité 0-2 ans.

Description

Créer un **laboratoire d'innovation en matière de sécurité et** de **justice** qui servira de plateforme technique et participative pour aider les institutions chargées de la sécurité, en particulier la **Police nationale haïtienne**, à adopter des pratiques fondées sur des données probantes et tenant compte des besoins des communautés. Ce laboratoire servira de mécanisme pour la production de connaissances appliquées, l'apprentissage entre pairs, l'analyse de données et l'expérimentation d'approches innovantes en matière de maintien de l'ordre, d'engagement communautaire et de gestion institutionnelle.

Les principales activités comprennent : (i) le soutien aux institutions chargées de la sécurité dans l'expérimentation et la mise à l'échelle de pratiques innovantes ; (ii) la facilitation de la collaboration entre les experts techniques, la société civile et les organismes de contrôle ; (iii) la fourniture de conseils techniques sur les réformes opérationnelles et managériales ; et (iv) la création de mécanismes de participation citoyenne ayant une valeur juridique, tels que les « veedurías », afin de contrôler conjointement les performances de la police, la transparence des marchés publics et le traitement des plaintes.

Le laboratoire publierait des rapports trimestriels sur l'apprentissage et les performances afin d'institutionnaliser une culture de transparence, d'utilisation des preuves et d'amélioration continue. Cette initiative compléterait les mécanismes de responsabilité existants et renforcerait la confiance entre les communautés et les institutions chargées de la sécurité, contribuant ainsi à une gouvernance plus efficace et plus réactive en matière de sécurité.

3.4.2 Sécurité des citoyens dans le Grand Nord

124. **La sécurité reste un facteur essentiel pour la reprise et le développement dans la région nord**. Bien que cette région reste plus stable que d'autres parties d'Haïti, elle est confrontée à des risques croissants liés à des pressions extérieures. La coalition de gangs « Viv Ansanm » a étendu son emprise territoriale vers le corridor nord, menaçant les principales voies de transport et les axes économiques. En 2025, les autorités du nord-ouest ont saisi plus de 1 045 kg de cocaïne au large de l'île de la Tortue, la plus importante interception de drogue depuis des décennies, illustrant l'infiltration croissante des réseaux illicites. La Police nationale haïtienne (PNH) continue de faire face à de graves contraintes en matière de ressources et de capacités, en particulier dans les zones frontalières, les zones côtières et les infrastructures stratégiques. Garantir un environnement sécuritaire prévisible et stable est à la fois un droit humain et une condition préalable à l'investissement et à la croissance.

125. **Les autorités locales commencent à renforcer leur coordination en matière de sécurité**. À Cap-Haïtien, la création d'un Conseil communal de sécurité a réuni des responsables locaux, des forces de l'ordre, des représentants de la société civile et des communautés afin d'améliorer la gestion de la sécurité publique. Cette initiative démontre le potentiel des mécanismes décentralisés pour promouvoir l'action préventive et renforcer la présence institutionnelle au niveau territorial. Cependant, les cadres de coordination plus larges restent faibles. Les comités de sécurité communale, créés par décret en 2006, sont rarement convoqués et manquent de capacités opérationnelles. La revitalisation de ces structures et leur mise en relation avec des

initiatives telles que le Conseil de Cap-Haïtien pourraient améliorer la communication entre les communautés et les forces de sécurité, soutenir les systèmes d'alerte précoce et renforcer la confiance au niveau local.

126. **Les dynamiques de déplacement et de migration intensifient la pression sur la gouvernance locale et la cohésion sociale**. Les départements du nord accueillent désormais un nombre croissant de personnes déplacées et expulsées, estimé à 100 000 à Cap-Haïtien et à 8 000 à Ouanaminthe. Les gouvernements locaux n'ont pas les capacités et les structures nécessaires pour gérer efficacement la réintégration. En l'absence de programmes durables, les jeunes déplacés sont exposés à des risques accrus d'exclusion, de chômage et de recrutement par des gangs. Les rapatriés et les migrants sont souvent perçus comme des menaces pour la sécurité plutôt que comme des contributeurs potentiels au développement local.

127. **La gestion des frontières est une priorité croissante**. Le corridor Ouanaminthe-Dajabón est un pôle économique et sécuritaire majeur, mais il est confronté à une instabilité récurrente due aux expulsions massives, à la corruption et à la violence les jours de marché. Les communes voisines telles que Ferrier, Capotille, Mont Organisé et Carice sont également exposées à ces risques. Pour relever ces défis, il faut renforcer la coopération transfrontalière, améliorer la gouvernance des frontières et inclure les jeunes et les femmes dans les initiatives locales en faveur de la paix et du commerce.

128. **Les lacunes des cadres juridiques et institutionnels limitent encore davantage la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des migrants**. Beaucoup d'entre eux n'ont pas de documents d'identité, ne bénéficient pas de la sécurité foncière et n'ont pas accès à la justice. L'extension des services d'aide juridique, des cliniques juridiques mobiles et des systèmes d'état civil, en particulier dans les zones frontalières et les zones de déplacement, permettrait de renforcer la protection, de promouvoir l'inclusion et de réduire la vulnérabilité.

129. **La violence sexiste et les déplacements aggravent les risques liés à la protection des femmes et des enfants**. Au cours des sept premiers mois de 2025, plus de 6 200 cas de violence sexiste ont été signalés, dont près de la moitié impliquaient des violences sexuelles. La plupart des services d'aide aux survivants restent concentrés à Port-au-Prince et en Artibonite, laissant les départements du nord gravement sous-desservis. Il est essentiel de renforcer les systèmes de protection locaux, grâce à des filières d'orientation des survivants, à un soutien psychosocial et juridique, et au déploiement de médiateurs chargés de la réduction de la violence communautaire (RVC). Le soutien aux organisations dirigées par des femmes et des jeunes qui fournissent des abris, une assistance juridique et des services de consolidation de la paix au sein des communautés peut renforcer davantage la résilience et la protection localisée.

130. **La faiblesse des mécanismes judiciaires officiels exacerbe les tensions communautaires et entrave les investissements**. Les conflits fonciers, souvent liés à des arrangements fonciers

informels et à la faiblesse des mécanismes de résolution des conflits, sont fréquents dans les zones agricoles productives. Ces conflits découragent les investissements dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles et reflètent les faiblesses institutionnelles plus générales du système judiciaire. Le renforcement des tribunaux de paix, des cadres de médiation et des cliniques juridiques communautaires peut contribuer à apporter des solutions rapides et crédibles et à rétablir la confiance dans les institutions locales.

131. **L'engagement des jeunes et la cohésion communautaire représentent des opportunités inexploitées pour la prévention de la violence**. Les investissements dans des initiatives menées par des jeunes peuvent réduire les risques de recrutement et renforcer la résilience à Cap-Haïtien et dans les zones rurales frontalières. La Feuille de route nationale pour la jeunesse, la paix et la sécurité, finalisée en mars 2025, offre un cadre pour ces actions. L'expansion des centres communautaires, des programmes culturels et sportifs et des partenariats public-privé peut créer des espaces sûrs pour l'engagement des jeunes, tandis que le mentorat et les microprojets soutenus par la diaspora peuvent promouvoir l'innovation et l'inclusion locales.

132. **Le système judiciaire dans le nord fournit une base institutionnelle, mais doit être renforcé**. Les cours d'appel, les tribunaux de première instance et les tribunaux de paix restent opérationnels, soutenus par les bureaux d'aide juridique existants. Cependant, le manque de juges, l'infrastructure obsolète et les services limités axés sur les survivants limitent leur efficacité. L'extension de l'aide juridique mobile, le renforcement des cliniques juridiques communautaires et l'amélioration de la gestion des dossiers grâce à des outils numériques amélioreraient considérablement l'accès à la justice, en particulier pour les populations déplacées et les femmes victimes de violence.

133. **La sécurisation des infrastructures stratégiques est essentielle à la reprise économique**. Le littoral nordique recèle un potentiel commercial important, mais l'insécurité continue de nuire au cabotage et à l'activité portuaire. Le renforcement des patrouilles, des escortes et de la police communautaire pourrait contribuer à protéger les routes commerciales. La protection de l'aéroport international du Cap-Haïtien et d'autres sites clés est essentielle pour maintenir la confiance des investisseurs et soutenir le tourisme, notamment à Labadie. Une communication claire sur la relative stabilité de la région peut également contribuer à attirer des investissements privés responsables.

134. **Une approche coordonnée est nécessaire pour renforcer l'état de droit, la stabilité et la confiance**. Trois interventions prioritaires ont été identifiées :

- **Réactiver les structures de sécurité locales** afin de renforcer la coordination et l'alerte précoce dans les 42 communes. Cela comprend la formation des membres des comités de sécurité communaux à la médiation, à la gestion des crises et au partage d'informations, sous la supervision des délégations départementales et des juges de paix.

- **Développer les programmes de prévention communautaires** afin d'impliquer les jeunes, les femmes et la diaspora par le biais de centres locaux, d'activités sportives et culturelles, d'initiatives économiques pour les femmes et de programmes de mentorat ou de microprojets financés par des partenariats public-privé.
- **Renforcer les tribunaux locaux et l'accès à la justice** en modernisant les infrastructures à Cap-Haïtien, Fort-Liberté et Port-de-Paix ; créer des bureaux d'aide juridique dans chaque capitale départementale ; et numériser les dossiers judiciaires afin d'améliorer la transparence et l'efficacité.

135. **La mise en œuvre combinée de ces mesures contribuera à instaurer un environnement sécuritaire plus prévisible**, à favoriser les conditions propices à l'investissement privé et à restaurer la confiance des citoyens dans les institutions publiques.

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Réactivation des comités de sécurité communale	3-5 millions
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* Bien qu'un décret de 2006 prévoie la création de comités de sécurité communaux, ceux-ci restent largement inactifs dans la région nord. La revitalisation de ces structures est essentielle pour renforcer la gouvernance locale en matière de sécurité, améliorer la coordination territoriale et favoriser la détection et la réponse rapides aux crises. Les efforts de renforcement des capacités intégreront des approches de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de cohésion sociale, en accordant une attention particulière au renforcement de la participation et du leadership des organisations de la société civile dirigées par des femmes et des jeunes au sein des mécanismes de sécurité communale. **Les principales activités comprennent :** (i) l'identification et la réactivation des comités dans les 42 communes ; (ii) la formation des membres à la gestion des crises, à l'alerte précoce et à la médiation ; (iii) la mise en place d'un mécanisme de suivi trimestriel coordonné avec les délégations départementales et les juges de paix ; et (iv) le renforcement des capacités des comités de sécurité communale et des organisations affiliées dirigées par des femmes et des jeunes en matière de consolidation de la paix, de médiation, de dialogue communautaire et de prévention non violente des conflits, en coordination avec les autorités locales et les partenaires de la société civile. **Acteurs responsables :** Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP), Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT), Police nationale (PNH), municipalités, associations de maires, Académie nationale de police, ONG spécialisées, partenaires de développement. **Indicateurs clés :** nombre de comités réactivés et opérationnels ; fréquence des réunions trimestrielles ; nombre de sessions de formation organisées ; taux de participation (y compris des femmes et des jeunes).	
Programmes de prévention de la violence communautaire	8-12 M
Niveau de priorité 0-2 ans.	

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Description La prévention de la violence est l'une des stratégies les plus efficaces pour instaurer la stabilité et renforcer la cohésion sociale. Les groupes cibles comprennent les jeunes, les femmes et la diaspora, dont l'engagement est essentiel pour obtenir un impact durable. Les principales activités comprennent : (i) la création de centres communautaires et de programmes sportifs ou culturels afin d'offrir des alternatives positives aux jeunes ; (ii) la mise en place d'unités de soutien juridique et psychosocial pour les femmes victimes de violence, tout en renforçant leur inclusion économique ; (iii) la mobilisation des ressources financières et techniques de la diaspora afin de cofinancer des projets de prévention et de soutenir des initiatives locales telles que des bourses d'études, du mentorat et des microprojets ; (iv) Mettre en place des services communautaires fixes et mobiles de justice et de médiation, en partenariat avec la société civile et les autorités locales, afin d'améliorer l'accès à l'information juridique, à l'orientation et aux services de protection pour les femmes et les jeunes, y compris les victimes de violence et d'autres groupes vulnérables ; et (v) Soutenir les organisations de la société civile dirigées par des femmes et des jeunes afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives communautaires de consolidation de la paix, de prévention de la violence et de cohésion sociale, alignées sur les priorités en matière de sécurité communautaire et les plans de développement local. Acteurs responsables : municipalités, associations locales, ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère des Affaires féminines, barreaux, ONG locales, plateformes de la diaspora, IDB Invest, IFC, chambres de commerce. Indicateurs clés : nombre de centres communautaires réhabilités ou équipés ; nombre de jeunes bénéficiaires ; nombre d'unités de soutien fonctionnelles ; nombre de projets de prévention cofinancés.	
Modernisation des infrastructures judiciaires	12-18 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* Les institutions judiciaires de la région nord sont confrontées à une grave pénurie de juges, d'équipements et de ressources financières, ce qui compromet l'état de droit et l'accès à la justice. La modernisation des infrastructures judiciaires est essentielle pour améliorer l'efficacité et restaurer la confiance du public. Renforcer l'accès des femmes à la justice en décentralisant les services juridiques grâce à des services fixes et mobiles, en formant le personnel judiciaire et les forces de l'ordre à des approches centrées sur les survivantes et en soutenant les mécanismes de réponse et de protection contre la violence sexuelle et sexiste. **Les principales activités comprennent :** (i) la réhabilitation et la modernisation des tribunaux de première instance à Cap-Haïtien, Fort-Liberté et Port-de-Paix ; et (ii) la réduction des délais de traitement des affaires grâce à l'amélioration des installations et des systèmes. **Acteurs responsables :** Conseil supérieur de la magistrature (CSPJ), ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), partenaires de développement. **Indicateurs clés :** nombre de tribunaux réhabilités ; réduction de la durée moyenne de traitement des affaires.	
Déploiement de bureaux d'aide juridique	4-6 M

Besoin / Investissement prioritaire	Besoins de financement estimés (USD)
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description :* L'accès limité à la justice, en particulier pour les populations vulnérables, affaiblit la confiance des citoyens dans les institutions. Il est essentiel d'étendre l'aide juridique afin de garantir un accès équitable aux services judiciaires dans toute la région. Les principales activités comprennent : (i) la création de bureaux d'aide juridique dans chaque chef-lieu départemental ; (ii) l'extension progressive des services aux communes rurales ; et (iii) le déploiement d'unités mobiles d'aide juridique rattachées aux bureaux départementaux afin d'atteindre les communes rurales mal desservies et les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, en coordination avec les organisations de la société civile et les dirigeants communautaires. **Acteurs responsables :** MJSP, CSPJ, barreaux locaux, ONG spécialisées. **Indicateurs clés :** nombre de bureaux d'aide juridique opérationnels ; nombre de dossiers traités chaque année.	
Formation continue du personnel judiciaire	2-3 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* Le renforcement des capacités du personnel judiciaire est essentiel pour améliorer la prestation des services et promouvoir la responsabilité dans le secteur de la justice. **Les principales activités comprennent :** (i) l'organisation d'une formation continue pour les juges, les greffiers et les auxiliaires de justice ; et (ii) l'intégration de modules sur les droits de l'homme, la justice pour mineurs et les modes alternatifs de résolution des conflits. **Acteurs responsables :** Académie judiciaire, partenaires de développement. **Indicateurs clés :** nombre de sessions de formation organisées ; nombre de personnes formées ; taux d'adoption des modules sur les droits de l'homme et les modes alternatifs de résolution des conflits.	
Introduction de systèmes judiciaires numériques	6-8 M
Niveau de priorité 0-2 ans. *Description* La modernisation des processus judiciaires grâce à des outils numériques peut considérablement accroître la transparence, l'efficacité et l'accessibilité. **Les principales activités comprennent :** (i) la mise en place de registres informatisés des affaires ; et (ii) l'introduction de plateformes d'audience hybrides afin de rationaliser les procédures judiciaires et de réduire les retards. **Acteurs responsables :** MJSP, OMRH, Banque mondiale (projets numériques). **Indicateurs clés :** nombre de registres numériques opérationnels ; pourcentage d'audiences hybrides menées.	

La réduction de la violence communautaire (RVC) comme catalyseur pratique de la mise en œuvre

136. **La réduction de la violence communautaire est un outil pratique pour renforcer la mise en œuvre du Plan et maintenir l'accès aux services et aux investissements dans les domaines prioritaires**. Elle vise à réduire les risques sécuritaires dans les communes frontalières à risque et certains quartiers de Cap-Haïtien. Mise en œuvre en coordination avec les initiatives Jeunesse, paix et sécurité (YPS) et guidée par les principes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la RVC encourage le désengagement volontaire de la violence, la résolution non violente des conflits et la réintégration sans stigmatisation des mineurs et des femmes anciennement associés à des groupes armés.

137. **Les efforts de RVC dans le Grand Nord doivent être conçus dans le cadre d'une architecture nationale de RVC, alignée sur les programmes parallèles mis en œuvre à Port-au-Prince et dans d'autres zones touchées.** L'harmonisation des outils de base (profilage des risques et des vulnérabilités, voies d'orientation (protection/violence sexiste/santé mentale et soutien psychosocial), normes de gestion des cas, interfaces de police communautaire et indicateurs de suivi) permettra d'assurer la cohérence entre les territoires tout en permettant une mise en œuvre adaptée aux spécificités locales. Au niveau régional, les plateformes de RVC devraient mettre en relation les municipalités, les autorités départementales et les structures communautaires afin de garantir une cible cohérente, d'éviter les doublons et de faciliter l'apprentissage entre Port-au-Prince et les départements du nord.

138. **L'intégration de la RVC dans les processus de planification, de budgétisation et d'administration les rend plus réactifs et plus sensibles aux conflits**. La planification municipale et les programmes d'investissement public peuvent inclure des boucles de rétroaction gérées par des médiateurs RVC, des critères sensibles aux conflits et des liens vers les initiatives DDR-RVC en cours. Les opérations frontalières et fiscales peuvent intégrer des mécanismes de sensibilisation et de traitement des plaintes RVC afin de prévenir l'extorsion et d'instaurer la confiance avec les communautés. Les cycles de projet peuvent également inclure de courts modules de RVC pour soutenir la conception, le suivi et l'engagement, renforçant ainsi les capacités locales directement là où les services sont fournis.

139. **La RVC renforce la responsabilité, la protection et la coordination**. Les médiateurs communautaires peuvent identifier les problèmes récurrents tels que les obstacles à l'accès ou l'extorsion et renvoyer les cas sensibles - tels que la protection des enfants ou la défection volontaire - aux services appropriés. Les mises à jour publiques qui ne sont pas sensibles sur le plan de la sécurité peuvent contribuer à accroître la prévisibilité et la confiance. Une brève « note sur la RVC et la protection de l'enfance » peut être incluse dans les réunions de coordination trimestrielles, notamment celles des conseils techniques, des associations de maires et des plateformes CASEC/ASEC, afin de partager les alertes précoces et de se coordonner avec les

partenaires de référence. Des modules de base sur le DDR-RVC et la prévention des violences sexuelles et sexistes peuvent également être inclus dans les programmes de formation destinés aux institutions de sécurité et civiles.

140. **La RVC peut également rendre les mesures de sécurité plus efficaces et plus fiables pour les communautés**. La présence policière sur les marchés, dans les ports, les aéroports et les zones frontalières peut être associée à une médiation communautaire et à des procédures adaptées aux enfants afin d'instaurer la confiance et de permettre des renvois rapides. Les évaluations des risques fondées sur la RVC peuvent aider à orienter les décisions relatives aux infrastructures de sécurité, tandis que les déploiements coordonnés entre la Mission multinationale de soutien à la sécurité (MSS), la Force de répression des gangs (GSF) et la Police nationale haïtienne (PNH) peuvent donner la priorité à la protection des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

141. **Les programmes de RVC doivent également anticiper les impacts sociaux et sécuritaires potentiels de l'intensification des opérations de répression des gangs, notamment les déplacements vers les communes du nord, les perturbations temporaires des marchés, l'exacerbation des tensions communautaires et les risques de représailles.** Afin d'atténuer ces effets, les mécanismes de RVC devraient être reliés à des systèmes d'alerte précoce, à des plans d'urgence pour la continuité des services et à des voies d'orientation rapide pour les familles déplacées, les jeunes à risque et les survivants de violences. Il est essentiel de coordonner les déploiements de sécurité avec les initiatives de stabilisation, de services sociaux et d'emploi afin d'éviter les vides sécuritaires et de réduire le risque de reprise de la violence.

142. **L'intégration de la RVC dans l'ensemble du plan contribuera à créer des conditions plus sûres et plus prévisibles pour le développement**. En intégrant la RVC dans la planification, la collecte des recettes, la coordination et les opérations de sécurité, cette approche peut réduire la violence, renforcer la confiance de la communauté et améliorer l'accès aux services essentiels et aux investissements, jetant ainsi les bases d'un environnement stable qui favorise l'activité économique et les investissements privés.

3.4.3 Transparence et intégrité

143. **Haïti est confronté à de profonds défis en matière de gouvernance, qui trouvent leur origine dans l'interconnexion des intérêts politiques, économiques et criminels**. Un petit groupe d'acteurs puissants concentre l'influence politique et économique, façonnant les résultats des politiques et faisant obstacle aux réformes qui élargiraient l'inclusion et renforceraient les institutions. Les réseaux de patronage, les arrangements clientélistes et le soutien financier ou matériel présumé à des acteurs armés non étatiques renforcent cette dynamique. La corruption endémique, le détournement systématique des fonds publics et les comportements de recherche

de rente ont affaibli les capacités institutionnelles et renforcé les structures de pouvoir informelles qui se substituent à la gouvernance formelle, érodant la transparence, la responsabilité et la capacité de l'État à remplir efficacement ses fonctions essentielles.

144. **La faiblesse de la mise en œuvre et de l'application aggrave encore ces lacunes**. Les dispositions légales telles que les codes d'éthique, les obligations de déclaration des avoirs et les réglementations en matière de conflits d'intérêts restent largement théoriques. Leur application est incohérente et leur mise en œuvre est faible, ce qui limite leur effet dissuasif et sape la confiance du public.

145. **La capacité de surveillance est limitée par la fragilité institutionnelle et les ingérences politiques**. Les principaux organismes chargés de l'intégrité, notamment l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), manquent de ressources adéquates et d'indépendance opérationnelle. Les pressions politiques compromettent leur capacité à agir efficacement, affaiblissant encore davantage les mécanismes de transparence, de responsabilité et d'État de droit.

146. **Le renforcement de l'audit externe et interne des fonds publics est essentiel pour améliorer la transparence et la responsabilité**. Selon le rapport de diagnostic sur la gouvernance 2025 du Fonds monétaire international (FMI), la Cour supérieure des comptes et des contentieux administratifs (CSCCA) — l'institution supérieure de contrôle des finances publiques d'Haïti — est confrontée à des défis structurels et opérationnels qui limitent son indépendance et son efficacité. Ces faiblesses réduisent la crédibilité de la fonction d'audit externe et du cadre général de surveillance financière.

147. **Le cadre juridique de la CSCCA est obsolète et crée des chevauchements de responsabilités**. Fonctionnant en vertu de la Constitution de 1987 et des décrets ultérieurs, la Cour combine les rôles d'approbation préalable des contrats de l'État et d'audit a posteriori, ce qui crée un conflit entre les fonctions opérationnelles et de surveillance. La résolution de ce problème nécessite une réforme juridique et constitutionnelle afin de séparer clairement ces mandats.

148. **La transparence et les mécanismes de reporting restent limités**. La CSCCA ne publie pas de rapports annuels, de directives d'audit ou de recommandations de suivi. Son programme de travail n'est ni formalisé ni public, ce qui réduit la responsabilité et affaiblit la confiance du public dans l'indépendance de l'institution.

149. **Les contraintes en matière de capacités institutionnelles limitent encore davantage la portée et la qualité des audits**. Le manque de ressources humaines et financières, associé à une expertise technique limitée, affecte la profondeur, la rapidité et la qualité de la couverture des audits. En conséquence, la CSCCA peine à remplir sa mission principale qui consiste à garantir une gestion saine des fonds publics.

150. **L'amélioration du cadre des marchés publics est essentielle pour accroître la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans les dépenses publiques**. Le système des marchés publics

en Haïti est largement perçu comme faible, caractérisé par une transparence limitée, un contrôle insuffisant et des risques de corruption importants. L'application des dispositions anti-corruption, telles que les règles contre le népotisme et les informations privilégiées, est minimale et ne parvient pas à dissuader les comportements répréhensibles. Le diagnostic de gouvernance 2025 du FMI identifie les marchés publics comme une vulnérabilité majeure en raison de normes d'intégrité insuffisantes, d'une responsabilité médiocre et d'un manque de transparence dans l'attribution et l'exécution des contrats.

151. **La transparence et la surveillance restent faibles tout au long du processus de passation des marchés**. Très peu d'informations sur les appels d'offres, l'attribution des contrats ou leur exécution sont accessibles au public. Ce manque de transparence réduit la concurrence et facilite le favoritisme. La Commission nationale des marchés publics (CNMP) ne dispose pas des capacités, des ressources et des outils numériques nécessaires pour contrôler et faire respecter efficacement les règles en matière de passation des marchés.

152. **Le niveau élevé de discrétion aggrave les risques liés à l'intégrité**. L'absence de procédures normalisées et de systèmes électroniques modernes de passation des marchés accorde une latitude excessive aux décideurs, ce qui augmente les risques de conflits d'intérêts et de corruption. Ces faiblesses nuisent à l'optimisation des ressources, augmentent les coûts des marchés publics et découragent les fournisseurs qualifiés de participer, ce qui limite encore davantage la concurrence et l'efficacité.

153. **Le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) est tout aussi essentiel pour protéger l'intégrité du système financier haïtien et restaurer la crédibilité internationale**. Haïti figure sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) depuis juin 2021 en raison de lacunes stratégiques dans son régime LBC/FT. Le pays s'est engagé à mener à bien son évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à mettre en œuvre une surveillance fondée sur les risques pour les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées (EPNDF), à garantir la transparence en matière de propriété effective, à renforcer la cellule de renseignement financier (CRF) et à améliorer les enquêtes, les poursuites, le recouvrement d'avoirs et les sanctions financières ciblées.

154. **Si des progrès ont été réalisés, leur mise en œuvre reste limitée**. En avril 2023, Haïti a adopté un décret couvrant la plupart des 40 recommandations du GAFI, renforçant ainsi le cadre juridique des enquêtes financières. Il s'agit d'une avancée importante, mais insuffisante pour répondre aux normes internationales dans la pratique.

155. **Des lacunes persistantes continuent de poser des risques majeurs**. En octobre 2025, le GAFI constate que, bien qu'Haïti ait amélioré la supervision fondée sur les risques et les capacités de la CRF, des engagements clés restent à remplir dans des domaines tels que la surveillance des

APNFD, la divulgation des bénéficiaires effectifs et le recouvrement d'avoirs. Le maintien sur la liste grise sape la confiance dans le système financier haïtien et freine le développement économique.

156. **L'indice AML de Bâle souligne l'ampleur de ces vulnérabilités**. En 2024, Haïti a obtenu une note de 7,92 sur 10, ce qui indique un risque élevé de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, se classant au deuxième rang mondial et au premier rang dans la région Amérique latine et Caraïbes.

157. **Cette section identifie quatre interventions prioritaires pour renforcer la gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques** : (i) améliorer la transparence, l'intégrité et l'ouverture du gouvernement ; (ii) renforcer l'audit externe et interne des fonds publics ; (iii) moderniser le cadre des marchés publics ; et (iv) renforcer le système institutionnel et juridique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

158. **Ces interventions visent à renforcer la responsabilité et la surveillance, à lutter contre la corruption et le détournement de fonds, et à élargir l'accès des citoyens aux informations gouvernementales**. Elles permettront également d'améliorer l'efficacité et l'intégrité des dépenses publiques et de soutenir l'alignement d'Haïti sur les normes internationales de gouvernance, notamment en vue de sortir de la liste grise du GAFI.

159. **L'impact attendu est un renforcement des fondements de la transparence, de la responsabilité et de la gestion budgétaire**. Cela permettra une mise en œuvre plus efficace des politiques, renforcera la participation des citoyens et favorisera des progrès durables vers la réalisation des objectifs de développement à long terme d'Haïti.

Priorités en matière d'investissement et de politique

Sujet	Politiques/actions à définir
TRANSPARENCE ET INTEGRITE	
Renforcement de la transparence, de l'intégrité et de l'ouverture du gouvernement	L'objectif est de renforcer la transparence, l'intégrité et l'ouverture du cadre gouvernemental en Haïti en : (i) favorisant un meilleur accès à l'information publique dans toutes les institutions gouvernementales afin de rendre les données gouvernementales accessibles aux citoyens, à la société civile et au secteur privé ; (ii) favorisant l'adoption et l'application d'un ensemble de règles éthiques pour les fonctionnaires, notamment des réglementations en matière de conflits d'intérêts, des systèmes de déclaration des avoirs et des sanctions en cas de non-respect, avec le soutien d'une capacité institutionnelle renforcée de l'ULCC pour contrôler et faire respecter ces normes ; et (iii) mettant en œuvre des stratégies de gouvernement ouvert grâce à une participation significative de la société civile et du secteur privé, en créant des

Sujet	Politiques/actions à définir
	espaces structurés pour l'engagement des citoyens dans la conception des politiques, le contrôle budgétaire et la responsabilité publique. La stratégie d'intervention donnera la priorité au renforcement des capacités institutionnelles de l'ULCC grâce à des ressources adéquates et à une autonomie opérationnelle. L'assistance technique se concentrera sur l'élaboration d'un cadre juridique, le renforcement des capacités, la mise en place de plateformes numériques de transparence et la création de mécanismes de coordination multipartites. La stratégie favorisera la coordination entre l'ULCC, la CS-CCA, l'IGF, la société civile et le secteur privé, avec le soutien de partenaires internationaux. Les résultats attendus sont les suivants : i) un accès accru à l'information publique grâce à des plateformes de transparence et à la divulgation proactive ; ii) un cadre éthique opérationnel avec des systèmes de divulgation des conflits d'intérêts et des actifs ; iii) des plateformes gouvernementales ouvertes et fonctionnelles permettant la participation de la société civile aux processus politiques ; et iv) une culture d'intégrité et une responsabilité sociale améliorées dans les institutions publiques.
Promouvoir l'audit externe et interne des fonds publics	L'objectif est de renforcer la crédibilité, l'indépendance et la capacité professionnelle de la CSCCA afin qu'elle puisse contrôler efficacement l'utilisation des fonds publics en : (i) actualisant le cadre juridique conformément aux normes de l'INTOSAI ; (ii) supprimant la fonction d'approbation préalable des contrats (marchés publics, recrutement) afin d'éliminer les conflits d'intérêts et de permettre à la CSCCA de se concentrer sur sa mission principale d'audit ; (iii) l'élaboration du plan d'audit annuel à l'aide d'une approche fondée sur les risques afin de donner la priorité aux entités et aux domaines de dépenses à haut risque ; (iv) l'amélioration de la communication et de la diffusion des conclusions et recommandations d'audit, y compris les rapports annuels et les mécanismes permettant au public d'accéder aux résultats d'audit ; et (v) le renforcement des capacités institutionnelles grâce à des formations en matière d'audit financier, d'audit de performance et d'autres audits spécialisés, à l'augmentation des ressources financières et à la mise en place d'une infrastructure numérique permettant de suivre les recommandations d'audit, de gérer les dossiers et d'analyser les comptes publics. La stratégie d'intervention donnera la priorité aux réformes juridiques et réglementaires visant à résoudre les conflits de mandat, suivies par le renforcement des capacités et la modernisation. L'assistance technique se concentrera sur l'élaboration de méthodologies d'audit fondées sur les risques, la mise en œuvre de systèmes de gestion des audits et la formation du personnel. Des mécanismes de coordination entre la CSCCA, les organismes de contrôle (ULCC, IGF) et les autorités judiciaires garantiront un suivi systématique des conclusions des audits. Les partenaires

Sujet	Politiques/actions à définir
	internationaux, notamment l'INTOSAI et les institutions régionales d'audit, apporteront un soutien technique et financier. Les résultats attendus sont les suivants : i) mise à jour du cadre juridique conformément aux normes de l'INTOSAI, avec suppression de la fonction d'approbation préalable des contrats et renforcement de l'indépendance institutionnelle ; ii) mise en œuvre d'une planification des audits fondée sur les risques, avec publication des programmes d'audit annuels ; iii) couverture accrue des audits des entités publiques et des domaines de dépenses à haut risque ; iv) publication systématique des rapports d'audit et des recommandations, avec amélioration mesurable de la transparence ; v) le renforcement des capacités d'audit, attesté par l'amélioration de la qualité des audits et le respect des normes internationales ; et vi) le renforcement de la responsabilité grâce à la mise en place de mécanismes de suivi garantissant que les conclusions des audits donnent lieu à des mesures correctives.
Renforcement du cadre institutionnel et juridique de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	L'objectif est de renforcer le cadre LBC/FT d'Haïti en remédiant aux lacunes stratégiques identifiées par le GAFI, notamment : (i) en soutenant la finalisation et la diffusion de l'évaluation nationale des risques (ENR) d'Haïti en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, y compris une stratégie et un plan d'action élaborés conjointement avec les secteurs public et privé, afin d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et l'allocation des ressources ; (ii) créant une institution chargée de la coopération et de la coordination nationales en matière de LBC/FT afin d'assurer une collaboration interinstitutionnelle efficace et le partage d'informations entre toutes les autorités compétentes ; (iii) continuant à renforcer le cadre juridique LBC/FT afin de remédier aux lacunes techniques et d'assurer la conformité avec les normes du GAFI, y compris les dispositions relatives à la transparence des bénéficiaires effectifs, aux sanctions financières ciblées et aux mesures d'application ; (iv) mettre en œuvre un système et un cadre juridique complets pour identifier les bénéficiaires effectifs des personnes physiques et des structures juridiques, y compris des systèmes d'enregistrement, des mécanismes de vérification et des protocoles d'accès rapide permettant aux autorités d'identifier les véritables propriétaires des personnes morales et des structures juridiques ; (v) renforcer le cadre et la surveillance fondée sur les risques des organisations à but non lucratif ; (vi) renforcer les capacités de surveillance et de contrôle des secteurs financiers et non financiers, y compris la mise en œuvre d'une surveillance fondée sur les risques pour les entreprises et professions non financières désignées ; (vii) renforcer les capacités spécialisées des institutions chargées de l'application de la loi, des poursuites et de la justice afin d'identifier, d'enquêter, de poursuivre et de juger les affaires de blanchiment d'argent en fonction du profil de risque d'Haïti ; (viii) développer les capacités de recouvrement d'actifs grâce à des unités spécialisées, des

Sujet	Politiques/actions à définir
	cadres juridiques et des mécanismes de coopération internationale permettant de tracer, geler, saisir et confisquer les produits du crime ; et (xix) continuer à renforcer les capacités de la CRF. La stratégie d'intervention donnera la priorité aux réformes fondamentales qui permettent de progresser dans plusieurs domaines présentant des lacunes. L'assistance technique se concentrera sur l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles par la formation et le mentorat, la mise en œuvre de systèmes technologiques pour les registres des bénéficiaires effectifs et la gestion des dossiers, et la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutionnels. La stratégie s'appuiera sur le soutien de partenaires régionaux et internationaux, notamment le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et des fournisseurs d'assistance technique bilatérale. Compte tenu des contraintes en matière de ressources et de l'environnement opérationnel difficile en Haïti, l'intervention adoptera une approche par étapes, en séquençant les réformes afin de tirer parti des premières réalisations et de démontrer des progrès tangibles au GAFI dans les 12 à 18 prochains mois afin d'éviter une nouvelle escalade des préoccupations internationales. Les résultats attendus sont les suivants : i) achèvement et diffusion d'une évaluation nationale complète et actualisée des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, qui identifie et hiérarchise les risques de BC/FT en Haïti ; ii) mise en place d'un système fonctionnel de transparence en matière de propriété effective ; iii) augmentation du nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations pour blanchiment de capitaux ; iv) amélioration des résultats en matière de recouvrement d'avoirs, avec une augmentation mesurable de l'identification, du gel, de la saisie et de la confiscation des avoirs criminels ; v) la mise en œuvre de cadres de surveillance fondés sur les risques pour les secteurs non financiers à haut risque, avec des autorités de surveillance formées qui effectuent régulièrement des inspections et prennent des mesures coercitives ; vi) mise en place d'un régime opérationnel de sanctions financières ciblées avec des autorités compétentes désignées, des procédures claires et une mise en œuvre démontrée des listes de sanctions de l'ONU ; vii) mise en place d'un système de surveillance des organisations à but non lucratif fondé sur les risques, qui concilie la prévention du financement du terrorisme et la protection des activités humanitaires légitimes ; et viii) progrès démontrés vers la sortie d'Haïti de la liste grise du GAFI, réduisant l'isolement du système financier et améliorant l'accès aux services financiers internationaux, aux relations de correspondance bancaire et aux investissements étrangers.

3.4.4 Supervision, conformité et application : transparence et responsabilité pour le Grand Nord

160. **La faiblesse des mécanismes de responsabilité reste un obstacle majeur à une gouvernance territoriale efficace**. Tant au niveau départemental que communal, la culture de la responsabilité est limitée : les décideurs rendent rarement compte de leurs actions et les citoyens exercent rarement des pressions pour exiger la transparence. Les décisions financières et opérationnelles sont souvent prises sans référence aux plans de développement communal (PCD) validés, ce qui nuit à la cohérence, à l'efficacité et à la légitimité.

161. **Certaines initiatives récentes offrent toutefois des pistes prometteuses pour renforcer la transparence et la responsabilité locale**. Les comités de suivi et de responsabilité impliquant l'Office de protection des citoyens (OPC) et plusieurs municipalités ont donné des résultats encourageants. Les journées « portes ouvertes » et les dialogues structurés entre les jeunes et les autorités locales ont également contribué à renforcer la transparence et la confiance mutuelle.

162. **Le risque de corruption reste élevé, en particulier dans le contexte des investissements à grande échelle dans la relance et la reconstruction**. Selon l'indice de perception de la corruption 2023 de Transparency International, Haïti figure parmi les pays les plus vulnérables à la corruption au niveau mondial, une perception qui s'étend aux départements du nord. L'ampleur des investissements prévus accroît le risque de mauvaise gestion, rendant indispensables des garanties solides en matière de transparence, de contrôle et d'intégrité.

163. **La corruption au niveau local constitue une menace grave et immédiate pour les communautés, car elle compromet la capacité des citoyens à exercer leurs droits fondamentaux**. Si les affaires de corruption de haut niveau retiennent souvent l'attention nationale, la petite corruption et les pots-de-vin au niveau communautaire représentent des défis omniprésents en matière de gouvernance. Dans un contexte de vulnérabilité généralisée, l'impact de ces pratiques est amplifié, érodant la confiance dans les institutions, faussant l'accès aux services et affaiblissant la confiance du public dans les administrations locales.

164. **Il est essentiel de renforcer les capacités locales à détecter et à lutter contre la corruption afin de garantir la responsabilité et de protéger les communautés**. Cela nécessite de dresser un tableau clair des pratiques de corruption au niveau local, notamment de la manière dont la corruption, l'extorsion et le favoritisme affectent la prestation de services et l'utilisation des ressources publiques. Les bureaux départementaux de l'Office pour la protection des citoyens (OPC) ont un rôle central à jouer. S'appuyant sur les plateformes multi-acteurs lancées en 2024, qui réunissent les institutions gouvernementales et la société civile pour lutter contre la corruption, ces bureaux devraient être renforcés afin d'améliorer le suivi local, les mécanismes de réponse et l'engagement communautaire. Cette approche contribuera à renforcer la culture de la responsabilité et à rendre la gouvernance plus transparente au niveau infranational.

165. **L'objectif général est d'ancrer la responsabilité et l'intégrité comme principes fondamentaux de la gouvernance locale**. Cela implique d'intégrer la responsabilité et la prévention de la corruption dans toutes les opérations d'investissement, de renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques et le suivi des projets, et de promouvoir une culture de surveillance et de responsabilité axée sur les citoyens.

Actions prioritaires

i. Institutionnaliser les comités de surveillance et de responsabilité aux niveaux communal et départemental.

ii. Développer des mécanismes de transparence actifs, notamment la publication simplifiée des budgets et la mise en place de plateformes locales de reporting.

iii. Intégrer des modules de prévention de la corruption et d'éthique dans les programmes de formation destinés aux fonctionnaires et aux élus locaux.

iv. Développer les initiatives participatives telles que les consultations publiques, les journées de la responsabilité et les activités structurées d'engagement des jeunes.

Sujet	Politiques/actions à définir
CADRE REGLEMENTAIRE	
Mécanismes de responsabilisation, de transparence et de lutte contre la corruption	**Institutionnaliser les comités de surveillance et de responsabilité** aux niveaux communal et départemental. - Mettre en place des structures multipartites permanentes associant les autorités locales, l'OPC, la société civile et les associations de maires afin de surveiller les décisions publiques et les dépenses. - *Acteurs responsables :* MICT, autorités locales, OPC, associations de maires, société civile. - *Calendrier :* court terme (0 à 12 mois). - *Indicateurs clés :* nombre de comités créés et opérationnels ; fréquence des rapports ; taux de participation des citoyens. **Développer des mécanismes de transparence actifs** pour rendre accessibles les informations financières et opérationnelles. Créer des formats simplifiés de publication des budgets et mettre en place des portails locaux de communication d'informations afin de renforcer la confiance et le contrôle du public. - *Acteurs responsables :* MICT, MEF, CNDB, UE, PNUD. - *Calendrier :* court à moyen terme (6 à 24 mois).

Sujet	Politiques/actions à définir
	- *Indicateurs clés :* nombre de budgets publiés ; statistiques d'utilisation de la plateforme ; niveau d'accès du public. **Intégrer des modules sur la lutte contre la corruption et l'éthique** dans la formation des fonctionnaires locaux et des représentants élus. - Développer et dispenser des formations ciblées afin de renforcer les compétences en matière d'intégrité, de conformité et de responsabilité au niveau local. - *Acteurs responsables :* ENA, universités locales, ULCC, Banque mondiale, BID. - *Calendrier :* continu (années 1 à 5). - *Indicateurs clés :* nombre de participants formés ; modules dispensés ; amélioration des scores de connaissances. **Développer les initiatives participatives** telles que les consultations publiques, les journées de la responsabilité et les forums d'engagement des jeunes et des femmes. - Renforcer la participation citoyenne et les plateformes de dialogue local afin de favoriser une culture de responsabilité et de transparence. - *Acteurs responsables :* associations locales, chambres de commerce, organisations de jeunes et de femmes, diaspora. - *Calendrier :* moyen terme (1 à 3 ans). - *Indicateurs clés :* nombre d'événements organisés ; nombre de participants ; diversité des parties prenantes engagées. **Créer un mécanisme d'audit citoyen indépendant** pour les grands projets d'investissement. - Mettre en place un outil officiel de contrôle citoyen, impliquant la société civile et les institutions d'audit, afin de renforcer le contrôle des dépenses publiques et des résultats des investissements. - *Acteurs responsables :* CNDB, Institution supérieure de contrôle, OSC locales, bailleurs de fonds internationaux. - *Calendrier :* moyen à long terme (2 à 5 ans). - *Indicateurs clés :* nombre d'audits citoyens réalisés ; rapports d'audit publiés ; mesures correctives prises.

3.5. Cadre réglementaire pour le Grand Nord

166. **Le cadre réglementaire en Haïti reste fragile, marqué par d'importantes lacunes législatives et une application inégale des lois existantes**. Dans les centres urbains en pleine expansion tels que Cap-Haïtien, l'urbanisation sauvage exacerbe les déséquilibres territoriaux. Les instruments juridiques relatifs à la préemption, au zonage et à l'expropriation sont souvent insuffisants,

appliqués de manière incohérente ou détournés de leur objectif initial, ce qui limite leur efficacité pour orienter une croissance urbaine durable.

167. **Cette faiblesse institutionnelle limite la réglementation de l'utilisation des sols et entrave la capacité à soutenir la dynamique économique locale**. Dans un contexte de capacités administratives limitées, il est plus efficace d'aborder l'aménagement du territoire par le biais d'initiatives intégrées et axées sur l'investissement, c'est-à-dire des projets financièrement sûrs, visibles pour les communautés et conçus pour produire un impact mesurable. Les cadres réglementaires peuvent alors jouer un rôle complémentaire, renforcé progressivement par la formation, le renforcement des capacités et un soutien technique soutenu aux administrations locales.

168. **Le défi central consiste à renforcer progressivement la capacité d'appliquer les règles existantes tout en liant les mesures réglementaires à des investissements tangibles et structurants**. Cette approche intégrée peut contribuer à rétablir la confiance entre les citoyens, les autorités locales et les investisseurs, tout en jetant les bases d'une gouvernance urbaine et territoriale plus efficace, plus prévisible et plus crédible.

Thème	Politiques/actions à définir
CADRE REGLEMENTAIRE	
Aménagement urbain et réglementation de l'utilisation des sols	• **Auditer et mettre à jour les réglementations urbaines existantes (zonage, préemption, expropriation)** afin de les adapter aux réalités locales. - Réaliser un audit réglementaire complet, identifier les lacunes et préparer des textes juridiques simplifiés. - *Acteurs responsables :* MICT, MTPTC, CIAT, autorités locales, universités, partenaires de développement. - *Calendrier :* court terme (0 à 12 mois). - *Indicateurs clés :* nombre de réglementations mises à jour ; taux d'adoption par les municipalités. • **Élaborer et adopter des réglementations simplifiées en matière d'urbanisme pour les municipalités pilotes** (Cap-Haïtien, Plaine du Nord, Ouanaminthe, Port-de-Paix). - Co-concevoir des cadres simplifiés avec les acteurs locaux, les valider et les adopter dans les villes pilotes, mettre en place des mécanismes d'application. - *Acteurs responsables :* conseils municipaux, associations de maires, ONU-Habitat, CECI, partenaires de développement. - *Calendrier :* court à moyen terme (6 à 24 mois).

Thème	Politiques/actions à définir
	- *Indicateurs clés :* nombre de municipalités adoptant des réglementations simplifiées ; taux de conformité. • **Mettre en œuvre des projets pilotes intégrés d'aménagement du territoire** afin de démontrer l'efficacité de la réglementation soutenue par des investissements visibles. - Identifier les sites prioritaires, mettre en œuvre des projets tels que des espaces publics, des routes secondaires et des marchés urbains, et assurer l'intégration avec les outils de planification. - *Acteurs responsables :* MEF, MICT, autorités locales, CNDB, BID Invest, IFC, secteur privé. - *Calendrier :* moyen terme (1 à 3 ans). - *Indicateurs clés :* nombre de projets pilotes mis en œuvre ; qualité des infrastructures livrées ; niveau d'engagement de la communauté. • **Fournir une formation et un soutien technique au personnel municipal** en matière d'aménagement du territoire, de droit foncier et de gestion des terres. - Offrir des programmes de formation structurés et une assistance technique à long terme afin de renforcer les capacités locales en matière d'application de la loi. - *Acteurs responsables :* ENA, universités locales, UE, Expertise France. - *Calendrier :* en cours (années 1 à 5). - *Indicateurs clés :* nombre de fonctionnaires formés ; amélioration des capacités locales de mise en œuvre. • **Créer un mécanisme participatif de suivi et de contrôle** pour garantir l'application des réglementations. - Mettre en place des commissions locales impliquant la société civile, le secteur privé et la diaspora, avec des systèmes clairs de reporting et de retour d'information. - *Acteurs responsables :* CNDB, associations professionnelles, société civile, diaspora. - *Calendrier :* en cours (à partir de la deuxième année). - *Indicateurs clés :* nombre de commissions opérationnelles ; fréquence des rapports ; niveau de participation des citoyens.

3.5.1 La nécessité d'une gouvernance régionale

169. **Le développement de la région nord d'Haïti représente une priorité stratégique pour la reprise économique nationale**. La région dispose d'atouts importants, notamment un port et un aéroport internationaux à Cap-Haïtien, l'accès à deux grands marchés frontaliers avec la République

dominicaine (Ouanaminthe et Tilori), des terres agricoles fertiles et un riche patrimoine culturel et touristique.

170. **Malgré ce fort potentiel, les plans de développement successifs ont à plusieurs reprises échoué à atteindre leurs objectifs.** Deux faiblesses structurelles expliquent en grande partie ces lacunes récurrentes. Premièrement, la région continue de faire face à une capacité limitée à mobiliser et à gérer les ressources, ce qui se traduit par des budgets publics insuffisants, un faible rendement fiscal et une exécution budgétaire incomplète. Deuxièmement, la continuité institutionnelle reste fragile, les projets dépendant souvent de la conjoncture politique. Cela entraîne des retards dans la mise en œuvre, une discontinuité des investissements et une faible viabilité à long terme.

171. **Dans ce contexte, la mise en place d'un mécanisme de gouvernance régionale structuré et inclusif est essentielle**. Un tel mécanisme garantirait la continuité des projets malgré les transitions politiques, renforcerait la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques, garantirait une participation équilibrée des principales parties prenantes – notamment le secteur privé, les gouvernements locaux, la diaspora, la société civile et les ministères sectoriels – et augmenterait l'attractivité de la région pour les investisseurs en réduisant les risques perçus et en renforçant la crédibilité.

172. **Le Conseil de développement du corridor nord (CNDB) est proposé comme autorité régionale de gouvernance**. S'inspirant des meilleures pratiques internationales dans des pays tels que le Rwanda, l'Éthiopie et la Jamaïque, le CNDB fonctionnerait comme une structure de gouvernance mixte capable d'aligner les priorités locales et nationales, de coordonner les efforts des multiples parties prenantes et de soutenir la mise en œuvre efficace des investissements structurants décrits dans le plan à moyen terme.

3.6 Bibliographie

Bachas, P, et M Soto (2021), « Corporate taxation under weak enforcement » (La fiscalité des entreprises dans un contexte d'application laxiste). American Economic Journal: Economic Policy 13(4): 36-71.

Best, M C, A Brockmeyer, H J Kleven, J Spinnewijn et M Waseem (2015), « Production versus revenue efficiency with limited tax capacity: Theory and evidence from Pakistan », Journal of Political Economy 123(6) : 1311-1355.

Banque interaméricaine de développement. (2024). *Haïti : Mise à jour sur les défis de développement du pays (Mise à jour CDC)*. Washington, DC : Banque interaméricaine de développement.

Fonds monétaire international. (2025a). *Haïti : programme suivi par le personnel — communiqué de presse et rapport du personnel* (rapport du FMI sur le pays n° 25/19). Washington, DC : Fonds monétaire international. https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2025/019/article-A000-en.xml

Fonds monétaire international. (2025b). *Le FMI et Haïti concluent une mission virtuelle sur le deuxième examen du programme suivi par le personnel* (communiqué de presse n° 25/342). Washington, DC : Fonds monétaire

international. https://www.imf.org/en/News/Articles/2025/10/10/pr-25242-haiti-conclude-virtual-mission-on-the-2nd-review-program

Jensen, A (2022), « Employment structure and the rise of the modern tax system », *American Economic Review* 112(1) : 213-234.

Luttmer, E. F. P., & Singhal, M. (2014). Tax Morale. *Journal of Economic Perspectives*, *28*(4), 149–168. https://doi.org/10.1257/jep.28.4.149

Schijman, A., Alvarado, N., Sipp, C., Abuelafia, E., Mejía, J. A., Giles Álvarez, L., Gutiérrez Juárez, P., Peña, N., Villa-Mar, K., Perez-Vincent, S. M., Tachlian-Degras, E., Escala Mendez, V. H., Acevedo, M. C., & Soares, Y. (2024). *Résumé : Cadre de soutien aux populations en situation de fragilité, de conflit et de violence criminelle : 2024-2027*.

Banque mondiale. (2024). *Haïti : Renforcer la douane dans un contexte d'insécurité*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale. http://documents.worldbank.org/curated/en/099051724102511762

Banque mondiale. (2025). *Projet de renforcement de la gestion des finances publiques en Haïti : document d'évaluation du projet* (rapport n° : PADHI00268). Washington, DC : Banque mondiale. Extrait de https://documents1.worldbank.org/curated/en/099021225151517424/pdf/BOSIB-0b80f978-dab6-4db0-870f-c57eb207d90a.pdf

4. Mécanisme de mise en œuvre

4.1 Contexte et justification

1. **Les plans de développement d'Haïti n'ont cessé d'échouer à produire des résultats durables, reflétant des contraintes institutionnelles de longue date, une marge de manœuvre budgétaire limitée et des perturbations politiques récurrentes**. Le sous-financement chronique, la faiblesse de la mobilisation des recettes intérieures et la faible exécution budgétaire ont limité la capacité de l'État à planifier, séquencer et mettre en œuvre les investissements. L'instabilité politique fréquente a encore compromis la continuité, exposant les programmes de développement à des cycles à court terme et érodant la confiance du public dans l'action publique. En outre, la multiplicité des acteurs impliqués dans les interventions de relance et de développement — ministères, agences, autorités locales et partenaires — a historiquement entraîné une mise en œuvre fragmentée et une coordination opérationnelle faible, réduisant encore davantage l'efficacité. La mise en œuvre efficace du Plan de relance et de développement à moyen terme 2025-2030 dépend donc de la mise en place de dispositifs institutionnels et de gouvernance capables de soutenir l'action dans le temps.
2. **Au niveau central, la coordination du Plan de relance et de développement à moyen terme s'appuiera sur les mécanismes déjà mis en place dans le cadre de l'Évaluation rapide de l'impact de la crise (RCIA), afin d'éviter la création de structures nationales parallèles pour l'alignement des partenaires, le dialogue politique et le suivi des investissements de relance.** Les plateformes RCIA offrent un espace opérationnel pour la coordination interministérielle et l'engagement avec les partenaires techniques et financiers, qui continueront à servir de forum national principal pour l'alignement du financement, l'ordonnancement des réformes majeures et l'examen des progrès globaux en matière de relance.
3. **L'évaluation rapide de l'impact de la crise est mise en œuvre grâce à une architecture de coordination nationale à trois niveaux conçue pour aligner l'action du gouvernement et le soutien des partenaires de développement autour d'un cadre de relance unique.** La supervision stratégique est assurée par un comité directeur de relance de haut niveau, présidé par le chef du gouvernement ou un représentant désigné, avec la participation des principaux ministères concernés et des principaux partenaires techniques et financiers, et chargé de prendre les décisions relatives à l'orientation des politiques, à la hiérarchisation des priorités et au financement. La coordination opérationnelle est assurée par un groupe de coordination de la relance, présidé par le chef d'une unité de suivi opérationnel (OMU) rattachée au cabinet du Premier ministre ou au ministère de l'Économie et des Finances, qui réunit des représentants techniques des ministères sectoriels et des partenaires afin de coordonner la mise en œuvre, d'examiner les progrès, de mettre à jour les priorités et de résoudre les goulets d'étranglement opérationnels. La mise en œuvre et le suivi au niveau sectoriel sont soutenus par des groupes de travail thématiques alignés sur les quatre axes stratégiques du RCIA, qui servent de plateformes

pour la coordination technique, l'harmonisation des interventions et la consolidation des informations de suivi. Cette architecture est complétée par un tableau de bord de suivi centralisé et un système de rapports annuels sur les progrès réalisés qui permet de suivre les résultats, les effets et les flux d'aide, garantissant ainsi la transparence, l'alignement des partenaires et la gestion adaptative des efforts de relance.

4. **Dans la pratique, la coordination au niveau central sera organisée par le biais de réunions interministérielles et de réunions avec les partenaires, soutenues par des outils communs de suivi des investissements et des cadres de reporting déjà utilisés pour la mise en œuvre du RCIA.** Les ministères sectoriels présenteront les progrès réalisés et les mises à jour en cours pour les interventions de relance métropolitain et de développement régional, permettant ainsi une séquence harmonisée des infrastructures, des services et des réformes institutionnelles. Cette approche intégrée facilitera la résolution conjointe des problèmes, l'identification des déficits de financement et l'alignement entre la programmation budgétaire et les portefeuilles des partenaires, tout en préservant la flexibilité nécessaire pour ajuster les priorités à mesure que la situation sécuritaire et budgétaire évolue.
5. **Si la coordination nationale se poursuivra par le biais des plateformes RCIA, la mise en œuvre dans le Grand Nord sera assurée par le Conseil de développement du Corridor Nord (CNDB), qui servira de mécanisme régional dédié à la gouvernance et à la mise en œuvre.** Les plateformes RCIA et le CNDB fonctionneront ainsi en coordination, à différents niveaux institutionnels et territoriaux, avec des mandats clairement différenciés et complémentaires : le RCIA se concentrera sur la coordination nationale de la relance et les priorités de stabilisation, tandis que le CNDB dirigera la planification territoriale, la préparation des projets et le soutien à la mise en œuvre dans les départements du nord. Des interfaces formelles, par le biais de points focaux désignés, d'échanges techniques sectoriels et de systèmes de suivi interopérables, garantiront la cohérence entre les programmes nationaux et régionaux, éviteront les doublons et permettront d'orienter les responsabilités là où elles sont les plus efficaces.
6. **Afin de traduire l'architecture de gouvernance en résultats, les rôles et les responsabilités seront clairement définis et répartis entre les différentes institutions.** Au niveau central, le MEF assurera la cohérence macro-budgétaire et financière, y compris l'arbitrage budgétaire entre les différents piliers, le cadre budgétaire à moyen terme et la viabilité de la trajectoire d'investissement, et exercera une surveillance stratégique et financière sur le cadre de mise en œuvre du Plan ; le MPCE veillera à la cohérence avec les cadres de planification nationaux et les instruments de développement territorial. En coordination avec le MEF, le MPCE contribuera également à la programmation des investissements publics dans le cadre du Plan, en assurant la cohérence stratégique, sectorielle et territoriale du portefeuille de projets ; les ministères sectoriels conserveront l'entière responsabilité technique et l'exécution dans le cadre de leurs mandats. Au niveau territorial, les collectivités territoriales joueront un rôle central dans la mise en œuvre,

l'exploitation et la maintenance de proximité, ainsi que dans l'appropriation locale des investissements. Le CNDB servira de plateforme régionale de coordination et de performance, soutenue par un secrétariat technique doté de ressources humaines dédiées et de modalités de reporting claires, chargé de consolider la programmation, de suivre les résultats et d'assurer la responsabilité tant envers l'État que les parties prenantes territoriales.

4.2 Rôle et valeur ajoutée du CNDB

7. **La planification et la gouvernance territoriales en Haïti ont longtemps été entravées par la fragmentation institutionnelle et l'absence d'un cadre cohérent reliant la stratégie nationale à l'exécution locale.** Les responsabilités en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de prestation de services et de développement régional ont toujours été réparties entre plusieurs ministères et agences, ce qui a entraîné une fragmentation des dispositifs de gouvernance, une capacité d'exécution inégale et souvent faible au niveau territorial, et une vulnérabilité accrue à la discontinuité politique, en particulier dans les communes disposant de ressources techniques et financières limitées. Ces contraintes continuent de nuire à l'efficacité des politiques, de ralentir l'exécution des projets et d'affaiblir la continuité des investissements.
8. **La création des autorités régionales de planification territoriale (ARAT) en 2017 a représenté une nouvelle étape vers la décentralisation**. Conçues comme des entités régionales autonomes, les ARAT avaient pour objectif de mettre en œuvre la planification territoriale et le développement urbain au niveau régional. Dans la pratique, cependant, l'insuffisance des ressources, l'évolution des mandats et l'autorité opérationnelle limitée ont restreint leur capacité à combler pleinement le fossé entre les cadres de planification nationaux et la mise en œuvre locale.
9. **Le CNDB est conçu pour combler un vide institutionnel de longue date en servant d'autorité de gouvernance mixte permanente pour le Grand Nord**. Il fournit une plateforme institutionnalisée pour la coordination entre le MEF, le MPCE, les ministères sectoriels et les autorités territoriales, assurant la cohérence entre les priorités nationales et la mise en œuvre régionale. À ce titre, le CNDB est conçu pour assurer la continuité entre la planification stratégique, la programmation des investissements publics et l'exécution opérationnelle au niveau territorial.
10. **La valeur stratégique du CNDB réside dans sa capacité à consolider la gouvernance, à aligner les ressources et à renforcer la confiance entre les partenaires publics et privés**. Dans la pratique, le CNDB coordonnera la planification technique et budgétaire entre les ministères et les autorités locales ; assurera la continuité institutionnelle grâce à un mandat stable et à des modalités de gouvernance isolées des cycles politiques à court terme ; mobilisera et mettra en commun les ressources publiques, privées et internationales par le biais de partenariats, de fonds fiduciaires et de partenariats public-privé ; et favorisera la transparence et la responsabilité grâce

à un suivi participatif, à une évaluation et à des rapports réguliers aux bailleurs de fonds et aux citoyens.

11. **En tant que plaque tournante de la gouvernance régionale, le CNDB permet la mise en œuvre intégrée des trois piliers du plan à moyen terme : développement économique, capital humain et gouvernance**. Elle fait le lien entre les institutions nationales de planification et les acteurs locaux, fournissant un cadre durable qui renforce la crédibilité des investissements, facilite l'engagement du secteur privé et de la diaspora et soutient la transformation à long terme du Grand Nord.
12. **Au-delà de la coordination, le CNDB se voit attribuer un ensemble de fonctions opérationnelles essentielles à la mise en œuvre**. Il s'agit notamment de la planification et de la hiérarchisation des investissements régionaux, de l'examen technique des grands projets d'infrastructure, de production et sociaux, du suivi et de l'évaluation des projets financés ou cofinancés dans le cadre du plan, du soutien aux municipalités dans la préparation des projets, la gestion fiduciaire et la conformité réglementaire, et de l'arbitrage des goulets d'étranglement budgétaires et logistiques en collaboration avec les ministères sectoriels. Ensemble, ces fonctions positionnent le CNDB comme la principale plateforme de coordination, de suivi des performances et de pilotage opérationnel du Plan à moyen terme, sans se substituer aux mandats juridiques, techniques ou réglementaires des ministères sectoriels ou des autorités territoriales.
13. **Le soutien aux municipalités et aux acteurs territoriaux est au cœur du mandat du CNDB**. Le Conseil fournira une assistance technique structurée aux communes, notamment un soutien à la préparation des projets et à l'analyse de faisabilité, à la mobilisation des recettes municipales et à la gestion financière, à la numérisation des registres fonciers et des procédures administratives, aux marchés publics, à l'octroi de permis et à l'application de la réglementation, ainsi qu'aux systèmes de suivi et de reporting. Ce soutien sera fourni par l'intermédiaire de comités techniques sectoriels et de programmes spécifiques de renforcement des capacités financés par le Fonds de développement du corridor nord.
14. **Le CNDB mettra également en place des canaux concrets pour la participation de la diaspora et du secteur privé**. Il s'agira notamment de mécanismes de garantie en partenariat avec des institutions financières, d'outils de soutien aux partenariats public-privé et de tables rondes régulières sur l'investissement avec des associations d'entreprises et des groupes de la diaspora. Ensemble, ces mécanismes visent à faciliter le cofinancement, à réduire le risque d'investissement et à attirer des capitaux privés pour soutenir les objectifs du Plan.
15. **La hiérarchisation des politiques et des investissements dans le cadre du Plan est guidée par un principe d'alignement progressif entre les niveaux de priorité, le séquençage de la mise en œuvre et les capacités institutionnelles effectives, appliqué de manière progressive et séquentielle.** Les interventions classées comme hautement prioritaires ou de niveau I (0-2 ans)

correspondent principalement à des actions qui mobilisent des mécanismes institutionnels existants ou immédiatement opérationnels, en particulier pendant la phase de transition, et s'appuient sur des dispositifs de coordination et de mise en œuvre établis. Les interventions nécessitant un renforcement des capacités, des réformes structurelles ou de nouveaux mécanismes sont programmées de manière progressive, en fonction de la montée en puissance progressive de le CNDB. Cette approche vise à garantir la faisabilité opérationnelle du Plan, à assurer sa mise en œuvre et à garantir une trajectoire réaliste et durable de renforcement institutionnel au cours de la période 2025-2030. Les niveaux de priorité (I, II, III) seront appliqués comme règle opérationnelle pour l'ordonnancement et l'arbitrage, afin de garantir que la programmation reste compatible avec les capacités et les financements disponibles.

4.3 Objectifs et principes fondamentaux

16. **L'objectif général du Conseil de développement du Corridor Nord est d'institutionnaliser une forme de gouvernance régionale qui favorise la cohérence, la continuité et l'investissement inclusif**. Dans le cadre de son mandat, le CNDB cherche à renforcer la gouvernance territoriale en coordonnant les actions de l'État, des autorités locales, du secteur privé, de la société civile et de la diaspora. Il vise à assurer la continuité de la mise en œuvre des projets indépendamment des cycles politiques ou administratifs, à mobiliser et à harmoniser les financements provenant de partenaires publics, privés et internationaux, et à renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs grâce à une gestion transparente et responsable.
17. **La continuité opérationnelle est au cœur de la conception du CNDB et s'appuie sur un ensemble de garanties institutionnelles**. Celles-ci comprennent un secrétariat exécutif doté d'un personnel complet et fonctionnant de manière permanente, une présidence tournante afin de limiter l'emprise politique, une programmation pluriannuelle alignée sur le plan de relance et de développement à moyen terme, des protections juridiques qui préservent le mandat du CNDB lors des transitions politiques, et un financement diversifié provenant de plusieurs sources afin d'assurer la continuité des opérations en cas de chocs fiscaux ou politiques. Ensemble, ces mécanismes visent à prévenir les perturbations et à soutenir la mise en œuvre dans le temps.
18. **Le fonctionnement du CNDB sera guidé par un ensemble de principes fondamentaux qui mettent l'accent sur l'inclusivité, la transparence et la stabilité**. L'inclusivité et la transparence garantiront une représentation équilibrée et une participation significative des institutions gouvernementales, des autorités locales, des acteurs du secteur privé, de la société civile et des représentants de la diaspora. Une coordination à plusieurs niveaux permettra d'harmoniser les priorités nationales, régionales et locales tout en renforçant la complémentarité avec les partenaires de développement. La continuité institutionnelle sera renforcée par des mécanismes de gouvernance stables conçus pour amortir les changements politiques. La responsabilité et

l'évaluation participative sous-tendront la prise de décision, garantissant une utilisation transparente des ressources, des résultats mesurables et un renforcement de la confiance du public.

4.3.1 Structure institutionnelle

19. **Le CNDB fonctionnera comme une autorité autonome dotée de la personnalité juridique**, structurée autour de quatre organes complémentaires afin de garantir une gouvernance efficace, une efficacité opérationnelle et une responsabilité.
20. **Le conseil d'administration sera l'organe décisionnel stratégique du CNDB**. Il réunira des représentants du secteur privé, notamment les chambres de commerce du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest ; les autorités locales par l'intermédiaire des associations départementales de maires ; les plateformes de la diaspora ; les organisations de la société civile représentant les intérêts des jeunes, des femmes et de l'environnement ; et les ministères clés, notamment ceux de l'économie et des finances, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme. Cette composition vise à garantir une représentation équilibrée, une supervision stratégique et une harmonisation entre les politiques publiques et les acteurs économiques régionaux.
21. **Le Secrétariat exécutif fonctionnera comme un organe opérationnel permanent chargé de la coordination quotidienne, de la gestion des projets et du suivi de la mise en œuvre**. Relevant du Conseil d'administration, il assurera la continuité, soutiendra la coordination interinstitutionnelle et supervisera l'exécution des activités prévues dans le Plan à moyen terme.
22. **Les comités techniques sectoriels apporteront leur expertise spécialisée et assureront la supervision technique**. Organisés autour de domaines thématiques clés - infrastructures, agriculture et industrie, tourisme et culture, gouvernance et finances publiques, aménagement du territoire et développement urbain - ces comités apporteront leur soutien à l'évaluation des projets, au contrôle de la qualité technique, au suivi et à l'évaluation.
23. **Un comité consultatif complétera ces structures en fournissant des conseils stratégiques et une supervision indépendante**. Composé d'experts nationaux et internationaux et d'institutions partenaires, il soutiendra la mobilisation des ressources, promouvra les bonnes pratiques et renforcera la transparence et la responsabilité en rendant compte directement au conseil d'administration.

Tableau 7. Structure institutionnelle

Niveau	Rôle principal	Acteurs clés
CNDB (autorité conjointe)	Gouvernance et coordination stratégique, arbitrage budgétaire, suivi politique du Plan	MEF, MPCE, MCI, MARNDR, MTPTC, MICT, MAE, CCICN, associations de maires, diaspora
Secrétariat exécutif	Gestion opérationnelle, planification, gestion quotidienne, suivi et évaluation	Équipe technique permanente, unité SIGF
Comités techniques sectoriels (CTS)	Planification, appui technique et supervision par pilier et domaine transversal	
	Infrastructures, énergie et logistique	MTPTC, Électricité d'Haïti, MARNDR, CNDB
	Agriculture, pêche, industrie et zones de développement économique intégré	MARNDR, MCI, CCICN
	Tourisme, culture et patrimoine	MCT, MTIC, CCIN, entreprises locales
	Gouvernance, finances publiques et décentralisation	MEF, MPCE, OMRH, MICT
	Services sociaux et inclusion (éducation, santé, protection sociale)	MENFP, MSPP, MAST, FAES
	Aménagement du territoire et urbanisme	CIAT, ARAT, MICT, MPCE, directions départementales, municipalités
Unités de mise en œuvre territoriale (UTE)	Mise en œuvre physique des projets aux niveaux départemental et municipal	Directions sectorielles départementales, CCI, mairies, ARAT, ONG, secteur privé
Comité consultatif	Soutien stratégique, plaidoyer international, mobilisation des ressources, suivi et transparence	PTF, diaspora, institutions régionales et universités

4.3.2 Mandat légal et autorité du CNDB

24. **Le Conseil de développement du Corridor Nord sera créé par décret en tant qu'autorité publique autonome dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière**. Son mandat légal définira formellement son autorité pour coordonner, hiérarchiser et superviser les investissements régionaux dans le Grand Nord, fournissant ainsi une base institutionnelle claire pour la mise en œuvre territoriale du Plan de relance et de développement à moyen terme.

25. **Ce mandat est conçu pour garantir la continuité institutionnelle au-delà des cycles politiques**. Les principales garanties comprennent une présidence tournante, un personnel permanent et professionnel au sein du secrétariat exécutif, des accords de financement pluriannuels et des protections juridiques qui empêchent la suspension ou la dissolution en dehors du cadre juridique établi. Ensemble, ces dispositions visent à protéger les fonctions essentielles du CNDB des dynamiques politiques à court terme et à préserver la continuité de la mise en œuvre.

26. **Sur le plan opérationnel, le CNDB servira d'interface contraignante entre les institutions nationales de planification, en particulier le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de la Planification et de la Coopération extérieure, et les autorités territoriales**. Grâce à ce rôle, il veillera à ce que les décisions d'investissement régionales soient fondées sur le plan juridique, transparentes et applicables, tout en renforçant l'alignement entre les priorités nationales et l'exécution territoriale.

4.4 Phases de mise en œuvre

27. **La mise en œuvre du Plan de relance et de développement à moyen terme suivra une approche séquentielle conçue pour équilibrer la préparation institutionnelle, l'impact précoce et la mise à l'échelle progressive**. Le cadre s'articule autour de deux phases qui reflètent à la fois les contraintes de capacité et la nécessité de générer des résultats visibles tout en mettant en place des systèmes à plus long terme.

28. **La phase 1, qui couvre les premières années, se concentre sur la création du Conseil de développement du Corridor Nord et la mise en place des mécanismes de gouvernance et de coordination essentiels à la mise en œuvre**. Au cours de cette phase, les efforts seront axés en priorité sur le renforcement des capacités administratives régionales et locales et le lancement d'un ensemble limité d'interventions à fort impact et à effet rapide. Ces investissements initiaux se concentreront sur la connectivité, les infrastructures productives et le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises, en combinant les ressources budgétaires nationales, les lignes de crédit existantes et les subventions des partenaires de développement. La substance économique et l'orientation des investissements de cette phase sont détaillées dans la section 4.6.1 (Phase de consolidation et de transition).

29. **La phase 2, qui couvre les années trois à cinq, consolidera et renforcera ces bases initiales**. Cette phase soutiendra le déploiement à plus grande échelle des programmes dans les trois piliers du Plan : infrastructure économique et logistique, développement du capital humain et réforme de la gouvernance. Le financement sera de plus en plus diversifié, s'appuyant sur le soutien des partenaires de développement, les mécanismes d'investissement de la diaspora, le financement vert et climatique, les capitaux privés et les partenariats public-privé. Ensemble, ces deux phases offrent une voie pragmatique allant de la mise en place institutionnelle à une mise en œuvre durable à grande échelle. Les tableaux ci-dessous résument les objectifs, les actions prioritaires et les responsabilités institutionnelles associés à chaque phase. Les études préparatoires et les activités de préparation à l'investissement qui sous-tendent cette phase d'intensification sont décrites à la section 4.6.2 (Études structurantes et préparation des investissements futurs).

Phase de consolidation et de transition (2025-2027)

30. **Les premières années de mise en œuvre du plan constituent une phase de consolidation et de transition, axée sur la préservation et la sécurisation de la capacité productive existante du Grand Nord.** La priorité est donnée à la protection des infrastructures économiques, des systèmes de production et des chaînes de valeur déjà en place, afin d'éviter des pertes irréversibles de valeur économique. Au cours de cette phase, les investissements publics sont principalement destinés à la réhabilitation des infrastructures productives, notamment les réseaux routiers économiques, les systèmes d'irrigation et l'approvisionnement en eau et en électricité, ainsi qu'au maintien des fonctions économiques essentielles. Ces interventions visent à assurer la continuité de l'activité économique, à préserver l'emploi et à stabiliser les revenus, tout en réduisant les coûts de reconstruction futurs.

Études structurantes et préparation des investissements futurs (2025-2027)

31. **Parallèlement à la mise en œuvre des investissements, le Plan prévoit une série d'études prioritaires pour soutenir la préparation et la structuration des investissements publics et privés futurs.** Ces études, qui couvrent la préparation des projets, l'analyse de faisabilité, les évaluations environnementales et sociales, et la structuration des partenariats institutionnels ou public-privé, sont organisées en fonction de la progression par étapes des investissements prévus dans le Plan. Les études immédiates se concentrent sur la mise en œuvre à court terme d'interventions hautement prioritaires ; les études de consolidation approfondissent la conception technique et la réduction des risques afin de soutenir la prochaine vague d'investissements ; et les études de structuration préparent des projets plus complexes et de plus grande valeur nécessitant des arrangements techniques, financiers et institutionnels avancés. Ensemble, ces études sont une condition préalable à la mobilisation de financements et à la garantie que les projets sont

techniquement réalisables, financièrement viables et bancables à mesure qu'ils progressent vers leur mise en œuvre.

4.5 Liens entre les investissements prioritaires et les réformes politiques

32. **Les investissements prioritaires consolidés dans l'annexe I sont soutenus par un ensemble complémentaire et séquentiel de réformes politiques et institutionnelles consolidées dans l'annexe II, garantissant que l'ambition des investissements correspond à la capacité de mise en œuvre.** Alors que l'annexe I définit les investissements nécessaires pour stimuler la croissance, la résilience, l'inclusion sociale et la transformation territoriale dans le Grand Nord, l'annexe II précise les conditions nécessaires à leur mise en œuvre efficace, notamment les dispositifs de gouvernance, la gestion des finances publiques, la décentralisation, les cadres de partenariat public-privé, la facilitation des échanges commerciaux et les réformes réglementaires sectorielles. Pour chaque grand groupe d'investissements, le plan prévoit des progrès parallèles sur les réformes essentielles liées à la capacité institutionnelle, au financement de la maintenance et de l'exploitation, à la séquence des actions et à la gestion des risques. Ces réformes sont considérées comme des conditions préalables opérationnelles plutôt que comme des actions autonomes, conditionnant directement l'état de préparation des projets, la rapidité d'exécution et la viabilité à long terme. Les politiques sont classées par ordre de priorité entre élevée et moyenne.

Tableau 8. Phase 1 (années 1-2), lancement et consolidation institutionnelle

Objectif	Principales activités	Institutions pilotes
1. Rendre opérationnelle le CNDB	Adoption du décret portant création de le CNDB, mise en place du conseil d'administration, dotation en personnel du secrétariat exécutif, élaboration du manuel de procédures et du plan de travail triennal	MEF – MPCE – MICT-CCICN
2. Lancer les programmes « Quick Wins »	- Réhabilitation des routes rurales stratégiques - Réactivation des réseaux agricoles d'électricité et d'eau - Soutien aux MPME et aux secteurs agricoles (fonds de roulement, projets pilotes)	MTPTC, MARNDR, MCI, CCICN

3. Mettre en place un système régional de suivi et d'évaluation	Création du système SIG-CNDB, harmonisation des indicateurs et des tableaux de bord avec le MPCE et le MEF	CNDB, MPCE, IHSI
4. Renforcer la gouvernance locale et la coordination sectorielle	Relance des CTD et des commissions intercommunales, formation des agents locaux, appui technique aux municipalités	CNDB – OMRH – MICT ; CIAT ; MPCE

Tableau 9. Phase 2 (années 3 à 5), intensification et diversification du financement

Domaine	Actions prioritaires	Modalités de financement
Infrastructures et logistique (pilier 1)	Ports, réseaux routiers secondaires, zones agro-industrielles, mini-réseaux énergétiques	PPP – Fonds d'investissement CNDB – MEF
Capital humain (pilier 2)	Extension des transferts monétaires, cantines scolaires, formation et éducation, santé communautaire	Fonds social CNDB – FAES – Partenaires financiers
Gouvernance (pilier 3)	Réforme de la fonction publique régionale, numérisation du MEF et des autorités locales, décentralisation budgétaire	Budget national + aide budgétaire sectorielle
Mobilisation de la diaspora	Fonds de garantie « Diaspora Nord Développement »	Partenariats entre la diaspora et les banques locales

4.6 Mécanisme de financement et alignement budgétaire

33. **La stratégie de financement du Plan de relance et de développement à moyen terme est conçue pour évoluer progressivement, passant d'une dépendance vis-à-vis des ressources publiques existantes à des instruments de financement diversifiés et combinés qui favorisent la viabilité à long terme**. Au cours de la phase initiale (années 1 et 2), la mise en œuvre sera financée principalement par des allocations du Trésor pour les opérations et les infrastructures prioritaires, complétées par des ressources provenant de partenaires techniques et financiers, notamment la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, l'Union

européenne, la FAO, le PAM, le FIDA et des donateurs bilatéraux. Ces ressources seront mobilisées en grande partie grâce à la reprogrammation ou à la réaffectation géographique des portefeuilles existants. Un cofinancement supplémentaire sera obtenu grâce à des mécanismes nationaux tels que le Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales et des accords de partage des recettes avec des organismes publics, notamment l'Autorité portuaire nationale, l'Autorité aéroportuaire nationale et la Direction générale des impôts, en s'appuyant en particulier sur les recettes liées aux frontières.

34. **À mesure que la mise en œuvre passera à la phase de consolidation et de mise à l'échelle (années 3 à 5), le financement s'appuiera de plus en plus sur des instruments structurés conçus pour attirer les capitaux privés et les ressources de la diaspora**. Au cœur de cette transition se trouve la création d'un Fonds de développement du Corridor Nord, hébergé par le Conseil de développement du Corridor Nord, qui servira de principale plateforme de financement territorial. Ce fonds sera complété par un Fonds d'investissement public-privé destiné à soutenir les infrastructures, les zones industrielles et les plateformes logistiques, ainsi que par un Fonds pour la diaspora et l'innovation conçu pour canaliser les transferts de fonds productifs et tirer parti de la participation de la diaspora au développement régional.

35. **Le Fonds de développement du corridor nord fonctionnera comme la branche financière territoriale dédiée du CNDB**. Il opérera comme un mécanisme de financement commun qui consolidera les ressources nationales, locales, privées et internationales afin de financer les investissements municipaux et intercommunaux dans le Grand Nord. En alignant les flux financiers sur les priorités territoriales, le NCDF renforcera la coordination, réduira la fragmentation et améliorera la prévisibilité du financement pour les gouvernements locaux.

36. **Les sources de financement consolidées par le NCDF seront diversifiées** et comprendront les recettes municipales, les redevances de service, les taxes sur le corridor et les recettes liées aux frontières, les allocations budgétaires nationales, les contributions des partenaires de développement, le financement des partenariats public-privé et les instruments d'investissement structurés de la diaspora. Les ressources seront allouées conformément à la programmation du CNDB et soutiendront les investissements prioritaires dans les trois piliers du Plan.

37. **Un guichet de péréquation (compensation des écarts territoriaux) au sein du NCDF garantira un financement prévisible pour les communes structurellement défavorisées, tout en préservant les incitations à la mobilisation des recettes locales, à la bonne gestion financière et à la responsabilité**. Ce mécanisme vise à équilibrer l'équité territoriale et l'allocation basée sur les performances, en soutenant les communes dont la capacité fiscale est plus faible tout en encourageant l'amélioration de la gouvernance.

38. **Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, le NCDF deviendra un mécanisme central de mise à l'échelle des investissements territoriaux**. Il facilitera l'alignement des multiples bailleurs de

fonds, soutiendra les objectifs de décentralisation fiscale et renforcera l'autonomie institutionnelle et financière des municipalités du Grand Nord, en ancrant les décisions de financement dans le cadre de programmation territoriale et de gouvernance du CNDB.

4.7 Suivi, évaluation et gouvernance des résultats

39. **Afin de renforcer la transparence et la gestion des résultats, le Plan sera mis en œuvre à travers un cadre d'exécution programmatique** combinant (i) des plans de travail annuels, (ii) un ensemble limité d'indicateurs simples et mesurables, et (iii) un tableau de bord périodique hébergé par le CNDB. Le noyau d'indicateurs couvrira les progrès physiques (par exemple, kilomètres réhabilités, installations modernisées), l'exécution financière (engagements, décaissements, taux d'exécution budgétaire) et les indicateurs de résultats (emplois soutenus, bénéficiaires touchés, amélioration de l'accès aux services), avec une ventilation lorsque cela est possible. Chaque intervention incluse dans les matrices du Plan sera associée à une entité d'exécution, un calendrier indicatif, un budget estimatif et un ensemble d'indicateurs de résultats afin de faciliter le suivi des performances et la reddition de comptes. Le tableau de bord sera mis à jour tous les trimestres et révisé dans le cadre d'évaluations régulières des performances, ce qui permettra corrections de trajectoire et de renforcer la responsabilité envers le gouvernement, les partenaires et les citoyens.

40. **Le Conseil de développement du Corridor Nord mettra en place un système intégré de suivi et d'évaluation afin de garantir la transparence, la responsabilité et la gestion axée sur les résultats dans les trois piliers du Plan**. Au cœur de ce système se trouvera un système d'information géographique et financière partagé, développé en coordination avec le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de la Planification et de la Coopération extérieure, afin de suivre de manière consolidée les flux financiers, la mise en œuvre des projets et les progrès spatiaux.

41. **Le système permettra d'établir régulièrement des rapports de performance et d'assurer un suivi**. Des rapports d'avancement trimestriels seront produits et examinés par un comité de responsabilité publique composé de représentants de l'État, du secteur privé, de la diaspora, de la société civile et des partenaires de développement. Un ensemble d'indicateurs de performance clés sera utilisé pour suivre les résultats, notamment l'exécution du budget par pilier, le respect des délais de livraison des projets, la création d'emplois et la mobilisation des recettes locales, l'amélioration de l'accès aux services essentiels et les améliorations mesurables de la capacité institutionnelle et de la transparence au niveau local.

42. **Le CNDB aura la responsabilité globale du suivi et de l'évaluation de tous les programmes et projets inclus dans le plan à moyen terme qui sont mis en œuvre dans le Grand Nord, quel que soit l'organisme d'exécution**. Si les ministères sectoriels conserveront la responsabilité de l'exécution des projets dans le cadre de leurs mandats, le CNDB veillera à la cohérence des

interventions, à l'alignement sur les priorités régionales et à la consolidation des résultats dans un cadre de reporting unifié.

4.8 Perspective finale

43. **Le mécanisme de mise en œuvre présenté dans ce chapitre est conçu pour traduire le Plan de relance et de développement à moyen terme en actions concrètes, séquentielles et crédibles.** En ancrant la mise en œuvre dans les plateformes de coordination nationales existantes, en établissant le Conseil de développement du Corridor Nord comme mécanisme régional permanent de mise en œuvre et en harmonisant les dispositifs de gouvernance, de financement et de suivi, le Plan s'attaque directement à la fragmentation institutionnelle, à la faiblesse de la coordination et au manque de continuité qui ont historiquement compromis les résultats du développement en Haïti.
44. **L'approche de mise en œuvre par étapes renforce le réalisme et la discipline dans l'utilisation des ressources publiques.** En combinant la consolidation précoce des actifs productifs existants avec la préparation parallèle d'investissements futurs, le cadre donne la priorité à la continuité de l'activité économique, à la réduction des risques et à la préservation de la valeur à court terme, tout en garantissant que des investissements publics et privés à plus grande échelle puissent être mobilisés progressivement sur une base technique et financière solide.
45. **L'ancrage budgétaire, la diversification des instruments de financement et le suivi axé sur les résultats constituent les fondements d'une mise en œuvre durable.** L'alignement sur les processus budgétaires nationaux, le passage progressif à un financement mixte et privé, et la mise en place d'un système unifié de suivi et d'évaluation renforcent la responsabilité, la transparence et la gestion adaptative, tout en préservant la flexibilité nécessaire pour répondre à l'évolution des conditions sécuritaires, fiscales et macroéconomiques.
46. **Ensemble, ces dispositions établissent un cadre cohérent et crédible pour une action coordonnée dans le Grand Nord.** Elles permettent une collaboration efficace entre l'État, les autorités territoriales, le secteur privé, la diaspora et les partenaires de développement ; renforcent la confiance dans l'action publique ; et jettent les bases institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour étendre ce modèle de mise en œuvre territoriale à d'autres régions du pays.

Matrice des résultats

Pilier (Plan 2025-2030)	Objectifs stratégiques	Résultats attendus (indicatifs)	Indicateurs clés (exemples)
Pilier 1 : Soutenir le développement économique et renforcer le secteur privé pour une croissance rapide, inclusive et durable	Augmenter la productivité dans l'agriculture et la transformation agricole	Augmentation de la production alimentaire nationale et amélioration de l'approvisionnement du marché	• Part des bénéficiaires adoptant des pratiques agricoles résilientes au climat
	Réhabiliter et moderniser les infrastructures économiques prioritaires	Amélioration de la connectivité physique et des performances logistiques	• Aéroport international répondant à des normes de sécurité renforcées • Kilomètres de routes réhabilités ou modernisés
	Développer les possibilités d'emploi et de génération de revenus, en particulier dans le secteur privé	Accès accru au financement et augmentation de la création d'emplois formels et informels	• Nombre d'emplois soutenus grâce aux investissements du Plan
Pilier 2 : Améliorer la prestation des services de base et le développement du capital humain	Réduire la vulnérabilité des ménages, en particulier face à l'insécurité alimentaire et aux chocs	Réduire l'exposition à l'insécurité alimentaire des populations pauvres et déplacées	• Nombre de personnes bénéficiant de transferts sociaux ou de programmes de protection sociale • Nombre de personnes déplacées bénéficiant de transferts sociaux ou de programmes de protection sociale

Pilier (Plan 2025-2030)	Objectifs stratégiques	Résultats attendus (indicatifs)	Indicateurs clés (exemples)
	Améliorer l'accès à une éducation de qualité, en particulier dans les zones mal desservies	Amélioration de la fréquentation scolaire et de la continuité de l'apprentissage	• Nombre d'élèves bénéficiant de programmes d'alimentation scolaire • Taux d'abandon scolaire dans les écoles soutenues • Taux de transition vers l'enseignement secondaire et l'EFTP
	Renforcer l'accès aux services de santé essentiels, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants	Élargissement de la couverture des services de santé primaires	• Nombre de personnes, en particulier de femmes, bénéficiant de services de santé de base
	Accroître l'accès équitable et durable à l'eau potable pour les populations urbaines et rurales	Augmenter la proportion de ménages du Grand Nord ayant un accès fiable à des services d'eau potable gérés de manière sûre ou à des services d'eau potable de base, grâce à des infrastructures fonctionnelles et à des prestataires de services locaux renforcés	• Population ayant accès à l'eau potable
Pilier 3 : Améliorer les capacités institutionnelles, l'état de droit, la justice et la sécurité	Renforcer les capacités institutionnelles afin de soutenir le développement durable aux niveaux central et local	Amélioration des performances des principales institutions publiques et des systèmes de prestation de services	• Nombre d'institutions publiques bénéficiant d'un soutien au renforcement institutionnel

Pilier (Plan 2025-2030)	Objectifs stratégiques	Résultats attendus (indicatifs)	Indicateurs clés (exemples)
			• Nombre de secteurs bénéficiant de systèmes d'information nationaux améliorés
	Moderniser les systèmes publics fondamentaux grâce à la transformation numérique	Systèmes de gestion plus efficaces et plus transparents dans les institutions centrales	• Fonctionnaires formés aux outils numériques et aux systèmes de gestion (par exemple, MEF, IHSI)
	Soutenir les réformes sectorielles spécifiques afin d'améliorer la gouvernance et la responsabilité	Réformes institutionnelles pilotes dans les secteurs prioritaires	• Mise en œuvre de réformes pilotes (par exemple, programmes scolaires ou systèmes de gestion dans le secteur de l'éducation)